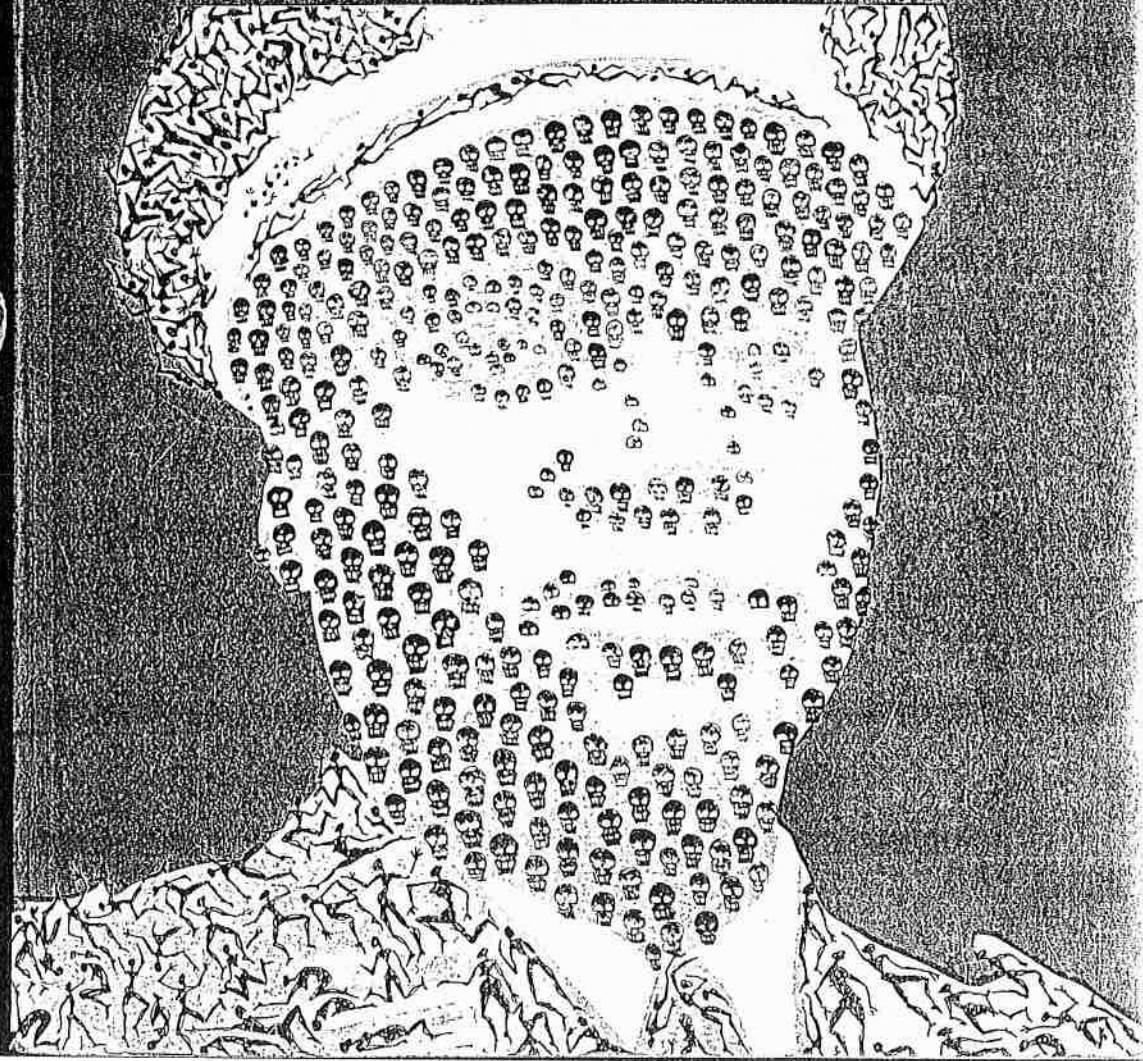


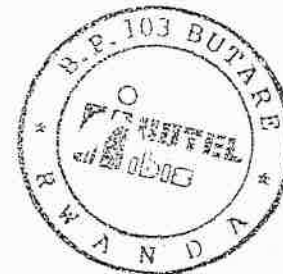
Shyirambere J. Barahinyura

1973-1988 Le Général-Major

Quinze ans de tyrannie et de tautufeme au Rwanda.



Hotel Ibi
Butare
B.P. 103
Rwanda



"Quand je désespère, je me souviens que tout au long de l'histoire, la voix de la vérité et de l'amour a toujours triomphé. Il y a eu dans ce monde des tyrans et des assassins, et pendant un temps, ils peuvent nous sembler invincibles, mais à la fin ils tombent toujours. Pensez à cela, toujours."

M. K. Gandhi

Le Général Habyarimana, actuel Président du Rwanda, est présenté à l'extérieur comme un quinquagénaire bon enfant, veillant au destin de son pays.

Le livre de Mr. Shyirambere J. Barahinyura, vient faire éclater ce mythe entretenu, sans doute, par des gens à la solde du pouvoir de Kigali. Shyirambere J. Barahinyura pose quelques questions pertinentes au régime du Général Habyarimana, notamment en ce qui concerne l'assassinat des anciens dignitaires de la première République Rwandaise.

Avec ce livre, le Rwanda s'éclaire d'un jour nouveau. L'auteur nous fait pénétrer à l'intérieur de la terrible "prison spéciale" de Ruhengeri. Le Général Habyarimana n'en sort pas grandi. Au contraire!

EDITIONS IZUBA

ISBN 3-927210-00-5

Shyirambere J. Barahinyura

Hotel Ili
Butare
B.P. 106
Rwanda

1973-1988 Le Général-Major
HABYARIMANA

Quinze ans de tyrannie et de tartuferie au Rwanda.

EDITIONS IZUBA
Frankfurt am Main
1988

CIP-Kurztitelaufnahme der Deutschen Bibliothek:
BARAHINYURA, Shyirambere Jean
Le Général-Major Habyarimana/Barahinyura S.-J.

Couverture: Annelie Zeis
Composition: Shyirambere J. Barahinyura
Préface: Léonidas Munyanshongore
Poèmes de Muepu Muamba
in: Devoir d'Ingérence
P. Kivouvou Verlag
Heidelberg
1988

Copyright
by
EDITIONS IZUBA
Frankfurt am Main
1988

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de
traduction réservés

ISBN 3-927210-00-5

Hotel Ibi
Butare
B.P. 103
Rwanda

TABLE DES MATIERES

Préface.....	9
Avant-Propos.....	11
Mon fils (poème).....	14

CHAPITRE PREMIER

Grégoire Kayibanda.....	18
Le Rwanda et Kayibanda.....	21
Du contexte international.....	33
Du contexte national.....	34
Le traître et la nuit.....	46
Les arrestations massives.....	54
Sous couvert de la sagesse rwandaise.....	64

CHAPITRE DEUX

Les tracts et leurs conséquences.....	83
Tract numéro un.....	83
Tract numéro deux.....	91
Tract numéro trois.....	96
Tract numéro quatre.....	104
Commentaires de l'AGER sur les tracts.....	107
Les conséquences des tracts.....	115
Le procès de Lizinde et ses complices.....	123
Gueule de flic (poème).....	133
Peut-on vraiment parler de justice ici?.....	136
Le sort du Président Kayibanda.....	146
Le Golgotha rwandais à Kavumu.....	152
Un revenant dans le palais présidentiel?.....	157
Mbonyumutwa à la place de Kayibanda?.....	157
Quelques victimes du Général Habyarimana.....	165

CHAPITRE TROIS

Afin que nul ne s'innocente (poème).....	179
L'interview du Général Habyarimana.....	182
Témoignage d'une ancienne prisonnière.....	186
L'historique.....	186
Mon arrestation.....	201
Mes premières expériences dans la prison.....	204
Mon premier jour de bain au cachot.....	214
Les visites.....	215
Vers le transfert à Ruhengeri.....	216
La prison de Ruhengeri: C'est quoi ça?.....	221
Les prisonniers politiques sous la torture.....	226
Un procès pour l'opinion internationale.....	229
En guise d'exemple, le déroulement de mon procès.....	230
Après le prononcé d'arrêt du jugement.....	236
Ma peine.....	239
La visite de deux journalistes belges.....	245
Visite de la Croix Rouge Internationale.....	249
Les aides de la CRI.....	251
Ma libération conditionnelle.....	252
Une semaine en liberté conditionnelle.....	256
Une délégation d'AI au Rwanda.....	264
Ma fuite.....	266

CHAPITRE QUATRE

D'une contradiction à l'autre.....	279
Au nom de la démocratie etc..., et puis?.....	289
Afrique (poème).....	297
Des conventions très confidentielles.....	299
Mobutuité (poème inédit).....	308
La convention des "Mamans Présidentes".....	311
Silence (poème).....	314
Alibi (poème inédit).....	316
Conclusion.....	320
Intégré en conclusion, "Jeunesse de refus".....	321

Il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie, et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée et de nul raffinement; elle inspire de tuer ceux dont la vie est un obstacle à notre ambition: un homme né cruel fait cela sans peine. C'est la manière la plus horrible et la plus grossière de se maintenir ou de s'agrandir.

*La Bruyère
(Les Caractères)*

Hotel Ibis
Butare
B.P. 103
Rwanda

J'écris ce livre en mémoire du regretté

GREGOIRE KAYIBANDA

*Président Fondateur du Mouvement Démocratique
Républicain PARMEHUTU, Père de la Révolution et
de l'Indépendance de la Nation rwandaise, mort
assassiné dans sa résidence surveillée, le 15
décembre 1976 à Kavumu.*

Je le dédie:

*A sa famille et à tous ceux qui, par la main
du Général Habyarimana, ont perdu leur époux,
père, enfant, frère ou soeur.*

*A ceux qui, au moment où j'écris ces lignes,
croupissent encore dans des cavernes sombres,
humides et puantes, véritable enfer dantesque,
où ils voient et sentent journellement l'odeur
de la mort dans toutes ses couleurs;*

*Enfin au peuple rwandais et à tous les oppri-
més du monde, avec l'espoir qu'un jour, pour eux
aussi, le soleil se lèvera.*

PREFACE

Les Rwandais ont droit à la vérité. Bien des familles rwandaises ont été bouleversées par la nouvelle que les "héros", qui ont fait sortir le Rwanda de la tyrannie féodale, ont été torturés et sauvagement assassinés dans l'affreuse prison de Ruhengeri.

Des Rwandais torturant et assassinant d'autres Rwandais: voilà des actes honteux qui offensent la nation rwandaise. Le document que nous présente ici mon ami Shyirambere J. Barahinyura mérite toute notre considération.

Rescapé du massacre de Ruhengeri, je sais apprécier à leur juste valeur les témoignages concernant la première République Rwandaise. La minutie, la précision avec lesquelles sont mises en lumière les actions des tenants actuels du pouvoir au Rwanda, traduisent bien la réalité "crue et ignorée" de l'opinion aussi bien rwandaise qu'internationale.

Ce document ne prétend sans doute pas à l'excellence littéraire, mais il constitue un instrument de la plus haute importance pour tout historien rwandais qui, demain, s'attachera à relater honnêtement les mérites de la première République et de tous ceux, le Président KAYIBANDA en tête, qui ont lutté et ont donné leur vie pour son établissement.

Quant aux faits et gestes des dirigeants actuels de la deuxième République, ils sont présentés avec minutie et avec une "suavité" dont l'auteur est seul à tenir le secret. Les citoyens rwandais d'aujourd'hui et de demain lui seront gré d'avoir mis à leur

disposition les éléments leur permettant de se faire un jugement objectif.

Dans la marche pénible vers l'an 2000, le Rwanda a besoin de toutes ses forces vives s'il veut sortir du sous-développement. La maintien constant de l'inquiétude ne saurait favoriser le développement. Les responsables de la deuxième République devraient lire attentivement ce que l'auteur propose à leur réflexion et agir en conséquence.



Léonidas MUNYANSHONGORE

Ambassadeur de la République Rwandaise dans les
pays du BENELUX
jusqu'au coup d'Etat du 5 juillet 1973

AVANT-PROPOS

Lorsqu'on lui demanda qui il était, Jean le Baptiste répondit: "Je suis la voix, de celui qui crie dans le désert". Ainsi, moi aussi je me dis: la voix de celui qui crie de l'exil.

Il est en général difficile d'écrire un livre sur un homme politique et encore plus difficile lorsqu'il s'agit d'un politicien totalitaire. Le Général Habyarimana, sujet principal de ce livre, est un homme d'une sensibilité extrême, capable de tenter l'impossible lorsqu'il se croit atteint dans son amour propre. Il devient comme un buffle blessé, prêt à anéantir tout ce qui se trouve sur sa route.

Il s'agit d'un homme que j'ai estimé au départ, comme beaucoup d'autres Rwandais, aujourd'hui déçus. Fallait-il publier ce livre? C'est une question que je me suis souvent posée, depuis que j'ai commencé à l'écrire. La publication de ce livre peut se révéler dangereuse pour la famille de mon épouse et pour la mienne restées au Rwanda. Déjà nos deux familles et celle d'un ami, ont été inquiétées à notre propos, dans un passé récent. Cet ami, qui suit actuellement ses études en Belgique, a reçu des intimidations de la part de l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles pour cesser tout contact avec mon épouse et moi considérés comme des éléments dangereux pour le régime de Kigali. Mais pour moi le problème qui se pose ici est d'abord un problème de responsabilité. Ne pas dire au Roi qu'il est entrain de vendre son pays et de trahir son peuple alors qu'on le peut sérieusement ne relève-t-il pas aussi de la trahison?

Me référant aux mots qu'aimait dire le Président Kayibanda "Ukuli guca mu ziko ntigushye - Même dans une four, la vérité reste vérité, elle ne se brûle pas". Je me suis décidé de me mettre au service de la vérité sans penser aux conséquences. Ma conviction est que tôt ou tard, cette vérité vaincra. Ce qui compte, c'est le bien-être du peuple rwandais tyrannisé depuis des années. Ce qui compte c'est de témoigner du sang des Rwandais qui a coulé à flot. Ce qui compte c'est de dénoncer cette impuissance de mes compatriotes devant les atrocités du général de Kigali. Ce qui compte pour moi, c'est la quantité d'enfants devenus orphelins, des femmes devenues veuves, des parents qui ont perdu brutalement leurs enfants et qui pourtant sont obligés d'acclamer ce pseudo-Père de la Nation. Je n'ai donc aucun droit de renoncer à la publication de ce livre.

Je sais que j'ai à faire à un homme sans scrupule et capable de tout. Ce livre est peut-être le combat d'un David contre un Goliath. Je souhaite seulement que l'opinion internationale découvre le vrai visage du Général Habyarimana, mais la raison la plus profonde reste que les Rwandais ont droit à la vérité.

Le présent travail n'aurait pas vu le jour aussi complet comme il l'est maintenant, sans le concours actif de certaines personnalités rwandaises. A tous ces précieux informateurs, et spécialement à mes amis en exil, le Dr. Spridion Shyirambere (respectivement ex-Diplomate, ex-Secrétaire Général de l'Université Nationale du Rwanda jusqu'à son arrestation le 16 avril 1980), et Léonidas Munyanshongo (Ambassadeur de la République Rwandaise au-

près du BENELUX jusqu'à la veille du coup d'Etat du 5 juillet 1973), à mes amis européens qui m'ont encouragé à poursuivre ce travail, à tous ceux, qui de loin ou de près en ont contribué à la réussite, je présente ici ma profonde gratitude.

Mes remerciements exceptionnels vont à mon épouse, qui malgré les difficultés d'ordre émotionnel suscitées par l'évocation de sa longue et pénible expérience dans les prisons du Rwanda, a quand-même eu la force et le courage de tenir jusqu'au bout. Je lui suis aussi reconnaissant du soutien moral qu'elle m'a apporté chaque jour pour la rédaction de ce livre.



Shyirambere J. Barahinyura

Mon fils
à Léopold S. Senghor

Ecoute
mon fils
j'ai le coeur au bord du
désespoir
devant cet amoncellement de
cadavres le doute grandit sur
l'avenir de nous-mêmes
je souffre donc par où j'ai trop
aimé
condamné à l'errement ce lieu
de traumatisme qui fait affleurer
les espoirs anciens
mais les germes de la liberté avaient
la trisomie
l'indépendance a acouché d'un
horrible mongolien
les mythes que nous proposons comme
modèle à votre génération sont en
bandes dessinées
voici
ô mon fils
nous connaissons des temps de larmes
des temps de déchirement
des temps où l'on vole les vivants
et où l'on ne rend plus les morts
des temps où le gendarme bat avec férocité
le pauvre monde
temps du nouveau règne de
l'esclavage
le pessimisme
éclôt sur les ruines d'un continent en
déconfiture
nous descendons encore plus bas dans la

négation de notre être
sans jamais crier
sans jamais dire non
écoute
mon fils
j'ai le coeur au bord de la
nausée devant ce terrible
amoncellement de pourritures
la fissure s'élargit sur l'âme de
nous-mêmes
je suis donc infesté par où j'ai
trop donné
condamné à l'insécurité ce lieu
de souffrance qui fait affleurer les
rêves désolés
mais les semences de l'indépendance
avaient la trisomie
la liberté a accouché d'un sanguinaire
mongolien.

Muepu Muamba
Cotonou le 24 mars 1984

CHAPITRE PREMIER

LE RWANDA ET KAYIBANDA

GREGOIRE KAYIBANDA

Né le 1 mai 1924 à Tare, Commune de Musambira, Préfecture de Gitarama, Grégoire Kayibanda fit ses Etudes secondaires au Petit Séminaire de Kabgayi et supérieures au Grand Séminaire de Nyakibanda, où il termina brillamment le cycle des études philosophiques. Il entre comme enseignant à l'Institut Léon Classe à Kigali. le 25 mai 1950, il épouse Mlle Véridiana Mukagatare, dont il aura dix enfants. Il participe, en septembre 1950, au premier Congrès International de la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique) à Bruxelles. A son retour au Rwanda, il crée des "Amitiés belgo-rwandaïses".

En 1953, il devient Secrétaire à l'Inspection de l'Enseignement à Kabgayi, en même temps que Rédacteur en Chef de "l'Ami". En 1955, il devient Rédacteur en Chef du journal "Kinyamateka", de loin le plus important périodique existant dans le pays à l'époque. Simultanément, il crée et anime la première association des moniteurs du Rwanda.

En 1956, il devient Président du Conseil d'Administration de la Coopérative TRAFIPRO (Travail, Fidélité et Progrès).

En mars 1957, il rédige le "Manifeste des Bahutu" et fonde le Mouvement Social Muhutu, qui se transformera le 26 sept. 1959 en Parti Politique: le PARMEHUTU (Parti du Mouvement de l'Emancipation des Bahutu).

De septembre 1957 en octobre 1958, il effectue en Belgique un stage de journalisme, et voyage dans plusieurs pays d'Europe.

Comme Président du Parmehutu, le Parti majoritaire, il conduit le pays à travers la Révolution de 1959-1960, vers le régime républicain et vers l'indépendance nationale.

Deputé au Conseil Provisoire en octobre 1960, il devient Premier Ministre et Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Sociales dans le Gouvernement provisoire. Premier Ministre au lendemain de la proclamation de la République le 28 janvier 1961, il deviendra Président de la République en même temps que Chef du Gouvernement au lendemain des élections législatives et du referendum du 25 septembre 1961: sur désignation de la nouvelle Assemblée Nationale. Il fut réélu Président, cette fois au suffrage universel direct le 3 octobre 1965 puis le 28 septembre 1969 et a été fait Docteur Honoris Causa de l'Université Nationale du Rwanda le 8 décembre 1968.

Destitué par le Général Habyarimana, le Président Grégoire Kayibanda fut arrêté dans la nuit du quatre au cinq juillet 1973 et assigné à résidence à Rwerere, Préfecture de Ruhengeri. Après le décès de son épouse, il fut transféré dans sa maison de Kavumu près de Gitarama. Condamné à mort par l'arrêté N° 0001/ 74/ CM de la cour martiale en son audience du 29 juin 1974, la peine de mort fut commuée en celle de la reclusion à perpétuité par l'arrêté présidentiel N°141/04 du 19. 07. 1974. Il sera réhabilité le 5 juillet 1979 et décoré à titre posthume du "Grand Croix de l'Ordre National des Mille Collines" par le Général Habyarimana.



SON EXCELLENCE
MONSIEUR GREGOIRE KAYIBANDA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE
25 SEPTEMBRE 1961 - 04 JUILLET 1973

Le Rwanda et Kayibanda

Quiconque s'est intéressé à l'histoire du Rwanda surtout du Rwanda "indépendant" doit avoir remarqué que ce Rwanda nouveau est étroitement lié au nom de Grégoire Kayibanda. Le mensuel "Internationales Afrika-Forum" de janvier 1965 écrit: "Le Chef de l'Etat est Grégoire Kayibanda. Agé aujourd'hui de quarante ans, il commença sa carrière dans l'enseignement, puis Rédacteur et enfin homme politique, Président-Fondateur du Parmehutu (Parti du Mouvement de l'Emmancipation Hutu). Kayibanda est un chrétien convaincu, un idéaliste sans aucune ambition matérielle aussi bien pour son entourage que pour lui-même. C'est un homme d'une volonté de fer, ne connaissant pas de compromis et d'une autorité incontestable. Il consacre tout son effort à la réussite de la Révolution et de la jeune République des Bahutu. Tous les responsables du pays se donnent également, corps et âme pour cette réussite. Le Président Kayibanda demande à chacun des Rwandais, sa contribution."⁽¹⁾

Lors d'un voyage d'études organisé par la Fondation Friedrich-Naumann en faveur de ses boursiers et au cours duquel il avait été prévu entre autres la visite des institutions européennes, j'eus l'occasion de m'entretenir avec un diplomate Ouest-Allemand qui avait été en mission à Kigali. Il me déclara: "C'est vraiment dommage pour votre pays d'avoir perdu un homme aussi intègre que le Président Kayibanda. Il fut pour moi le seul Président africain que j'ai connu simple et objectif." S'adressant au guide de notre groupe, il s'exclama: "Incrovable! Pouvez-vous vous imaginer que le Président Kayibanda roulait en coccinelle?"

P. Decraene rapportait dans le monde du 7 juillet 1973, juste deux jours après le coup d'Etat de Kigali; "... Grégoire Kayibanda, pourtant au pouvoir depuis treize ans, a conservé l'allure et les manières du paysan Muhutu de sa colline natale. Menant une vie simple et effacée, fuyant les réceptions officielles, évitant les conférences de presse et discours publics, cet homme modeste et timide n'est à l'aise qu'au sein de sa famille, dans son village de Gitarama, où il retourne chaque soir, délaissant la résidence présidentielle de Kigali. C'est là au milieu de ses dix enfants, aux côtés de son épouse qui continue à cultiver la concession familiale, dans une habitation blanchie à la chaux, que, loin des honneurs qu'il n'a jamais recherchés, il menait jusqu'à ce jour une existence paisible et pratiquement sans histoire, celui que ses compatriotes appellent "l'Ermite de Gitarama." (2)

Tandis que Buana Kabue, de son côté, notait dans J. A. N° 806 du 18 juin 1976: "Kayibanda aurait été obsédé par la crainte de voir le communisme s'infiltrer au Rwanda par le canal de ces deux Etats qu'il jugeait de trop progressistes." (3) Propos confirmé par l'article 39 de la Constitution de la République Rwandaise du 24 novembre 1962 selon laquelle toute activité et propagande communistes étaient officiellement interdites. N. Bizimana, dans son livre intitulé: "Les africains, doivent-ils imiter les blancs en tout?" confirme ce fait en donnant un témoignage personnel: "Profondément catholique, animé par un sentiment constant de justice et d'équité, l'austère et démocrate Président de la République rwandaise n'était point contesté sur le plan personnel. Chaque Muhutu s'identifiait pratiquement à sa personne, lui sachant gré de la lutte courageu-

se qu'il avait entreprise, sous le régime monarchique, contre le féodalisme Tutsi." (4)

Certes, Kayibanda était chrétien, simple et démocrate, mais prétendre que tout Muhutu s'identifiait à sa personne, serait trop dire. Car, s'il en avait été ainsi, son épouse et lui, seraient encore en vie aujourd'hui. Ne sont-ils pas ces Bahutu, qui la nuit du quatre au cinq juillet 1973 l'arrêtèrent? Ne sont-ils pas, ces Bahutu, surtout ceux qui étaient ses favoris, qui le diffamèrent, le calomnièrent, le torturèrent chaque jour jusqu'à ce qu'enfin il rendit l'âme le 15 décembre 1976? Est-il juste après ces faits d'affirmer que chaque Muhutu s'identifiait à sa personne? Ne devrions-nous pas, nous Bahutu, du moins ceux du Rwanda, avoir le courage d'admettre que nous avons été fautifs, car à travers Habyarimana, nous l'avons tous trahi, nous l'avons tous condamné à mort. Nous n'avons pas été là, au moment où il avait besoin de nous. Nous l'avons communément assassiné, notre libérateur! Et ceux qui bénéficièrent de sa faveur, où étaient-ils passés? N'ont-ils pas, juste au lendemain de la prise de pouvoir par les militaires changé de camp? N'est-ce pas ceux qui avaient plus que n'importe qui, bénéficié du PARMEHUTU qui applaudirent le MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement)? Hier encore "Barwanashyaka" fiers du PARMEHUTU, ne changèrent-ils pas de camp le lendemain en devenant les "Militants" du MRND du Général Habyarimana? Où est le sérieux? Peut-on prétendre aujourd'hui que tous les Rwandais s'identifient avec le Général Habyarimana, puisqu'ils le chantent, le louent et portent ses médailles? A mon avis non, car il y a au moins deux Rwandais qui s'opposent à lui, mon épouse et moi-même. Six

millions de Rwandais moins deux Rwandais, cela ne fait pas tous les Rwandais.

Je refuse de partager l'opinion de la presse occidentale, qui a tendance à donner de Kayibanda une image d'un homme ethnocentriste voire raciste. Cet homme, était révolutionnaire au même titre que Lumumba du Zaïre, N'Krumah du Ghana, Lénine de la Russie, Mao-Tsé-Tung de Chine et autres révolutionnaires de renommée internationale.

Si certains journaux de la presse occidentale le qualifièrent d'ethnocentriste ou de raciste, se référant souvent à la dénomination de son parti politique PARMEHUTU d'une part et sur les diverses propagandes de la part de ses rivaux monarchistes anti-révolutionnaires Tutsi d'autre part, c'est qu'ils ignoraient la société rwandaise ou ne voulaient pas en savoir davantage.

La vérité est qu'en fondant son parti, Kayibanda avait deux buts concrets: amener la monarchie à la destitution et provoquer la démocratisation du Rwanda. Il n'était pourtant pas facile d'atteindre ces buts dans un pays où l'analphabétisme battait encore son plein. Comment sensibiliser un peuple à majorité analphabète de ses problèmes? Pour y arriver, il était nécessaire d'étudier d'abord à fond la vie et la psychologie rurale au Rwanda.

Dans "La Révolution Rwandaise 1959-1962, Donat MUREGO commente: "Dans le contexte rural rwandais, les relations personnelles deviennent vite une base du système de contrôle social. En effet, l'ambiance quotidienne de la vie des individus et des groupes se caractérise par ces relations grâce au-

quelles se réalise la circulation des informations parmi les membres du voisinage immédiat."(5)

Lorsqu'il a fallu, aux leaders de la Révolution, de faire pénétrer dans les masses paysannes - à grande majorité analphabètes - les idées révolutionnaires, surtout avant 1959, "c'est de colline en colline que l'action a été préparée en profondeur, avec, en plus des contacts personnels au possible, la diffusion d'articles de journaux en langue du pays mettant en cause le régime en s'attaquant à ses méfaits. Ce procédé a eu pour principal effet de rendre les paysans plus conscients de leur situation tout en leur créant un espoir de libération." (6)

Ainsi les leaders révolutionnaires cherchèrent une dénomination pouvant sensibiliser la masse paysanne de façon à ce que chacun dut se sentir concerné. Parce que la masse paysanne opprimée était en majorité Hutu, la terminologie Hutu semblait plus sensibilisante et promettante. Ainsi fut conçu le parti PARMEHUTU.

Dans l'interview recueillie par Xavier Massè (Jeune Afrique N° 878 du 4 novembre 1977) le Général-Major Juvénal Habyarimana déclarait: "Le 5 juillet 1973, nous avons dit que le précédent régime avait laissé s'installer la division dans le pays. Les trois ethnies, Hutu, Tutsi et Twa, ont toujours vécu en conflit. Au lieu de panser les blessures, la Première République a choisi de diviser pour régner. Les Tutsi étaient complètement mis en marge de la société. Aujourd'hui, je peux vous assurer que les querelles entre les ethnies n'existent plus. Certes, il est difficile de réparer en quatre ans quatre siècles de discorde." (7)

De telles déclarations ont toujours eu lieu, chaque fois qu'il y a eu un coup d'Etat en Afrique. C'est toujours au nom du peuple qu'ils prennent leurs décisions, c'est toujours au nom de l'unité nationale qu'ils agissent etc. A mon avis, les militaires devraient désormais chercher d'autres arguments pour justifier leurs coups. "Intebe y'ikinyoma ntiyicalirwa kabiri - Un siège de mensonge ne s'utilise qu'une fois" proverbe rwandais. Avec le temps, il devient ennuyeux d'entendre toujours les mêmes raisons. Les peuples africains connaissent bien les ambitions, les vices et les caprices de tous ses sauveurs. A propos du Rwanda, un journaliste de J.A. ironisait: "...Le prétexte essentiel de ce coup d'Etat n'avait, certes rien d'original en Afrique: c'est au nom de l'unité nationale que, presque chaque fois, les "prétoriens" s'emparent du pouvoir."(8) C'est dire que l'opinion internationale, elle aussi, représentée par la presse, est déjà au courant de vrais motifs, même si souvent, les journalistes laissent radoter ces messieurs avant de tirer eux-mêmes les conclusions.

Le fait que Habyarimana osa officiellement faire de telles déclarations montre son mépris pour les Rwandais. Comment avait-il pu si vite oublier, que lui aussi était membre du groupe dirigeant depuis 1965 et que toute la sécurité du pays dépendait de ses décisions. Ainsi, s'il confirmait le manque d'ordre durant toute cette période, c'est qu'il se confirmait à lui-même son incapacité de Chef d'Etat-Major et de Ministre de la Garde Nationale et de la Police. Mais, pourquoi alors le Président Kayibanda ne l'avait-il pas démis de ses fonctions de chef de la sécurité du pays? Question importante à laquelle nous allons essayer de répondre.

Après la révolution de 1959 qui ensanglanta beaucoup notre pays, il y eut, peu après la proclamation de la République, les terroristes monarchistes attaquèrent le Rwanda comme le décrit Lizinde T.-M. dans "La découverte de Kalinga ou la fin d'un mythe": "Une série d'agressions, de vols à mains armées et d'assassinats devaient débiter le mois suivant dans la région du Mutara. C'est ainsi qu'une trentaine de terroristes franchissent la frontière à Bweya, descendent vers Gatsibo (Byumba), incendient 60 huttes, mitraillent, blessent deux personnes à Kigosha, Commune actuelle de Ngarama et abattent une grande quantité de bétail..." (9)

Ces agressions perturbèrent énormément le développement de la jeune République Rwandaise. Si aujourd'hui le fanfaron de Kigali prétend avoir mis le Rwanda sur la route du développement se référant souvent aux éternels chantiers de Kigali, c'est parce que Kayibanda et ses collaborateurs avaient préparé déjà le chemin. Ainsi, plusieurs projets réalisés sous le règne du Général Habyarimana ont été négociés par le Gouvernement de Kayibanda.

Kayibanda, aurait-il dû penser à l'asphaltage des routes de Kigali avant que celles-ci ne soient tracées? Aurait-il dû penser à la construction des buildings alors que les écoles n'avaient pas assez de locaux? Aurait-il dû penser à la construction des hôtels au standing international alors que les dispensaires étaient encore pratiquement inexistantes au Rwanda et que les communes nouvellement créées n'avaient pas encore de bureaux? Kayibanda voulait doter notre pays des bases solides au lieu de gaspiller le peu de fond dont il disposait à des constructions de prestige pour briller à l'extérieur. Ne

dit-on pas que ce qui brille n'est pas toujours or? Kayibanda a cultivé et semé, Habyarimana est venu récolter. Maintenant, il se fait attribuer tous les mérites! Il se laisse nommer Père de la nation rwandaise, et inaugure le culte de personnalité, inconnu sous la présidence de Kayibanda.

Il faut remettre Kayibanda à sa place. Il faut reconnaître ses qualités d'homme politique. Il est incontestablement le vrai Père de l'indépendance du Rwanda. En essayant d'effacer ce nom des annales de l'histoire de la République Rwandaise, le Général Habyarimana se rend ridicule devant chaque Rwandais conscient et surtout informé sur l'histoire vraie de son pays.

Bien-sûr, comme tout être humain, Kayibanda avait aussi ses faiblesses. Ainsi, vers la fin des années soixante, à peu près vers soixante huit, entre les membres du parti majoritaire MDR-PARMEHUTU, commencèrent les intrigues. Sans tarder, certains des membres-fondateurs de celui-ci; tels que B. BICAMUMPAKA, L. MPAKANIYE, J.-B. UTUMABAHUTU, D. MBONYUMUTWA, J.-B. RWASIBO et autres, furent écartés du Parti. Mais, pourquoi?

Ces membres éminents, influents et surtout expérimentés dans les travaux du Parti, ces leaders qui jusque là avaient toujours lutté à côté de Kayibanda pour l'indépendance du Rwanda, furent remplacés par des jeunes, souvent sans expérience politique aucune. Ces membres-fondateurs du parti PARMEHUTU (abarwanashyaka b'imena) furent accusés d'avoir dévié de la ligne du parti. La ville de Gitarama, symbole de la solidarité des Bahutu pendant la Révolution sociale de 1959, ce Gitarama

qui avait donné naissance à la République et à la démocratie devint ainsi un centre de mécontentement et de discorde entre les Bahutu. De là, naquirent les intrigues politiques au sein du parti PARMEHUTU, souvent basées sur les régléments des comptes entre certains individus. Ces intrigues s'élargirent bientôt sur toute l'étendue du territoire. Les Bahutu, qui jusque là s'étaient distingués par leur esprit de solidarité et d'harmonie, s'entredéchirèrent désormais.

Dans son discours prononcé à l'occasion du sixième anniversaire de l'indépendance nationale en 1968, le Président G. Kayibanda parle de cette affaire: "Ne vous laissez pas séduire par les intrigues en cours, elles sont souvent les menées de ceux-là dont les estomacs sont déjà pleins. [...] Rwandais, Rwandaises, il est de mon devoir de vous dire la vérité; certains compatriotes (ils ne sont pas nombreux) ont commencé à dévier du principe fondamental du parti Parmehutu: celui de travailler pour le bien-être du peuple. Ils ont commencé à introduire de petits "meeting", des intrigues et à créer de groupuscules entre vous: ceux idéologiquement appartenant à celui-ci ou à celui-là. Citoyens, vous appartenez tous au Parmehutu et vous en faites la majorité. Le seul ennemi de la République contre lequel il faut lutter s'appelle la pauvreté, s'appelle l'analphabétisme, s'appelle la criminalité. Lutte contre cet ennemi comme vous l'avez fait contre le féodalisme et le colonialisme."(10)

Dans ce discours déjà, le Président s'adressait à des personnes concrètes: Jean-Baptiste Rwasibo et son rival C. Mulindahabi. Incroyable mais vrai, la

mésentente entre ces deux personnes, communément connue sous les intrigues de Marangara, fut à l'origine de la discorde au sein du parti des Bahutu. Le parti était désormais divisé en deux ailes politiques sans idéologie aucune, ayant à leurs bases les intrigues entre deux individus. Il y eut ainsi, si l'on peut dire, des "rwasibistes" et des "mulindahabistes". Mulindahabi étant le plus fort des deux rivaux, pour la plus simple raison qu'il était le bras droit du Président Kayibanda, il réussit à exclure ses opposants du parti.

Déçu par ses proches collaborateurs, Kayibanda fit appel, aux jeunes éléments de la région de Masango. Il voulait par ce biais renouveler son entourage qui devenait de plus en plus "sclérosé". Dans cette atmosphère politique déjà étouffante, ces jeunes cadres, vigilants, dynamiques intellectuels et idéalistes, mais sans aucune expérience politique furent comme des agneaux au milieu des loups. Au lieu de s'améliorer, la situation politique s'empira. Depuis quelques années, le Rwanda était déjà divisé en deux parties dont les nordistes Bakiga défavorisés par le régime d'une part et les centro-sudistes Banyenduga qui en étaient bénéficiaires. Cette fois, les Banyenduga eux-mêmes à leur tour se divisèrent en deux parties, dont les Banyamarangara et les Banyamasango.

Ces mécontentes descendirent jusque dans la rue. Dans certaines boîtes de nuit, un Mukiga (nordiste) ne se sentait pas à l'aise. J'en donne pour preuve le "Café de Kigali" et le "Bar Splendide" appartenant respectivement à un Mukiga et à un Munyenduga. Les Bakiga ne pouvaient se sentir à l'aise que dans le "Café de Kigali" tandis que les Banyenduga

ne fréquentaient plus que le "Bar Splendide". Chose vécue comme je le raconte. "L'antagonisme régionaliste s'éguisait et le groupe qui avait la réalité du pouvoir était acculé à s'isoler dans son ghetto "régional." L'obsession d'un Coup d'Etat qu'on disait imminent, mettait le Gouvernement sur des positions défensives: l'amenant à "dispenser" certains officiers supérieurs de l'armée, en les nommant à des fonctions civiles (directeurs d'écoles, directeurs d'usines) loin de la capitale. Il procédait, par ailleurs, à des promotions sélectives et à des mutations calculées, d'autres officiers dans le but de proportionner la représentation régionale dans les unités de l'armée, de neutraliser ou d'écartier, des unités proches de la capitale, des éléments jugés dangereux pour le régime." (11)

Presque chacun dans Kigali portait en lui ce virus de régionalisme. Chacun avait une sorte de groupuscule à laquelle il appartenait. Moi-même, alors jeune employé du Ministère des Postes et des Télécommunications, j'avais mon groupe, celui des jeunes frustrés nordistes des régions de Gisenyi et de Ruhengeri. Et, je dois avouer que nous ne voyions notre salut que dans le changement que nous attendions très impatiemment sans pour autant savoir comment celui-ci allait avoir lieu. Ne sachant pas ce qui se mijotait dans les cuisines de la haute sphère politique du pays, nous l'imaginions à notre façon. Nous voyions ce qui se faisait, sans en comprendre les raisons. Pourquoi par exemple le gouvernement n'intervenait pas en faveur des Batutsi chassés à tort et à travers de leur travail? Pourquoi restait-il mains croisées vis-à-vis des tueries et des expulsions massives des jeunes lycéens Batutsi? Et pourquoi ces mutations brusques de quelques

officiers supérieurs de l'armée alors la garde nationale? Kigali était devenu un grenier de rumeurs, on parlait tantôt d'un coup d'Etat éventuel, tantôt de l'extermination des intellectuels du nord du pays occupant des postes importants dans l'administration, on entendait tantôt parler d'une réconciliation entre les deux parties rivales. Nous, spectateurs, impuissants n'y comprenions rien du tout.

"Pour hâter les efforts d'équilibration régionale de l'armée, commencés à tous les niveaux depuis quelques années déjà, le gouvernement décida la suppression de la police nationale et de l'intégration des éléments "sûrs" au sein de l'armée. La manoeuvre visait, croit-on, à renforcer le nombre des éléments dits "sudistes" dans l'armée, puisque d'après les savants calculs de la clique assumant la réalité du pouvoir, la défunte police en contenait relativement plus que l'armée. Au niveau de l'Etat-Major de l'armée et des services des renseignements, les responsabilités étaient réparties à nouveau et une plus grande partie mise entre les mains d'officiers "sûrs" par le régime." (12)

Le conflit interhutu avait atteint son niveau de rupture. Les nordistes étaient contre les sudistes et vice-versa. L'on peut se demander ici, quel rôle les Batutsi ont joué dans cette affaire. La réponse est sans équivoque: aucun. Ainsi, j'ose affirmer que si la paix et l'unité étaient menacées, les Batutsi n'y étaient pour rien. Aussi la déclaration du Général Habyarimana d'avoir pris le pouvoir suite à des conflits ethniques, n'est que pur mensonge. Les conflits qui eurent lieu, étaient la conséquence du climat de méfiance et de discorde entre les Bahutu. La faction qui voulait prendre le pouvoir à tout

prix et celle qui voulait le garder. La faction au pouvoir essaya de contrecarrer le plan du clan adverse en affaiblissant ses forces. D'où la tactique des mutations de quelques officiers. Finalement les militaires réussirent à inoculer le virus ethnique dans des écoles secondaires et supérieures, et le conflit ethnique finit par éclater. Si jusqu'à maintenant le pourquoi nous est connu, le comment restait obscur.

Du contexte international

Quiconque s'intéresse à la Tanzanie, sait combien ce pays a souffert du manque des crédits de la part du Fond Monétaire International et de la Banque Mondiale. La Tanzanie et la Zambie n'eurent pas de crédit pour la construction du chemin de fer devant relier les deux pays et ainsi désenclaver la Zambie qui était jusque-là dépendante du chemin de fer et des ports de l'Afrique du Sud, pour l'exportation de son cuivre. Les deux Chefs d'Etats, Nyerere (Tanzanie) et Kaunda (Zambie) avaient frappé en vain à la porte de différentes institutions financières occidentales à Genève, à Paris, aussi bien à Londres qu'à Washington.

La Banque Mondiale et le Fond Monétaire International ayant jugé ce projet trop ambitieux, trop cher et non rentable, la Tanzanie et la Zambie se tournèrent vers la Chine. Là, ils trouvèrent enfin une oreille attentive. Après quelques années, les Chinois remirent aux deux pays un chemin de fer opérationnel sous les yeux étonnés des argentiers occidentaux! Les Chinois avaient demandé en contre partie à Nyerere, de leur permettre d'installer une

base militaire sur l'île de Pemba dans l'océan indien.

Ayant appris cela, les américains proposèrent au Président Kayibanda d'installer une base militaire à l'Est du Rwanda, plus précisément au Bugesera, face à la Tanzanie. Le Président Kayibanda qui était un des Chefs d'Etats africains clairvoyants, n'eut pas peur de dire "non" aux Américains. Sa réponse fut, celle-ci: "Venant de briser les chaînes d'une domination dégradante Tutsi d'une part, qui a duré des siècles, et du colonialisme belge d'autre part, nous n'allons pas nous jeter dans les bras d'un autre colonialisme non moins dégradant et humiliant que le premier, celui des bases militaires".(13) Avec ce refus, le Président Kayibanda venait de signer sa chute. Il était devenu un élément gênant pour les occidentaux. Il devait quitter le pouvoir. Cette mission fut confiée à l'ancienne puissance coloniale du Rwanda, la Belgique. Kayibanda devait quitter le pouvoir car il avait refusé d'obtempérer à l'ordre des Américains. Les autorités belges, commencèrent ainsi à chercher une solution de rechange et en trouvèrent une en la personne du Général-Major Juvénal Habyarimana, alors Ministre de la Garde Nationale, dans le Gouvernement Kayibanda.

Du contexte national

La solution de rechange étant trouvée, il fallait maintenant se mettre au travail. Il fallait tout d'abord déstabiliser le régime du Président Kayibanda, ce qui n'était pas compliqué du tout. Car quiconque connaissant le Rwanda, sait que le problème ethnique est son talon d'Achille. Cette fois aussi, Ha-

byarimana et ses alliés belges, l'utilisèrent systématiquement et réussirent finalement à déstabiliser Kayibanda et son régime.

Dans les milieux bien informés sur la situation politique du Rwanda dans les années 1972-1973, on parle souvent du cas Naveau. Mais, qui est ce Naveau devenu si célèbre au Rwanda? Derrière ce nom se cache un prêtre belge de Liège, ancien professeur au Collège du Christ-Roi à Nyanza, au sein duquel il fonda un mouvement étudiant, le SECA (Secrétariat des Etudiants du Centre Afrique). Ce mouvement ne tarda pas à se propager dans toutes les écoles du Rwanda, dans le but de faire sortir le futur citoyen rwandais de "son petit Rwanda".

Le but était certes louable, seulement - l'Abbé Naveau, nature impulsive et passionné, alla bientôt trop loin dans son engagement. Passionné pour la cause des Bahutu, il voulut être plus Muhutu que les Bahutu-mêmes. C'est ce qui lui valut l'expulsion du Rwanda par les Evêques. Grâce à l'intervention de l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles, il retourna au Rwanda en 1972, pour présenter un projet d'alphabetisation audio-visuel. Arrivé au Rwanda, il y trouva une toute autre situation par rapport à celle qu'il y avait laissée quelques années auparavant. Lui qui avait tant milité pour l'équilibre ethnique dans les écoles, il s'étonna que cet équilibre était loin d'être obtenu. Il n'hésita pas d'en parler ou d'en discuter avec ses élèves de jadis, qu'il pouvait rencontrer un à un. Mais ceux-ci, maintenant dans l'armée ou dans la fonction publique, n'étaient plus, hélas, de "bons et braves militants du SECA". Ils partageaient plus que jamais, des idées régionalistes qui déchiraient le pays en ce moment-là mais aussi

et surtout leur ambition de prendre le pouvoir devenait réelle. A travers l'Abbée Naveau, ils voyaient une occasion de passer d'une déstabilisation clandestine à une déstabilisation ouverte du pays. Reste à savoir ici, si oui ou non l'Abbée Naveau était au courant de ces visées ou s'il en fut purement et simplement victime! Il servit malgré lui aux ambitions de pouvoir de ses anciens élèves!

Il voyagea à travers le Rwanda, tenant des conférences dans des communautés estudiantines et partout sur le même thème qu'il avait intitulé "La myopie sociale". Il semait ici des conflits très dangereux, voire mortels pour quelques jeunes rwandais Batutsi ou Bahutu semblables aux Batutsi. Il prêchait partout, que les Bahutu, ayant lutté pour l'indépendance, étaient devenus aveugles vis-à-vis de leur situation actuelle. Il faisait surtout comprendre aux élèves Bahutu que les Batutsi étaient toujours majoritaires dans des écoles bien qu'ils ne fussent qu'une petite minorité de 14% de toute la population rwandaise. Les élèves et les étudiants furent très sensibles à ses propos.

Il me semble que l'Abbée Naveau ne se rendait pas compte que: si l'Université Nationale du Rwanda (UNR) et l'Institut Pédagogique National (IPN) comptaient relativement plus d'étudiants d'ethnie Tutsi, c'était simplement parce que, obtenir une bourse d'études à l'étranger était un privilège réservé presque exclusivement aux étudiants d'ethnie Hutu, alors que la quasi-totalité des étudiants tutsi qui accédaient à l'enseignement supérieur étaient orientés vers l'UNR et l'IPN.

C'est suite à ses fameuses conférences que les expulsions des étudiants de l'ethnie Tutsi de l'UNR et de l'IPN commencèrent. Le soi-disant "Solus Populi - Salut du Peuple" fut créé au sein de l'UNR. Un bus mis à la disposition de ce soi-disant comité, parcourut tout le territoire national, en passant dans chaque communauté estudiantine, mobilisant les lycéens contre leurs condisciples Batutsi. De Butare, le comité se rendit d'abord à Kigali, Byumba et Ruhengeri ensuite à Nyundo et Gisenyi, pour terminer son odieux périple à Kibuye et Cyangugu. Ce qui parut au départ une simple révolte au niveau estudiantin devint bientôt une lutte ethnique qui allait ravager tout le pays. Cette solidarité entre les étudiants et lycéens Bahutu qui s'était élargie au niveau national ne dura qu'aussi longtemps que les étudiants et lycéens de l'ethnie Tutsi étaient encore là. Bientôt ce fut le tour des Bahutu nordistes contre les Bahutu sudistes, les nordistes chassant à leur tour les sudistes des établissements. Ceux exceptionnellement concernés étaient les enfants des politiciens-barwanashyaka du PARMEHUTU, et en particulier, ceux qui avaient été déclarés avoir dévié de la ligne du parti.

S'étant rendu compte de la situation - vraisemblablement trop tard - le gouvernement décida l'expulsion immédiate de l'Abbée Naveau, considéré à mon avis injustement comme organisateur de ce désordre. Il fut réembarqué manu militari pour son pays d'origine, la Belgique.

Naveau fut expatrié, mais le germe qu'il avait semé dans une terre exceptionnellement fertile allait donner des fruits amers pour le pays. Car aux expulsions des élèves et des étudiants de l'ethnie

Tutsi suivirent les expulsions arbitraires de fonctionnaires et d'employés Batutsi du secteur privé sans pourtant la moindre réaction de leur part. Le texte quasi anonyme de renvoi était souvent et partout le même. "Les Batutsi dont les noms suivent, sont priés de ne plus mettre, à partir de ce jour, leurs pieds aux bureaux de la Caisse d'Epargne du Rwanda... signé, Comité du Salut." Dès lors, les événements ne se limitèrent plus aux seuls établissements organisés comme les écoles et les hôpitaux, les ministères et les entreprises, ils s'emparèrent aussi des quartiers urbains et des campagnes. Des maisons brûlaient et des gens mouraient dans tous les coins du pays.

Suite à cette situation, le gouvernement ordonna le déploiement de l'armée et de la police pour empêcher les actes de violence dans les campagnes. Or, dans certaines régions du pays, les commandants et les éléments de ces unités de "pacification" poussaient les étudiants et plus tard la population à des actes de violence.

La déstabilisation politique du pays était devenue totale. Le Président Kayibanda et son gouvernement se trouvèrent bientôt débordés. Les militaires, n'obtempéraient plus aux ordres du Président de la République, qui pourtant, selon l'article 59 de la constitution en vigueur en ce moment-là, était officiellement le Chef suprême de l'armée. Ils faisaient désormais ce qu'ils voulaient. Aussi la responsabilité du Président Kayibanda et de son équipe dans les troubles qui endeuillèrent le Rwanda, ne peut être que nulle. Ce désordre fut bel et bien le travail de l'armée dirigée par le Général-Major J. Habyarimana en personne, le Président Kayibanda

et son équipe, ayant été en ce moment-là neutralisés.

Le Général Habyarimana et sa clique s'étaient décidés de prendre le pouvoir à tout prix, après le troisième Mandat du Président Kayibanda selon ce qui était prévu par la Constitution du 24 nov. 1962. Toutes les mesures avaient déjà été prises en cas où l'entourage du Président s'opposerait à son départ en votant une nouvelle loi, lui permettant de rester au pouvoir. Bref, la direction du pays devait passer du sud au nord!

Au moment où le Président cherchait à maîtriser la situation, la presse occidentale faisait des commentaires pas toujours objectifs comme le relève Claudine Vidal dans la Revue française d'études politiques africaines n° 88 du mois d'avril 1973: "Février 1973 a été un mois chaud pour le Rwanda. Contestation étudiante d'abord: à Butare, dans la nuit du 15 février, les étudiants hutus de l'Université Nationale chassaient tous les étudiants et étudiantes tutsis du campus et leur interdisaient de revenir suivre les cours. (...) A la contestation universitaire succéda, quelques jours après, un mouvement d'agitation sociale. Des listes d'employés tutsis étaient affichées aux portes des sociétés privées de Kigali, accompagnées d'un avis leur enjoignant de ne plus se présenter au travail. A la fin du mois, des affiches de même type circulaient dans les administrations. (...) Conflit racial ou conflit social? Plan politique ou mouvement spontané? Réaction aux événements tragiques qui, depuis mai 1972, se déroulent au Burundi? Les observateurs se sont logiquement posé ces questions et y ont parfois apporté des réponses trop simplificatrices." (14)

Le Rwanda était de nouveau objet de discussion dans la presse internationale. Mais, comme toujours, ces discussions ne concernaient que les apparences. Car à part les organisateurs de ces troubles, personne d'autre n'était en mesure de savoir d'où tout cela venait. Le Président Kayibanda, suite à la lettre du Chanoine E. Ernotte, religieux concerné directement par cette affaire, en tant que directeur du Collège du Christ-Roi de Nyanza lui en demandant les origines, dut reconnaître qu'il n'en voyait pas lui-même. En plus de cela, il laissa comprendre au Chanoine qu'il était personnellement préoccupé par cette situation mais que jusque là, il ne pouvait voir que la queue du serpent, sans en voir la tête qu'il aurait aimé écraser. La revue française constata: "Le président Kayibanda et son équipe veulent éviter au pays les désordres d'une guerre civile, et ont réussi, depuis des années, à maintenir une politique de modération. Aussi, la thèse soutenue par certains, selon laquelle un plan d'agression contre la minorité tutsi aurait été mis au point par le gouvernement est dénuée de fondement: les efforts déployés par les autorités pour maintenir l'ordre prouvent le contraire. Il n'en reste pas moins que la situation économique difficile et les revendications régionalistes qui tendent à se durcir, créent un climat tendu. Dans ces conditions, il suffit que l'agitation naisse dans un secteur pour gagner rapidement tous les autres et donner aux observateurs l'impression d'une stratégie mûrement élaborée."(15)

En effet, la lettre du 26 mai 1972, que le Président Kayibanda adressa à son homologue burundais alors Michel Micombero publiée dans le quotidien "Rwanda Carrefour d'Afrique n° 114, mai 1972" et

dont je reprends le texte intégral, nous laisse croire à la franchise du président défunt.

Monsieur le Président et cher Ami,

Depuis quelques semaines Notre attention a été attirée sur les difficultés que traverse le Pays frère la République du Burundi.

Les quelques éléments qui Nous parviennent - s'ils sont vrais - sont de nature à inquiéter tout coeur humain. La situation Nous semble grave et Nous la comprenons d'autant mieux qu'il s'agit d'un Pays frère et voisin, à structure sociale, économique, ethnique, très semblable à la Nôtre d'antan.

Cher Ami, Nous apprenons qu'avec les difficultés provenant de politiciens, Vous avez à faire avec des meurtres de gens simples, avec des assassinats d'enfants à l'école, avec des incendies de voitures d'étrangers. Tout cela est négatif surtout si, contrairement aux déclarations de collaborateurs plus malicieux qu'humains, plus arrangeurs que nationalistes africains, le Burundi, Etat frère et voisin poursuivait sa marche dans la tuerie.

La tuerie, à quoi cela peut-il servir? Les féodaux qui, chez-nous, ont décidé d'organiser une tuerie massive et bien étudiée, à quoi cela leur a-t-il servi?

Comme Vous le savez bien, la Révolution rwandaise de novembre 1959 n'est pas allée jusqu'à massacrer les enfants d'école, de quelque ethnie qu'ils fussent. Et le peuple s'est organisé pour que les adultes visés par les féodaux pour la liquidation, ne soient pas tous tués. Un pauvre homme qui porte

sur sa tête une corbeille de manioc de son champ, pour nourrir ses enfants, pourquoi doit-il être écrasé exprès par un Caterpillar?

Mais laissons là toutes ces considérations - provenant pourtant d'informations sûres - et voyons ce que l'on doit faire pour arrêter un jeu aussi cynique que démodé.

- 1) Nous ne voulons pas Nous mêler dans les affaires intérieures de Votre Pays: consigne de l'ONU et de l'OUA et que la République Rwandaise respecte.
- 2) Comme Pays frère et voisin, Nous Vous donnons des conseils, conseils fermes et tirés d'une expérience que Vous n'ignorez pas.
 - a) Arrêtez les tueries: cela ne sert à rien à l'Afrique ni au Développement du Burundi en particulier. Nous savons que ce n'est pas facile quand les massacreurs se sont mis en route.
 - b) Informez Vos Collègues, éventuellement pour conseil et avis
 - c) Ne confondez pas étrangers - qui peuvent être de tout genre - avec Vos concitoyens.
 - d) Qui ne porte pas arme, qu'il ne soit pas inquieté sauf devant les tribunaux en bonne et due forme.
 - e) Vous personnellement, dépassez les jeux claniques et régionalistes, que les étrangers aiment à utiliser pour fabriquer un néocolonialisme,

qui ne tiendra jamais plus.

- f) Ne renforcez pas une opposition d'origine étrangère: ce genre d'opposition travaille auprès de tous les Pays indépendants du Tiers-Monde. Comme Vous savez, Nous avons toujours condamné ce genre d'opposition.
- g) Pensez plus aux plus petits, aux gens sans défense, ni économique, ni politique, pensez aux masses populaires et réorientez toute l'activité burundaise à la promotion économique, sociale et politique du Peuple.

Comme frère et voisin, Nous avons estimé nécessaire de Vous donner ces modestes conseils sans pourtant Nous mêler dans les affaires intérieures du Burundi à la direction duquel la Providence Vous a commis.

Nous souhaitons que la crise actuelle soit justement finie; Nous pleurons avec Vous ceux qui sont morts, il faut que les vivants qui veulent la paix la retrouvent.

Quant aux fugitifs, usez de clémence de telle façon que "ceux qui veulent revenir pacifiquement sur le sol natal" ne soient pas inquiétés.

Tels sont les vœux que Nous exprimons à Votre Excellence et à Votre Peuple, avec l'assurance de Notre haute et fraternelle considération.

Kigali, le 20 mai 1972 (sé) Grégoire Kayibanda
Le Président de la République

Le 2 août 1972, le Président reçut en audience le Ministre burundais des Affaires Etrangères, de la Coopération et du Plan du Burundi, alors Arthémon Simbananiye. Rwanda Carrefour d'Afrique n° 117 du mois d'août 1972 écrit: "Au cours de l'entretien, le Chef de l'Etat Rwandais a exprimé son inquiétude sur la situation qui prévaut encore au Burundi qui n'est autre que la résultante de l'éternel conflit Hutu-Tutsi et a émis le voeu que la paix soit rapidement rétablie à l'extérieur comme dans le coeur de chaque citoyen du Burundi. Le Président de la République s'est étonné du clivage existant dans la répression entre telle et telle autre ethnies."(16) Tout ce qui précède nous montre, que le Président Kayibanda, était bien préoccupé par tous ces événements tragiques.

Mais la presse étrangère, diffusa la version du complot organisé contre les tutsi. Ainsi, la Neue Zürcher Zeitung du 28 mars 1973, publia également un article à ce propos: "Le tribalisme dans les deux monarchies de jadis, le Rwanda et le Burundi, s'est de nouveau déclenché. La "deuxième révolution" de ceux qui sous la domination des rois tutsi, étaient opprimés "les Bahutu" a coûté jusqu'ici près de 300 morts. Des milliers de maisons à l'intérieur du pays ont été brûlées, les vaches volées et les magasins détruits. La Garde Nationale du Président Grégoire Kayibanda, au pouvoir depuis l'indépendance a intervenu depuis quelques jours pour calmer la situation et éviter plus de morts."(17)

Avec cet article, on remarquera vite que les opposants au régime Kayibanda avaient presque atteint leur but. Ayant l'armée et le soutien belge

à leur disposition, il ne leur restait plus qu'à passer à l'échelon supérieur.

Mais hélas! Il y eût un obstacle, car en février 1973, alors que les militaires s'apprêtaient à prendre le pouvoir, l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles fut informée sur le fait qu'un groupe de mercenaires occidentaux avaient été recrutés pour faire un coup d'Etat à Kigali. L'un des mercenaires accepta de rendre le document avec les indications précises tel que: achat d'armes, cachette d'armes prises à Kigali, Ruhengeri, Bugesera. Tout cela fut transmis à Kigali.

C'est juste suite à cette information que quelques officiers, apparemment impliqués dans cette affaire, furent dispersés un peu partout à l'intérieur du pays.

En Mai 1973, le Ministère belge de la défense invita le Général Habyarimana, alors Ministre de la Garde Nationale et Chef d'Etat Major à effectuer une visite en Belgique qui devait avoir lieu le 17 mai. Selon le premier Plan du coup d'Etat, les militaires auraient prévu l'assassinat du Président Kayibanda, de ses ministres et ses proches collaborateurs. Ils espéraient, grâce à cette extermination, provoquer une réaction de la part de quelques militaires fidèles au régime, ce qui aurait abouti à un chaos et au désordre total dans le pays. Ainsi, le Général Habyarimana, escorté d'un contingent de mercenaires belges, aurait regagné d'urgence le pays en qualité de pacificateur. Par conséquent, nul ne l'aurait suspecté d'avoir eu à faire avec le coup d'Etat, puisqu'il était absent du pays.

Malheureusement pour le Général, ce plan ne put être appliqué, car, quelques jours avant le 17 mai 1973, un belge, ami personnel du Président Kayibanda, parvint à capter des informations sur ce complot, le fit aussitôt parvenir par l'intermédiaire de l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles, au Président Kayibanda. Informé, le Président Kayibanda ne réagit pas tout de suite. Il attendut jusqu'au 16 mai 1973, la veille du départ du Général Habyarimana, pour lui donner l'ordre de reporter sa visite à une date ultérieure sous prétexte que la détérioration de la situation à la frontière rwando-burundaise exigeait la présence du Ministre de la défense. Ainsi le projet avorta.

La deuxième tentative échoua également le neuf juin 1973 et enfin la troisième, celle du cinq juillet réussit. La question qu'on est en droit de se poser est celle-ci: pourquoi le Président Kayibanda n'a pas réagi malgré toutes les informations qu'il avait sur les préparatifs successifs de ce coup d'Etat?

Etait-il si sûr de son pouvoir jusqu'à croire qu'il ne pouvait pas être inquiété? Aurait-il été aveuglé par les sentiments à caractère paternel qu'il nourrissait à l'égard de celui qui le démit plus tard de ses fonctions? Le fait qu'il était un catholique convaincu, a été déjà souligné dans les pages précédentes mais il faut aussi ajouter qu'il croyait en la démocratie. Il ne pouvait en aucun cas croire qu'un changement du pouvoir pouvait intervenir par d'autres moyens. Je crois, que le Président Kayibanda, a vraisemblablement crû en la fidélité de ses subalternes à son égard. Il était, à mon avis, loin de se rendre compte qu'il était devenu, en réalité, de-

puis quelques années, un agneau au milieu d'un troupeau de loups.

Le traître et la nuit

En tenue de combat et doigts sur la gachette de sa mitraillette, le Général Habyarimana et ses amis s'emparèrent du pouvoir et renversèrent celui qui avait été élu par le peuple. C'était dans la nuit du 4 au 5 juillet 1973. Il n'est que normal qu'une hyène profite du sommeil d'un lion pour s'emparer de sa proie. Le Président Kayibanda et ses proches collaborateurs furent arrêtés pendant la même nuit. Certains d'entre eux furent incarcérés dans la prison de Ruhengeri, d'autres dans celle de Kigali, tandis que le Chef de l'Etat fut déplacé très loin de la capitale, à Rwerere, Préfecture de Ruhengeri, au Nord du Rwanda.

Après son vol du pouvoir à mains armées, il eut des remords, notre Général! Il eut la mauvaise conscience, je crois, d'avoir mal agi vis-à-vis de celui qu'il venait de destituer et enfin vis-à-vis du peuple rwandais. C'est pourquoi il prépara la même nuit un podium théâtral sur lequel il allait jouer à la fois son rôle de metteur en scène et acteur principal.

La pièce commença avec "un communiqué très important", lu sur les antennes de Radio-Rwanda par Théoneste Lizinde, au nom du Haut Commandement de la Garde Nationale (junte militaire). Il donna signal au déferlement des calomnies sur Kayibanda et son Gouvernement. Ce communiqué, dont un extrait suit, est le premier acte d'une pièce qui continue à se jouer sous nos yeux. "Vous êtes sans

ignorer, que ces derniers temps les ennemis de la paix ont troublé l'ordre public en semant la zizanie et la division du Pays en des groupuscules régionales. L'unité Nationale était menacée, la paix risquait d'être compromise. Celui qui avait été élu par le peuple, Grégoire Kayibanda pour lequel nous gardons par ailleurs beaucoup d'égards, s'est laissé prendre dans les griffes des ennemis de la paix."(18)

Certes beaucoup de Rwandais et en particulier ceux habitant Kigali comme je l'ai souligné dans les pages précédentes souhaitaient un changement politique, ils étaient pourtant loin de penser à une prise de pouvoir par un militaire au Rwanda; ainsi personne ne pouvait prévoir un coup d'Etat et surtout les arrestations massives qui s'en suivirent. Plus encore, personne au Rwanda n'aurait pu s'imaginer que notre libérateur Grégoire KAYIBANDA, lui aussi, aurait pu être arrêté. La question consiste à savoir: pourquoi a-t-on arrêté KAYIBANDA et pourquoi l'a-t-on traité comme un criminel? Pourquoi a-t-il fallu que cet homme, à qui les Rwandais, doivent leur indépendance et leur liberté, fut insulté et humilié à la face du monde? N'y avait-il pas d'autre moyen de le convaincre du danger que courait la nation?

Le Général Habyarimana, lui, ne manque pas en tout cas de réponse. Surtout depuis qu'il est l'homme fort que personne n'ose contredire! Il raconte ce qu'il veut, quand et où il veut. Pour lui, l'essentiel est qu'il réponde, un point c'est tout! Je m'imagine un peu ce qu'il opposerait à des questions précédentes: "Depuis longtemps, je m'évertuais à informer le Président - qui était mon Chef - de la tension et des motifs visibles de cette tension."(19)

Soit! Mais mon Général; étiez-vous sincère avec votre Chef? Qu'est-ce que vous croyez vraiment? "Je croyais sincèrement que l'action de son entourage ne pouvait pas permettre un climat de confiance. Souvent il ne m'écoutait pas. Je crois que les personnes de son entourage [...] avaient tout fait, pour que le Président n'ait plus confiance en moi."(20) Avec ces déclarations, c'était une série de mensonges et de calomnies vis-à-vis de celui qu'il venait de descendre. Le Général Habyarimana, un menteur professionnel? Seule l'histoire donnera une réponse à cette question.

Un homme qui a préparé un coup d'Etat, cet homme veut faire croire au peuple rwandais qu'il n'y était pour rien. Plus tard le Major Lizinde, alors Directeur Général du Service Central de Renseignements, et bras droit du nouveau Chef de l'Etat rwandais précisera dans son livre intitulé: "La découverte de Kalinga ou la fin d'un mythe" "Le parti PARMEHUTU au lieu de libérer le petit comme cela était énoncé dans ses principes fondamentaux était devenu un instrument d'oppression dès le début 1973." (21) Ici le Major (actuellement en prison) nous livre un élément d'une importance capitale; car il confirme exactement les informations que j'ai pu rassembler sur le coup d'Etat du 05 Juillet 1973. S'il est bien vrai que la situation était devenue catastrophique au Rwanda, il faut préciser que ce désordre avait été prévu et planifié dans le processus de la prise du pouvoir par le Général Habyarimana et ses complices; donc inévitable.

Pourtant, le Général Habyarimana déclara: "Le coup d'Etat du 5 juillet 1973, n'est pas un coup d'Etat militaire. Nous ne l'avons pas effectué avec

des armes. Le coup d'Etat que nous avons fait est surtout un coup d'Etat moral."(22)

Est-il possible qu'un militaire fasse un coup d'Etat qui ne soit pas militaire? Dans ce cas donc il n'en serait pas un, or celui qui n'est pas militaire ne peut pas faire un coup d'Etat. Par conséquent, son coup d'Etat était bel et bien militaire puisqu'il fut effectué grâce aux armes à feu. A ce que je sache, un assassinat n'a jamais été quelque chose de moral! Pourtant, le Général Habyarimana lui, parle d'un coup d'Etat moral! Sinon il est de mon droit de lui demander, que faisaient ces auto-blindés à des places stratégiques de Kigali? En recourant à cette légende, il a essayé de cacher sa tête tout en laissant ses pattes à découvert. Est-il nécessaire de mentir, même quand on a pris le pouvoir?

Le discours ne s'arrêta pas là, le Général continua avec ses déclarations: "La nuit du 4 au 5 juillet, nous avons échappé à un plan odieux, cynique, digne seulement de la méchanceté de ceux qui l'ont préparé. Une liste de personnalités à éliminer avait été élaborée par l'entourage de l'ancien Président Kayibanda. Ce ne fut que par miracle que celui qui vous parle maintenant échappa au piège lui tendu le 5 juillet 1973 à une heure du matin. Il devait disparaître le premier, suivi d'un carnage des plus affreux." (23) En effet! Ce soir là, paraît-il, Habyarimana aurait été dépêché chez Kayibanda. A son arrivé, un piège lui aurait été tendu et il aurait dû être abattu par Bizimana, alors Capitaine de la Garde Nationale. Selon les bruits qui couraient dans Kigali, le Général Habyarimana aurait esquivé les balles à pieds! Le mensonge est assez gros! Com-

ment notre Général a-t-il pu esquiver les balles d'un des tireurs d'élite de la Garde Nationale? Le Capitaine Bizimana, alors Ministre de la Jeunesse était connu dans la Garde Nationale pour sa précision au tir. Etait-il seul à attendre Habyarimana?

Toujours dans le même discours: "Cette nuit-là, il y avait un plan d'exterminer certaines personnes et nous avons dit non à ces tueries. [...] La rapidité et l'efficacité de l'action que nous avons posée sont uniquement dues à la cohésion du cadre de la Garde Nationale, de sa discipline et de son obéissance et attachement à son chef. La décision n'a été prise qu'à l'extrême limite au moment où je me suis rendu compte de l'ampleur du danger. Je vous fais remarquer particulièrement que toute la journée du 4 j'étais à Gisenyi avec deux de mes enfants, où j'étais allé préparer le mariage de mon frère. C'est vous dire que je n'avais rien préparé."(24)

Qu'il ait préparé ce coup d'Etat ou non, le fait est que ce coup d'Etat a eu lieu et qu'il en était le Chef. Quant à ses déclarations d'avoir voulu éviter des tueries au pays, sa pratique ne le confirme guère. Avec son coup d'Etat, le Général Habyarimana, a tué plus de personnes que n'importe qui ayant gouverné le Rwanda avant lui. Les dommages que son coup d'Etat a causé à la conception et à la révision de l'histoire du Rwanda resteront à mon avis irréparables. Suite à son coup d'Etat, presque la totalité des membres du Gouvernement déchu, furent incarcérés et personne d'entre eux n'est sorti vivant de la prison.

Avec eux, une grande partie de l'histoire de notre pays est enterrée; une perte sans retour! Le Rwanda fut ainsi livré aux caprices d'un homme vicieux et vaniteux. Toute une génération qui avait lutté pour l'indépendance du Rwanda a dû disparaître sans testament ni héritiers. Qui écrira l'histoire du Rwanda moderne? D'où tirera-t-il ses informations maintenant que tous les pères de l'indépendance ont été liquidés. L'histoire du Rwanda comme le relève Damien Rwegera dans "Amakuru ki?" est une vraie caricature conçue et rédigée par les historiens, ethnologues et anthropologues étrangers, un exemple: "Un royaume bien organisé, un état fort structuré, hiérarchisé, centralisé et gouverné par un monarque puissant; trois groupes appelés ethnies (les Batwa, les Bahutu, les Batutsi), dont l'une (les Batutsi) a dominé les autres depuis des siècles grâce à sa supériorité intellectuelle et à ses qualités d'éleveurs de gros bétail et de guerriers; un mini empire expansionniste et craint des voisins qui a longtemps résisté aux envahisseurs esclavagistes arabes: telle est la carte de visite du Rwanda, fabriquée de toutes pièces par les historiens, anthropologues, missionnaires-chercheurs européens et tenant lieu, jusqu'à présent, de présentation du pays avant la colonisation. [...] Toujours d'après cette "bande dessinée" de l'histoire du Rwanda, la coexistence des trois groupes ethniques s'est traduite en "antagonisme séculaire" entre Bahutu (agriculteurs et sujets) et Batutsi (pasteurs et seigneurs) formant un système de clientèle, reflet de la féodalité du Moyen Age européen."(25)

Cette façon de présenter le passé de notre pays, peut être qualifiée de "porno histoire" (titre d'un poème inédit de M. Muamba). Par conséquent, les

Rwandais eux-mêmes se doivent de la redresser. Ne laissons pas périr notre mémoire. Profitons de quelques témoins de ce passé récent qui vivent encore, avant qu'il ne soit trop tard.

Si aujourd'hui nous accusons les historiens européens d'avoir déformé notre histoire, à qui ferons-nous porter le chapeau demain? Les Européens ont, certes, joué un rôle dans la disparition de l'illustre homme rwandais. Mais s'ils ont pu réussir, c'est parce qu'ils ont trouvé des complices sur place. Notre responsabilité est grave, car nous avons violé nos traditions. Les Européens, ne nous ont pas empêché de les respecter et d'agir en conséquence. Nous étions bien sensés savoir, que: "Urupfu rujyanze umusaza, ruba rujyanze umuhanuzi - La mort qui emporte un vieillard, emporte un sage" Un proverbe rwandais dont nous devrions être conscients et surtout vis-à-vis duquel nous devrions être sensibles. Si nous assassinons nous-mêmes cet Umusaza sans lui avoir laissé le temps de nous résumer ce qu'il a vu au cours de la route de sa vie, eh bien, nous avons commis un grand crime contre l'histoire et contre notre tradition. Si les Européens ont pu entrer dans nos affaires, c'est parce que nous le leur avons permis.

Le Général veut à tout prix nier sa participation à la planification du Coup d'Etat. A supposer que le Coup d'Etat lui ait été imposé, qu'a-t-il entrepris pour dédommager les victimes? Les étudiants et les élèves de l'ethnie Tutsi, chassés brutalement de l'Université Nationale et de différents collèges du Rwanda, regagnèrent-ils leurs places après le Coup d'Etat? Les fonctionnaires Tutsi, chassés de leur travail, furent-ils indemnisés? Regagnèrent-ils

leurs places? Les jeunes lycéens, pourtant appartenant à l'ethnie Hutu, mais originaires de la région du sud du pays, regagnèrent-ils leurs communautés? Ceci n'a pas été fait, tout le monde le sait.

Le nouveau président aurait dû protéger son prédécesseur et les membres de son Gouvernement. Ça aussi n'a pas été fait, au contraire! Sur son ordre, les prisonniers politiques de 1973 furent d'abord torturés et enfin assassinés. Certains d'entre eux furent achevés à coups de marteau, d'autres, par la faim et la soif. N'est-ce pas de la main de son beau-frère et secrétaire particulier, le pseudo-Colonel Sagatwa, que son prédécesseur fut assassiné? Pourtant ce sanguinaire veut toujours paraître devant l'opinion tant nationale qu'internationale comme un bon chrétien. Certains de ceux qui lui font la publicité vont encore plus loin. Omer Marchal le qualifie par exemple de "patriarche de cinquante ans."(26) Les flatteries de ce genre plaisent bien au Général.

Les arrestations massives des dignitaires du régime déchu.

Jusque à ce jour, quinze ans après, la presse étrangère qualifie presque unanimement, le coup d'Etat du 5 juillet 1973 à Kigali, de coup d'Etat sans effusion de sang. L'Internationales Afrika Forum du mois de juillet/août 1985 écrit par exemple "Début juillet 1973, les officiers de l'Armée Rwandaise ont pris le pouvoir sans aucune effusion de sang. Onze officiers, à leur tête le Général-Major Habyarimana ont créé un "Comité pour la Paix et l'Unité Nationale", ont suspendu le gouvernement civil et l'ont défendu de toute activité politique

jusqu'à nouvel ordre." (27) Certes, la neutralisation du pouvoir civil, le 5 juillet 1973, se passa sans effusion de sang. Mais les arrestations qui eurent lieu aboutirent à des liquidations.

Plus d'une cinquantaine de personnes furent incarcérées cette nuit-là. Elles furent immédiatement réparties dans les prisons de Kigali et de Ruhengeri. Depuis cette date, personne ne fut informé de leur sort; même les membres de leurs familles. Fin 1973 une cour martiale fut spécialement constituée pour les juger. Mais, soyons sérieux, cette cour qui siégea à Ruhengeri n'avait rien d'une Cour de Justice. Elle siégea parce que le nouveau maître de Kigali voulait par ce biais démontrer qu'il est un homme juste. S'il trompa l'étranger, les Rwandais ne s'y laissèrent pas prendre. Ils savaient et savent que le sort de chacun des détenus avait déjà été décidé, la nuit même du Coup d'Etat. Lorsque les condamnés furent amenés à la prison spéciale de Ruhengeri, cela fut pour chacun d'eux, un aller sans retour.

La liste qui suit a été publiée dans le Journal "Imvaho n° 590 du 7 mars 1985, lors du procès provoqué par des organismes internationaux des droits de l'homme.

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| 1. Munyaneza, Augustin | Ministre (Gitarama) |
| 2. Bizimana, André | Ministre (Gitarama) |
| 3. Harelimana, Gaspard | Ministre (Gitarama) |
| 4. Nyilibakwe, Godefroid | Secrétaire d'Etat
(Gitarama) |
| 5. Minani, Frodouald | Ministre (Gitarama) |
| 6. Nzanana, Fidèle | Ministre (Kibuye) |
| 7. Kaberuka, Emmanuel | Ambassadeur |
| 8. Ndahayo, Claver | Secrétaire-Député à l' |

9. Mbarubukeye, Athanase Assemblée Nationale (Gitarama)
 Secrétaire Exécutif du Parti (Gitarama)
10. Niyonzima, Maximilien Secrétaire régional du Parti (Gitarama)
11. Ntalikure, Elie Secrétaire Général (Gitarama)
12. Hodali, Alipe Secrétaire particulier à la Présidence de la République (Gitarama)
13. Kanani, Aminadab Président de la Cour d'Appel (Chambre de Ruhengeri (Gitarama)
14. Munyandamutsa, Philippe Président de la Cour d'Appel (Chambre de Kigali (Gitarama)
15. Gakire, Jean Secrétaire Général (Gitarama)
16. Kalisa, Narcisse (Secrétaire Général) (Gitarama)
17. Ndandali, Gaspard Administrateur de la Banque Nationale du Rwanda (Gitarama)
18. Muvunankiko, Gérard Député (Gitarama)
19. Misago, Mathias Député (Butare)
20. Shumbusho, François Directeur Général (Gitarama)
21. Ugirashebuja J.-Eric Directeur Général (Gitarama)
22. Bizindori, Louis Directeur de l'ONACO (Gitarama)
23. Mivumbi, Damien Directeur Général (Gitarama)
24. Ndahimana, Stanislas Directeur Général
25. Nyamwasa, Gallican Officier (Butare)

26. Twagirayezu, Aloys Officier
27. Zihinjishi, Oscar Officier
28. Niyoyita, Dominique Officier (Gikongoro)
29. Bisabo, Aloys Officier
30. Habimana, Mathias Officier
31. Habimana, Siridion Officier
32. Muganimfura, Aphias Député National
33. Ntirushwa, Siridion Député National
34. Nubashyimpfura, Charles Député National
35. Nyabuhene, Fidèle Député National
36. Nduziye, Justin Député National
37. Mporanyi, Prosper Agent de la Surêté Nationale
38. Turatsinze, Désiré Directeur à la Caisse Sociale
39. Ntaganzwa, Alexandre Directeur
40. Mlle. Kabarenzi, Agnès Fonctionnaire
41. Kanakuze, Omar Commerçant-Gitarama
42. Gasamunyiga, Melchior Directeur Général à la Présidence
43. Kabandana, P.-Célestin Sans fonction officielle
44. Sebagabo, Athanase Inspecteur d'arrondissement
45. Twagirayezu, Epimaque Agent de la sûreté
46. Musabe, Jules-Simon Diplomate
47. Bizimana, Isaïe Fonctionnaire (Caisse Sociale)
48. Semanyenzi, Alfred Fonctionnaire agricole
49. Twagirimana, Boniface Fonctionnaire agricole
50. Bitsinduka, Alphonse
51. Mbaraga, Augustin
52. Ndukebuka, Godefroid
53. Niyibizi, Canisius
54. Nkuruziza, Cyprien
55. Nsanzishuli, David

Toutes ces personnes sont mortes en détention. Sans doute, s'il n'y avait pas eu l'intervention des organismes internationaux et surtout si la soi-disante tentative de Coup d'Etat avorté de l'ex-Chef du Service Central des Renseignements n'avait pas eu lieu, le sort de ces victimes ne serait connu de personne aujourd'hui. Cependant, ce chiffre officiel est contredit par des estimations que nous avons reçues d'autres sources, notamment de l'ex-Major Théoneste Lizinde, qui était aussi le Directeur Général du Service Central des Renseignements lui-même, aujourd'hui en détention dans la prison spéciale de Ruhengeri. Cet homme recevait les ordres du Général Habyarimana et les transmettait à ses subalternes. Il parle de plus de 700 personnes, victimes du coup d'Etat du Général Habyarimana.

Avec les prisonniers politiques de 1973, commence au Rwanda le chapitre de la violation des droits de l'homme, qui sera détaillé le long de ce livre. Dans le rapport annuel d'amnesty international de l'année 1983, nous relevons ce passage: "En novembre 1982, le représentant du Rwanda à l'Assemblée Générale des Nations Unies confirma l'engagement de son pays contre la torture et confirma la déclaration des Nations Unies sur la protection de l'homme contre la torture et autres punitions cruelles, inhumaines et humiliantes. Pourtant, Amnesty International a toute une série des rapports dans lesquels il est annoncé que les prisonniers détenus dans la Centrale du Service Central des Renseignements à Kigali et dans la prison spéciale (pour les prisonniers politiques) de Ruhengeri, sont systématiquement torturés. (...) Par la torture, le concerné a dû être forcé à avouer des accusations, alors que selon une enquête du tribunal, il avait été jugé in-

nocent. D'après ce rapport, le concerné fut persécuté à coups de bâton pendant des heures et soumis au choc électrique. Aussi bien avant qu'après leur jugement, beaucoup de détenus furent enfermés dans des cachots (dans une obscurité absolue) au sein de la prison spéciale de Ruhengeri." (28) La situation telle qu'Amnesty International vient de la décrire date de 1982, mais c'est dans de telles conditions, et parfois pire encore que les prisonniers politiques de 1973 furent détenus.

Les membres de leurs familles, eux aussi, ne furent pas laissés en paix, au contraire! Ils furent soumis à un contrôle rigide. Ils n'avaient par exemple pas le droit de quitter leurs villages sans la permission des autorités locales. Avant leur moindre déplacement, les autorités locales devaient prévenir Kigali. Quiconque est informé sur la situation de la santé publique au Rwanda, sait bien que les milieux ruraux ne disposent la plupart du temps que de dispensaires, ce qui signifie automatiquement la présence rare d'un médecin. Par conséquent, avec ces mesures, il était difficile d'en consulter un. Ces mesures, en fait, privaient les familles des prisonniers de tous les droits, même celui de travailler, alors que les biens de leurs maris, pères ou frères en détention avaient été confisqués et leurs comptes bancaires bloqués. Le résultat fut qu'elles devinrent les plus pauvres des "pauvres du Rwanda". Les familles manquèrent jusqu'à l'essentiel.

Les filles du Président Kayibanda, malgré la majorité déjà atteinte, n'avaient pas le droit de se marier, sans la permission en provenance de la Présidence de la République à Kigali. Ce droit leur resta privé, jusqu'en 1978 lorsque le Général Habyari-

mana enleva cette mesure. Ce témoignage nous vient d'un jeune homme qui fut emprisonné, parce qu'il avait été vu en compagnie de l'une des filles du Président défunt. Un second exemple nous est fourni par une tierce personne. Il s'agit ici du cas de Mme Munyaneza, épouse du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération dans le Gouvernement de Kayibanda. Après l'arrestation de son mari, Mme Munyaneza resta à Kigali, chose exceptionnelle, car la plus grande partie des épouses avait été obligée de regagner chacune son village natal ou celui de son époux. Pour elle c'était bien sûr un avantage, un avantage qui malheureusement n'allait pas durer longtemps. Remarquons ici, que son mari fut le seul à ne pas être arrêté immédiatement. Son arrestation n'interviendra qu'un peu plus tard. Il fut détenu à l'Hôtel Muhabura à Ruhengeri où il dut payer lui-même toutes les consommations. C'est ainsi que les agents du Général Habyarimana venaient régulièrement chez son épouse prendre de l'argent sous prétexte que son mari en avait besoin à l'Hôtel. Pourtant, de cet argent, ce dernier ne recevait rien. Les agents du Général se le partageaient. L'argent fini, Monsieur Munyaneza fut transféré de l'Hôtel à la prison spéciale de Ruhengeri, située seulement à quelques mètres de l'Hôtel Muhabura.

Mme Munyaneza apprit le décès de son mari suite à des tortures, par des amis restés fidèles à la famille. Elle décida de quitter le pays. Mais, elle ne savait pas comment le faire. Elle dépendait complètement de ces amis. Ensemble, ils commencèrent à élaborer un plan de fuite. Le gouvernement l'apprit avant sa réalisation. Elle fut par conséquent, elle aussi, expulsée de la ville de Kigali et

assignée à Musambira, village natal de son mari, situé à peu près à 20 km de la capitale. Elle ne pouvait plus sortir de Musambira, et comme les enfants étaient restés chez des amis à Kigali, afin qu'ils puissent continuer d'aller à l'école, elle ne pouvait plus les voir que clandestinement. Ainsi était-il pour elle inévitable de violer ces ordres auxquels elle avait été soumise. Un jour, elle décida d'aller voir ses enfants, c'était la nuit, mais les agents du Service Central des Renseignements l'arrêtèrent malgré tout et en informèrent ensuite le Chef de l'Etat, qui donna l'ordre de prendre la femme et ses enfants et cette fois-ci de les consigner dans son village natal, à Cyangugu, à à peu près 250 km de Kigali. Plus d'école pour les enfants, plus de paix pour leur maman! Le combat de la survie commença pour elle et pour les enfants qui ne dépendaient désormais que de leur maman. Ils étaient soumis à Cyangugu à un régime de surveillance atroce. Deux militaires armés, veillèrent jour et nuit. Ni Mme Munyaneza, ni ses enfants, personne ne devait quitter la maison. Malgré cette surveillance, elle réussit tout de même à se réfugier à Bukavu, ville frontalière zairoise en face de Cyangugu.

Certains des amis de son mari, dont Alphonse-M. Kagenza qui l'avaient aidée à préparer sa première tentative de fuite, en avaient déjà subi des conséquences fâcheuses.

Alphonse-Marie Kagenza, Ambassadeur de la République Rwandaise à Kampala (Ouganda) sous Grégoire Kayibanda. Ami personnel du Général Habyarimana, alors Ministre de la Garde Nationale et de la Police, il parti-

cipa à la préparation de coup d'Etat contre Kayibanda. Il démissionna de son poste d'Ambassadeur, pour pouvoir répondre à l'invitation de son ami, le Général J. Habyarimana, qui l'avait appelé pour venir l'aider à déstabiliser le régime du Président Kayibanda. C'est lui qui annonça le coup d'Etat à Kampala (Ouganda), Nairobi (Kenya) et Dar-Es-Salaam (Tanzanie).

Démis de ses fonctions pour des raisons sombres, il s'orienta vers le commerce. Le 16 avril 1980, il fût arrêté et accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Condamné à mort le 25 novembre 1981 par la Cour de Sûreté de l'Etat, la peine de mort fut commuée en une peine à perpétuité. Kagenza est âgé aujourd'hui de plus de cinquante ans.

Kagenza donna ce témoignage, comme beaucoup d'autres dans la prison spéciale de Ruhengeri, dans laquelle il est incarcéré jusqu'à aujourd'hui. Ses compagnons de misère lui demandèrent de leur expliquer, comment et pourquoi le Général Habyarimana s'est tourné contre lui Kagenza, qui était considéré un moment donné comme son bras droit. Nous reproduisons intégralement le récit de l'ancien Ambassadeur, tel qu'il nous fut raconté par S. Shyirambere, ex-Diplomate en Ethiopie, et ex-Secrétaire Général de l'Université Nationale du Rwanda, avant qu'il ne fut arrêté, accusé, lui aussi, d'atteinte à la Sûreté de l'Etat. Condamné à 8 ans de prison, il fut mis en libération conditionnelle après quatre ans de détention. Il réussit à fuir. Il vit aujourd'

hui en exil en Belgique. Si nous publions ce témoignage, c'est parce que Monsieur A.-M. Kagenza l'a expressément désiré:

"Nous avons préparé le coup d'Etat et ses suites ensemble commença Alphonse-M. Kagenza. C'était sur l'insistance du Général J. Habyarimana que je démissionnai de mon poste d'Ambassadeur afin de venir l'aider à déstabiliser le régime du Président Kayibanda. Il n'était donc que normal et compréhensible que ce fut moi, ancien diplomate qu'il envoya à Kampala, Nairobi et Dar-Es-Salaam pour annoncer sa prise de pouvoir. Mais ce qui a troublé notre amitié, c'est le fait que j'avais donné un coup de main à Mme Munyaneza qui voulait fuir le Rwanda. Lorsque le Général en fut informé, il me convoqua et me posa cette question: "Toi aussi, fils du nord? (Nawe, umwana w'umukiga?) Comment as-tu pu accepter de faire fuir cette femme? Et pourquoi pas? "répondis-je" et j'ajoutai: Munyaneza était mon ami non? Et dans le cas présent il ne s'agissait que d'aider après tout une femme! Quelques jours après cette entrevue, on me priva mon passeport et de tous mes droits. Le reste vous est connu." Kagenza termina son récit en demandant à quiconque de ses co-détenus qui aurait la chance de sortir de cette prison avant lui, de publier ces témoignages. Fidèle à sa promesse, un de ses compagnons de détention. Monsieur Spridion Shyirambere, m'a demandé de le faire.

A Bukavu, les amis de la famille aidèrent Mme Munyaneza dans ses démarches pour obtenir un asile politique en Belgique. Il semble que les démarches eurent une issue favorable puisque le Roi Baudouin demanda à ce qu'on cherchât pour elle un

appartement dans la commune Woluwé Saint-Pierre jumelée à la commune natale de son mari. Mais, le Général Habyarimana s'y opposa et fit remarquer au Ministre des Affaires Etrangères belge alors Mr. Henry Simoné, que l'accueil de cette femme en Belgique et surtout dans la commune précitée serait mettre en jeu la coopération belgo-rwandaise qui jusque là était meilleure. Ainsi, la demande d'asile politique de Mme Munyaneza fut contrecarrée, d'où elle se décida de rester au Zaïre.

Opportunisme, ironie et cynisme sous le couvert de la "sagesse rwandaise".

Quand on parle du Rwanda, on parle de sa beauté, et en parlant des Rwandais, on leur attribue la sagesse. Et nous, Rwandais, nous en sommes plus que fiers. Avons-nous raison? Comprendons-nous réellement le sens du mot sagesse? Un touriste, européen rentrant de Kigali, s'il parle de son séjour dans notre pays, il commencera bien-sûr par parler de sa beauté, de sa situation au coeur de l'Afrique et il aura raison. Mais, il parlera aussi de son peuple qui est formidable, accueillant mais surtout calme et sage. Ce n'est pas moi qui vais commencer à dénigrer mon pays ni mon peuple non plus, mais je crois qu'il faut dire des choses telles qu'elles sont et qu'il faut les mettre à leur place.

Depuis que le Rwandais s'est rendu compte de l'image qu'il a à l'étranger, il porte en lui ce complexe de supériorité par rapport à d'autres peuples africains. Il se dit sage et veut se montrer souvent et partout en tant que tel et se croit parfois plus intelligent que d'autres Africains. Ne dit-on pas au Rwanda que "Imana yirirwa ahandi igataha i Rwan-

da? - Dieu passe la journée ailleurs, mais passe la nuit au Rwannda." Remarquons ici, que je n'ai absolument rien contre si un peuple est fier de lui-même, mais, de grâce, il ne faudrait pas que cette fierté soit mal placée! Et voilà de quoi j'ai peur. Je crois que notre fierté est souvent de mauvais aloi et nous, Rwandais, en sommes devenus esclaves. Nous sommes devenus esclaves de nous-mêmes, car nous ne voulons pas du tout sortir de notre enclos. Pourtant un autre proverbe rwandais dit que "Akanyoni katagurutse katamenya iyo bweze - Un oiseau, n'ayant pas sû voler au-delà de son secteur n'a jamais sû, la région dans laquelle la saison des moissons est arrivée". La sagesse commence à mon avis là où l'homme décide à se connaître. Et celui qui veut se connaître davantage, doit commencer par une autocritique, afin de pouvoir corriger ses erreurs.

Je crois que le Rwandais est plutôt poltron que sage, prisonnier de sa peur. Or un poltron voit partout et à chaque moment sa vie menacée, il est soumis quotidiennement à des tensions pour sa survie. Pour lui, ce qui compte, c'est sa vie et rien d'autre. N'est-ce pas trop peu pour une personne qui se dit sage? Le peureux, dans son obsession à la vie, ne vit plus. Et rarement il se demande ce qui se passera après sa vie. Vaut-il la peine de vivre cette vie? Les conséquences de la peur sont souvent désastreuses. Le poltron est prêt à se consacrer à la vie de quelqu'un d'autre, pour sauver la sienne. "Naka yampaye inka - Tel m'a donné une vache" va dire un Rwandais, pour vanter celui qui lui a fait cadeau d'une vache, la vache étant selon la tradition rwandaise un symbole de bien-être. Mais si demain quelqu'un d'autre lui en donne deux,

le premier passera dans l'oubliette! La deuxième personne sera désormais son idole, il va le louer et faire de lui un élément mythique! Le deuxième donateur pourra, à partir de ce moment, faire de lui ce qu'il voudra. N'est ce pas là une drôle de philosophie? Aurais-je tort en qualifiant ce pusillanime aussi d'opportuniste?

Ainsi, pour en revenir à notre sujet: la position des originaires de la région de Gitarama doit être évoquée ici, car la majorité de politiciens de la première République assassinés, étaient originaires de cette région. Ainsi, Gitarama, compte aujourd'hui le plus de veuves et le plus d'orphelins dans toute la République.

Pourtant, après le Coup d'Etat du 5 juillet 1973, ils continuèrent avec les nouveaux maîtres de Kigali, comme si rien ne s'était passé. Il n'y eut pas des manifestations particulières après la prise du pouvoir. Personne n'essaya de poser la question aux autorités pour savoir le sort réservé à son frère ou à sa soeur en détention. Personne n'insista pour qu'au moins l'Etat restituât les dépouilles. Passant par Gitarama, le Général Habyarimana y fut bien accueilli et applaudi comme ailleurs. Pas de manifestation contre lui, loin de là. Pourtant un jeune homme, originaire du nord du pays [région originaire du Général Habyarimana], lui, on le montrera du doigt et on le rendra responsable de morts! Expérience que j'ai pu vivre très récemment à Mayence près de Francfort. Je m'entretenais avec un jeune compatriote, originaire de Gitarama. Nous parlions de notre pays - comme il en est souvent le cas, lorsque les Rwandais se retrouvent autour d'un verre de bière. S'adressant à moi (originaire du nord),

bien qu'il connaissait très bien ma position vis-à-vis du dictateur de Kigali, il me dit: "Attendez! Vous, les Bakiga (nordistes)! Vous verrez un jour, nous vous montrerons! Vous croyez peut-être que nous, Abanyagitarama (ceux de Gitarama) dormons? Un jour viendra où nous nous vengerons! Vous nous avez tué, mais vous ne nous avez pas exterminés, nous leverons encore une fois nos têtes!" C'est là l'échantillon d'échanges qu'on rencontre souvent au Rwanda! Depuis cette discussion, je me pose souvent diverses questions sur le sort de notre pays. Quel est le sens que nous donnons à l'avenir si le régionalisme y est tellement fort et qu'on pense à des actes de vengeance? Les victimes d'un système totalitaire contre les autres victimes du même système? Sommes-nous, nous Rwandais, si faibles d'esprit pour ne pas être capables de reconnaître notre ennemi commun? Tant que nous ne recouvrons pas notre lucidité, le totalitarisme restera roi dans notre pays.

Certains dignitaires du régime Kayibanda qui furent épargnés par la "révolution morale" du Général Habyarimana, pour des raisons régionalistes ou pour d'autres raisons à mon avis douteuses, continuent à servir la "deuxième république". Comme ils louaient jadis le Président Kayibanda, ils louent aujourd'hui le Général Habyarimana. Thadée Bagaragaza, alors Président de l'Assemblée Nationale sous Grégoire Kayibanda; qui, le 25 septembre 1972, concluait son discours prononcé à l'occasion du 11ème anniversaire du Référendum avec "Vive le Président du MDR-PARMEHUTU, promoteur de la démocratie" (cfr. Rwanda Carrefour d'Afrique n° 119 Octobre 1972) acclama, au lendemain du coup d'Etat, le Général Habyarimana comme libérateur et devint actif dans

son Gouvernement. Peut-on servir deux rois à la fois? Matthieu Ngirumpatse, Procureur de la République sous Kayibanda, devint Ambassadeur après le coup d'Etat; et Déogratias Gashonga, Ministre délégué à la Présidence pour les affaires économiques sous Kayibanda, devint dans le Gouvernement militaire, Conseiller à la Présidence du MRND, pour n'en donner que ces quelques exemples. Il est à remarquer que toutes ces personnes se disaient membres convaincus du Parti Parmehutu de Grégoire Kayibanda et chantaient des hymnes de louanges à son adresse.

Lorsque le Général de Kigali déclarait le Gouvernement de son prédécesseur corrompu et ethnocentrique, ceux-là applaudirent aussi! Pourquoi a-t-il fallu incarcérer Harelimana, alors Ministre de l'Education Nationale sous Kayibanda et laisser en liberté Thadée Bagaragaza, alors Chef du Pouvoir législatif sous Kayibanda? Pourtant, quiconque est informé sur le fonctionnement de la 1ère République sait que Bagaragaza était un des plus proches collaborateurs du Président défunt! Le régime Kayibanda étant d'orientation démocratique inspiré par les systèmes démocratiques de l'Europe occidentale, les trois pouvoirs étaient représentés: le Pouvoir exécutif à sa tête Grégoire Kayibanda, le Pouvoir Législatif à sa tête Thadée Bagaragaza, le Pouvoir Judiciaire à sa tête Fulgence Seminega. Ce qui fait que les trois étaient responsables au même titre. D'où vient alors que seulement un des trois, Kayibanda, fut rendu responsable de tout ce qui s'était passé? Pour moi je ne vois que deux explications: Bagaragaza et Seminega étaient contre celui qui fut arrêté et ont participé à la préparation de sa chute ou alors ils se sont soumis pour leurs inté-

rêts. Dans les deux cas, je les crois coupables. Ils ont trahi le Chef de l'Exécutif, dans les deux cas; ils sont traîtres.

S'ils se sont soumis purement et simplement aux nouveaux maîtres pour sauver leur peau, je les qualifierais en plus de lâches et d'opportunistes et de cyniques. Là, je me demanderais si nous avons réellement mérité cette indépendance pour laquelle Kayibanda et ses Barwanashyaka ont tant lutté! Mais, quel fut le comportement du Rwandais vis-à-vis de ce changement. "Iyo aterewe hejuru, umwe asama aye, undi agasama aye! - Une fois menacé, chacun sauve sa peau!" un proverbe rwandais. Ainsi, il ne me sera pas possible de ne pas critiquer certaines personnalités rwandaises. Comme il est souvent dit: "la vérité blesse". Et par conséquent, celui qui ose dire la vérité, ne passe pas sans se créer des ennemis. Mais, comment peut-on analyser une situation pareille, sans passer par des exemples concrets surtout dans un cas aussi douloureux que celui-ci?

Je vais me servir ici aussi, d'un des cas connus au Rwanda, mais dont on ne parle pas. Il s'agit de deux membres du Gouvernement Kayibanda qui étaient parentés: Gaspard Harelimana, ancien Ministre de l'Education Nationale et Sylvestre Nsanzimana, respectivement ancien Ministre de la Coopération Internationale et du Plan et 1er Recteur Rwandais de la jeune Université Nationale du Rwanda à Butare. Harelimana, beau-frère de Nsanzimana, fut arrêté lors du coup d'Etat. Nsanzimana, quant à lui, garda sa place de Recteur de l'Université Nationale du Rwanda.

Cette situation étouffante, n'empêcha pas Nsanzimana de faire des louanges à celui qu'il reconnaissait bien responsable de l'incarcération du mari de sa soeur. Lorsqu'en 1974, dans les locaux de l'Université Nationale du Rwanda, il prononça le discours de bienvenue au Général Habyarimana, il n'eut aucun mot critique. Habyarimana n'entendit dans ce discours que des mots de flatterie, le qualifiant de sauveur du pays!

Pourquoi Nsanzimana n'a pas réagi autrement? Pourquoi n'a-t-il pas entrepris quoi que ce soit en faveur de son beau-frère? Il en avait pourtant les moyens en tant que Recteur de l'Université Nationale et surtout en tant qu'ex-Ministre de la Coopération Internationale. Il disposait d'assez de relations en dehors du Rwanda? Pourquoi n'en a-t-il pas usé pour sauver son beau-frère?

En 1978, lorsqu'il rendit visite à son frère Séraphin Bararengana, médecin à l'Hôpital Universitaire de Butare, le Général Habyarimana fit appeler Monsieur Nsanzimana, encore Recteur de l'Université Nationale du Rwanda et lui dit: "Nous avons décidé de vous envoyer en Ethiopie, pour y représenter notre pays auprès de l'OUA. Y aurait-il un problème que vous voudriez résoudre avant votre départ pour Addis-Abeba afin que j'intervienne en votre faveur?" D'après les témoins, c'est à ce moment seulement, que le Recteur osa timidement soulever le cas de son beau-frère. "Non, Excellence, il n'y a rien de particulier. A part ma soeur, Mme Harelimana dont je m'occupe et qui jusqu'ici ne sait rien sur le sort de son mari encore en prison." Le Général Habyarimana informa son interlocuteur, que le beau-frère dont il était question, était déjà

décédé. A cette réponse, Nsanzimana ne fit aucun commentaire, et la conversation continua comme si rien ne s'était passé. Lorsqu'ils se quittèrent, le Recteur se rendit directement à la cantine de l'Université, où il invita certains de ses amis pour en parler. Selon Shyirambere, alors Secrétaire Général de l'Université Nationale, qui était présent durant toute la soirée, ce n'est qu'après avoir ingurgité une grande quantité d'alcool, que le Recteur commença ouvertement à parler de ce qui l'avait hanté toute la soirée. Au début de la soirée, il était triste. Mais ne disait rien. Tout le monde sentait un malaise. Et le Recteur ne voulait laisser personne rentrer, il ne voulait apparemment pas être seul! Ce n'est que vers l'aube, qu'enfin il s'ouvrit "Ils ont tué mon beau-frère, ces imbéciles, ils l'ont tué!" Mais qui étaient ces "ils"? Tout Rwandais présent était sensé le savoir. Drôle de comportement! Est-il typique à un peuple opprimé durant des siècles par les féodaux d'abord et puis par la coalition féodo-coloniale jusqu'à l'indépendance nationale?

Qu'avons-nous fait de notre indépendance? Si les colons belges sont partis, la vieille monarchie liquidée, n'avons-nous pas nos semblables comme nouveaux colons et nouveaux féodaux? Qu'est-ce qui a changé pour un simple citoyen rwandais? Du temps colonial au moins le sujet pouvait quelquefois ouvertement dire ce qui ne lui plaisait pas, aujourd'hui le fameux citoyen ne peut rien dire sans encourir la prison!

Pourquoi faut-il dire oui, là où il faut normalement dire non? Seulement pour vivre "survivre"? Cette façon de vivre, n'est-elle pas digne d'être qualifiée d'irresponsable, si je pense qu'il appartient

à ceux qui vivent aujourd'hui de préparer le chemin pour ceux qui viendront demain?

Qu'est-ce qu'on est en train de faire là? Quelle est l'avenir du Rwanda si personne n'ose agir de peur de perdre sa place ou de mourir? Alors qu'à la fin des fins nous finirons par mourir un jour. Que répondront ces Nsanzimana, lorsqu'un jour, les enfants de leurs beaux-frères - une fois devenus grands - leur demanderont "Qu'avez-vous fait pour sauver nos pères? Après 4 ans, un mois et 23 jours d'incarcération dans la prison "spéciale" de Ruhengeri, l'ex-Secrétaire Général de l'Université Nationale du Rwanda, Spridion Shyirambere a fini par comprendre qu'un homme ne doit pas toujours dire "oui", que pour préserver la liberté, il faut savoir prendre les risques du "non" au pouvoir. Il l'exprima dans la lettre qu'il adressa à certains des membres de la famille du Président, qu'il qualifiait jadis de ses amis. En voici l'extrait: "Toutefois, on sait bien qu'actuellement, quelqu'un qui peut combattre un régime politique, n'en subit aucune honte; il en tire gloire au contraire. Mais je ne peux pas me vanter d'exploit que je n'ai pas réalisé. Je n'ai pas combattu ce régime, j'en ai été une victime. Mais ce régime ne devrait pas non plus se vanter d'avoir écrasé ceux qui ne le combattaient guère: ceux, très, très nombreux, qui m'ont parlé franchement, dans ces cachots, et qui étaient des innocents. Vous autres, jeunes intellectuels, devriez vous étonner quand même qu'on nous pose comme question: Pourquoi avez-vous lu les tracts d'un tel... qui n'est pas en prison lui! Ou encore: qu'on m'apporte à signer, des diplômes de l'Université Nationale du Rwanda, y compris ceux de licenciés en droit, alors que je n'ai pas le droit à la défense

par un avocat, et que celui qui ose se présenter se heurte à des menaces ...le pauvre! A quoi cela sert-il d'enseigner le droit si on doit être traîné sans avocat, sans nourriture, sans hygiène corporelle, sans soins médicaux, pour affronter des gens qui ont toutes facilités? Ironie du sort. C'est triste pour le Rwanda qui ignore le droit de la défense."

Que ressentent ceux qui pensent exactement comme Shyirambere, mais agissent autrement? Que pensent ceux qui furent épargnés lors du coup d'Etat, pour la simple raison qu'ils avaient l'habitude de céder leurs épouses au Général Habyarimana? N'ont-ils pas des remords quelques fois?

Avec l'accession au pouvoir du Général Habyarimana, une drôle de coutume, tout à fait contraire à la tradition rwandaise, fut introduite. Cette nouvelle habitude où un subalterne est obligé de céder sa femme à son patron! Ce qui n'existait pas du temps de Kayibanda, puisque lui-même ne s'aventurerait pas dans de telles bassesses. Kayibanda était, non pas seulement chrétien, mais aussi un traditionaliste rwandais convaincu.

Depuis que le Général Habyarimana est au pouvoir, cette coutume est devenue la règle. Il est loin de l'empêcher. Il en donne plutôt l'exemple.

Ainsi, comme on le dit en la langue du Rwanda "Uwiba ahetsa, aba abwiriza uli i mugondo - Celui qui va voler, portant son enfant sur le dos, il lui apprend aussi à voler". C'est ainsi que ce fléau, aujourd'hui quasi institutionnalisé, a envahi le Rwanda. On n'est pas patron, si on n'amène pas la femme de son subalterne dans le lit! Le subalterne

quant à lui, est contraint de fermer les yeux, s'il veut garder sa place de travail et son gagne-pain!

Si quelques uns des dignitaires de la première République n'ont pas été arrêtés comme les autres, c'est parce qu'ils avaient cédé leurs femmes au Général! Je ne veux pas citer leurs noms, il leur appartient de se reconnaître eux-mêmes ici. Si beaucoup de ménages ont été détruits aujourd'hui, si une jeune fille qui cherche un travail à Kigali, doit d'abord se donner à son futur patron pour être engagée, le mérite en revient au Général de Kigali. Ainsi, faudrait-il qu'il cesse de faire la morale aux autres.

Un cas typique, est celui qui eut lieu à Addis-Abbeba (Ethiopie) du six au neuf janvier 1976, tel que Monsieur Spridion Shyirambere, alors membre du corps diplomatique rwandais à Addis-Abbeba nous le décrit: "Quelques jours avant que le Général Habyarimana y atterrisse, tous les membres du corps diplomatique rwandais à Addis-Abbeba, furent mis en mouvement. La Résidence de l'Ambassadeur, alors Matthieu Ngirumpatse, fut retapé en l'honneur du Chef de l'Etat. Le budget spécial fut mobilisé de Kigali à cette occasion. La résidence de S. E. Monsieur l'Ambassadeur, allait abriter le Président de la République. A l'exception de son épouse, l'Ambassadeur et ses enfants démenagèrent à l'hôtel, pour céder place au Général en provenance de Kigali!" Est-ce celle-là la haute politique à la rwandaise? Où est aujourd'hui la différence entre la monarchie Tutsi et la République? La seule que l'on peut constater n'est que la dénomination et le fait que du temps de la féodalité, la situation était belle et bien claire. Toutes les femmes et les enfants du

Rwanda, appartenait au Mwami (Roi), ceci était incontestable. Le Roi jouissait de son droit absolu, le droit de vie et de mort sur ses sujets. Aujourd'hui, le nouveau Mwami parle de la République et agit "en" monarchie. Alors que: selon l'article premier de la constitution rwandaise: "Le Rwanda est une République démocratique, sociale et souveraine qui prend le nom de: "République Rwandaise". Son principe étant: "Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple." Et l'article deux d'affirmer: "La monarchie est abolie et ne peut être restaurée." Nous avons la clarté de la "lettre" sans la clarté de l'action. Mal politique par excellence.

A mon avis, si jamais le Rwanda fut une République dans le sens de l'article premier de la constitution, et si jamais l'abolition de la monarchie existât dans le sens de l'article deux de la constitution, eh bien, c'est sous le régime du Président Kayibanda. Tout ce qui avait été gagné avec la révolution de 1959, est enterré avec lui. Car après Kayibanda, règne au Rwanda un monarque sans couronne. Ainsi, Habyarimana est monogame et apparemment chrétien, mais... toutes les femmes de Kigali lui appartiennent! Il jouit au même titre qu'un "monarque" d'un droit absolu sur ses sujets. Il tue et il sauve, il appauvrit et il enrichit. Quiconque ose lui résister, c'est-à-dire fier de soi et homme chez-lui, n'étant pas prêt à lui céder sa femme, celui-là sera mis en prison.

Ce fut le cas de l'ex-Major Maniraguha, alors Chef du Protocole de l'Etat, donc très proche du Général Habyarimana. Le Major Maniraguha, fut arrêté parmi ceux qualifiés d'éléments subversifs par le quotidien étatique "Imvaho" et condamné

d'après l'article 116 du code pénal rwandais, pour avoir lu les tracts diffusés dans Kigali contre le régime du "Président" Habyarimana. Condamné à deux ans de prison, l'ex-Chef du Protocole d'Etat fut le premier à être grâcié après une année et demie de détention. Que s'est-il passé? L'ex-Major Maniraguha était innocent comme la plupart de ceux qui furent arrêtés avec lui. Le Mwami voulait seulement sa femme!

Aujourd'hui, vingt cinq ans après l'indépendance du Rwanda, le charcutier de Kigali se fait adorer comme un vrai roi. Ainsi se laisse-t-il attribuer les titres tel que les Bami (rois) rwandais le faisaient. Pour illustrer mon propos, je reprends ici quelques éléments de Bourgeois dans Banyarwanda et Barundi Tome deux, relatifs à la coutume rwandaise, "Le mwami, à l'instar de sa mère du ciel Nyagasani, vocable sous lequel on le désigne parfois, était considéré comme l'éminent dispensateur de toutes choses (umubyeyi). Le Mwami était d'ailleurs comparé à Dieu: (Twagira umwami, twagira Imana - avoir le mwami pour soi, c'est avoir Dieu pour soi)." (29) et Jan Czekanowski dans: Forschungen im Nil-Kongo-Zwischengebiet, le définit comme suit: "Le roi jouit d'une autorité culturelle. En 1906 par exemple: il interdit aux vieilles femmes de fumer le tabac qui à leur tour respectèrent cet ordre, car elles eurent peur de ce qu'en désobéissant, elles auraient été condamnées à mort. Elles amènèrent toutes les pipes et les déposèrent sur le sommet d'une colline, là où on pouvait encore les voir lors de mon voyage en 1907." (30)

Aussi bien la description de Bourgeois, que celle de Czekanowski, conviennent point par point à celui

qui se dit Président du Rwanda d'aujourd'hui. Qui-conque passe à Kigali, constatera que chaque deuxième chanson diffusée à la Radio Rwanda, fait des louanges au Général Habyarimana. Est-ce dire que les Rwandais sont tellement ravis de celui-ci qu'ils chantent chaque jour, où est-ce parce qu'ils sont habitués à ce genre de vie? La réponse est bien sûr "non". Seule la peur dicte cette vile conduite: chacun veut survivre. Car si quelques jours avant la révolution, on chantait et louait le roi rwandais, au lendemain de cette révolution ce fut le tour du premier Président Muhutu, Grégoire Kayibanda. Au soir du 4 juillet 1973, juste après les informations de 19 heures, on le chantait et le louait encore. Mais à partir du 5 (c'est-à-dire le soir du premier jour du coup d'Etat) on le faisait déjà pour le Général Habyarimana. Est-ce normal ça? Nous n'allons pas dissenter ici sur les vertus du peuple...cela n'est pas spécifique aux Rwandais.

Dans un pays où il suffit d'avoir lu un tract pour être condamné à mort, on n'a pas beaucoup le choix d'agir autrement. Céléstin Monga dans Jeune Afrique N° 1305 du 8 janvier 1986 décrit les Rwandais tels qu'il les a vécus à Kigali: "Les Rwandais parlent peu en effet. Sauf pour justifier et soutenir les propos officiels, présentés comme vérités d'Evangile. Discretion naturelle peut-être, mais surtout, peur de l'inconnu, peur de confier leurs états d'âmes à des gens susceptibles de les rapporter aux nombreux agents du SCR (Service central des renseignements, police politique) qui quadrillent la ville en cette fin de décembre. Inutile de leur demander par exemple ce qu'ils pensent du cinquième congrès du MRND (parti unique) qui s'est tenu au Palais de la jeunesse à Kigali du 20 au 23 décem-

bre: ils détournent la tête et s'éclipsent furtivement!" (31)

Pourtant, cette conduite de couardise des Rwandais se fait vendre à l'étranger comme "une sagesse rwandaise". Une ironie de l'histoire? Contrairement à ce que Monsieur C. Monga rapporte, le Rwandais est plutôt bavard. L'essentiel est qu'il soit sûr du milieu. Il parle facilement avec les gens de confiance. Derrière ce calme décrit par Monga, se cache une peur hallucinante. La terreur qui règne à Kigali a engendré ce sentiment de méfiance. Personne n'est plus sûr de personne. Dans sa tradition, le Rwandais aime discuter et il se montre critique vis-à-vis de l'autorité, même si apparemment il est calme et ne dit mot. Le comportement tel que décrit tout à l'heure est dû à un régime dictatorial auquel il est soumis. Les critiques ne se déroulent plus que dans les maisons, portes et fenêtres closes. Faut-il qualifier ce besoin de sauver sa peau de lâche ou d'opportuniste? Mais jusqu'à quand? Combien d'années va encore durer une telle situation au Rwanda?

Malgré cette réalité quotidienne, le Général Habyarimana continue à se laisser qualifier de démocrate. On sait bien que la pseudo constitution rwandaise lui attribue tous les droits et n'en laisse guère au reste des Rwandais. On sait qu'il oblige tout Rwandais (par la constitution) d'être membre de son parti, mais il se dit démocrate tout de même. S'il est démocrate cet homme, dans quel rang place-t-on alors le Führer allemand, Hitler? Car, lui aussi, obligeait tout Allemand à adhérer à son parti, le NSDAP!

La démocratie étant une capacité de choix entre plusieurs possibles, qu'il me soit permis de demander, quel Allemand, Belge, Français, Américain ou Anglais, accepterait aujourd'hui d'adhérer à un parti, seulement parce que les hommes au pouvoir le veulent ainsi? Je suis convaincu que personne ne l'accepterait. Dans ce cas pourquoi les Rwandais ne bénéficieraient-ils pas de ce même droit? Y-a-t-il plusieurs types de démocratie, plusieurs types de liberté?

L'article 6 du manifeste et statuts du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement stipule: "Conformément à l'article 7 de la Constitution, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement constitue le cadre politique en dehors duquel nulle activité politique ne peut s'exercer" Tandis que l'article 9 du même manifeste et statuts nous donne encore plus de précisions: "Tout Rwandais est de plein droit membre du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Il s'appelle militant et doit se conformer aux Statuts et Règlement du Mouvement." Tout Rwandais! C'est à dire même celui qui n'est pas encore né! Le calme d'un lac ne préjuge nécessairement pas de sa profondeur. Aussi, si le Rwandais, reste silencieux, cela ne signifie pas qu'il ne rumine rien. Si ce Rwandais applaudit le Général aujourd'hui, demain il se moquera de ce même Général qu'il applaudit aujourd'hui. Je ne sais pas si oui ou non, il y eut réellement une tentative de coup d'Etat à Kigali, en avril 1980. Je ne suis pas en mesure d'en vérifier l'authenticité. Rien ne prouve que cette prétendue tentative de coup d'Etat n'ait été fomentée par les autorités de Kigali, afin de pouvoir s'expliquer devant l'opinion

internationale, qui posait beaucoup de questions au
gouvernement à propos des prisonniers politiques de
1973.

* *
*

CHAPITRE DEUX
LES TRACTS ET LEURS CONSEQUENCES

Les tracts et leurs conséquences

Le premier tract ou plutôt la première lettre considérée comme tract, fut la lettre de Jean Birara, alors Gouverneur de la BNR (Banque Nationale du Rwanda), qui accusait trois des officiers de Kigali de corruption et de vol des biens de l'Etat.

Cette lettre fut à l'origine de la guerre des papiers de Kigali. Monsieur Ntirugirimbabazi, alors Ministre des Finances et par conséquent Chef direct du Gouverneur y répondit: "Faites votre travail, ne vous occupez pas de cette pègre". La lettre du Ministre fut transformée elle aussi en tract, largement diffusé dans Kigali.

TRACT NUMERO UN:

Réponse aux attaques répétées du groupe Serubuga.

Un groupe d'officiers (méritent-ils ce nom quand depuis longtemps ils ont perdu leur honneur dans le détournement de fonds publics, le faux monnayage et l'escroquerie?) s'emploient à discréditer les meilleurs serviteurs de l'Etat. Ils en ont le temps; car en dehors du pillage auquel ils se livrent contre l'Etat et le petit peuple, ils passent la nuit dans des beuveries orgiaques, perdus en des commérages d'autant plus grossiers et éhontés que leur vide intellectuel leur assure une promotion certaine.

Ces prétendus officiers, hommes d'affaires véreux, opprobre de leurs parents et pilleurs de leur pays se trouvent à la tête des Forces Armées et dans la plus haute institution du pays où ils regrettent que ne leur soient pas livrés les témoins de

leurs exactions et contempteurs de leurs tristes exploits.

Qui ignore en effet que le Colonel Buregeya fut le principal auteur des faux billets ayant ses frères pour complices qui furent élargis après un simulacre de procès? Qui ignore qu'il puise régulièrement dans la Caisse de l'Armée, qu'il doit plusieurs millions à l'Etat, à certains parastataux et paralyse les activités de la STIR (Société des Transports Internationaux au Rwanda) sans compter les nombreuses dettes privées que seule sa position inexpugnable lui permet de ne pas honorer? Est-ce la fraude des camionnettes TOYOTA qui redressera ses finances obérées?

Quant à l'insignifiant Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée, le Colonel Serubuga, seuls le pillage des magasins de cette dernière et l'oppression de petites coopératives d'artisans rwandais lui permettent de posséder des immeubles dans Kigali et des camions qui satisfont plus son avidité insatiable à tel point qu'il compte parmi les détaillants clandestins de bière les plus adroits, les plus connus et impunis. Sachant à peine lire et écrire, il ne sait même pas tenir son bâton de commandement et compte sur ses capacités de délateur pour imposer sa personne ennemie du bien public et du bonheur des individus et ainsi continuer de pousser impudemment une fortune sortie du néant.

Vient enfin l'ineffable Major de la Gendarmerie, Rwagafilita, que la simple équité devrait remettre à son digne grade de caporal. Si tous ses biens certes considérables sont mal acquis soit par la pression sur les commerçants, soit par l'intimidation de

la population, il est néanmoins plus riche par ses mensonges, sa démagogie, ses intrigues et la priorité donnée aux passions les plus basses d'un homme à peine sorti de la bestialité voulant dépasser tout d'abord ses égaux, ensuite ses supérieurs, enfin ses plus folles ambitions.

Tel est le trio de conseillers qui pour se présenter comme les grands penseurs et les appuis les plus efficaces de l'Etat, la conscience noire, les capacités nulles et médiocres mais l'ambition haute, s'acharnent sur ce qu'il peut y avoir d'encore sain dans ce pays. Leurs attaques s'habillent cependant de vêtements folkloriques rapiécés et démodés, mais seuls accessibles à leur pauvre imagination; il s'agirait de détruire ce qu'il est convenu d'appeler "Abagoyi" prétendus et vite baptisés adversaires et même ennemis du Chef de l'Etat, objet de leur ressentiment et que "seuls la sollicitude et la vigilance de ses amis et frères géographiques pourraient protéger contre ses entreprises des méchants".

Le résultat le plus prévisible est qu'ils se détruisent eux-mêmes avec l'Etat et le jour de leur mort qui ne peut être que violente sera un jour nefaste pour notre pays.

Kigali, le 7 mars 1980
(sé)

J. Birara

Peu avant ou après la rédaction de cette lettre, le Gouverneur de la Banque Nationale, avait invité les membres du Conseil d'administration de la Banque Nationale pour une réunion afin de les informer de la décision qu'il avait prise de publier la lettre

précitée. Le compte rendu de la réunion dont le texte intégral suit, fut diffusé à son tour, le même jour que la lettre précitée.

Compte rendu de la réunion tenue au Bureau du Gouverneur ce vendredi, le 7 mars 1980 de 10h00 à 10h30'

étaient présents Messieurs:

Jean Birara,	Gouverneur
J.-B. Ngirabacu,	Administrateur
A. Ruzindana,	Administrateur
J.-B. Butera,	Secrétaire Général
A. Nsengimana,	Secrétaire particulier

Objet: Commentaire de Monsieur Jean Birara, sur les attaques du groupe Serubuga.

Depuis un peu plus d'un mois, un groupe composé de MM. Serubuga, Buregeya, Rwagafilita, ne cesse de lancer des fausses accusations contre moi, et j'ai tenu à vous mettre au courant de ce problème parce qu'il peut avoir des implications sur la Banque Nationale et pour que vous ne soyez pas surpris d'en entendre parler à l'extérieur.

Tout d'abord le Major Rwagafilita:

Il a déclaré au mess des officiers, dans quatre familles et à un banquier que l'amélioration de ma maison privée a été payée par la Banque Nationale, le banquier était naturellement surpris et effectivement cette déclaration de Monsieur Rwagafilita est fausse puisque c'est moi-même qui ai supporté tous les frais relatifs aux travaux d'amélioration de la

maison et à son équipement. En somme, vous trouverez le relevé des dépenses que j'ai effectuées par le débit de mon compte chez la BNR et le service du Visa ainsi que celui de la comptabilité disposant des pièces justificatives y relatives. Le Secrétariat Général et le Contrôle Général peuvent vérifier, si jamais une facture a été payée par la BNR à son insu.

Le Colonel Buregeya quant à lui, me qualifie d'homme dangereux soit disant parce que je disposerais d'un fonds pour acheter certaines personnes. En fait, le fonds auquel Monsieur Buregeya fait allusion a été constitué par un certain nombre d'étrangers qui voulaient aider des oeuvres sociales au Rwanda. L'argent a été déposé dans un compte qu'ils m'ont demandé de gérer. J'ai insisté pour que le fonds soit géré par deux personnes mais ces étrangers ont refusé ma proposition afin d'éviter que la gestion du fonds ne soit politisée. En annexe, vous trouverez la liste des oeuvres qui ont bénéficié du fonds et vous jugerez vous-mêmes si j'ai acheté des gens. La liste sera d'ailleurs envoyée aux personnes qui ont constitué le fonds. Les appréciations du Colonel Buregeya ne sont donc pas fondées. Il ne devrait pas avoir peur, je ne me sers pas du fonds pour faire de la propagande pour moi.

Le Colonel Serubuga quant à lui m'accuse d'avoir fixé des plafonds de crédits qui ne correspondraient pas à grand'chose et, en matière de taux de change, il ne comprend pas pourquoi le franc rwandais est rattaché au dollar. C'est évidemment bien normal: sa formation ne lui permet pas de comprendre ce genre de problèmes. Il est d'ailleurs incapable de faire son propre travail puisqu'il n'est un secret

pour personne qu'un désordre incroyable règne à l'Armée. Il en est de même à la Gendarmerie.

En plus, le Colonel Serubuga m'accuse d'avoir accordé à Monsieur Kajeguhakwa Valens un crédit de 100 millions de FRW. Et pourtant, je viens de vérifier, Monsieur Kajeguhakwa ne bénéficie que des lignes autorisées de 23 millions de FRW. Il bénéficie également de crédits documentaires, simples crédits par signature, que le banquier accorde à son client suivant la confiance qu'il a en lui. Le Colonel Serubuga pourrait lui-même bénéficier de ces crédits par signature si son banquier avait confiance en lui. Malheureusement pour lui, il est indigne de la confiance d'un banquier sérieux. J'avais cru que Mr. Kajeguhakwa est attaqué parce qu'il est Tutsi, mais en réalité c'est tout simplement parce qu'il est du "Bugoyi". Le Major Rwagafilita a en effet déclaré que les Bagoyi menacent le pays et qu'ils ont lancé un ultimatum au Président de la République pour qu'il relâche l'ex-Major Mutabazi. Il s'est demandé d'ailleurs si je n'ai pas contresigné ce document. L'attaque est dirigée contre les "Bagoyi" et l'on peut alors se demander si le trio a reçu le pays en héritage pour en exclure les autres.

Le Colonel Buregeya m'accuse d'avoir augmenté les taux d'intérêts sans consulter le Gouvernement. Je dois dire encore une fois que c'est le Fonds Monétaire International (FMI), qui chaque année depuis 1975, n'avait jamais cessé de recommander l'augmentation des taux d'intérêts parce que leur structure n'avait pas été modifiée depuis 1967 et que leur niveau n'était plus en ligne avec le taux d'inflation et celui des taux d'intérêts sur le marché mondial. Chacun peut lire les rapports du FMI: à la

fin de chaque rapport, il est recommandé au Gouvernement d'étudier le problème des taux d'intérêts.

L'an dernier, en négociant le prêt à titre du fonds fiduciaire, le Gouvernement s'est finalement engagé à augmenter les taux d'intérêts et à freiner le crédit. Il fallait donc respecter cet engagement envers le FMI ou renoncer au "stand by" qui est une condition préalable pour obtenir le prêt à titre du fonds fiduciaire. De toutes les façons, c'est le Président de la République lui-même qui a autorisé le Ministre des Finances sur proposition de la BNR et après discussion avec le Service de la Présidence chargé des affaires économiques et financières. Il est donc surprenant d'entendre dire que le Gouvernement n'a pas été consulté. Mais si MM. Serubuga, Buregeya et Rwagafilita se prennent pour le Gouvernement, ce Gouvernement n'a effectivement pas été consulté puisqu'il n'est pas officiel.

Ces trois individus se sont décidés à semer le désordre et on dirait qu'ils sont assurés de l'impunité ou qu'ils sont poussés par un groupe quelconque. Incapables non pas seulement de comprendre les problèmes du pays mais aussi de résoudre leurs propres problèmes parce qu'ils veulent répercuter à la banque et au pays, ils passent toutes leurs soirées à vider des bouteilles de champagne et à comploter contre les honnêtes gens, jusqu'à des heures tardives. Je me demande d'ailleurs comment ils peuvent travailler le lendemain. C'est ainsi par exemple, qu'entre le 5 et 10 septembre 1978, ils ont passé toute la soirée chez Rwagafilita alors Ministre. Après avoir ingurgité cinq bouteilles de champagne, ils ont convoqué un sergent et ils ont déclaré en sa présence mais à leur insu, puisqu'ils

étaient ivres qu'une attaque contre l'un d'eux serait une attaque contre les trois. Après avoir parlé de beaucoup de choses contre certaines personnes, ils se sont rendus compte de la présence du sergent et ils ont déclaré qu'il serait fusillé si jamais il divulguait leurs secrets.

Les trois personnes sont en train de me noircir et peut-être de vouloir ma suppression. C'est normalement le Ministre des Finances qui doit défendre la politique et les responsables de la Banque Nationale mais malheureusement, il est lui-même attaqué et accusé de couvrir les Banques pour avoir une voiture personnelle avant sa destitution. Le Président de la République est très bien au courant du problème, je ne peux pas lui demander de me défendre.

C'est pourquoi je me suis décidé de me défendre moi-même. Comme je ne peux pas courir les mess des officiers et les familles qu'ils fréquentent, j'ai rédigé une note que je suis prêt à défendre point par point devant le groupe des officiers qui vont au mess et qui ont été induits en erreur. Je suis prêt à défendre cet écrit même en justice. Je ne suis pas du tout prêt à me laisser faire. Le Président de la République et le Ministre des Finances peuvent avoir la note, à tout moment, s'ils veulent en prendre connaissance.

Kigali, le 7 mars 1980

(sé)

J. Birara

Les explications de Birara ne passèrent pas sans laisser des traces. Non seulement les militaires concernés se fâchèrent, mais aussi le "Président" de la République en personne. Selon la "Radio-trottoir" de Kigali, le Chef de l'Etat se serait exclamé en Kinyarwanda à l'adresse de Birara en ces termes: "Ukubise imbwa aba ashaka shebuja - Qui frappe un chien cherche son maître" pour dire qu'en s'attaquant à ses pseudo-officiers, Birara s'était attaqué à lui-même! Dans ce cas pourquoi a-t-il laissé ces chiens qu'il connaît lui-même méchants se déplacer librement dans la capitale? N'aurait-il pas valu mieux les tenir en laisse afin qu'ils ne risquent de mordre personne? Qu'a fait Birara de mal? Il n'a dit publiquement qu'une vérité connue de presque tout le monde dans Kigali, mais dont personne d'autre que Birara a osé parler. Il a ainsi montré au maître de Kigali qu'il s'est entouré de mauvais chiens (imisege). Mais la guerre des tracts dans Kigali avait déjà commencé.

TRACT NUMERO DEUX

Position de "Vox Populi" face au scandale...

"Sol lucet omnibus", la guerre des papiers explosée spécialement début mars 1980 entre les groupes ayant des institutions supérieures de la nation vient de causer une maladie cancéreuse des divisions régionales, ce qui compromet d'office l'Unité Nationale. Nous, observateurs de l'unité rwandaise, nous sommes désolés de voir nos élites, les plus honorables, dans leur dégradation mentale, agir indiscrètement comme des insensés.

"Qui nescit dissimulare, nescit regnare." Malgré que nous ne sommes pas témoins des critiques qui se font à travers les buvettes, du moins nous avons en mains les lettres très regrettées du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, du Ministre des Finances, des lettres anonymes qui révèlent l'inconscience morale de certaines autorités rwandaises...

1. Conception démocratique des critiques sociales

Si un tel groupe ou individu quelconque a critiqué une personne à laquelle on a confié les biens publics nous le jugeons idéal, car c'est une vérité prouvée par le "consensus omnimum". C'est encore la justification d'une démocratie non diluée...

"Video lupum," la littérature insolente du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda qui manque de noblesse, de dignité et de loyauté, marque une vraie fatigue morale, qui, bornée à sa région, ignore celles de l'ensemble qui constituent l'entité du territoire rwandais, car dans son innocence, défend avec acharnement ses frères uniquement de sa région natale.

Nous, les observateurs de l'unité rwandaise, nous excusons le Ministre des Finances, car ses erreurs sont liées au manque d'équilibre régional qui a attribué les finances, l'économie et toutes les banques rwandaises aux ressortissants Bagoyi et Banyaruhengeri.

"Sic transit gloria mundi...", si le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda a peur d'être critiqué, nous le conseillons d'abandonner honnêtement son poste pour se réfugier dans ses activités privées

qui n'ont rien de commun avec les biens publics... Sinon, aussi longtemps qu'il gère les fonds du peuple, il sera critiqué sérieusement, et même jugé s'il le faut. En effet, c'est lui qui donne des crédits aux grands et les ferme aux petits! Et voilà son indiscretion, qu'il commence à regretter les conséquences d'une bourgeoisie capitaliste résultat d'une exploitation du peuple. "Medice, cura te ipsum!" Nous n'approuvons guère, une personne qui prend une défense inconsciente avec tant de chaleur pour des futilités verbales sortant des buvettes sans preuve justifiable...

2. La complémentarité mutuelle des régions naturelles du Rwanda

Le Rwanda est constitué par 15 régions naturelles:

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| 1. les Banyambo | 9. les Banyabugesera |
| 2. les Banyampara-Rusenyi | 10. les Banyarukiga |
| 3. les Banyabudaha | 11. les Banyabuberuka |
| 4. les Bagoyi | 12. les Baganza |
| 5. les Bashiru | 13. les Banyamutara-Mubari |
| 6. les Banyabufundu | 14. les Banyamiranga |
| 7. les Banyabwanamukali | 15. les Banyagisaka |
| 8. les Banyamugongo | |

Toutes ces régions sont considérées honorablement comme des pierres précieuses qui doivent construire le corps social de l'Unité Nationale. Vouloir apprécier soit les Bagoyi, les Bashiru, les Banyabuberuka ou autres en dénigrant le reste des régions, serait nager contre le courant providentiel, car c'est ignorer totalement la sagesse du Très-Haut...

"Summum jus, summa injura." Dans la philosophie d'équilibre régional, vantée depuis la deuxième République, dans le vrai sens du mot "Le Président de la République serait de quelle région?" Si nous analysons la situation de près, la théorie n'a rien de commun avec la pratique, car tous les postes clefs sont confiés aux gens de même famille sinon de même région, ce qui n'a changé rien sur l'organisation critiquée. Ce qui est encore regrettable, si du moins ces gens dispensaient la justice dans les affaires.

Il est vrai qu'après cinq ans de prise du pouvoir par le Haut-Commandement des Forces Armées le 05 juillet 1973, tous les militaires sont retournés dans leurs casernes comme promis, sauf ceux de Gisenyi et de Ruhengeri. Est-ce que ces derniers ne doivent pas se conformer à la discipline militaire? Comme Gitarama dans le temps, Gisenyi et Ruhengeri sont accusés partout de régionalisme déclaré.

3. Où sont les génies de l'Economie Nationale?

Ni Birara, ni Ntirugirimbabazi, personne ne pourrait se déclarer innocent, car l'un et l'autre font partie des vulgarisateurs de la bourgeoisie capitaliste. En effet, distribuer les crédits des caisses communautaires aux ventres préférés, trahit d'office le bonheur du peuple rwandais. N'est-ce pas honteux de voir autant de fonctionnaires de l'Etat disposer hors des statuts, des étages de luxe, des Mercedes, des 504 etc... provenant des fonds publics alors que les services de l'Etat n'ont même pas des locaux convenables pour abriter les activités sociales... Où se trouve l'austérité dans la gestion des fonds? On pourrait conclure qu'à peine, nos illustres Messieurs

savent s'attribuer du luxe et autant de faveurs par des faux statuts qui manquent de justice sociale.

4. Nous sommes tous des voleurs, nous écrasons le peuple. Rien ne se fait sans Chef, ainsi disons la vérité: Un simple fonctionnaire, accepte des pots de vin à son niveau, tandis qu'un haut fonctionnaire vide les caisses de l'Etat avec toutes les forces.

C'est une corruption sociale qui saute aux yeux de tout le monde. Partout on a étouffé tous les dévouements patriotiques entrepris par la cause du bien social. Nous sommes devenus des vrais mercenaires dans notre propre pays, car on préfère enrichir plutôt le petit groupe bourgeois des capitalistes en écrasant le bas peuple... Où allons-nous?

5. Où sont les trois pouvoirs séparés?

Le pouvoir exécutif a avalé celui de la justice, et le pouvoir législatif reste une promesse nuageuse... Où sont les réalités démocratiques? Ce qui est certain, la dictature de notre Chef d'Etat vient de lui coûter autant d'efforts... C'est une grande leçon pour lui, car il a bien fermé tout accès possible pour lui compléter... La nomination des Bourgmestres n'a aucun caractère démocratique, car la procédure est contre les principes du 28 janvier 1961.

Recommandations

Ce qu'il faut pour chacun de nous, c'est la prise de conscience nationale et la vraie conversion au Socialisme rwandais, sinon, la malédiction du Très-Haut tombera bientôt sur Nous... Nous réclamons

d'urgence la modification pacifique de notre système de développement.

Kigali, le 25 mars 1980
(sé)

Vox populi, vox dei!

Après "Vox populi, vox dei", c'était le tour aux partisans du changement de lancer leur tract en invoquant le parti PARMEHUTU du Président Kayibanda. Des Kayibandistes au Rwanda? La chose n'est pas étonnante, malgré le caractère silencieux des Rwandais. Comme les tracts précédents, les dits partisans du changement, eux aussi, reprochèrent au "Président" de la République la mauvaise gestion des affaires de l'Etat, du régionalisme et d'avoir écrasé la majorité Hutu au profit de la minorité Tutsi.

TRACT NUMERO TROIS

A l'intention de S.E.M. le Président de la République et Président-Fondateur du M.R.N.D.

Afin de redresser la situation avant qu'il ne soit tard

Monsieur le Président de la République,

Depuis 1975 nous avons assisté avec regret à une effroyable décadence du pays, une paralysie progressive des administrations, une presque-institutionnalisation du vol surtout vos collègues d'armes, un état de corruption sans précédent, des situations d'injustice, censure, répression et persécution de plusieurs intellectuels et même de véritables savants rwandais communément acceptés comme tel à l'étranger

développé, n'ont pas eu droit de cité afin de rentabiliser leur génie et leur bagage intellectuels, plus de quarante pourcent de vos Ministres sont et étaient de race que nous Hutu avons vaincu en 1959, vous vous êtes montrés fort agressif envers les Hutu en protégeant avec une vigueur inégalée des Tutsi qui sont devenus vos proches collaborateurs de salon ou de porte de cuisine pour écraser la masse Hutu. Vous avez promis dans vos longs et pénibles discours qui n'aboutissent à rien du tout, sinon à empirer la situation et freiner le développement national; vous avez créé un système de régionalisme ou plutôt de tribalisme Shiru après avoir esquissé un certain régionalisme Gisenyi; vous avez divisé le pays par la création d'un système d'inégalité politique, administratif, financier et autres entre les préfectures tel que l'on peut se demander si certaines préfectures auraient au moins une heure intéressé vos préoccupations (citons Kibungu, Cyangugu, Gikongoro, Kibuye, Byumba à la marge, Ruhengeri écrasé, Gitarama suspecté à juste titre, Butare craint) Kigali c'est la capitale, elle doit de nature se développer, unifié pour un front commun, vous venez de diviser Gisenyi suite à certaines gens humanitaires et clairvoyants qui ont osé vous dire la vérité et parmi eux citons Monsieur Birara Jean, le Major Théoneste Lizinde, vous mettez d'autres en prison sous prétexte de vols alors que les vrais voleurs qui ont vidé le pays sont les Bashiru et dont nous ne pouvons épargner le pseudo-Lieutenant Colonel Buregeya, votre bras droit qui a paralysé toute l'administration du pays.

Ce brave intrigant militaire de niveau familial et bon à être effectivement un brave caporal Serubuga qui a excellé par ses échecs multiples et qui

dirige l'armée où plusieurs sergents sont de loin de formation supérieure; le sympathisant Rwagafilita, brave soldat au combat qui s'en distingue par l'incompréhension totale de Cicéron; presque tous vos officiers sont primaires et vous n'avez pas voulu rehausser le niveau de formation des futurs militaires rwandais par simple complexe d'infériorité vu les échecs en préparatoire d'entrée dans une académie qui ont motivé le recul vers le métier de la gachette qu'on peut apprendre en une journée sans pour autant être militaire; dire que ce monde d'inzirabwenge (monde d'idiots) a un confort que le plus grand des savants ou des techniciens n'aura même pas le dixième; dire qu'ils ont un salaire triple des universitaires qui ont brillé par leur intelligence pendant que d'autres s'écroulaient d'échecs incommensurables à peine en 4ème ou 5ème latine ou scientifique ou même on en connaît d'ancien policier qui soit commandant; vous avez opprimé la masse par votre fantaisie du M.R.N.D. à travers laquelle vous êtes adoré (culte de personnalité par la fameuse et horrible animation), exploitation par l'épouvantable "Umuganda" (travaux communautaires) pendant qu'aucune banque au Rwanda à crédit immobilier (...?) et que par ailleurs les bénéficiaires de ces crédits sont les favorisés après avoir servi les enfants de la tribu, les fameux collaborateurs, les Ministres qui connaissent certains de vos secrets et les exploitent pour écraser leurs sujets sans aucune défense véritable et sous votre expectative béate.

Les scientifiques et les techniciens si utiles au développement national sont jetés dans l'oubliette, croupissent dans la misère sous l'horrible vocable de fonctionnaire, dorment presque dans les bidonvil-

les, sont démunis sauf ceux de Gisenyi et spécialement ceux du Bushiru ou l'inaccessible au grade de préposé se voit confier un poste à revenu financier considérable ou alors un préposé commissionné aux grades dont il ne peut lui-même comprendre à quoi cela correspond pourvu qu'à la fin du mois il ait son gros lot se moquant des études tout comme les commerçants vos associés voleurs, arracheurs de crânes humains et qui sans vergogne insultent l'élite du pays... et nous les retrouvons dans les premiers rangs des préséances publiques de cadres politiques ou autre, alors qu'un docteur ou tel génie n'a même pas eu une invitation. Vous freinez les promoteurs du progrès lorsqu'ils ne veulent pas que vous soyez leurs associés (voir usine à hoes de Monsieur Kabuga...).

Il ne suffit pas de dénoncer les abus

Excellence Monsieur le Président,

Gouverner ne consiste pas à dire ce qu'on ne va pas réaliser, il vaut alors mieux se taire ou corriger les erreurs de langage ou alors les régler. Ce sont toujours comme dit Birara vos petits caporaux-officiers qui vous donnent des conseils qui risquent de vous couler sans retour. Vous pouvez penser posséder les armes nécessaires pour une tentative quelconque de prise de pouvoir, mais il y a des armes contre lesquelles vous ne pouvez strictement rien et qui sont d'une inéluctable efficacité.

Quelle est l'arme contre le soulèvement populaire généralisé? Pensez-vous que la population et les intellectuels ainsi que plusieurs militaires non Bushiru sont contents du régime? Et même certains

de vos ministres? Pensez-vous qu'il est difficile de soulever la population contre le régime qui a été adopté par des élections truquées et que sans ce trucage vous n'aviez aucune chance de passer Président de la République surtout s'il y avait eu d'autres candidats, ce que vous avez redouté?

A quoi sert de parler de vol, corruption, détournement de fonds publics alors que des auteurs même découverts ne sont pas punis? Qui ignore ceux qui ont fabriqué de la fausse monnaie, ne connaissez-vous pas l'itinéraire de ce fléau alors que le premier contrefacteur est tous les jours à vos côtés? Celui qu'ils ont employé n'a-t-il pas été récompensé d'un Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération après la Diplomatie?

A quoi sert de parler d'assainir l'administration alors que vous ne vérifiez pas les candidats que ces vieux loups vous conseillent en rejetant les candidatures valables? Qui avez-vous reçu comme fonctionnaire de première catégorie non hautement commissionné?

Pourtant beaucoup, vous le savez par plusieurs sources, souffrent horriblement de terrorisme de vos collaborateurs civils ou militaires. Comment voulez-vous que ça marche alors qu'on bouscule sans merci les individus capables au détriment des fauchetons. Qu'avez-vous fait pour le progrès de la population rurale? Mais "Memento... qui promisti quibus jurasti dare terram fluentes lac et mel". Le lait et le miel c'est la corvée et le culte de la personnalité. La paix elle est illusoire.

Il faut les réprimer

Monsieur le Président,

Nous vous prions pour le bien du peuple rwandais, veuillez nous écouter:

- ◊ Débarassez le pays de tous ces voleurs de fonds publics et punissez-les. Si par hasard vous seriez du nombre, veuillez dépasser le stade du moi ou de la tribu pour l'intérêt public. Les voleurs sont vos proches collaborateurs et vos conseillers en premier (Militaires de la Présidence, Chef d'Etat Major Adjoint, Officiers surtout les haut gradés, vos ministres la plupart, certains fonctionnaires).
- ◊ Mettez dans les cadres des administrations et de la politique des gens capables, non lâches (ne recherchez pas ceux qui vous disent Seigneur, quelles sont vos pensées pour les exécuter. Cherchez ceux qui peuvent vous donner une situation réelle sans intrigue ni crainte de perte de poste.
- ◊ Evitez de vous créer trop d'ennemis si petits soient-ils surtout s'ils ont fait des études poussées; ils ont souvent derrière eux des amis nationaux et/ou étrangers fort puissants. Approchez ceux qui souffrent et ont des problèmes dont vous ignorez l'origine; appelez-les pour écouter leur opinion et non vous contenter des seules déclarations de vos ministres et vos conseillers qui sont hommes et peuvent avoir de la haine.
- ◊ Nationalisez à 95% toutes les réalisations obtenues par les individus par voie de crédits quel

que soit l'origine pourvu que ça soit une institution où l'état a des actions et ceci dès le premier régime. Avec les finances obtenues par ce moyen, faites des infrastructures d'intérêt public et aidez la population dans le problème d'habitat pour ne plus voir nyakatsi (maisons en bois, avec un toit en chaumes).

- ◇ Faites un remaniement très important et très sérieux avec un organigramme profondément étudié et non basé sur le régionalisme et les sentiments.
- ◇ Abandonnez cet esprit de bourgeoisie dans ce petit pays où la misère bat le plein.
- ◇ Restructurez votre armée sans persécuter les gens suite à leur appartenance régionale (nous savons pourquoi certains militaires n'avancent plus, il faut d'après vos conseillers, que les Bashiru les dépassent tout d'abord...).
- ◇ Respectez et améliorez les conditions sociales des fonctionnaires et surtout des fonctionnaires hautement intellectuels sans oublier les petits fonctionnaires qui forment la couche des salariés publics.
- ◇ Restaurez les structures de niveau académique à l'ESM (Ecole Supérieure Militaire); ce n'est pas avec des semis-lettrés qu'on pourra avancer le cadre militaire du pays.
- ◇ Restaurez la valeur du Muhutu avant que sa colère n'éclate encore.

- ◇ L'actuelle réforme scolaire est à abandonner au plus vite; cherchez un compromis pour remettre en tout ou en partie l'Enseignement entre les mains des Hommes de Religion.
- ◇ Débarassez l'administration d'éléments inexpérimentés et qui ne cherchent qu'à s'enrichir par les postes qui leurs sont confiés.
- ◇ Frappez fort ceux qui ont falsifié la monnaie et vous les connaissez bien.
- ◇ Favorisez les infrastructures rwandaises de développement sans tenir compte des mensonges de certains de vos actuels Ministres ou Conseillers, véritables fraudeurs remplis de jalousie et d'inefficacité dans la mission qui leur est confiée.

En guise de conclusion, la dégradation ou la non correction de ces différentes anomalies nous inciteront à créer des partis politiques dont l'un qui nous a sauvé, PARMEHUTU renoué.

(sé)

Les partisans du changement.

Après les partisans du changement, le tour revint à "Ceux qui aiment le pays de Gahutu, de Gatutsi et de Gatwa". Ils furent presque aussi concrets que Birara. Dans ce tract, "Ceux qui aiment le pays de Gahutu, Gatutsi et Gatwa" dénoncèrent non seulement les abus du Régime Habyarimana, mais aussi, les vols du Général en personne et comme les partisans du changement, lui conseillèrent de redresser la situation.

TRACT NUMERO QUATRE

S.E.M. LE PRESIDENT HABYARIMANA JUVENAL

Après avoir constaté que le 31 mars vous vous êtes défendu en soutenant les voleurs, nous nous décidons de vous expliquer comment vous avez opprimé le peuple et enterré la démocratie. Ceci pour compléter ce qu'ont dit Birara et Ntirugirim-babazi.

1. Quand vous n'étiez que Ministre de la Garde Nationale, vous vous êtes construit une maison à Kiyovu, rien qu'avec les camions militaires et le matériel de la base militaire.
2. Avant que votre régime n'atteigne 5 ans, vous vous êtes construit une maison de 37 millions, alors que les pays se chargent normalement d'ériger les résidences présidentielles: Mais d'où avez-vous tiré tout cet argent pour vous construire vos maisons privées? N'est-ce pas des pots-de-vin, et des aides du pays dont vous vous êtes servi?
3. Vous disposez d'une Mercedes (vous n'acceptez jamais à ceux qui en sont capables de la posséder en privé). Avez-vous donné même un franc pour en avoir? N'est-ce pas l'Ambassadeur Allemand qui vous l'a amenée de son pays? N'est-ce pas ce stupide Ngarukiyintwali qui était allé la mendier en Allemagne et qui en guise de remerciement a bénéficié d'un Ministère?
4. Pouvez-vous nier que ces derniers mois, vos envoyés ont été cachés l'argent à l'extérieur? L'un

d'eux qui allait vous dénoncer, n'a-t-il pas failli perdre la tête?

5. Sauriez-vous démentir qu'à la Présidence on a dépensé 110 millions pour vos propres voyages? Oseriez-vous dire que vous les avez partagés avec les membres de votre délégation, alors que leurs dépenses sont assurées par le Ministre des Affaires Etrangères?
6. Comment justifieriez-vous que vous gaspillez 28 millions 500 mille Francs pour les anniversaires, alors que la population croupit dans la misère et meurt de faim?
7. Pourquoi combiner les fonctions de "Président de la République, Président du M.R.N.D, Ministre de la Défense, Chef d'Etat-Major de l'Armée, Chef d'Etat Major de la Gendarmerie? Ceci veut dire que vous n'avez trouvé personne capable de vous aider? Direz-vous que Kayibanda a été démis parce qu'il n'a pas fait pareillement? Bokassa qui a été déchu n'en avait-il pas autant? Ne croyez pas que vos adjoints resteront longtemps contents de cette situation!
8. Vous chantez tout le temps la loi constitutionnelle, vous ne cessez de vous vanter d'avoir été élu à l'unanimité. Combien y avait-il de candidats? Pourquoi avez-vous refusé, qu'il y ait au moins deux candidats? Cessez votre dictature. Laissez la population élire librement ses députés et ses bourgmestres.
9. Un Chef de la Nation doit l'aimer plus que soi-même. Justifiez-nous alors comment peut-on nous

prendre à vos yeux une partie du Bugesera. Au lieu de la récupérer vous ne faites qu'applaudir ceux qui l'ont prise. Dites donc, sauriez-vous expliquer que vous réservez 182 millions de Francs Rwandais à vos gardes du corps et 87 millions seulement au reste de l'armée? N'essayez pas de défendre les voleurs, sous prétexte qu'ils ont été dénoncés par les tracts...

Ne tapez pas à côté en disant que le Ministère des Finances fasse un contrôle; mettez plutôt une commission sur place, pour vérifier si Birara et Ntirugirimbabazi n'ont pas dit la vérité.

Les attrapés doivent être punis. Vous avez découvert des voleurs, au lieu de les punir, vous avez prétendu attendre d'autres...

Qui ignore vraiment que les billets de Banque ont été contrefaits? Qui n'a pas su tout ce que Serubuga et Rwagafilita ont puisé de l'armée et de la Gendarmerie...!

Rendez-vous à Kabarondo et à Kabaya pour vous rendre compte des maisons provenant de tout cela.

Soutenir des individus pareils, n'est-ce pas favoriser le banditisme? Si nous ne faisons pas attention le pays continuera d'être sous le joug des bandits...

Ne nous prenez pas pour des canards, parce que nous n'avons pas signé et fait passer nos tracts à la radio, vous n'ignorez pas les raisons.

Nous vous prions de corriger cela de toute urgence. Si vous n'êtes pas capable, nous vous y aiderons dans nos prochains écrits à trouver la solution.

Bon voyage

(sé)

Ceux qui aiment le pays de
Gahutu, Gatutsi et Gatwa.

Ces tracts ne passèrent pas bien-sûr sans échos aussi bien à l'intérieur du pays que dans diverses colonies rwandaises à l'étranger, la Belgique en étant le centre. Ça ne serait pas une exagération si je qualifiais Bruxelles d'une capitale rwandaise d'Outre-Mer. Un tract sorti avant-hier à Kigali, est déjà disponible à Bruxelles le jour suivant, des possibilités d'informations ne manquent pas. Une fois ces informations reçues, les Rwandais, qui sont des étudiants en majorité, les échangent entre eux et en discutent. C'est ainsi, que des commentaires de l'AGER (Association Générale des Etudiants Rwandais) sur les tracts en question furent faits et publiés dans le mensuel de l'AGER, RWANDA DE DEMAIN, N° 7 mai 1980. Je les reproduis ici intégralement.

Commentaires de l'AGER sur les tracts diffusés à Kigali en 1980

Divers tracts ont depuis lors circulé dans Kigali dont plusieurs étaient une suite au texte du Gouverneur de la Banque Nationale. D'autres ont posé des questions plus fondamentales de choix de société-

té et exigeaient le changement en profondeur des mécanismes régissant la société Rwandaise. D'autres encore, profitant de cette affaire ont essayé de faire courir toutes sortes de bruits afin de créer un climat favorable à un coup d'Etat militaire qui leur permettrait d'assouvir leurs ambitions.

Devant l'ampleur de l'événement, le Président de la République a dû faire une mise au point embarrassée. Dans un de ses discours, il a notamment regretté que l'affaire des faux monnayeurs ait été portée à la connaissance du public contrairement aux "coutumes" du peuple rwandais.

Il a surtout réaffirmé et insisté sur le fait que la propriété privée est garantie au Rwanda et a taxé ceux qui la mettent en cause de jaloux incapables de travailler pour eux-mêmes.

Ces faits appellent de notre part les remarques suivantes:

- De tous ceux qui participent au pouvoir, personne n'est innocent. Le Gouverneur Birara jouit d'une réputation de compétence technique mais il constitue un des piliers les plus solides de ce système bourgeois qui affame le peuple rwandais.

Par sa politique de crédit (bien qu'on lui reproche un taux de loyer de l'argent très élevé), il assure la pérennité de ce système d'exploitation du pauvre par la minorité de privilégiés dont il fait partie. Il est donc disqualifié pour parler au nom du "petit peuple", au nom de petites "coopératives d'artisans rwandais" auxquelles on accorde des crédits au compte goutte (et encore!) parce

qu'elles n'ont rien volé pour garantir les prêts qui pourraient leur être consentis.

- Cette affaire de faux monnayeurs date déjà depuis un certain temps. Nous nous étonnons de la réaction différée du Gouverneur de la Banque Nationale. Nous nous demandons si le crime des faux monnayeurs a consisté en la fabrication de la fausse monnaie ou à porter le "discrédit sur les meilleurs serviteurs" du système bourgeois.

Pourquoi avoir tant attendu avant d'accuser ces faux monnayeurs? Nous pensons quant à nous que pour faire leur travail, les serviteurs de la Nation ne devraient pas attendre que leur susceptibilité soit blessée.

- Nous tenons à regretter les appels de quelque origine qu'ils viennent qui veulent impliquer le peuple dans les magouilles de politicards qui sont domiciliés depuis des années à Kigali et qui, quand leurs contradictions les minent ne trouvent rien d'autre qu'à se réclamer des populations dont ils sont originaires certes, mais dont ils ne partagent pas le sort quotidien fait de faim, de maladies, d'ignorance, de lutte pour survivre... Ils redeviennent subitement des Bahutu, des Bagoyi, des Bashiru, des Batutsi...

Nous avons toujours posé la question de savoir ce qu'avaient de fondamentalement opposé et divergent les paysans, les laissés-pour-compte de Kibungo, de Ruhengeri, de Gitarama, du Bugoyi, du Nduga...

Ils ont tous en commun quelle que soit leur ethnie, quelle que soit la région où ils sont nés, la famine endémique, l'exploitation de leur travail par la bourgeoisie sise à Kigali et qui n'a aucun droit à se réclamer d'eux.

- Concernant la mise au point du Président de la République qui regrette que l'affaire de faux monnayage ait été portée à la connaissance du public en dépit des coutumes Rwandaises, nous nous demandons d'abord de quelles coutumes il peut bien s'agir.

La manie du secret en vigueur à Kigali aurait voulu que cette bourgeoisie ne mette pas au grand jour ses forfaitures. Le Président de la République devrait accepter le fait que la gestion de la chose publique est une affaire qui concerne tous les citoyens.

Les mesures prises à l'encontre des prévenus, du moins la réouverture de l'instruction se sont faites non pas par un élan de justice de ceux qui nous dirigent, mais parce qu'un large courant d'opinion trouvait l'affaire préoccupante. Les accusations faites ne leur étaient pas jusqu'alors inconnues: "Qui ignore en effet que... Entretiens; ceux qui étaient mis en cause continuaient à occuper leurs places au sein de l'appareil de l'Etat et à commettre leurs forfaitures? On aurait préféré étouffer l'affaire comme tant d'autres l'ont été.

Le Président de la République accuse ceux qui mettent en cause la propriété privée au Rwanda comme des jaloux, incapables de travailler pour

eux-mêmes. Pour ce faire, il se réclame de la constitution que le peuple Rwandais a votée.

Nous tenons à faire remarquer, que même pour un adepte de la propriété privée, lorsque les maigouilles et les enrichissements scandaleux qu'elle permet ont l'ampleur de ce qui se fait à Kigali, il faut une grande audace pour la défendre.

Nous étayons notre allégation par deux petits exemples:

- Monsieur X travaille à la Banque Nationale par exemple. Elle lui octroie un logement. Il demande un crédit commercial dans la même Institution disons de 3 millions de francs rwandais remboursable à raison de 60.000 FRW/mois à compter de la date d'achèvement de sa villa. Après la construction de celle-ci, il quitte la maison que la Banque Nationale mettait à sa disposition, (d'autres s'empressent de l'occuper) va vivre dans sa villa et exige de la Banque un loyer mensuel de 150.000 FRW/mois. Après le remboursement mensuel du crédit reçu, il lui reste un solde net de 90.000 FRW/mois en plus de la villa qui est propriété privée.
- Monsieur Y a acheté une voiture avec le crédit de l'institution dans laquelle il travaille. Celle-ci lui octroie des indemnités kilométriques au titre de sa voiture "propriété privée" qu'il utilise pour raisons de service. Le montant de ces indemnités dépasse évidemment le remboursement mensuel du crédit qu'il a reçu.

Les vols légaux pareils sont légion. Peut-on vraiment être taxé de jaloux quand on condamne des procédés pareils faits au détriment de la chose publique? D'où viennent tous ces crédits qui permettent aux nantis de Kigali de mener un rythme de vie insolent, de se faire soigner à l'étranger alors qu'ils ont priorité même au Rwanda, de gâter leurs enfants en les envoyant à l'École primaire en Europe, de leur payer les vacances aux Etats-Unis...?

Tout cet argent provient de la sueur du peuple Rwandais. Les devises avec lesquelles vous construisez vos villas, achetez vos mercèdes viennent des années de travail des paysans rwandais dans les champs de caféiers et de théiers alors qu'ils n'ont plus de place pour cultiver les pommes de terre qui assurent leur subsistance quotidienne.

Nous ne défendrons jamais cet état de choses; ce que vous appelez propriété privée. Nous poserons des questions et nous remettrons en cause ces fortunes sorties du néant. Nous avons le droit de demander avec quel argent vous pouvez construire une infinité de villas que vous n'avez même pas le temps d'habiter alors que l'aspirine, le pénicilline font cruellement défaut au Rwanda; nous nous demanderons d'où sont sortis les fonds de ces commerçants aujourd'hui multimillionnaires alors qu'ils étaient inconnus il y a à peine dix ans. Nous exigeons la clarté et la transparence de toutes les affaires surtout celles qui concernent les hommes publics.

Nous exigeons que cette affaire de faux monnaieurs et autres scandales plus ou moins étouffés

soient tirés au clair et que les responsables subissent des sanctions proportionnelles au préjudice causé au pays.

Nous exigeons aujourd'hui plus que jamais que la liberté d'expression, le droit à l'information du peuple rwandais soient reconnus et effectivement exercés sans intimidation aucune.

Certaines personnes aux ambitions connues dont à leur tête le Major Lizinde ont profité des divisions de cette bourgeoisie pour répandre les bruits et à renforts de tracts créer une atmosphère propice à un coup d'Etat.

Sans vouloir participer à une quelconque chasse aux sorcières ou choisir un champ quelconque de cette bourgeoisie qui ne se préoccupe que de ses propres intérêts, nous nous félicitons que cette machination ait été éventée. Le livre du Major Lizinde, que nous analysons d'ailleurs plus loin, qui est un aperçu qu'il se fait sur les rapports qui devraient exister entre les différentes composantes de la population Rwandaise, ne laisse en tout cas aucune illusion sur ce qu'on a évité.

Néanmoins ces personnes sont des prisonniers politiques et doivent être considérées comme telles. On ne doit pas les faire mourir à petit feu dans les geôles de ce pays comme il en fut naguère des dignitaires du gouvernement Kayibanda.

Nous pensons que cet état de choses est dû à l'état d'ignorance dans laquelle est laissé le peuple Rwandais sur ses propres affaires. La manie du secret qui hante nos dirigeants est propice

aux faux bruits irresponsables qui risquent de déteriorer la vie en bonne intelligence du peuple si on reprend l'hystérie régionaliste ou ethniste. Une bonne information claire et une liberté d'expression garanties à tout le monde peuvent seules éviter les spéculations des irresponsables.

Nous nous félicitons du fait que notre voix trouve de plus en plus d'échos auprès de la Jeunesse Rwandaise qui l'exprime de plus en plus par des revendications populaires. Nous sommes d'autant plus dans une ligne juste que nous sommes actuellement l'objet de plus basses attaques et viles insultes de la part des réactionnaires de tout acabit et qui nous obligent à publier dans ce numéro entre autres articles une mise au point de notre Comité Exécutif.

Nous comptons sur la solidarité agissante de toute la Jeunesse Rwandaise qui doit au regard de tout ce qui se passe, perdre toutes les illusions qu'elle se faisait sur les buts de ceux qui dirigent notre pays et à rejoindre l'Association Générale des Etudiants Rwandais. Cette Jeunesse que l'on veut embrigader de plus en plus au sein du MRND n'a d'avenir que dans l'union de tous les progressistes pour plus d'écoles aux fils du peuple, plus d'hôpitaux pour la population, plus de libertés démocratiques... pour de meilleures conditions de vie.

(sc)

A.G.E.R.

Comité de rédaction

Les conséquences des tracts

La population de Kigali, jeune, dynamique et critique (critique dans les conditions décrites tout à l'heure) se précipita sur des tracts diffusés qu'on pouvait trouver partout en ville excepté aux kiosques. Le contenu des tracts fut diffusé dans tout Kigali en moins de vingt quatre heures. Ainsi, les intellectuels surtout les commentaient entre eux et se les échangeaient. Le Général Habyarimana était personnellement malmené. Comme souvent, ceux "attachés" à sa personne, ses Ministres et autres, passèrent à sa résidence et lui présentèrent leurs condoléances comme si quelqu'un de sa famille était décédé. Ils lui lancèrent les mots qu'au Rwanda d'aujourd'hui on entend un peu partout: "Ramba Habyarimana, turagushyigikiye - Vive Habyarimana, nous te soutenons". Mais ces mots ne servirent pas beaucoup au Général qui depuis bien longtemps ne peut trouver le sommeil qu'à l'aide des somnifères. Lui et son Secrétaire particulier en doublèrent désormais la dose pour au moins dormir quelques deux ou trois heures la nuit. Entretiens le fameux Service Central des Renseignements suivait la trace des tracts pour arriver à leurs auteurs. Il est à remarquer ici que Habyarimana ayant préparé son coup d'Etat par la déstabilisation du régime Kayibanda, devait penser à la préparation d'un autre coup d'Etat contre lui. Il paraît même qu'à un moment donné le Général "rwandais" pensa à fuir le pays. Ses proches collaborateurs dont les pseudo-colonels Rwagafilita et Serubuga le lui déconseillèrent.

Selon les propos officiels, ces tracts auraient été découverts respectivement, chez Alphonse-M. Kagenza et chez l'ex-Major Théoneste Lizinde qui, pa-

rait-il, aurait préparé un coup d'Etat contre le Général Habyarimana, d'où les arrestations massives dans la ville de Kigali. Pour ceux qui avaient des comptes à régler avec leurs ennemis (kwumvisha abanzi babo) ou ceux qui voulaient déplacer les éléments qui les gênaient, c'était l'occasion. Ils profitèrent de la situation. Comme il suffisait de prétendre avoir vu chez tel ou tel un des tracts diffusés dans Kigali, on peut deviner ce qui arriva.

Bientôt la vérité publiée dans les tracts fut couverte des rumeurs de tentative de coup d'état. La gendarmerie et l'armée nationale furent alertées. Le Service Central des Renseignements, le Parquet, voire les membres et proches de la famille du Général Habyarimana avaient le droit d'arrêter ou de faire arrêter quiconque leur déplait ou les gêne sous prétexte qu'il aurait lu des tracts. Un chaos total dominait la ville de Kigali. Le népotisme, le despotisme, le régionalisme et la corruption qui caractérisent à jamais le régime du Général Habyarimana eurent ici plus que jamais la bride sur le cou. Les innocents furent vendus. Les délits dénoncés dans les tracts tombèrent ainsi dans l'oubli et comme Birara l'avait déjà écrit, les coupables restèrent impunis.

Il suffisait de bouger, pour être arrêté, car, les chiens du Général avaient, cette fois-ci, vraisemblablement la situation en main - comme ils aiment souvent s'en vanter! La population, surtout celle de Kigali était complètement terrorisée. Vieux, jeunes, hommes, femmes, pauvres, intellectuel ou analphabète, commerçant ou bandit, furent tous arrêtés et accusés de complot contre le régime du Général Habyarimana.

Qui ignore en effet, que le **Dr. Donat Murego** fut arrêté, non pas parce qu'il avait participé à la préparation de la soi-disante tentative de Coup d'Etat, mais plutôt parce que le Général Habyarimana en personne avait un compte à régler avec lui? Ne fut-il pas arrêté, pour avoir osé dire non au Général, lorsqu'il lui donna l'ordre d'aller représenter le Rwanda à l'OUA en 1978? Qui ignore que le Général Habyarimana avait engagé le Dr. Murego à l'OUA sans avoir jamais demandé son avis?

Toute personne connaissant le Dr. Donat Murego, reconnaîtra au moins ici, qu'il est un homme franc, ouvert et surtout honnête. Ainsi, lorsqu'il fut nommé Conseiller à la Présidence de la République, il fut une des rares personnes à oser dire la vérité au Général Habyarimana. Il n'est un secret pour personne, qu'il fut, longtemps avant que l'affaire des prisonniers politiques de 1973 (majoritairement originaires de Gitarama) ne fut publiée, la seule personne et peut-être la première personne à avoir déconseillé le Président de la République d'assassiner les innocents. Le Général Habyarimana lui demanda, s'il voulait devenir l'avocat des Banyagitarama? Donat Murego disait toujours la vérité à celui qui l'avait chargé de le conseiller. La vérité blesse, il en a subi les conséquences! Devenu un élément embarrassant pour le Général, mais surtout pour ses conseillers clandestins - les beaux-frères du Général Habyarimana, le Colonel Sagatwa et le Préfet de Ruhengeri, Protais Zigiranyirazo - ensemble, ils se décidèrent de l'écarter en l'envoyant à l'étranger, à Addis-Abbeba; le Dr. Murego dit "non".

Faut-il donc s'étonner que le Dr. Murego fut arrêté parmi les premières personnes supposées être

éléments subversifs? Comment alors être surpris qu'il y eut presque seulement les civils à être accusés de cette prétendue tentative de coup d'Etat? Le Dr. Murego, fut condamné à dix ans de prison, il est en train de croupir dans un des cachots de la prison spéciale de Ruhengeri, d'où il sortira (si jamais il en sortira) complètement fini et démoralisé pour avoir dit "non" au charcutier de Kigali!

Qui ignore enfin, que le vrai motif de l'arrestation de Monsieur **Alphonse-Marie Kagenza**, est le fait qu'il avait aidé à la préparation de la première tentative de fuite de Mme Munyaneza, une des femmes rwandaises, devenues veuves parce que le Général Habyarimana l'a voulu ainsi. Lui aussi est incarcéré à Ruhengeri. Condamné à mort au départ, sa peine fut commuée en une peine à perpétuité. Mais, officiellement Kagenza fut condamné, lui aussi, pour avoir "atteint à la Sûreté de l'Etat!"

La première vague des arrestations ayant commencé le 16 avril 1980, les interpellations allèrent jusqu'en mai 1982. Le procès des premiers détenus eut lieu, quant à lui, en novembre 1981. Après ce procès, il eut d'autres arrestations à Kigali. Les concernés, d'après le gouvernement, auraient été dénoncés par ceux qui venaient d'être jugés.

Ceci fait, le Général qui était interpellé lui-même par l'opinion internationale en ce qui concernait le sort des prisonniers politiques de 1973, utilisa la soi-disante tentative de coup d'Etat de l'ex-Major et ex-Directeur Général du Service Central des Renseignements contre lui pour se laver les mains. De nouveau, comme à sa prise de pouvoir en 1973, la chaîne des mensonges recommença. Le Général

Habyarimana, le meilleur "metteur en scène" que connaisse aujourd'hui le Rwanda, fit un procès contre celui qui fut jadis son bras droit, Lizinde. Il avait eut d'ores et déjà un bouc émissaire qui allait porter sur son dos les massacres des prisonniers politiques de 1973.

Ainsi, Lizinde qui était déjà condamné à mort pour avoir préparé le Coup d'Etat, et depuis lors incarcéré dans la prison spéciale de Ruhengeri, fut de nouveau en 1985 présenté devant la justice et cette fois, accusé d'assassinat des prisonniers politiques de 1973. Il fut aussi condamné à mort et plus tard, les deux peines de mort, furent commuées en une peine à perpétuité.

Le Général Habyarimana a pris le pouvoir le 5 juillet 1973, l'on peut se demander ici, pourquoi a-t-il attendu 12 ans, pour éclaircir cette affaire! Ne savait-il pas que Munyaneza (ex-Ministre des affaires étrangères) sous Kayibanda avait été assassiné en 1976 dans la Prison de Ruhengeri? Gakire Jean et Kalisa Narcisse, ne furent-ils pas assassinés dans la prison de Gisenyi, seulement quelques mois après leur arrestation? N'est-ce pas lui qui permit aux membres de leurs familles d'assister à leur enterrement? N'est-ce pas lui, ce Général, qui annonça en 1978 à Mr. S. NSANZIMANA la mort de son beau-frère G. HARELIMANA - lui aussi arrêté le même jour que les autres, la nuit du 4 au 5 juillet 1973? Comment a-t-il pu annoncer la mort de celui-ci sans en éclaircir les circonstances? Pourquoi le procès de Lizinde ne fut pas public alors que la veille de celui-ci, la Radio avait annoncé le contraire?

Arrivé dans la salle des séances de la Cour d'Appel de Ruhengeri, le comparu, ex-Major LIZINDE, ne déclara-t-il pas publiquement qu'il ne voulait rien dire à ce propos, aussi longtemps que le Président HABYARIMANA, son beau-frère Protais ZIGIRANYIRAZO (Préfet de Ruhengeri) ainsi que le Colonel Laurent SERUBUGA (Chef d'Etat-Major Adjoint) ne seront pas là? La Cour d'Appel de Ruhengeri a-t-elle pour autant exigé leur comparution? Qui ignore en effet que suite à ces déclarations de LIZINDE, les spectateurs, alors présents tel qu'il avait été annoncé à la Radio, furent obligés d'évacuer la salle d'audience? Qui ignore que les micros qui avaient été installés à l'extérieur de la salle d'audience pour le public furent aussitôt débranchés? Ce procès qui avait été déclaré public la veille par la Radio, ne fut-il désormais à huit-clos? Pourquoi toutes ces manoeuvres, si vraiment le Général Habyarimana se croyait innocent dans cette affaire? Etait-ce par hasard que ces mesures furent prises? S'agissait-il ici, réellement d'un procès digne de ce nom ou purement et simplement d'une mascarade de ses hommes portant des robes de magistrats? De quoi avait-il peur, le Général?

Je me permets ici de citer un cas concret, confié par Lizinde à un de ses co-détenus de Ruhengeri aujourd'hui en liberté: "Un jour, le Général Habyarimana avant de se rendre en voyage à l'étranger, m'appela et me donna la liste de ceux qui ne devaient plus être en vie à son retour. Sur cette liste figurait le nom de celui qui fut Ministre de l'Education Nationale, Gaspard Harelimana. Puisque je savais que Harelimana et Habyarimana étaient amis avant le coup d'Etat, je me demandai si ceci n'était pas un piège, contre moi! Mais qu'aurais-je

pu faire, car j'étais avant tout militaire et en tant que tel, je devais exécuter les ordres de mon supérieur. Les condamnés furent donc exécutés et au retour du Général, je me présentai pour donner mon rapport. Nous étions chez-lui. A sa question si tous avaient été exécutés, je répondis affirmativement. "Harelimana, est mort aussi?" me demandait-il encore une fois, oui, Mon Général, répondis-je. A ces mots, il éclata de rire et fit venir une bouteille de champagne. Ce fut la première fois que je vis le Général rire de cette façon. En tant que Chef du Service Central des Renseignements, j'étais renseigné sur tout et chaque jour, je donnais mon rapport au Général Habyarimana. Les exécutants étaient les militaires venant expressément de l'Etat Major, sous les ordres du Lt. Simon Habyarimana. Ils avaient les ordres du Chef d'Etat-Major (le Général Habyarimana), ils exécutèrent quelques uns des prisonniers; tandis que les autres furent exécutés par les militaires de Ruhengeri. Tous les militaires exécutants furent payés et licenciés afin qu'ils ne puissent le communiquer aux autres militaires."

Le procès de LIZINDE, rapporté sous le titre: "Le Procès de LIZINDE et ses complices" par le journal étatique IMVAHO N° 591 du 14 juillet 1985, dont j'ai traduit le texte du Kinyarwanda (langue rwandaise) est loin d'être un procès au vrai sens du mot. Il s'agit ici d'un procès bidon. Nous sommes une fois de plus en face d'une campagne mensongère du Général HABYARIMANA. Avec la prétendue tentative de coup d'Etat de l'ex-Major LIZINDE, ancien responsable du Service Central des Renseignements et son bras droit jusqu'en 1978/79, il voulut se laver les mains en rejetant toute la respon-

sabilité de ces crimes sur LIZINDE. Ainsi, ce procès fut une revendication d'innocence du Général Habyarimana en ce qui concerne le massacre des prisonniers politiques de 1973.

Un Président de la République, qui prétend ne rien avoir su, depuis le 5 juillet 1973 [date de sa prise de pouvoir et date d'arrestation des dignitaires de la première République] jusqu'en juillet 1985 [mois de jugement de Lizinde et ses complices] du massacre de personnes évoqués ci-dessus, eh bien, ce Président là, ne devrait pas rester au pouvoir car par cet aveu, il démontre son incapacité à gérer le pays. S'il le savait - ce que je crois et ce dont je suis convaincu - dans ce cas, le Général de Kigali et ses complices doivent être traduits devant la justice et jugés pour leur cruauté.

Je me refuse catégoriquement à accepter les déclarations du Général Habyarimana, faites par le biais de la Cour dans le prononcé du jugement contre Lizinde.

Le Général Habyarimana est entre autres, Président de la République, Chef d'Etat-Major de l'Armée et de la Gendarmerie Rwandaises et Ministre de la Défense, pour ne citer seulement que quelques uns de ses nombreux titres. Par conséquent, il était triplement le Chef de celui qu'il rend responsable de ce massacre.

En tant que Président de la République, il était bien entendu Chef direct de celui qu'il avait nommé Directeur Général du Service Central des Renseignements de la République. En tant que Chef d'Etat-Major de l'Armée et de la Gendarmerie et

Ministre de la Défense, il était également Chef direct du Major Lizinde. Le subalterne Lizinde, devait dans les trois cas faire rapport à son Supérieur, le Général-Président de la République et Ministre de la Défense. Pour qui prend-t-il les Rwandais, le Général Habyarimana? Croit-il vraiment qu'ils sont si bêtes et qu'ils ne puissent pas comprendre qu'il leur ment depuis le premier jour de sa prise de pouvoir jusqu'à maintenant? Quand il les voit participer à ses manifestations, croit-il vraiment que c'est par conviction qu'ils le font?

Je me suis décidé à traduire le texte suivant du Kinyarwanda en français tel que publié dans le journal étatique IMVAHO, N° 591 du 14 juillet 1985 et de le publier à mon tour, non parce que je m'identifie avec le contenu, mais parce que les méthodes de torture telle que pratiquées jusqu'à aujourd'hui au Rwanda y sont minutieusement décrites.

* *
*

PROCES OU IRONIE?

Le procès de Lizinde et ses complices

Dans le journal IMVAHO de la semaine dernière, nous avons publié un article sur le déroulement du procès de 12 personnes, accusées d'avoir assassiné les ex-dirigeants du pays pendant la première République. Les accusés dont la liste suit, ont comparu

devant le Tribunal de première Instance de Ruhengeri et ont été condamnés.

Théoneste	LIZINDE
Théodomir	SEMBAGARE
Stanislas	BISERUKA
Alphonse	BUTSITSI
André	BILIZAHE
Pierre-Désiré	CYARAHANI
Jean-Maurice	SEBAHUNDE
Joachim	NTIBANDEBA
Alphonse	NDEGEYA
Paul-Secyugu	NKUNDABAGENZI
Désiré	MPANUMUSINGO
Philippe	LIMENYULIFITE

Etant donné que nous avons déjà parlé de leurs délits aussi bien communs qu'individuels, nous voulons aujourd'hui parler des origines de ce procès, comment les accusés se sont défendus devant la justice et pourquoi ils ont été condamnés, selon le protocole R.P.N° 10.594/47/85 R.M.P. 35. 645/S. 2./K.D.

I. L'historique

Après la naissance de la deuxième République, ceux qui avaient été jugés responsables du désordre qui avait précédé la prise du pouvoir de 1973 furent arrêtés et emprisonnés afin que la justice puisse les juger et les punir. A cette occasion, il fut créé une Cour Martiale afin que le procès puisse avoir lieu. Cette Cour condamna en tout, 35 personnes en 1974. Ces malheureuses personnes furent finalement assassinées par Lizinde et ses complices. Les 21 autres furent assassinées sans jamais

avoir été jugées. Entretemps, grâce au Chef de l'Etat, pour ceux d'entre eux, qui avaient été condamnés à mort, cette peine fut commuée en une peine à perpétuité. Th. Lizinde, l'accusé principal dans ce procès, qui est l'objet de ce reportage, était à ce moment-là Chef du Service Central des Renseignements et aussi membre de la Cour Martiale nouvellement créée. Les prisonniers qui n'avaient pas été jugés, étaient détenus à la prison de Gisenyi, sous la direction de Monsieur Joachim Ntibandeba. Au moment où ils croupissaient dans cette prison, Lizinde en faisait arrêter encore d'autres qui n'avaient eu rien du tout à faire avec les événements de 1973. Ceux-là, furent détenus à la prison de Ruhengeri, sous la direction de Sembagare qui les maltraita comme les prisonniers politiques de 1973.

De ceux, n'ayant eu rien du tout à faire avec la politique, sont:

Prosper	MPORANYI
Fidèle	NYABUHENE
Pierre-Céléstin	KABANDANA
Alfred	SEMANYENZI
Nelson	RWAGASORE
Augustin	NDUTIYE

II. Les résultats de l'enquête

Tous ces prisonniers politiques, jugés ou non, sont les victimes de Lizinde dans ses règlements de comptes. Ils moururent sous la torture.

Privés de nourriture, beaucoup d'entre eux moururent de faim. Celui qui put tenir longtemps, mou-

rut après 59 jours. Les autres furent achevés petit à petit, l'un après l'autre.

La peine de mort fut chaque fois prononcée par Lizinde, et c'est toujours lui qui chaque fois dressait la liste de ceux qui devaient être achevés. Le destinataire de ces listes était le gardien de la prison de Ruhengeri, Sebahunde qui à son tour les remettait à Biseruka et Sembagare qui exécutaient les prisonniers. Ainsi, chaque fois qu'ils recevaient la liste des prisonniers qui devaient mourir, ils ne leur donnaient plus à manger afin qu'au jour de leur exécution, ils furent facilement achevés.

Le moment d'exécution arrivé, Biseruka alors Commandant du camp militaire de Ruhengeri, envoyait ses militaires sous le commandement des MM. Alphonse Butsitsi et André Bilizahe à Sembagare, qui les amenaient aux lieux d'exécution des prisonniers. Les prisonniers étaient entassés dans un camion et chemin faisant, leurs bourreaux les étranglaient avec une ficelle ou à main levée.

Les prisonniers de Gisenyi furent tués de la même façon que ceux de Ruhengeri. Ils le furent par le Directeur de la prison Ntibandeba, après en avoir reçu l'ordre de Lizinde, Biseruka et Sembagare. Mais Biseruka et Sembagare s'étaient d'abord rendus à Gisenyi pour discuter avec Joachim Ntibandeba de la façon d'enterrer ces cadavres. Ils lui donnèrent l'ordre de faire creuser les tombes par les victimes avant qu'ils ne soient exécutées.

Conformément à l'ordre reçu, Ntibandeba fit préparer les tombes en pleine journée. C'est ainsi que les prisonniers se creusèrent eux-mêmes les tombes

sous la surveillance de sept gardiens de la prison. A leurs questions, "pourquoi devaient-ils préparer des tombes alors qu'il n'y avait pas de morts?" Ntibandeba répondit, qu'ils étaient en train d'en préparer pour les noyés du lac Kivu, pour ceux dépourvus, morts à l'hôpital de Gisenyi ainsi que pour les clochards morts dans la rue. Il faut remarquer ici que quelques prisonniers furent enterrés vivants.

La mort nous vient en général de plusieurs façons, mais la manière dont ces prisonniers furent tués est la plus cruelle.

Pour les tuer, Sembagare se servait d'un jeune garçon de 13 ans, le nommé Gaspard Hakizabazungu qui servait aux détenus. En tant que ration journalière pour les détenus, ce jeune homme avait reçu comme mesure, une ration d'un bébé. Finalement, Sembagare lui donna ordre de ne plus leur donner que la moitié de leur ration habituelle et de donner le reste à d'autres. Sembagare, laissa les détenus plusieurs jours sans à boire. C'était si affreux, que certains d'entre eux déchirèrent leurs vêtements et en trempèrent les morceaux dans les égouts ouverts de leurs excréments, pour au moins avoir un petit peu de fraîcheur.

Sembagare ordonnait souvent aussi aux détenus, de nettoyer les égouts (les vider de toutes sortes de déchets et d'excréments à la main), et de manger sans se laver les mains. Lorsque le deuxième groupe des détenus arriva et constata que leurs prédécesseurs étaient morts de faim, ils se décidèrent de forcer la visite du Ministre de la Justice ou d'une autre haute personnalité de ce Ministère, afin de lui parler de leurs conditions de détention.

Mais hélas, ceci ne leur servit à rien car à l'exception d'Alexandre Ntaganzwa, Sembagare les laissa tous mourir de faim.

Pour camoufler ces crimes, Lizinde donna l'ordre de ne permettre à personne d'arriver à cet endroit, sans qu'il en ait donné la permission. Sembagare et Ntibandeba, agissant bien entendu sur l'ordre de Lizinde, refusèrent même au Ministre de la Justice, Mr. Charles Nkurunziza, qui était venu voir les prisonniers, d'approcher cet endroit. Ceci, lui fut refusé à deux reprises. La première fois que ce refus eut lieu, c'est lorsque Monsieur Nkurunziza était encore Secrétaire Général au Ministère de la Justice.

Lorsque le Ministre Nkurunziza fut traité sans respect par Sembagare, il se décida de le démettre de ses fonctions, mais ceci resta sans aucun effet, car Sembagare était le protégé de Lizinde. Au lieu d'une démission, Sembagare fut transféré de la prison de Ruhengeri dans une autre prison. Mais ceci aussi ne fut pas sans difficulté, car il ne voulait pas du tout quitter la prison de Ruhengeri qu'il prenait déjà pour une propriété à lui et à Lizinde. Lorsque Lizinde apprit que Sembagare avait été transféré, il se chercha une autre personne de confiance, pour remplacer Sembagare à Ruhengeri, car dans cette prison, existaient encore des prisonniers à exécuter. Ainsi, il prit pour remplaçant un de ses agents secrets, Pierre-Damien Cyarahani.

A son arrivée à Ruhengeri, le nouveau Directeur, dut rester pendant un certain temps avec son prédécesseur duquel il apprenait toutes les méthodes utilisées pour assassiner les prisonniers politiques.

C'est ainsi que Cyarahani, devant les yeux des gendarmes et des prisonniers de droit commun, en plein jour fusilla un prisonnier nommé Ndukiye, qui avait essayé de s'évader de la prison.

Après avoir exterminé les prisonniers, les bourreaux s'imaginèrent une nouvelle méthode afin de camoufler leur forfait. Ils remplirent les formulaires de malades et prétendirent que les prisonniers avaient eu une mort naturelle. Ces formulaires furent remplis par Docteur Cyprien Hakizimana auquel ils racontèrent que ces derniers étaient morts de béribéri. Tandis que pour les prisonniers assassinés dans la prison de Gisenyi, de telles formulaires ne s'avérèrent pas du tout nécessaires, car leurs noms ne figuraient nulle part dans les registres de la prison. Ce qui créa un problème pour les identifier.

Toutes ces personnes furent assassinées sous l'ordre de Lizinde, qui préparait le coup d'Etat contre le Chef de l'Etat. En exterminant ces détenus, il cherchait les accusations contre le régime actuel une fois qu'il aurait pris le pouvoir. Il aurait imputé tous ces assassinats au Chef de l'Etat actuel.

Lorsque ce complot fut découvert, Lizinde et ses amis furent condamnés le 25 novembre 1981, par la Cour de Sûreté de l'Etat. Il fut clair, que Lizinde s'était préparé à faire un coup d'Etat contre le gouvernement et son Chef. Il avait prévu dans son plan, l'assassinat du Chef de l'Etat. Comme s'il n'y avait d'autorité supérieure à lui au Rwanda, Lizinde brûla les dossiers et fit disparaître plusieurs documents de l'Etat. Il fut assisté dans cette besogne par son complice Philippe Limenyulifite et son ami Paul-Secyugu Nkundabagenzi.

III. Les plaidoiries des accusés

Tous les accusés ont eu, selon le paragraphe 14 de la Constitution assez de temps pour plaider leur cause. Tout au long de leurs plaidoiries, les accusés contestèrent les accusations du Ministère public en rejetant les responsabilités de leurs crimes sur leurs supérieurs. Lizinde, Sembagare, Biseruka et Cyarahani se déchargèrent sur l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. Ils se référèrent tout le temps sur les primes accordés aux soldats exécutants, qui auraient été payées par l'Etat-Major. Pourtant, Biseruka affirma avoir reçu de Lizinde vingt cinq mille francs rwandais, destinés au paiement des soldats qui avaient exécuté les prisonniers.

Ici vous comprenez que l'Etat-Major n'avait pas besoin de charger Lizinde de payer les soldats! Il est vraisemblable, que seul Lizinde ait donné ces primes aux soldats, étant donné qu'il a personnellement admis, avoir délivré cinquante mille francs rwandais à Butsitsi, pendant le temps au cours duquel les prisonniers furent exécutés.

Le tribunal a ensuite constaté, que ceux qui exécutèrent les prisonniers sur ordre, ne sont pas moins coupables que ceux qui avaient donné cet ordre, c'est pourquoi ils seront poursuivis tous au même pied d'égalité.

Dans sa défense, Joachim Ntibandeba affirma avoir reçu l'ordre de tuer des agents chargés de faire une enquête sur les prisonniers. Quant à Mpanumusingo et Ndegeya, ils prétendirent, ne rien avoir eu à faire avec les responsables d'exécution et que l'arrestation et l'exécution des prisonniers,

seuls les agents du Service Pénitentiaire en étaient responsables. Cyarahani admit avoir tué trois personnes. Limenyulifite avoua avoir brûlé les documents sur l'ordre de Lizinde. Nkundabagenzi Paul-Secyugu rejeta quant à lui, l'accusation d'avoir aidé Lizinde à faire disparaître les dossiers de l'Etat.

Lizinde et Biseruka, accusés du détournement de l'argent de la caisse de l'état, rejetèrent catégoriquement cette accusation. Dans sa défense, Lizinde a fait prévaloir la façon dont les services secrets des autres pays dépensent de l'argent de la caisse de l'état sans pour autant devoir en faire un rapport. Par là, il voulait éviter les accusations des agents de l'Etat, qui, dans leurs recherches, ont découvert comment il a utilisé l'argent qui lui avait été confié afin de diriger avec effectivité le Service Central des Renseignements.

IV. La décision du Tribunal

Après avoir entendu le ministère public, le tribunal a constaté, que les allégations des accusés selon lesquelles les Agents de l'Etat auraient eu à faire avec l'extermination des prisonniers, sont plutôt difamatoires. Par contre, il a été établi que ces assassins ont tout fait, pour que les Agents de l'Etat ne découvrent rien de leur bestialité. Le Chef de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'a jamais su, ni quand, ni comment furent assassinées ces personnes. Le lieutenant Simon Habyarimana n'a jamais déplacé les prisonniers de Gisenyi à Rwabayanga. Ceci se laisse démentir par le surveillant de la prison de Gisenyi, qui confirme que les prisonniers de Gisenyi y furent assassinés et enterrés. Contrairement à ce que Lizinde a prétendu, l'Adjudant Ru-

nana n'a pas tué Nyilibakwe, car il est mort de la même manière que tous les autres prisonniers et il fut enterré par les envoyés de Biseruka. Cette thèse fut confirmée par Sembagare en personne. Les Agents de l'Etat, que Ntibandeba accuse lui avoir donné l'ordre de tuer les prisonniers, ont rejeté ces accusations. Ils affirmèrent au contraire, s'être faits de soucis pour les détenus, ce qui les poussa à intervenir auprès des responsables du service pénitentiaire, afin qu'ils soient mieux nourris, car autrement, ils allaient mourir du bérubéri. Ils ajoutèrent également que Lizinde avait essayé de se mêler dans leur travail, ce qu'ils n'acceptèrent pas. Dès lors, il les poursuivit.

Le tribunal constata en plus de cela, que les accusés voulaient compromettre la réputation de la deuxième République en prétendant que les autorités de cette République avaient participé à ces assassinats. Il fut constaté, qu'il s'agissait ici d'une allégation mensongère. Lizinde et ses complices avaient tué les prisonniers, afin de pouvoir imputer leur mort au Chef de l'Etat actuel après sa chute. Le tribunal a constaté également, que Biseruka et Lizinde avaient pillé la caisse de l'Etat, pour financer leur plan.

* *
*

GUEULE DE FLIC

Ote-toi
de mon passage
flic
je n'aime pas voir ta gueule de maton
satisfait
elle me donne la nausée
elle pue comme le bec d'un charognard
crois-tu que les hommes soient des rats
des villes
que tu puisses assommer au gourdin
à ta guise
frappe flic
ministre de l'oppression
serf toi-même
comme moi tu n'es qu'un petit numéro
dans les statistiques administratives
cogne donc pauvre larbin
comme tes yeux brillent de plaisir
mais
cette vermine sans importance flic
elle te paie
elle te nourrit
elle t'habille
elle t'entretient tout entier
toi et ta progéniture
avec la sueur douloureuse de sa peau
sans doute
se dépouille-t-elle par générosité pour
se voir bastonner de tes mains
comme ta lourde matraque
lui laboure la chair avec volupté
va-t'en flic je te dis
je n'aime pas voir ta gueule rance
comme une eau croupie

estropie-moi si tu veux
donne-moi des coups de pied dans les testicules
si tu veux
c'est ton métier de me travailler cruellement
les flancs
je ne te refuse pas ce drôle de gagne-pain
mais blessé
égaré par la souffrance
sale
loqueteux
jeté dans des cachots ténébreux et humides
je te mépriserai toujours flic
signe extérieur de la barbarie
négaration vivante de ma liberté
tu es le porte flambeau des mots d'ordre
totalitaire
et non pas l'expression promise de
la dignité de
l'égalité par l'indépendance
torture-moi si tu veux flic
je ne t'implorerai pas
je n'ai que faire de ta pitié
de salaud
tu échoueras je te le jure flic
ces détritrus entassés sur des nattes comme
des sardines
arrosés du parfum de leur urine et
de leurs excréments
cette poubelle humaine te vaincra par
la force de son rire déchiré
infra monde
son crime est d'avoir voulu vivre
en aimant
tu les souhaiterais muets
n'est-ce pas flic
dépouillés de toute énergie d'insoumission

tu les souhaiterais dépersonnalisés à vie
n'est-ce pas flic
mais pourtant
ils parleront même serrés dans tes griffes
de vampire
le délit de penser
ils l'assumeront toujours envers et contre
tes commanditaires
ils refuseront d'être des hommes pantins
même
sous les coups de bâton et la torture
sans cesse
ces incorrigibles zombies essayeront
de
déchiffrer ce ciel bourbeux et ténébreux
sans matin
ni soir
ni horizon prévisible
car leur mémoire est toujours féconde de
vieilles espérances
leurs coeurs parleront encore en flammes
de soleil
ô flic
adulateur de l'humain réduit ne
connaîtras-tu jamais
ce remord qui ronge l'âme de sa dent
maudite
va va va flic
avec ton coeur châtré
quel triste monde
où il est plus facile de se promener
sur mars
que de déloger un tyran.

Muepu Muamba
Cotonou, le 30 septembre 1984

PEUT-ON VRAIMENT PARLER DE JUSTICE ICI?

Si j'ai reproduit le reportage intégral de ce procès, cela ne veut pas dire que je crois cette version de faits. Lizinde et Sembagare ne peuvent pas être seuls responsables de l'extermination dont il est question ici, au contraire. C'est la méthode utilisée pour cette extermination que j'ai voulu relever.

Il n'est pas du tout vraisemblable que le Chef d'un Service aussi important que le Service Central des Renseignements soit arrivé à la liquidation totale des personnalités aussi connues que les ex-Ministres, Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux, et Députés, à l'insu de son Chef direct qu'est le Général Habyarimana.

Venons-en aux cadavres jetés dans le célèbre trou de Rwabayanga, situé près du camp militaire de Gako, dans la région de Bugesera, en Préfecture de Kibungo, à l'Est du Rwanda.

Ce sont les militaires du camp de Gako, en manoeuvres, qui découvrirent ces cadavres mystérieusement remontés à bord de ce trou. Les cadavres portaient l'uniforme militaire rwandais. Les militaires en manoeuvres eurent peur et crurent sérieusement qu'il s'agissait de quelques uns des leurs. Ils pensèrent que les "terroristes" avaient attaqué de nouveau le pays. Rappelons ici, que cette région fut l'abri des terroristes monarchistes Inyenzi qui déstabilisèrent la jeune république peu après l'indépendance du Rwanda. C'est pourquoi, les militaires crurent de nouveau à une invasion.

C'était déjà en 1974, juste une année après le coup d'Etat du Général Habyarimana. Les militaires envoyèrent un télégramme au camp militaire qui fut livré immédiatement au Colonel Bangamwabo et qui à son tour l'amena personnellement à Kigali au Général Habyarimana. Après l'avoir reçu, le Général ne fut pas étonné, au contraire! Il dit au Colonel Bangamwabo "laissez-ça, on va voir. Je vais suivre cette affaire moi-même." Le Général Habyarimana savait bien de qui il s'agissait. Il savait bien que c'était entre autres Nzanana Fidèle, Harelimana Gaspard, des dignitaires de la première République entre autres amenés morts à cet endroit.

Le Général Habyarimana a organisé, et suivi de près l'extermination des prisonniers politiques de 1973, ça c'est un fait incontestable.

Qui peut vraiment croire qu'un Directeur d'une prison, sans avoir des protections sérieuses puisse refuser au Ministre de la Justice de voir les prisonniers? En supposant même qu'il en ait été ainsi, le Ministre n'a pas regagné Kigali et resté bras croisés. N'a-t-il pas immédiatement donné rapport à son Chef, qu'est le Général Habyarimana? Il serait curieux de connaître les réactions du Président à ce moment-là!

L'ex-Major Lizinde, actuellement détenu dans la prison spéciale de Ruhengeri, continue à affirmer à ses compagnons de misère: "Il est vrai que je n'ai seulement tué qu'une seule personne et cela suffit pour que je sois condamné à mort. Pour ainsi dire, j'ai mérité ma peine. Mais dire que c'est moi qui ai donné l'ordre de tuer les prisonniers politiques de 1973, ça non! Toutes ces personnes furent élimi-

nées sur ordre du Général Habyarimana." Je ne veux pas défendre Lizinde, car il confirme, lui-même avoir tué; mais je suis catégoriquement contre le fait qu'il soit condamné, non seulement pour ses crimes, mais aussi pour ceux du Général Habyarimana. Aussi longtemps que l'auteur et metteur en scène de tous ces meurtres, le Général Habyarimana, sera encore en liberté, les arrestations arbitraires et l'assassinat resteront toujours impunis au Rwanda.

Passons maintenant aux vrais motifs d'incarcération de Pierre-Désiré Cyarahani ex-Directeur de la prison de Ruhengeri, lui-même aujourd'hui détenu dans cette même prison. Pourquoi fut-il arrêté? Je ne pense pas non plus à plaider la cause de Cyarahani, mais il est grand temps que la vérité vienne à la lumière du jour. Cyarahani, officiellement incarcéré, pour avoir maltraité et assassiné les prisonniers politiques de 1973, lorsqu'il remplaça Sembagare à la direction de la prison spéciale de Ruhengeri, ne fut arrêté qu'après les rafles massives du 16 avril 1980. Un soir, il fut convoqué chez le Préfet de la Préfecture de Ruhengeri, Protais ZIGIRANYIRAZO, beau-frère du Général HABYARIMANA. Là, il y trouva Mme Agathe HABYARIMANA (l'épouse du Général) en compagnie de son cousin, le Colonel Elie SAGATWA. Mme HABYARIMANA était venue de nouveau chercher les têtes de quelques personnes. Elle voulait l'exécution de Monsieur D. Murego, de l'ex-Commandant Nsengiyumva [dit aussi Makofe] et celle de l'ex-Major Théoneste Lizinde détenus en prison de Ruhengeri.

Le Colonel Sagatwa, lui proposa de liquider Murego et les deux autres, contre une grande récom-

pense. Cyarahani demanda du temps pour y réfléchir. Il regagna son domicile d'abord et après, il se rendit chez le Commandant de la gendarmerie de place, alors UWIHOREYE, auquel il raconta tout ce qui venait de lui arriver. "Que faut-il que je fasse? Demanda Cyarahani. Faut-il que je les tue ou non?"

Le Commandant lui répondit: "A mon avis, non. Tu ne peux pas les tuer, étant donné que le Président lui-même, n'a pas encore pu expliquer comment les autres prisonniers ont été assassinés, toi tu veux maintenant en tuer d'autres? Ne sais-tu pas qu'il a promis que ces détenus comparaitront devant la justice? Vont-ils comparaître morts?"

Le lendemain, toujours chez le Préfet Zigiranyirazo, cette fois-ci, ce fut la première dame rwandaise qui parla. Elle promit au Directeur Cyarahani, toutes les belles récompenses du monde, s'il acceptait de tuer Murego et les deux autres par la faim. Cyarahani répondit: "Mme la Présidente, si vous venez avec une note du Président de la République, même si celle-ci serait écrite à la main, mais signée par lui, je vous les tuerai très volontiers. Tout ce que je veux, c'est la couverture d'en haut, afin de ne pas en subir les conséquences moi-même!"

A ces mots, Mme Habyarimana, son cousin et son frère, crièrent unanimement: "Ah bon! C'est ça que tu veux? Tu veux les papiers? Attends! Tu les auras, tes papiers!" Comme ils le lui avaient promis, Cyarahani eut effectivement le soir du même jour des papiers mais pas ceux qu'il avait exigés. Il fut sauvagement transféré de la Prison de Ruhengeri par un camion militaire, à la prison de Kibungo. A son arrivé à Kibungo, les militaires l'arrêtèrent et

L'enfermèrent dans la prison de Gitarama où il arriva à quatre heures du matin. Il fut condamné plus tard à mort, mais la peine fut, comme dans la plupart des cas dans ce procès, commuée en une peine à perpétuité.

L'on peut se demander ici d'où est-ce que Mme Habyarimana avait appris ces méthodes? La seule conclusion, qui s'impose, est que tous les prisonniers politiques furent exécutés sur ordre du Général Habyarimana. Et si Mme Habyarimana procéda comme décrit tout à l'heure, c'est que cela ne fut pas sa première fois, elle en avait l'habitude. On sait bien que partout où cette femme passe, elle laisse des cadavres. L'ombre de la mort est toujours et partout avec elle. Elle est pour le Rwanda d'aujourd'hui une vraie Kanjogera, au nom dynastique de Nyirayuhi, mais aussi dite "Umugabekazi" Reine-Mère du Roi Kigeri IV Rwabugiri, dans l'histoire de la dynastie rwandaise.

Le nom de **Kanjogera** est associé à des intrigues politiques durant le règne du roi Kigeri IV. Rwabugiri. Epouse du roi Kigeri IV. Rwabugiri, celui-ci la choisit [après la mort de sa mère légitime] comme sa Reine-Mère adoptive. Remarquons ici que le choix de celle-ci comme "Umugabekazi - Reine-Mère" fut considéré comme une faute grave par les détenteurs du code ésotérique selon lequel, seulement une des femmes du Clan dynastique Nyiginya aurait dû être choisie. La loi coutumière régissant la succession n'accordant le droit de rég-

ner qu'à un clan bien déterminé. Le roi Kigeri IV. Rwabugiri, en transférant pour des raisons sentimentales, et de sa propre autorité ce droit à un clan différent, il venait de violer la coutume.

Sous la dominance de Kanjogera, à la fois "reine-épouse" et "reine-mère" le règne du roi Kigeri IV. Rwabugiri fut accompagné d'une grande effusion de sang des Rwandais. C'est pourquoi, au Rwanda d'aujourd'hui, on attribue ce nom de Kanjogera, à la soi-disante première dame rwandaise, Mme Agathe Habyarimana.

Tout comme Kanjogera de la royauté tutsi-rwandaise ou comme la fille d'Hérode biblique, Agathe Habyarimana (qui se veut aussi Mme la Présidente du Rwanda), demande souvent des têtes de certains Rwandais et il est rare que son mari s'oppose à sa volonté.

Contrairement aux témoignages recueillis par O. Marchal du Général Habyarimana, présentés dans sa documentation photographique intitulé "Au Rwanda" tendant à prouver que dans la lignée du dictateur de Kigali, il y aurait eu "des chefs auxquels les suzerains Batutsi imposés par l'administration belge à leur contrée dans les années vingt, reconnurent une noblesse naturelle en leur payant tribut, hommage suprême de la part de ces féodaux,"(32) sont purement et simplement faux. Car, s'il faut suivre les origines du Général Habyarimana, on découvrira vite que celui-ci n'a presque ou pas du tout de pa-

renté au Rwanda à l'exception de ses frères et soeurs. Même si cette histoire fait partie de ce qu'on connaît à Kigali mais dont on ne parle pas, elle devient importante juste en ce moment où l'on commence à inventer des arbres généalogiques selon le goût de la personne dont il s'agit.

En passant en revue les origines du Général Habyarimana, je n'envisage pas du tout à dénigrer son père, connu avant sa mort comme un humble et honnête homme, mais simplement pour dénoncer les déclarations mensongères de son fils.

Je n'envisage pas non plus à méconnaître la nationalité rwandaise au Général Habyarimana, étant donné que bien de Rwandais, ont leur origine au-delà de la frontière de l'actuel territoire rwandais. Par cet exemple, je voudrais faire comprendre au lecteur, l'origine de la cruauté du Général Habyarimana. Elle est étroitement liée à son passé, d'où aussi son amour exagéré pour les honneurs.

Notre Général est bel et bien d'origine ougandaise. C'est récemment que sa famille a pris souche au Rwanda. Est-ce par orgueil que le Général Habyarimana s'est fabriqué une telle histoire ou est-ce pour camoufler sa dépendance vis-à-vis de la famille de son épouse? Comme on dit en Kinyarwanda, "Umubeshyi wa cyane, iyo ataribeshyera ntabwo aba

arava ku bubeshyi - Un menteur professionnel ne cesse pas de mentir aussi longtemps qu'il n'en a pas subi des conséquences fâcheuses". Qui ignore en fait, que suite au manque de racines profondes au Rwanda, ce dernier dépend complètement du clan de son épouse? Si j'ai parlé du népotisme au Rwanda dans un des chapitre précédents, c'est que ce népotisme est étroitement lié à la parenté. Le Général Habyarimana, n'ayant pas de grande parenté au Rwanda, devait normalement être libre de ce virus, ce qui malheureusement n'est pas le cas. Le manque de parenté au Rwanda, ne l'a pas empêché de se laisser contaminer. Au moins le clan de son épouse a sù exploiter la situation! Comme on dit en Kinyarwanda, "Nta murozi ubura umukarabya - Nul empoisonneur ne manque un partenaire."

Il n'est un secret pour personne, qu'en Afrique noire prétendue indépendante, le pouvoir ne peut se garder que par népotisme. Ainsi, voit-on des frères, des cousins, des beaux-frères, des belles-soeurs etc. à des postes clés, afin de pouvoir neutraliser quiconque n'appartenant pas au clan de la personne ayant le pouvoir et jugé dangereux. Pour Habyarimana, homme seul, n'appartenant à aucun des clans puissants du Rwanda, la position est très faible. Ainsi, le clan de la famille de sa femme, joue-t-il ce rôle. Par conséquent, qu'il le veuille ou non, Habyarimana gouverne sous l'effet d'une escroquerie permanente. Son beau-frère malgré son incapacité intellectuelle, reste son bras droit, et l'homme incontestable aussi longtemps que le Général Habyarimana sera Président. La loi non écrite et non coutumière et par conséquent inexistante, lui donne le droit de tuer ou de sauver qui il veut, quand il veut! Le colonel Sagatwa Elie, Secrétaire particulier

du Président de la République est sensé être plus puissant que son patron, pour la plus simple raison qu'il est le cousin de la supposée première dame rwandaise. Rwabukumba Séraphin, petit frère de Saggatwa à peine alphabétisé, est officiellement agent de la Banque Nationale du Rwanda dans le département des devises, il ne pourrait être mieux placé pour pouvoir transférer les fonds dont le pays a tant besoin, pour le compte de son beau frère Habyarimana. Vient enfin Noël Mbonabaryi, Chef et cerveau du Clan de Mme Habyarimana. Il doit être consulté avant toute décision importante du général.

Tandis que le pseudo-Colonel Aloys Nsekaliye, le vrai numéro deux du régime, tel que l'a décrit une fois Jeune Afrique, n'est pas membre du Clan en question, mais il est originaire du Bushiru, région d'origine du Président de la République. Ajoutons aussi qu'il est membre d'un des clans Shiru, beaucoup plus puissant que celui de Mme Habyarimana. Il est la seule personne, après les membres de la famille de Mme Habyarimana, à prendre le droit de dire ce qu'il veut quand et où il veut. Ainsi, a-t-il déclaré un jour: "aussi longtemps que Habyarimana sera Président de ce pays, moi, Nsekaliye, je serai toujours Ministre, qu'il le veuille ou non, sinon il me verra." Ce Monsieur-là ne ménage pas de tuer quelqu'un, lui, il tue purement et simplement! Ces crimes passent sans suite! Lorsqu'un jour Habyarimana décida de le décharger du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour lui confier celui de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, Nsekaliye ne fit rien d'autre que de se rendre dans son village natal pour se plaindre en famille. La suite en fut que le Président Habyarimana

se vit obligé de créer un autre Ministère en sa faveur, en divisant le Ministère de l'Education Nationale en deux. Il confia à Nsekaliye, celui de l'Enseignement Primaire et Secondaire, et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à une autre personne. Lorsqu'au début des années 80 il y eut une disette au Rwanda, comme toujours, le Gouvernement rwandais fit appel aux organismes internationaux et aux pays amis. Certains organismes répondirent favorablement, certains pays africains aussi. Selon Monsieur Spridion Shyirambere, c'est juste dans cette période que le Colonel Nsekaliye, put manifester sa puissance. Comme réponse à l'appel du Gouvernement rwandais et dans le cadre de la solidarité africaine, le Gouvernement nigérian aurait envoyé au Gouvernement rwandais un chèque de cinq millions de dollars US, lequel chèque aurait été transféré sur un des comptes du Président de la République à l'étranger. On en parla à Kigali. Quelques mois plus tard, un chèque en provenance du Zaïre serait arrivé. Le Colonel Nsekaliye qui avait appris, ce qui s'était passé avec le chèque nigérian, lui aussi, confisqua le chèque zairois. S'il s'agit des comptes à l'étranger, aurait-il dit, eh bien j'en ai aussi quelques uns." Chose connue, mais comme toujours dont on n'ose pas parler. Le peuple rwandais, pour lequel ou au nom duquel les deux chèques avaient été envoyés, se contenta du reste s'il y en eut!

Et pourquoi une telle attitude? Une fois abandonné par la famille de sa femme, Habyarimana resterait seul sans influence aucune. Par conséquent, il doit se soumettre à ces clans pour avoir leur soutien. S'il faut trouver les responsables de l'extermination des prisonniers politiques de 1973, eh

bien, il ne faudrait pas chercher ailleurs que dans cette famille. Si la volonté de Mme Habyarimana de tuer Murego ne fut pas mis en exécution, c'est parce que Murego est internationalement connu et puis parce que déjà, Amnesty International s'était intéressé à son cas. Sinon, il aurait aussi été exécuté.

LE SORT DU PRESIDENT KAYIBANDA

Comme tous les autres membres de son gouvernement ou autres personnes ayant eu directement ou indirectement à faire avec son régime, Kayibanda aussi fut arrêté la même nuit, du 4 au 5 juillet. Contrairement aux autres, il ne fut pas détenu ni à Kigali, ni à Ruhengeri. Il fut gardé dans le nord du pays, dans la région de Rwerere, préfecture de Ruhengeri. Sa femme et lui y furent longtemps surveillés. Un jeune officier, dont je ne peux citer nommément ici pour sa sécurité personnelle, a pu me décrire la condition psychologique du Président Kayibanda, durant sa détention.

"Kayibanda - expliqua-t-il - était plein d'optimisme tout le temps que je pus l'observer. Il ne parvenait pas à croire, que Habyarimana, ce jeune officier qu'il favorisa jadis, pouvait lui faire du mal. Il se voyait quelques fois comme son conseiller à la présidence, jusqu'au jour où il écouta les déclarations de celui-ci à la Radio. Dès ce moment-là, il changeait complètement et devenait soudain une autre personne. C'est ainsi qu'il détruisit pas mal de postes de Radio mis à sa disposition."(33)

Grâce à ces descriptions, je compris pourquoi Kayibanda n'avait pas réagi à temps, alors que depuis

longtemps, il était au courant du plan de Habyarimana. En effet, Kayibanda était loin d'imaginer que le jeune officier Habyarimana aurait pu être aussi cruel à son égard. Ici, à mon avis, l'esprit paternaliste qu'on peut observer chez les Rwandais ou peut-être aussi, la tradition rwandaise selon laquelle l'Umukuru (ainé ou le plus âgé) doit être respecté a dû jouer. Une naïveté pure et simple de la part de Kayibanda? Mais une chose est sûre: Kayibanda était encore un Rwandais dans le vrai sens ancien du mot; il vivait et pensait en Rwandais traditionnel. Chez-lui, le mot régionalisme n'existait pas, sinon comment expliquer que beaucoup de partisans de sa lutte contre le colonialisme belge et contre la féodalité Tutsi dont Balthazar Bicamumpaka, Lucien Nibaseke, Wellars Banzi et autres étaient originaires des régions autres que la sienne. Il ne serait pas non plus explicable, qu'en 1962, il confia le commandement de la Garde Nationale du Rwanda à un jeune Lt. qu'était Habyarimana, alors qu'en ce moment, il aurait été capable d'en confier la direction à quelqu'un de la même région que lui. En plus de cela, entre lui et Habyarimana, il y avait des relations très profondes. Il allait jusqu'à appeler celui, qui plus tard le tuera, de son fils. Faudrait-il qualifier le Général Habyarimana de parricide pour avoir fait assassiner Kayibanda? Ma réponse à cette question est bel et bien affirmative, compte tenu de la tradition rwandaise. Le père du Général Habyarimana aussi confirma ce point de vue, quelques heures avant sa mort dans la clinique de Kigali, peu après la prise du pouvoir par son fils.

Ayant appris ce qui venait de se passer, le vieux fit appeler son fils et lui dit: "Mon fils, je t'avais

strictement interdit de faire un coup d'Etat contre Kayibanda. Je t'avais conseillé de laisser, s'il le fallait, les autres agir, et dans ce cas tu aurais pu faire un contre-Coup d'Etat contre ceux qui l'auraient fait contre lui. Car, il est un père pour toi. Tu m'as désobéi. Maintenant, que malgré mes conseils, tu l'as quand même fait, de grâce, ne verse pas son sang. Tu seras maudit le jour où tu oseras attenter à sa vie. Son sang te poursuivra." Ce n'est qu'après ces mots, que le vieux Jean-Baptiste rendit l'âme. Une malédiction paternelle?

En disant cela, le vieux Jean-Baptiste faisait allusion à ce qu'on appelle "Igihango - pacte de sang" entre son fils et Kayibanda. Il était, plus que n'importe qui, informé sur les détails du plan que son fils venait hélas de réaliser, contre celui qui était plus qu'un ami pour lui. Et il savait plus que n'importe qui, combien son fils pouvait être méchant ou ambitieux et il savait combien il était orgueilleux et surtout têtu. Il était trop tard pour le vieil homme, de freiner son fils, celui-ci était déjà contaminé par le virus du pouvoir.

Quelques mois avant que Kayibanda et les autres prisonniers politiques ne furent traduits devant la justice, son épouse, qui vivait jusque là avec lui à Rwerere, eut du mal à supporter la situation et surtout elle s'inquiétait du sort de ses enfants, soumis à une surveillance de militaires armés dans la maison paternelle à Kavumu. Aucun contact n'existait entre les parents (en détention à Rwerere) et les enfants (à Kavumu). Une nuit, elle réussit à s'évader de sa détention, entreprit une marche à pieds de Rwerere vers Kavumu (distance approximative de 200 km). Ce n'est qu'à Base (lire Bassé) au



Mme MUKAGATARE V. KAYIBANDA

Epouse du Président défunt. Décédée mystérieusement deux ans après la destitution de son mari. A-t-elle aussi été assassinée?

croisement des routes venant de Byumba, Ruhengeri et Kigali que les militaires l'attrapèrent. L'ancienne première dame rwandaise, ne pouvait plus marcher. La route de près de 90 km qu'elle avait déjà fait, entre Rwerere et Base (Bassé), l'avait épuisée. Ses deux jambes s'étaient enflées. Les soldats l'embarquèrent dans leur Jeep militaire et la reconduisirent à Rwerere. Elle y resta quelques mois avec son mari, avant que son transfert à Kavumu ne fut ordonné de Kigali. Malade et sans consultation médicale, ses jambes s'enflèrent davantage, jusqu'à ce qu'elle ne fut plus du tout en mesure de bouger. C'est juste à cette période et plus exactement fin 1974, que Kayibanda et ses collègues de misère apparurent devant la Cour Martiale, créée à cette occasion. Celui qui jadis mena le pays à l'indépendance, était désormais laissé à lui-même.

Il savait que la fin de sa compagne approchait. Elle mourait petit à petit, elle le savait, elle aussi. Nul ne peut nous dire aujourd'hui, ce que ces deux personnes sentaient, ce qu'elles se disaient en cet instant douloureux de leur vie. Quel que soit l'endroit où ils sont, je les pleure et les regrette. A Kavumu, même si elle était entourée de ses enfants, rien ne fut fait pour améliorer ses conditions de détention. Elle n'eut aucun traitement médical. Certains disent aujourd'hui qu'elle mourut de manque de soins, d'autres qu'elle fut empoisonnée. Seuls ses enfants sont peut-être en mesure de nous le dire. Qu'elle repose en paix.

Après la mort de son épouse, le Président Kayibanda fut transféré de Rwerere à Kavumu. Ainsi, lui fut-il permis, d'assister à l'enterrement de sa femme par les militaires sous le commandement de

celui qui, jadis faisait partie de sa garde, aujourd'hui supposé Colonel E. Sagatwa, Secrétaire Particulier du "Président" Habyarimana et son favori. A l'exception de ses enfants, personne d'autre - quel que soit le niveau de ses liens avec la famille Kayibanda - ne fut autorisée à y participer. Elle fut enterrée dans la cours intérieure (mu gikari) de leur demeure à Kavumu.

Le Golgotha rwandais à Kavumu

Presqu'une année après la déposition du Président Kayibanda, en juillet 1973, le Général Habyarimana déclara publiquement: "Considérant que le Président Kayibanda a rendu des grands services au pays, avant de se laisser aveugler irrémédiablement par des ennemis de la nation, le Comité pour la Paix et l'Unité Nationale a décidé de prendre à son égard une mesure de clémence pour l'aider à entretenir convenablement sa famille." (34)

Oui, Mon Général! D'abord arrêter, emprisonner, torturer, condamner à mort et puis... clémence! Reconnaître les grands services que Kayibanda a rendu au pays d'abord pour le condamner à mort ensuite! Oui, mon Général, vous êtes vraiment clément! C'est vrai, votre clémence est du reste incomparable, sans égal dans ce monde! Eh, Mon Général, j'enlève vraiment mon chapeau pour vous. Je l'avais déjà fait le jour où sur les antennes de Radio Rwanda vous proclamiez: "Je voudrais ainsi tout d'abord demander au Peuple rwandais d'oublier les faits regrettables soutenus ou cautionnés par l'ancien Chef de l'Etat, Grégoire Kayibanda, décédé hélas le 15 décembre 1976, en sa résidence privée de Kavumu, et de réhabiliter sa mémoire.

Dans notre déclaration du 5 juillet 1973, nous avions déjà souligné l'importance de son action dans la vie de notre Pays, action entravée certes par la défaillance due à sa fatigue et à son entourage. C'est dire qu'il est totalement amnistié des effets de l'arrêté N° 0001/74/CM de la Cour Martiale en son audience publique du 29 juin 1974 et de l'arrêté présidentiel N° 141/04 du 19 juillet 1974." (35) N'est-il pas plein de clémence le Général rwandais? Cet homme généreux qui condamne d'abord à mort pour commuer la peine à perpétuité ensuite. N'est-il pas clément notre Général lorsqu'il assassine d'abord et réhabilite sa victime ensuite? Vive le Général! Et nous, les Rwandais, avons-nous la mémoire si courte?

Après ce discours, la junte militaire à sa tête le Général Habyarimana, sous couvert du "Comité pour la Paix et l'Unité Nationale" décida d'octroyer à l'ancien président une allocation mensuelle de cinquante mille francs rwandais. Cela n'a cependant pas empêché la détérioration de la situation de Kayibanda, qui se nourrissait de plus en plus maigrement. Ce que Habyarimana savait très bien. Même si cet argent avait été débloqué, le Colonel Sagatwa (Secrétaire particulier du Général) et Théoneste Lizinde alors Major de l'Armée Rwandaise et Chef du fameux Service Central des Renseignements, se le partageaient bel et bien. Mais, malgré tout cela ... clémence! Le mot "clémence", a-t-il par hasard, changé de sens au Rwanda?

Durant la période de l'assignation du Président Kayibanda en résidence surveillée à Kavumu, fut propagé une théorie, selon laquelle, le Rwanda ne peut trouver de paix aussi longtemps qu'il y a deux

Chefs: Kayibanda et Habyarimana. Chose étonnante est, que cette minable théorie est reprise de la féodalité, car au Rwanda féodal, il était de tradition, que les rois déchus devaient mourir pour céder place à leurs successeurs. Ainsi, le roi, voyant le prince héritier grandir, il s'apprêtait à la mort. Quelques jours avant l'intronisation de son fils, le père devait se suicider. C'est pourquoi on dit au Rwanda que: "le roi ne meurt pas, mais il cède (umwami ntapfa, aratanga)."

Selon les bruits qui couraient dans Kigali à cette époque, un des chefs d'Etat voisin, Mobutu du Zaïre, aurait exigé en contre partie de son amitié au Général Habyarimana, la liquidation de l'ancien Chef et ses collaborateurs. La vérité reste que les ennemis politiques de Kayibanda voulaient sa tête. Par leurs "révélations" ils avaient réussi à toucher la corde sensible du Général. C'est ainsi que Habyarimana prit la décision de liquider son prédécesseur.

J'ai rassemblé quelques témoignages sur le vrai type de mort qu'eut Kayibanda. A commencer par celui de l'ex-Directeur Général du Service Central des Renseignements du Rwanda, l'ex-Major Théoneste Lizinde. Dans son témoignage recueilli de la prison spéciale de Ruhengeri, il affirma que la volonté de liquider son prédécesseur, fut à l'origine de ses démêlés avec le Général Habyarimana, son ancien Patron: "Le motif n'est pas à chercher longtemps mes amis, disait-t-il à ses co-détenus, il est vrai que le Président Kayibanda a été assassiné. Lorsque le Général Habyarimana me donna l'ordre d'aller le tuer, je m'y opposai carrément, car je ne voulais pas que ce soit par ma main que le père

de la révolution hutu trouva la mort. Notre brouille commença ce jour-là. Je prie celui d'entre vous qui aura la chance de sortir de cet enfer le premier d'en parler publiquement. Kayibanda n'a pas eu une mort naturelle, c'est sur les ordres de Habyarimana qu'il fut assassiné." (35)

Selon d'autres informations à ma portée, après le refus de Lizinde, cette mission macabre fut confiée au Colonel Serubuga, Chef d'Etat-Major adjoint de l'Armée Rwandaise, qui à son tour donna l'ordre au Commandant du camp militaire de Gitarama. La direction de cette mission fut assurée par le redoutable Colonel Sagatwa, Secrétaire particulier du Général Habyarimana. C'est lui qui se rendit en Chine avec entre autres missions, celle de chercher le poison qui servit plus tard à la liquidation du Président Kayibanda. La préparation de sa nourriture fut placée dans les mains des militaires du camp de Gitarama; on peut s'imaginer facilement la suite! L'ex-Président n'avait pas de choix. Car, après avoir consommé toutes les bananes aux alentours de sa résidence, il ne lui restait plus rien, surtout qu'aucun membre de sa famille n'avait le droit de venir le voir. Ses enfants étaient dispersés un peu partout au Rwanda à l'exception de son fils-aîné qui restait à ses côtés. Mais lui aussi, n'avait aucune liberté. L'aînée de ses filles, Epiphanie, qui avait déjà terminé son école d'infirmières, fut affectée au dispensaire de Kiziguro, Préfecture de Kibungo, à à peu près de 200 km de Gitarama à l'extrême-Est du Rwanda; malgré sa demande d'être affectée à Kabgayi, à près de cinq kilomètres de l'enclos familial, afin de s'occuper de son père, mais ce fut peine perdue. Elle aurait été pour les bour-

reaux un témoin gênant, ainsi devait-elle aller le plus loin possible!

Les autres enfants furent aussi éloignés. Un de ses fils Hildebrand, à l'École Technique de Kicukiro près de Kigali, sa fille Assumpta, à l'école technique féminine de Kibuye, Bernadette à l'école sociale de Karubanda (Butare) même les plus jeunes, encore au primaire, n'avaient pas le droit de rester avec leur père. Ils furent pris en charge par les membres de famille.

Kayibanda resta ainsi seul, livré à ses bourreaux dont le terrible Colonel Sagatwa. Un médecin incompetent et par dessus le marché névrosé et alcoolique connu au Rwanda, pour avoir souvent été interné dans l'hôpital psychiatrique de Ndera, lui fut imposé. Ce sont ce genre de personnes qui furent autorisées à le voir. Ce médecin fut chargé de lui administrer des produits toxiques. Kayibanda fut achevé à coups de marteau par le Colonel Sagatwa. Les militaires présents reçurent l'ordre de l'enterrer en toute discrétion. Même la demande des évêques rwandais de voir la dépouille du Président défunt, fut rejetée. Il fut inhumé à côté de sa femme dans la cour intérieure de leur maison.

Sa mort, ne fut pas annoncée; aucun journal rwandais n'en parla à l'exception de l'Agence Rwandaise de Presse, selon laquelle, Kayibanda serait mort d'une crise cardiaque! Peut-on s'imaginer un affamé qui meurt d'une crise cardiaque?

Un revenant dans le palais présidentiel?

Deux ans après la mort de Kayibanda, le Général Habyarimana commença à le voir dans des apparitions, dit-on! Partout où il allait, il voyait Kayibanda, tantôt lui faisant des remarques, tantôt calme mais avec un regard tranchant. S'agit-il ici d'un effet psychologique ou de remords? S'agit-il d'un "Umuzimu - esprit" d'un sang versé innocemment et qui crie vengeance comme on le croit au Rwanda?

Quoi qu'il en soit, et c'est ici le plus important, le Général Habyarimana ne trouvait plus de calme. Ainsi, ordonna-t-il aux enfants de Kayibanda de venir le voir. Que voulait-il de ces enfants? Souhaitait-il par hasard, que les enfants intercèdent auprès des mânes de leurs parents? Voulait-il se réconcilier avec les morts? Cherchait-il peut-être un moyen de "guterekera abazimu" - "rendre un culte à leurs esprits" afin que là où il les a envoyés, Kayibanda et son épouse, rient et soient gentils (ngo baseke maze bagororoke)? En tout cas, même si, comme on le croit au Rwanda, les esprits des morts deviennent facilement manipulables, je ne peux pas croire, qu'il soit possible dans le cas de Kayibanda, après ce que le Général Habyarimana lui a fait, que ses mânes puissent accepter la réconciliation avec ce dernier!

Mbonyumutwa à la place de Kayibanda?

N'ayant pas réussi à convaincre les Kayibanda, la mort d'une des illustres personnalités de la révolution rwandaise, Dominique Mbonyumutwa, offrit au Général Habyarimana l'occasion de manifester de nouveau sa "clémence". Ce qu'il voulait faire

pour Kayibanda - à mon avis un peu tard - il le fit pour Mbonyumutwa. Sans pour autant nier la dimension historique de ce grand homme, il est à noter néanmoins, que pour le Rwanda, l'importance historique de Mbonyumutwa ne dépasse pas celle de son ami Kayibanda. Puisque lui même le confirma dans une interview qu'il accorda aux journalistes du journal Kinyamateka.

Mbonyumutwa, un des leaders du M.D.R. PARMEHUTU, luttait aux côtés de Grégoire Kayibanda pour l'indépendance du Rwanda. Dans un extrait d'interview que Gitera J. Habyarimana, une autre personnalité historique, accorda à un journaliste rwandais et publié dans le journal Imvaho N° 647 du 04 août 1986, nous lisons ceci: "Je connais Mbonyumutwa depuis longtemps, il était déjà frère de la congrégation des frères jésuites, au moment où j'étais encore au Petit Séminaire en 1932. Après avoir quitté la congrégation il entra dans l'enseignement et plus tard devint le tout premier Sous-Chef Muhutu. (...) Il était un leader du Parti PARMEHUTU et était lié amicalement à Kayibanda, qui l'aimait beaucoup."(36) Tandis que Banzi Wellars aussi un des leaders du PARMEHUTU de première heure le décrit en ces termes: "Je le rencontrais chaque fois à Gitarama, chez Kayibanda, remarquons ici que la plupart du temps nous nous réunissions dans la brousse. Pourtant, même là, il était toujours avec nous en tant que notre conseiller en quelque sorte. (...) Il n'a jamais cessé de lutter avec nous pour la démocratie. Et d'ailleurs le fait qu'on cherchait à le tuer, fut à l'origine de la guerre civile."(37) Pour ne citer que ces quelques témoignages de ses compagnons de lutte pour l'indépendance du Rwanda, Mbonyumutwa reste incontestablement l'une des

grandes figures de notre histoire. Mais, rien ne peut expliquer pourquoi il dut être fêté plus que Kayibanda, qui fut son Chef et dirigeant du parti!

Lorsqu'il rendit l'âme la nuit du 25 au 26 juillet 1986, le Général Habyarimana trouva l'occasion rêvée pour son projet de réconciliation avec les morts! De nouveau, il utilisa les événements pour sa satisfaction personnelle. Le défunt D. Mbonyumutwa fut proclamé premier Président de la République Rwandaise! Pourtant, dans le livre intitulé: "La découverte de Kalinga ou la fin d'un mythe" écrit par Théoneste Lizinde, alors Major dans l'armée rwandaise et Directeur Général du Service Central des Renseignements: livre censuré par le Général Habyarimana en personne et publié avec son accord total, nous lisons: "Il fut (Kayibanda) champion de l'Indépendance Nationale en faveur de la République Démocratique en particulier et en faveur des masses paysannes en général. Mr. Grégoire Kayibanda, grand leader du M.D.R. PARMEHUTU devint sans conteste, le premier Président de la République Rwandaise, démocratique et indépendante."(38)

Quelques années seulement après la publication de ce livre, le Général Habyarimana dans une interview accordée à Mlle Villiers le Moy Pascale, alors journaliste du mensuel français "Partir", déclara à propos du début de ce qu'il appela "sa carrière politique": "Le premier Président Mbonyumutwa, qui est maintenant Chancelier des Ordres Nationaux, m'a recruté avec un contingent de cinq jeunes. Nous sommes allés à l'Ecole des Officiers. C'est comme ça que j'ai changé de carrière de médecine en militaire. [...] Voilà c'est comme ça que je suis deve-

nu militaire. Alors j'ai exercé différentes fonctions jusqu'en 1965 où le Président Kayibanda, le deuxième Président m'a nommé Ministre de la Garde Nationale et de la Police, et j'ai été son ministre jusqu'en 1973."(39)

Et comme le Général de Kigali se dit deuxième Président de la République Rwandaise, on peut se demander combien y-a-t-il des deuxièmes présidents au Rwanda? Si Mbonyumutwa fut premier Président du Rwanda et que le Général Habyarimana se dit deuxième, quelle est donc la place de Kayibanda dans l'histoire nationale?

Essayons d'y voir un peu plus clair. Mbonyumutwa fut certes Président du gouvernement intérimaire, il a gouverné le Rwanda dans la période du 28 janvier au 25 septembre 1961. Il le confirma personnellement dans le journal Imvaho N° 647 du 4 au 10 août 1966. Le journaliste Hategekimana, lui avait posé la question suivante: "Vous n'êtes pas longtemps resté Président, comment avez-vous quitté ce poste?" Voici sa réponse: "Nous, les leaders du PARMEHUTU étions d'accord sur le point que la lutte pour les places ou pour amasser les richesses ne devait pas du tout être notre but. Notre but commun restait de combattre le colonisateur, notre ennemi. Nous menions la lutte contre certains européens qui ne voulaient pas nous accorder notre indépendance dans la paix. Nous luttions contre certains partis politiques entre autres l'APROSOMA et l'UNAR. Nous n'aurions pas vaincu nos ennemis, si nous avions donné une importance à des places prestigieuses. Si moi je suis devenu Président, c'est parce que le Président de notre Parti n'avait pas voulu poser sa candidature. J'ai abandonné la prési-

dence, parce que la situation économique de notre pays ne nous permettait pas d'avoir un premier ministre et un président de la république en même temps. C'est pourquoi, nous préférâmes que les deux postes soient exercés par une seule personne."(40) Voilà la vérité historique.

Le problème n'est pas du tout que Mbonyumutwa fut inhumé avec des honneurs dûs à un Chef d'Etat, car il les méritait; mais parce que sa personnalité fut détournée pour servir à des visées obscures du Général Habyarimana. Sa personnalité fut utilisée pour monter une pièce théâtrale de mauvais goût, une pièce ordurière et puante. Obsédé par les honneurs, le Général Habyarimana veut à tout prix implanter au Rwanda, ce qu'il a vu ou vécu à l'étranger lors de ses multiples voyages. Ainsi, veut-il aussi des cérémonies des dépôts des couronnes mortuaires comme il en existe en France, au Kenya, et ailleurs. S'est-il pour autant réconcilié avec les morts?

S'est-il aussi réconcilié entre autres, avec le vieux A. Sebufiliri de Muyunzwe, ex-Bourgmestre de la Commune de Masango qui a perdu, suite à son coup d'Etat:

- **Son fils aîné, Jean Gakire**, alors Secrétaire Général au Ministère de la Coopération Internationale et du Plan dans le Gouvernement de Grégoire Kayibanda, marié et père d'un enfant, arrêté la nuit du 4 au 5 juillet 1973 et mort assassiné dans la prison de Gisenyi.
- **Sa fille Agnès Kabarenzi**, qui n'avait exercé aucune fonction distinguée dans le Gouvernement de

Grégoire Kayibanda. Malgré sa grossesse, elle fut arrêtée le même jour que **son frère Gakire**. Seulement quelques mois après son arrestation, elle donna la vie à un enfant qui lui fut enlevé au lendemain de son accouchement à la maternité de Ruhengeri. L'enfant fut confié à sa soeur Cécile Kamukunzi. La jeune maman, fut ramenée au **cachot numéro sept** de la prison spéciale de Ruhengeri où elle mourut après 59 jours de lutte contre la faim qui lui avait été imposée.

- Son beau-fils **Godefroid Nyilibakwe**, ex-Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique dans le Gouvernement de Grégoire Kayibanda, père de plus de 3 enfants, arrêté en même temps que son beau-frère **J. Gakire** et sa belle-soeur **A. Kabarenzi** et qui a subi le même sort qu'eux.
- Et enfin son fils **Claver Murara** alors simple dactylographe à la Présidence de la République sous Kayibanda. Il fut, lui aussi, arrêté le même jour que les autres. Il est le seul survivant du clan. Après cinq ans d'emprisonnement, il sortit presque aveugle de la prison et ne put redécouvrir sa vue qu'après beaucoup d'années de traitement.

Le vieux Sebufiliri a depuis ce jour perdu sa santé et est alité pour le reste de sa vie. Habyarimana, s'est-il réconcilié avec les petits fils du vieux Sebufiliri qu'il a fait orphelins? S'est-il réconcilié aussi avec la vieille Languide Mubiligi, épouse de Sebufiliri, mère et belle-mère de tous ces morts?

Un des plus grands problèmes du Général Habyarimana après sa prise de pouvoir, fut la région du sud du Rwanda et surtout la Préfecture de Gitara-

ma. Car, comme souligné dans les pages précédentes, cette préfecture compte dans le Rwanda d'aujourd'hui plus de veuves et d'orphelins politiques que n'importe quelle autre région du pays.

A quelques exceptions près, la totalité de prisonniers politiques de 1973 et autres victimes du Général Habyarimana, étaient originaires de Gitarama. C'est seulement quelques années après le coup d'Etat, qu'il chercha à se réconcilier avec cette région. Ainsi commença-t-il par nommer en 1979 Mr. D. Mbonyumutwa, Chancelier des Ordres Nationaux. Et la prétendue tentative de coup d'Etat de l'ex-Major Lizinde, lui permit d'aller encore plus loin dans cette tentative de réconciliation. Il y eut enfin un bouc émissaire qui allait être rendu responsable de la torture et de l'assassinat des prisonniers politiques de 1973. Comme d'habitude, le Ponce Pilate rwandais se lava les mains et proclama publiquement son innocence. Le procès de Lizinde aboutit à une soi-disante indemnisation des veuves et orphelins des défunts. Mais cette indemnisation n'était pas égale. Selon Habyarimana, il y avait des prisonniers plus chers que d'autres. Les sommes payées varièrent entre 500.000 Frw (soit à peu près 33.300 FF) et 2.200.000 Frw (146.600 FF), le plus cher de tous ayant été C. Ndahayo! Remarquons ici que les enfants du Président Kayibanda ne furent pas indemnisés, puisque selon la version officielle, les deux Kayibanda sont morts naturellement!

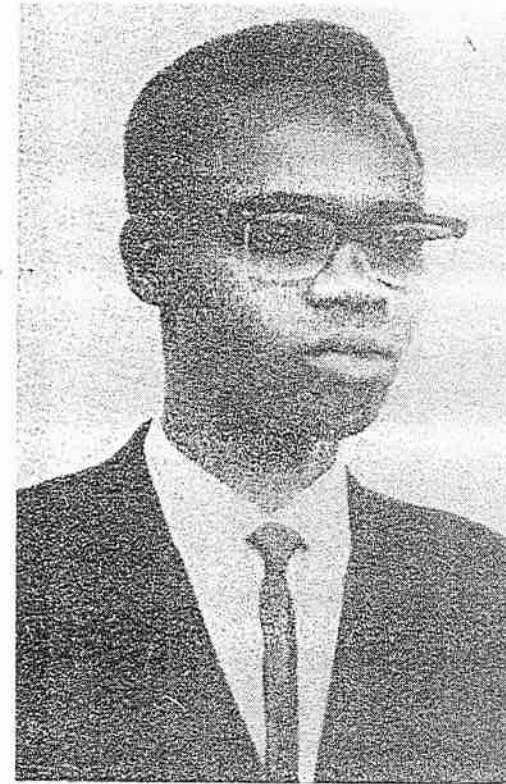
Après en avoir tué quelques uns et incarcéré d'autres, cet homme sans scrupule, rendit solennellement hommage à ses victimes. A l'occasion du 20ème anniversaire de l'indépendance du Rwanda, voici ce qu'il déclara: "Nous célébrons ces vingt

ans d'indépendance dans l'allégresse. Mais, avec les joies de ce jour, souvenons-nous, avec respect et dévotion, des combattants de la première heure. Eux qui se sont battus pour que les filles et les fils de ce pays puissent jouir de leur liberté. Ils ont connus la faim et les humiliations. Certains ont connu la torture, d'autres ont versé leur sang.

Rendons ensemble un vibrant hommage à tous ces martyrs, qui sans leur bravoure, le Rwanda ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui: un pays libre, responsable de son avenir. Je prie donc l'assistance de garder une minute de prière pour tous les enfants de la patrie qui ont sacrifié leur vie, dans la juste lutte de libération de notre peuple."(41) Quelle piété n'est-ce pas?

* *
*

EN GUISE D'EXEMPLE
QUELQUES VICTIMES
DU
GENERAL-MAJOR HABYARIMANA



Godefroid NYILIBAKWE

Né à Mwaka (Gitarama) en 1935. Après les études secondaires, Godefroid Nyilibakwe devient chef de service à la Coopérative Trafipro à Kabgayi en 1959. Directeur puis Directeur Général à la Présidence de la République depuis 1962. Il est nommé Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique en février 1972, et fut arrêté la nuit du 4 au 5 juillet 1973. Il est mort en détention



Fidèle NZANANA

Né à Nyange (Kibuye) en 1937. Docteur en Droit et Licencié en Sciences Politiques et Diplomatiques de l'Université de Louvain. Secrétaire Adjoint du Conseil de Coordination des EAMA en 1966. Ministre des Finances depuis 1968 jusqu'à son arrestation, la nuit du 4 au 5 juillet 1973. F. Nzanana est mort en détention.



Augustin MUNYANEZA

Né à Musambira (Gitarama) en 1939. Après les études secondaires, Augustin Munyaneza devient fonctionnaire de l'ancienne Administration (Administration coloniale). Sous-Préfet de Cyangugu en 1960, il fut ensuite accrédité auprès de 9 pays d'Europe occidentale et septentrionale, en même temps que Représentant Permanent auprès de la Commission de la CEE. Ministre de la Coopération Internationale en février 1972. Il fut arrêté quelques mois après le Coup d'Etat du 5 juillet 1973 et mourut en détention.



Froduald MINANI

Né à Muhondo (Gitarama) en 1934, Froduald Minani a fait trois ans de philosophie au Grand Séminaire de Nyakibanda. Licencié en Sciences Politiques et Sociales de l'Université de Louvain, il devient Secrétaire Général à la Présidence de la République fin 1963 avant d'être nommé Ministre l'Information et du Tourisme en 1964 jusqu'à son arrestation la nuit du 4 au 5 juillet 1973. Il est mort en détention.



Athanase MBARUBUKEYE

Né à Gitarama en 1932. Il enseigne à partir de 1954. Il est successivement Sous-Chef intérimaire fin 1959, Membre (MDR Parmehutu) du Conseil Provisoire en octobre 1960, Sous Préfet fin 1961, Préfet de Nyanza en 1962, Secrétaire Général au Ministère de l'Intérieur et du Travail (plus tard, des Affaires Judiciaires) en 1963 et enfin Ministre délégué à la Présidence, chargé de la Coordination des Affaires Politiques et Administratives, en février 1970. Secrétaire Exécutif National du MDR Parmehutu en décembre 1971. Arrêté la nuit du 4 au 5 juillet 1973, il est mort en détention.



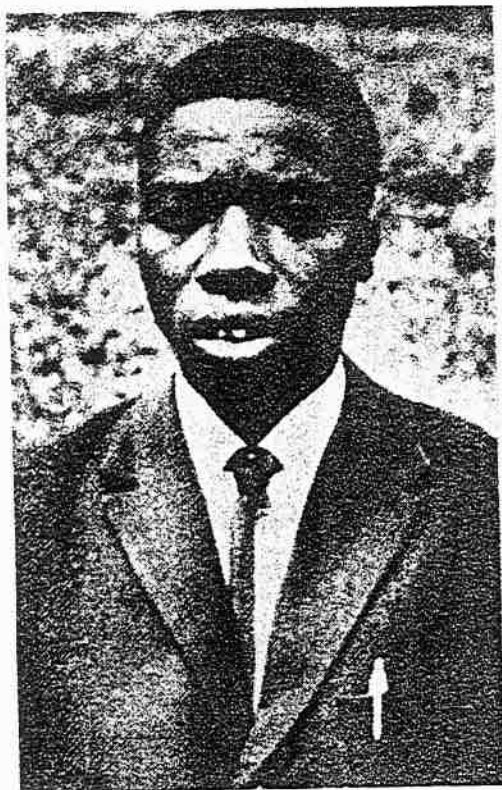
Gaspard HARELIMANA

Né à Runda (Gitarama) en 1934. Ingénieur Agronome de l'Université de Louvanium (aujourd'hui Université du Zaïre). Il devient Directeur Général de l'OBM en 1962, et Secrétaire Général au Département du Plan, de la Coopération et de l'Assistance Techniques en 1963. Ministre de l'Economie en 1964. Ministre de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires en 1965. Député National (MDR Parmehutu) de Gitarama et Ministre de l'Education Nationale en 1969. Gaspard Harelimana fut arrêté la nuit du 4 au 5 juillet 1973 et mourut en détention.



André BIZIMANA

Né en 1940 à Muyunzwe (Gitarama). Après les études secondaires, il entre à l'Ecole d'Officiers de Kigali (4ème Promotion). Affecté auprès de diverses unités jusqu'en 1968 où il devient attaché de Cabinet pour le Service Civique de la Jeunesse et pour la Réserve de la Garde Nationale. Capitaine en janvier 1971, il est nommé Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en février 1972, fonctions qu'il exercera jusqu'à son arrestation, la nuit du 4 au 5 juillet 1973. Il est mort en détention.



Mathias MISAGO

**Député National (MDR-Parmehutu) de Butare
1965 - 1969**

Arrêté le lendemain du Coup d'Etat du Général Habyarimana du
5 juillet 1973, il est mort en détention.



Claver NDAHAYO

Membre (MDR-Parmehutu) du Conseil Provisoire en octobre
1960 et Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales. Conseiller
puis Vice-Président à la Cour Suprême de janvier 1961 à sep-
tembre 1963. Il est Secrétaire Général à la Présidence de la
République de 1965 à 1969. Député national de Gitarama, et
Secrétaire Député, jusqu'à son arrestation la nuit du 4 au
5 juillet 1973. Il est mort en détention.



Maximilien NIYONZIMA

Membre (MDR-Parmehutu) du Conseil Provisoire en octobre 1960. Administrateur Adjoint puis Préfet de Gitarama de décembre 1960 à février 1962. Secrétaire Général au Ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique jusqu'en juillet 1964. Député national de Gitarama au 1965 jusqu'à son arrestation, la nuit du 4 au 5 juillet 1973. Il est mort en détention.

CHAPITRE TROIS

TEMOIGNAGE D'UNE ANCIENNE PRISONNIERE

Afin que nul ne s'innocente

Nos morts reviendront tenant leurs squelettes
à bout de bras
ils reviendront troubler par effraction votre doux
sommeil de repus
nos morts reviendront pour contester la distance
où vous les avez parkés
parce qu'ils ne seront plus inertes comme ces
choses exclues nos morts
ils viendront comme un terrible cauchemar à
mille têtes
tenant leurs squelettes à l'envers nos morts
ils reviendront
avec leur spontanéité de coeur lancer un anathème
aux vivants nos morts
ils seront de plus en plus indociles nos morts tous
nos morts éphémères
comme nos enfants qui crèvent tels des ratons
[laveurs
d'une vieillese précoce
comme nos mères qui se consomment d'avoir trop
pleuré ils viendront
saccager votre indifférence meurtrière nos morts
eux aussi
ont été écorchés par la faim comme nos femmes
qui meurent en couches d'enfants anémiques
et les lambeaux de leur chair sont tombés sous vos
pieds mais vous les avez passés
sans un regard pour leur humanité
déchirée
ils reviendront tous ces morts avant l'âge ils
[viendront
en hurlant des slogans de révolte
et le jugement dernier se tiendra sur la table en
forme de croix où est tendue douloureusement

notre vie
ils ne signeront plus au bas de vos louanges à la
mère patrie nos morts
ni au bas de l'honneur lointain de notre personnalité
future nos morts
ils ne signeront pas non plus au bas de l'arrogance
assassine
de votre dialectique sophistiquée qui anesthésie
l'intelligence populaire
et vous permet de sacrifier des peuples entiers à
votre pouvoir personnel
nos morts ne signeront plus au bas de votre manie
à donner le sang humain
en spectacle à vos coeurs corrompus
de monstres froids nos morts
ni au bas des cantiques en l'honneur de notre dignité
boueuse nos morts
alors cette terre
cette terre blessée de tombes innombrables
cette terre à la dérive de l'avenir
cette terre prise en charge par le mensonge
cette terre au flanc déchiqueté criera sa douleur
brûlante
et nos morts vous diront leur vérité une vérité
[rapeuse
crue de désespoir
une vérité en couleur rugissante
pas celle du passé
pas celle de la résignation
un désespoir qui ne se désaltèrera qu'au feu
des nations embrasées
ils reviendront un jour nos morts réclamer cet
[espace
d'où vous les avez bannis
nos morts reviendront ivres de notre insoumission
une ivresse intrépide

écumante comme le limon d'une mer en tempête
ils reviendront j'en suis sûr
nos morts viendront chantant d'une voix mélodieuse
des paroles terribles
des paroles d'acidité subversive
nous avons tracé avec notre harcèlement le travail
qui vous nourrit
ils reviendront avec leur tranche d'ironie
[irrévérencieuse
comme
un terrible coup de vent qui ébranle la forêt nos
morts
ils reviendront
vous phagocyter de leur raillerie caillouteuse et
tranchante nos morts
ils ne seront plus bernés par vos cantiques d'action
de grâce nos morts
ils n'accepteront plus de croire qu'ils se sont trompés
de vie
comme vous les avez roulés en les condamnant à la
peine de famine à perpétuité nos morts
ils reviendront parce qu'ils sont de plus en plus
[indociles
nos morts
sarcastiques nos morts
hors de votre loi de brigands sadiques nos morts
ils viendront
vous entraîner dans leur vacillement fou nos morts
ils reviendront
nous restituer notre dépouille nos morts
nos morts reviendront
tenant leurs squelettes à l'envers comme ultime
preuve
ils reviendront afin que nul ne s'innocente.

Muepu Muamba
Cotonou le 16 mars 1981

Interview du Général Habyarimana, recueillie par l'Abbé Sylvio Sindambiwe, le seul journaliste rwandais à avoir osé affronter publiquement le Général HABYARIMANA, à propos des droits de l'homme en général et des cas de Mlle I. MUKAMUGEMA et de Mr. Donat MUREGO en particulier. (cfr. Kinyamateka N°1204 du 01.08.1985).

Abbé Sindambiwe:

La presse européenne a publié récemment un article sur des personnes innocemment arrêtées et sur leurs conditions de détention. L'article que j'ai lu parlait surtout des cas de Mlle Immaculée MUKAMUGEMA et de Dr. Donat MUREGO, mais il paraît qu'il y a eu d'autres articles à ce propos. Vous avez presque déjà répondu à ces questions lorsque vous déclariez: "Nous ne pouvons pas faire tout à la fois. Notre pauvreté ne nous permet pas d'aménager toutes nos prisons à la fois." En ce qui me concerne, je suis curieux de savoir, si ce qu'on a publié sur les prisonniers politiques est vrai ou faux; et puis, il paraît qu'au cours des mois précédents, quelques uns d'entre eux, auraient été amenés à Kigali, pour s'y faire soigner. Je ne sais donc pas la vérité, vous nous éclairerez peut-être...

Président Habyarimana:

Les prisons rwandaises sont vieilles. La plupart d'entre elles, ont été construites avant 1930. Plus la population accroît, plus les crimes augmentent. Tu comprends, c'est

ici où se situe le grand problème. Lorsque nous cherchons des aides, on nous dit: "Nous ne pouvons pas vous aider en la matière; débrouillez-vous!" L'Etat, quant à lui, n'a pas assez d'argent. Par l'intermédiaire de Mgr. Gahamanyi, représentant du Conseil Episcopal, j'ai demandé l'intervention des oeuvres caritatives. Mgr Gahamanyi à son tour, est allé frapper à quelques portes et nous a amené trois millions de francs rwandais que nous avons dépensés ici dans la prison de Kigali. Mais, nous ne sommes pas capables de réparer et élargir toutes les prisons.

En ce qui concerne les prisonniers politiques, aide-moi plutôt à faire comprendre à mes critiques que, s'ils étaient arrêtés autre part ailleurs en Afrique, ils ne seraient plus en vie depuis longtemps. Donc, si je ne les ai pas tués avant le jugement, je ne voudrais pas les tuer aujourd'hui. Puisqu'on parle de MUREGO et de MUKAMUGEMA, il faut avouer ici que je n'ai pas encore été voir comment ils se portent, mais il y a des gens qui leur ont rendu visite. Ils m'ont dit, qu'à part le fait qu'ils sont prisonniers, ils se portent bien. Va demander au Ministre de la Justice, il y a été. Demande à celui qui l'a accompagné, il te dira comment ils se portent. En ce qui concerne ceux qui sont venus se faire soigner ici à Kigali, je ne sais pas de qui il s'agissait. Mais, je trouve plutôt que c'est une bonne chose. S'il s'agissait des gens volontairement mal entretenus, nous aurions dit: "Si

"vous êtes malades, restez là où vous êtes." Normalement, ils se font soigner à Ruhengeri. J'ai donné des ordres à ce propos aux directeurs des prisons: Celui qui a besoin des médicaments, qu'on les lui donne et celui qu'ils ne peuvent pas soigner, qu'on l'amène à l'Hôpital." S'il y en a eu un cas qui ne put pas être soigné à Ruhengeri, et qui fut transféré à Kigali, moi je trouve plutôt que c'est une bonne affaire.

Abbé Sindambiwe:

Impéccable! Pourtant on avance dans tous ces articles que les membres de familles de ces prisonniers ne sont pas autorisés à prendre contacts avec eux, ce qui fait qu'ils ne savent absolument rien sur eux. Est-ce la vérité?

Président Habyarimana:

Tu peux aller les voir, toi aussi, si tu veux. Cependant, ceux qui les ont visités, m'ont rapporté, comme je l'ai déjà dit, qu'ils se portent bien. Le fait qu'ils vivent et qu'ils sont bien portants n'exclue pas bien sûr les désagréments de la prison. Mais demande à un Européen, une fois que tu seras en Europe, puisque tu y vas souvent, de te faire visiter les prisons d'Europe; je pense qu'ils ne sont pas, eux non plus des anges!

Abbé Sindambiwe:

Ils nous l'ont refusé lorsque nous étions encore étudiants

Président Habyarimana:

Non, vas-y voir, car il y a beaucoup de choses que nous avons copié d'eux. Nous les imiterons aussi en ce qui concerne l'aménagement de nos prisons. Mais je ne crois pas que là-bas un prisonnier vit aussi bien que celui qui est en liberté!

Après la publication de cet article, l'Abbé SINDAMBIWE, ne fut pas arrêté, certes, son statut de prêtre le protégea. Mais le Service Central des Renseignements le harcela par toutes sortes de tracasseries, jusqu'à ce qu'il dut quitter le journal Kinyamateka.

TEMOIGNAGE D'UNE ANCIENNE PRISONNIERE

Immaculée Barahinyura, née Mukamugema, à Muryunzwe (Gitarama-Rwanda) fut arrêtée à la suite de l'affaire Lizinde. Elle fut accusée d'avoir distribué des tracts contre le Gouvernement! Le Procureur Général de la République Monsieur Déogratias Kayibanda demanda pour elle une peine de mort mais elle fut finalement condamnée le 25 novembre 1981 à dix ans de prison, par la Cour de sûreté de l'Etat. Adoptée par Amnesty International en novembre 1981, elle fut mise en liberté conditionnelle le 30 octobre 1984 et le Service Central des Renseignements la consigna dans son village natal sans droit de déplacement, même pour des raisons de santé. Grâce à une maladresse administrative au niveau du service de sécurité, elle fut informée qu'elle allait de nouveau être arrêtée, ce qui l'incita à quitter clandestinement le Rwanda.

C'est dans le souci de démontrer les méthodes du Général de Kigali, qui passe pour un apôtre de la paix et protecteur des droits de l'homme au Rwanda, que je me suis décidé de reprendre ce cas. Car, je voudrais que cet homme, qui a réussi à se forger une bonne image au niveau international, soit désormais vu tel qu'il est. Ainsi, je vous propose de suivre avec moi, le chemin de la croix d'une innocente tel qu'elle nous le raconte.

L'historique

J'ai terminé mes études secondaires à l'Ecole Sociale de Karubanda (Butare) en juillet 1972. Comme tout jeune rwandais ayant enfin terminé son secondaire, je me rendis à Kigali, seul endroit au Rwan-

da où chaque jeune rêve de vivre. Et comme chaque jeune Rwandais, moi aussi, j'attendais beaucoup de Kigali. Avoir un emploi, gagner de l'argent afin de pouvoir aider mes parents, mes frères et sœurs, qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école, mener une vie digne d'une fille instruite, et plus tard peut-être, me marier.

Malgré la tension de la situation politique en ce moment-là dans le pays; ce qu'on sentait beaucoup plus à Kigali qu'en province, je fus engagée sans tarder, comme assistante sociale attachée au Centre Social de la Préfecture de Kigali. Suite à l'atmosphère malsaine qui y régnait, je ne pus tenir longtemps à cette place. J'étais en plus mal payée et mes espoirs commençaient petit à petit à être déçus. Je décidai de tenter ma chance ailleurs et bientôt, on m'engagea comme Gérante de la Société Bata. A peine, je commençai à m'installer, le Service Central des Renseignements me convoqua pour m'apprendre que j'étais devenue un élément indésirable dans la ville de Kigali. C'était déjà après le coup d'Etat du Général Habyarimana. Je savais que dans cette période, toute personne originaire du sud du pays et plus précisément de Gitarama, était suspecte. Comme je me doutais déjà du sort qui allait être le mien, si je protestais, je choisis de quitter Kigali.

Une providence divine? Peut-être! De toutes les façons, je fus aussitôt embauchée à Gitarama. Je devins animatrice sociale (à l'échelle nationale) pour la Coopérative TRAFIPRO (Travail, Fidélité, Progrès). Pourtant, le service secret était toujours à mes trousses! Une personnalité politique, dont je ne peux malheureusement pas citer le nom, m'appela

un jour pour me mettre en garde! Il me révéla qu'il venait d'apprendre que le Service Central des Renseignements s'apprêtait à m'arrêter. A ce moment-là, les nouveaux maîtres de Kigali, faisaient courir des bruits, selon lesquels, les militaires originaires du sud du pays préparaient un contre-coup. Ces bruits leur servirent d'alibi à des nouvelles arrestations massives! C'est justement à cette période que certains militaires de la région du sud, entre autres, le Capitaine Nyamwasa et beaucoup d'autres hommes politiques du temps de Kayibanda, furent arrêtés. Quelques jours seulement après cette révélation, je me trouvai de nouveau entre les mains du Service Central des Renseignements. Un bon matin, alors que je m'apprêtais pour aller au travail, je fus interpellée par Mr. Simon Habyarimana, alors Lieutenant et Directeur de la Sûreté intérieure. De mon logement situé dans la cours intérieure de l'Evêché de Kabgayi, il m'amena au camp militaire de Gitarama. J'y fus retenue. Lorsque le lieutenant Habyarimana m'invita pour le repas de midi, je rencontrai chez-lui Pie, fils aîné du Président Kayibanda, qui me confirma lui aussi, avoir été interrogé à propos d'une prétendue tentative de coup d'Etat. Nous y restâmes jusqu'à des heures tardives de la journée.

Quelques jours après, une autre personne m'informa encore des intentions du Service Central des Renseignements à mon égard. Mon informateur qui travaillait à la Présidence de la République me donna conseil de m'adresser personnellement au Chef de l'Etat et de lui parler de mon cas. Je le fis aussitôt, car il m'avait conseillé d'agir le plus vite possible, autrement, dit-il, il serait trop tard pour moi. Dans ma lettre, je demandais au Prési-

dent de la République, pourquoi devais-je être poursuivie alors que jusqu'en ce moment, je n'avais encore rien eu à faire avec la politique. Je n'étais hélas qu'une jeune fille, qui comme tout le monde, voulait gagner honnêtement son pain. Ne venais-je pas à peine de terminer mon secondaire? Quelque temps après cette lettre, alors que j'étais comme d'habitude au service, une jeep de l'armée s'arrêta devant l'immeuble de la Trafipro. Un militaire se dirigeant vers moi, j'eus peur. "Mlle, dit-il, le commandant Sagatwa, Secrétaire Particulier du Président de la République, veut vous voir. Il vous attend au camp militaire. C'est lui qui m'a envoyé vous chercher." A ces mots, j'eus une peur extrême. Mon coeur battait à rompre la poitrine. Je ne savais que faire. Je présentai mes adieux à mes collègues, et suivis docilement le militaire. La situation était pour moi claire, je pensais que je partais pour ne plus revenir. Arrivée devant Sagatwa, alors commandant, je fus positivement surprise! Il m'accueillit très amicalement et m'annonça que le Président de la République avait reçu ma lettre. Il l'avait chargé de m'informer que désormais, j'étais une personne libre et que j'avais le plein droit d'aller à Kigali, d'y chercher du travail et d'y habiter si je le voulais! Heureuse et satisfaite, je regagnai mon travail. J'attendis un petit moment avant de démissionner de chez Trafipro. Je me rendis ensuite à Kigali et j'y trouvai de nouveau un emploi, cette fois-ci, à l'OVAPAM (Office de la Valorisation Agro - Pastorale dans la région du Mutara) avec siège à Kigali. J'y fus engagée en tant que secrétaire de Direction. Tout avait l'air de marcher, lorsque de nouveau je fus convoquée par le service de sécurité, département de la sûreté intérieure. Là, mon interlocuteur, le Lt. Simon Habyarimana, s'adressant à

moi: "Nous avons observé votre personne et sommes arrivés à la conclusion que vous serviriez mieux votre pays en travaillant à la sûreté nationale." Je doutais encore et allais répliquer, lorsqu'il m'arrêta et dit: "Lorsque le pays vous a choisie pour tel ou tel emploi, vous n'avez aucun droit de refuser, car dans ce cas, vous seriez un élément subversif et les éléments subversifs vont en prison comme vous le savez! En plus de cela, n'oubliez pas le geste du Président de la République à votre égard!..." Avec cette phrase, je compris les menaces. C'était ça le prix de ma liberté! C'est ainsi que j'entrai dans le circuit du service de sécurité c'était en juin 1975.

Trois ans plus tard, plus exactement en février 1978, après avoir remarqué les injustices de ce département, qui est l'instrument d'oppression au service du régime en place, lorsque je vis combien de personnes innocentes étaient arrêtées, sans possibilité de recours, je pris la décision de démissionner. Me présentant avec ma lettre de démission à mon Chef direct, celui-ci m'expliqua que je n'avais plus de choix. Il me fit comprendre que je savais beaucoup de secrets de l'Etat et que par conséquent je n'avais même pas le droit de penser à démissionner! Contre mon gré j'avais été engagée et c'est contre mon gré que je devais rester. Je n'avais plus de choix, surtout si je voulais encore vivre! Peu après cette entrevue avec mon Chef direct, je fus déplacée de la sûreté nationale à la sûreté présidentielle sous les ordres du Major Elie Sagatwa. Remarquons ici, que j'étais liée "amicalement" avec la Famille Sagatwa depuis longtemps. Nos relations remontaient du temps du Président Kayibanda. Cette fois-ci, le Major Sagatwa était devenu mon Chef direct et par

conséquent, j'entrai dans l'entourage du Général Habyarimana. Plus j'entrai dans ces milieux, plus je découvrais des nouvelles cruautés, dirigées et organisées par le Général Habyarimana en personne et exécutées par Sagatwa et ses subalternes. Un de ces cas, pas moins cruel que les autres, m'amena non seulement à la décision de quitter ce service le plus vite possible, mais aussi faillit me coûter la vie.

Quelques mois après la soi-disante tentative de coup d'Etat de Théoneste Lizinde en 1980, plusieurs personnalités aussi bien privées que politiques avaient été déjà arrêtées et emprisonnées. Je citerais en guise d'exemple Donat Murego (Conseiller au Ministère de la Justice), Spridion Shyirambere (Secrétaire Général de l'Université Nationale du Rwanda), Alphonse-M. Kagenza (ex-Ambassadeur du Rwanda en Ouganda et Homme d'Affaires au moment de son arrestation) et beaucoup d'autres. Les services du Général Habyarimana n'arrivaient pas à confectionner les chefs d'accusations solides contre ces personnes, étant donné que leurs arrestations avaient été arbitraires et basées purement et simplement sur des haines et des règlements des comptes personnels. Il leur était très difficile de constituer des dossiers défendables devant la prétendue Cour de Sûreté de l'Etat. Il leur fallait absolument du temps pour monter de toutes pièces ce fameux procès bidon.

Malgré les tortures et les humiliations quotidiennes que subissaient les personnes déjà arrêtées afin de les forcer à dénoncer d'autres encore en liberté, ils n'aboutirent pas à des résultats satisfaisants. Ils en cherchèrent en dehors de la prison.

Bien qu'ayant été depuis deux ans transférée du Service Central des Renseignements à la sécurité présidentielle et que par conséquent je me trouvais à ce moment-là sous les ordres du Secrétaire particulier du Général Habyarimana, alors Major Sagatwa, ce dernier permit au Chef du S.C.R. alors Joseph Habiyambere, de me convoquer pour me faire réécrire le chef d'accusation contre des personnes déjà en détention et quelques personnalités encore en liberté dont: Jean-Berchmans Birara, alors Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, le Colonel Alexis Kanyarengwe, alors Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi, André Nzabandora alors Directeur Général au Ministère des Finances, Denis Ntirugirimabazi, alors Ministre des Finances et beaucoup d'autres.

Il était aux environs de vingt et une heures, un des vendredis de la deuxième quinzaine du mois de juin 1980, lorsque j'entendis quelqu'un frapper à ma porte. Comme à Kigali, 21 heures est une heure très tardive et surtout que je n'avais rendez-vous avec personne, j'eus d'abord peur d'aller ouvrir la porte. Je me dirigeai directement vers la fenêtre et tirai discrètement le rideau pour essayer d'identifier mon visiteur nocturne. Je ne le reconnus pas tout de suite, mais en faisant plus attention, je compris que cet imperméable noir, ce chapeau rudimentaire, vieux et malpropre, ne couvraient ni un paysan, ni un de ces (Zamu) gardiens des villas des cousus d'or de Kigali, mais bel et bien Mr. Joseph Habiyambere, Directeur Général du service secret en personne, c'est pourquoi j'ouvris la porte.

A la fois intimidée et étonnée de cette visite extraordinaire, j'entamai la conversation:

- Bonsoir Monsieur le Directeur Général!
- Bonjour Immaculée! Comment ça va?
- Très bien, merci! Entrez s'il vous plaît et prenez place!
- Oh, merci Immaculée, merci vraiment!
Ecoutez Immaculée, j'ai une mission très importante pour vous! Elle vient du Major Sagatwa!
- Du Major Sagatwa? Je me tus un moment et... Pourtant je l'ai eu au téléphone cet après-midi mais il ne m'a rien dit! Y a-t-il eu quelque chose de grave peut-être?
- Non, non! Rien de grave!
- Mais, Monsieur le Directeur Général, le fait que vous vous soyiez déguisé et que vous veniez chez moi à une heure aussi tardive m'a donné quelques frissons.
- Non, Immaculée, calmez-vous, il n'y a eu vraiment rien de grave, croyez-moi! Ce n'est qu'un simple service que je viens vous demander.
- De quel service s'agit-il?
- Vous le saurez plus tard Immaculée, venez avec moi!
- Un moment Monsieur le Directeur Général, je viens juste de faire la cuisine et je n'ai pas encore pris mon repas du soir, c'est pourquoi je voudrais manger d'abord; après le repas je serai à votre disposition.
- Non, Immaculée! Vous n'avez pas besoin de manger ici, car là où nous allons, il y'en a plus qu'assez. Vous mangerez à votre faim! N'amenez d'ailleurs rien avec vous, car tout y est.
- Bon OK! "répondis-je!"

Sa voiture, garée devant mon habitation nous attendait. Nous sortîmes tout de suite et prîmes la voiture. Quelques minutes plus tard, nous avions at-

teint l'une des villas présidentielles de Kigali, celle de Kacyiru. La voiture s'arrêta juste devant elle, Monsieur J. Habiyambere, qui avait les clés, en ouvrit la porte et nous entrâmes.

La porte par laquelle nous étions entrés, conduisait juste dans la chambre qui avait été prévue pour le fameux service que je devais rendre et dont je ne connaissais pas encore la nature jusqu'à ce moment. L'intérieur de la villa m'éblouit! Oh là là! Quel luxe! Oh Bon Dieu! Je regardai à gauche et à droite. J'étais vraiment dépaysée!

J'étais si dépaysée, que pendant un moment j'oubliai presque pourquoi j'étais venue. Monsieur Habiyambere, quant à lui, m'observait calmement. C'est probablement à cause de ma surprise qu'il eut l'idée de me montrer entièrement la villa. Ça et là des trucs sophistiqués, des lampes que je n'avais encore jamais vues dans ma vie. Cette villa était une réelle caverne électronique. Elle étonnerait même certains Européens. Imaginez alors les réactions d'une jeune fille rwandaise pour laquelle une simple ampoule pendante nue sur un fil électrique était déjà super luxe, quand elle se retrouve dans un endroit où elle pouvait voir les lumières de toutes les couleurs sans pour autant voir les ampoules!

Après la démonstration de la villa, Habiyambere, essaya de me mettre tout d'abord à l'aise avant d'aborder le sujet principal de ma présence. Il se tourna vers le bar, prit une bouteille de cognac et...

- Aimez-vous le cognac Immaculée?
- Non, Monsieur le Directeur Général! Je n'aime

pas des boissons fortes, ça me fait mal!

- Mais, Immaculée, ne vous en faites pas, il y a aussi des boissons féminines. Nous avons par exemple le Martini et différentes sortes de vins doux. Que voulez-vous prendre?
- Monsieur le Directeur Général, si vous voulez bien m'excuser, j'aimerais plutôt manger quelque chose d'abord et peut-être après, je prendrai une bière.
- Ah bon! Excusez-moi Immaculée! J'avais complètement oublié que vous aviez faim!

Il se tourna vers le buffet, m'amena une boîte de conserve, quelques tartines, du fromage et du beurre, que je mangeai au moment où lui ingurgitait son cognac, verre après verre! Il ne parlait pas mais m'observait tout le temps. Je remarquais qu'il mourait d'impatience mais cela ne m'influença pas du tout. Je mangeai à mon aise et à ma faim.

Peu avant que j'eusse terminé de manger, il se leva, prit sa valise diplomatique en cuir de couleur noire, l'ouvrit et sortit tout un tas de papiers format DIN A 4 tapés à la machine et fit semblant de les lire, en marchant dans la chambre. Il les tournait page après page, comme pour en vérifier l'exactitude. A peine ma restauration terminée, il se précipita à la table, prêt à l'introduction de l'objet de ma présence.

Ma chère Immaculée, comme je vous l'ai promis, voici la commission que m'a confiée votre chef, le Major Sagatwa. Vous êtes déjà au courant des événements qui se sont passés dans le pays. Il y a eu récemment des éléments subversifs qui ont essayé de déstabiliser le pays. Ils sont en prison mainte-

nant. Il y a pourtant d'autres qui sont encore en liberté et qui doivent, eux aussi être arrêtés. Pour pouvoir accuser toutes ces personnes, il nous faut non seulement des chefs d'accusation, mais aussi une personne qui nous servira de témoin. Aussi, nous vous demandons de reprendre ces documents tapés à la machine et de les réécrire à la main.

Je pris les papiers, les passai en revue, constatai qu'il s'agissait ici des accusations très fortes contre des personnes innocentes. Ainsi, je lui demandai pourquoi fallait-il que je réécrive avec ma main ces papiers, déjà tapés à la machine? "Eh bien, répondit-il, un document écrit à la main d'une personne concrète, aura beaucoup plus de valeur et sera beaucoup plus convainquant. Car, il sera présenté comme un rapport présenté au Service Central des Renseignements par un de ses agents."

A cette réponse, je repliquai: "Mr. le Directeur Général, moi je trouve que ce dossier est très délicat, car il implique non seulement des hautes personnalités, mais aussi des personnes que je ne connais pas du tout. Monsieur Birara, par exemple, d'où est-ce que je le connais, où est-ce que je l'ai rencontré? Non, Monsieur le Directeur Général, ça c'est pour moi trop! Je regrette de ne pas être capable de vous rendre un tel service." Je n'avais pas encore terminé de parler lorsqu'il dit, furieux sur un ton de commandement. "Ecoute Mlle! Je ne vois pas pourquoi tu as peur, ne crains rien, cet ordre vient directement du Président de la République. Tu seras couverte! Et puis le parquet central mettra à ta disposition des juristes qui t'apprendront la façon de défendre ce dossier. Serais-tu par hasard en mesure de ne pas obtempérer aux ordres du Président

de la République." A ces mots et surtout après avoir remarqué avec quel ton il parlait désormais avec moi, non pas seulement il me tutoyait déjà, mais aussi il me reprochait de ne pas vouloir obtempérer aux ordres du Président de la République, cette dernière accusation était suffisante pour m'envoyer en prison. Je l'avoue, j'eus peur. Je pus seulement encore une fois lui dire que je devais travailler le lendemain et que par conséquent, il m'était très difficile de rester éveillée toute la nuit. Il me répondit qu'il ne sera pas difficile de trouver un médecin qui pourra me faire une attestation de maladie! Vas-y, travaille et sois debout à cinq heures du matin, j'enverrai le chauffeur te prendre et te reconduire à la maison. Lorsque tu auras terminé ton travail, tu mettras tous les papiers dans cette enveloppe et tu la passeras au chauffeur." Je n'osai plus rien dire, je me mis à table et commençai aussitôt la réécriture des documents. Il s'en alla.

Jusqu'à trois heures et demie du matin, je travaillai sur ces documents. Heureusement, je n'en signai aucun. Terminés et non terminés, je pris tous ces papiers et les mis dans l'enveloppe qui m'avait été laissée et la fermai avant d'aller au lit. A cinq heures du matin, comme il m'avait été promis, le chauffeur du Directeur Général était là. Je lui remis l'enveloppe et il m'en remit une autre à son tour. Il me déposa à la maison et il partit. Puisque je n'avais pas encore assez dormi, je me rendis directement au lit. Lorsque je me levai, je me souvins qu'une enveloppe m'avait été remise, mais qu'à cause de la fatigue, je ne l'avais pas encore ouverte. Je l'ouvris, et... à mon étonnement, elle contenait dix mille francs rwandais. Sans tarder, je pris

le téléphone et appelai Habiyambere. Je m'excusai d'abord et...

- "Bonjour Monsieur le Directeur Général!
- Ah! Bonjour Immaculée! Avez-vous bien dormi?
- Oui, merci mais... Monsieur le Directeur Général, votre chauffeur m'a remis ce matin une enveloppe qui contenait dix mille francs rwandais, n'aurait-elle peut être pas été destinée à une autre personne que moi?
- Non, Immaculée, non! L'enveloppe était bel et bien à votre destination, vous avez travaillé toute la nuit non?
- Ah, bon! C'est ça? Merci Monsieur le Directeur Général et bonne journée.
- Bonne journée Immaculée!

Le vendredi de la semaine qui suivit, j'étais au travail lorsque mon téléphone sonna et à l'autre bout du fil: "Habiyambere à l'appareil!"

- Bonjour Monsieur le Directeur Général!
- Bonjour Immaculée! Ecoutez, Immaculée, passez dans mon bureau après le service!
- Oui, Monsieur le Directeur Général, j'y passerai, dès que j'aurai terminé!
- Alors je vous attends et bon travail!

Comme prévu, je m'y rendis après mon travail et effectivement Monsieur Habiyambere m'y attendait. Il me remis la clé de la villa et m'ordonna de rentrer chez-moi pour y attendre son chauffeur qui viendrait me prendre le lendemain, samedi, entre seize et dix-sept heures de l'après-midi, lorsqu'il n'y aura pas beaucoup de personnes dans les rues.

Car, dit-il, il fallait que je continue mon travail, afin que tous les documents soient réécrits. Comme prévu le chauffeur vint me chercher et me conduisit à la villa. Comme la première fois, il revint m'y reprendre le lendemain, cette fois-ci à dix heures de l'avant-midi. J'avais terminé mon travail et je lui remis l'enveloppe. Il me déposa chez-moi et la chose était pour moi clause.

Ils avaient ce qu'ils voulaient et je croyais avoir la paix. Je me trompais. Le lendemain, lundi dans la matinée, le Major Sagatwa me téléphona et me demanda si je n'avais pas encore été chez Monsieur Habiyambere? Je lui répondis que je ne l'avais vu que le vendredi précédent, lorsqu'il m'avait remis les clés de la villa. Il me dit, qu'il allait téléphoner Habiyambere et que je devais attendre bientôt sa communication. Et effectivement, quelques minutes plus tard, Habiyambere me téléphona et, comme d'habitude, m'ordonna d'aller le voir à n'importe quelle heure pendant les heures de service. Vers quatre heures, j'étais dans son bureau.

- "Ah, Immaculée, entrez s'il vous plaît et prenez place!
- Merci Monsieur le Directeur Général!
- Ma chère Immaculée, je voudrais vous remercier pour votre travail. "Umubyeyi w'Igihugu - le Père de la Nation," a été très sensible! Merci de sa part! Quant au Major Sagatwa, il m'a remis une commission pour vous et...

Il se tourna vers sa droite, ouvrit une armoire en bois brun, sortit soixante et cinq billets de mille francs rwandais chacun, les mit dans une enveloppe kaki et me la remit "En guise de remerciement!"

ajouta-t-il: "Votre travail est excellent, j'espère que vous serez assez courageuse pour pouvoir témoigner devant le tribunal." Notre conversation ou plutôt son monologue se termina là!

Quelques semaines passèrent. Une commission avait été constituée pour mener une enquête sur l'affaire des tracts qui avaient provoqué plusieurs arrestations. Un avant-midi un Officier de la Gendarmerie vint me chercher à mon travail: "Mademoiselle, me dit-il discrètement: "On a besoin de vous au Parquet Central de la République, mais vous n'allez pas y traîner." Je m'adressai à mon tour au Représentant de la SABENA qui était mon Chef et lui demandai l'autorisation de sortir pour quelques minutes, car je devais me rendre au parquet et que je n'allais pas tarder à revenir. Le Représentant me libéra, le Gendarme m'embarqua.

A mon arrivée au Parquet Central de la République, je constatai avec étonnement que Monsieur le Directeur Général du Service Central des Renseignements n'était pas présent, alors que les camarades interrogés avant moi m'avaient bel et bien confirmé que cette fameuse commission était composée de sept personnes inclu le représentant du Service Central des Renseignements qu'était, Habiyambere.

Après avoir pris place, les questions se déchaînèrent. Avez-vous lu les tracts? Lesquels avez-vous lu? De qui les avez-vous reçus et après les avoir lus, à qui les avez-vous passés ou montrés?

Les interrogatoires se déroulaient jour et nuit aussi bien au Parquet Central de la République à Kigali qu'au Service Central des Renseignements.

Tout était étonnant dans cette affaire, mais le plus surprenant, c'est qu'au moment où les personnes ayant lu ces tracts subissaient des interrogatoires, leurs auteurs, eux, étaient toujours en liberté.

Après mon interrogatoire, je retournai au service. Après le travail, puisque je pouvais aller chez le Major Sagatwa, comme je voulais, je m'y rendis ce jour là. Je voulais savoir pourquoi j'avais été interrogée! Il me répondit que c'était une pure et simple formalité et qu'il n'y avait rien pour m'inquiéter. Lorsque je lui demandai pourquoi Habiyambere s'était absenté lors de mon interrogatoire, il répondit: "Justement, parce qu'il savait que vous alliez venir et qu'en ce qui vous concerne, il n'y avait rien de grave." Je rentrais ce soir, convaincue que moi aussi, tôt ou tard, j'allais être arrêtée.

Mon arrestation

Les arrestations liées aux tracts et à la prétendue tentative de coup d'Etat de Lizinde, commencées le 16 avril 1980 continuaient. Je fus arrêtée, à mon tour une année après, soit le 8 mai 1981. Quelques semaines avant, deux agents du service de l'Immigration (Service dépendant directement de la Présidence de la République), étaient venus me retirer le passeport. Je ne l'avais d'ailleurs pas sur moi. Je l'avais déposé à l'Ambassade du Burundi à Kigali, pour avoir un visa. Je m'apprêtais à aller au Burundi, pour assister à un mariage d'une amie qui vivait à Bujumbura. Les agents de l'Immigration me prirent dans leur voiture et me conduisirent à l'ambassade afin de récupérer mon passeport. Le diplomate burundais voulut savoir pourquoi j'avais décidé de reprendre mon passeport alors qu'il s'ap-

prêtait à me donner le visa? Il voulut me donner le visa tout de suite, je lui dis que ceci n'était plus nécessaire, car je n'avais plus droit au passeport. Je le quittai, le passeport en mains et le remis ensuite aux agents de l'Immigration, qui me conduisirent jusqu'au travail et continuèrent leur chemin.

Bien avant le retrait de mon passeport, j'avais appris que mon nom figurait sur la liste des personnes qui allaient être prochainement arrêtées. Il était trop tard pour fuir, toutes les mesures pour m'empêcher de quitter le pays avaient été déjà prises. Les agents du service secret étaient depuis longtemps à mes trousses et tous les postes frontaliers du Rwanda avaient été prévenus. Quelques agents me surveillaient déjà à mon lieu de travail.

Après la confiscation de mon passeport, je décidais de m'adresser encore au Directeur Général du Service Central des Renseignements, Joseph Habyambere, pour savoir les raisons du retrait de mon passeport.

Celui-ci était gêné lorsqu'il me répondit au téléphone. Il essaya d'inventer une mosaïque de mensonges et finit par affirmer que l'ordre venait d'en haut. Il me conseilla de m'adresser au Secrétaire particulier du Général Habyarimana, le Major Sagatwa.

Ce même soir, je rendis visite à la famille du Major Sagatwa, comme j'en avais l'habitude. Ayant pris place dans leur salon, nous bavardâmes sur un peu de tout lorsque le frère de Sagatwa entra et le voici qui commença tout de suite à m'attaquer.

"Que fais-tu ici, ne sais-tu pas que tu n'as plus rien à chercher dans cette maison?" S'adressant à Sagatwa et à son épouse il continua; "Pourquoi accueillez-vous cette femme ici, alors que vous savez qu'elle veut vous tuer?" En ce même moment, il se dirigea vers moi et allait me frapper, lorsque le Major Sagatwa et son épouse l'arrêtèrent. Tous les invités furent scandalisés par cette réaction. Je ne puis ici décrire la gêne de Sagatwa et de son épouse! Leur frère venait de les trahir. Il venait de dévoiler leur secret. Le lendemain matin, le Major Sagatwa se donna la peine de me téléphoner au service et fit semblant de s'excuser pour son frère. Je l'écoutai sans participer à son monologue. Après tout, je savais désormais qu'il mentait, ce drôle d'ami!

Plus les jours de mon arrestation approchaient, plus le Major Sagatwa et son collègue Joseph Habyambere s'approchaient de moi. Les deux m'étaient devenus fidèles comme des chiens à leur maître. Ils me poursuivaient partout où j'allais sans toutefois se faire remarquer et si par hasard je les découvrais, ils essayaient de se montrer très amicaux. Ils continuèrent ce jeu cynique, jusqu'au jour de mon arrestation.

Vendredi le 8 mai 1981 à 11 heures 55, alors que j'étais comme d'habitude au travail, un officier de la police criminelle en compagnie de deux agents du Service Central des Renseignements vint m'arrêter. Je pris placé sur le siège arrière de la voiture entre les deux agents du Service Central des Renseignements. La voiture se dirigea, tout d'abord vers mon logement pour y effectuer les fouilles. En cours de route, je demandai à l'officier sur les mo-

tifs de mon arrestation, c'est ainsi qu'il m'autorisa de lire le procès verbal dressé et conjointement signé par le Procureur Général de la République, Déogratias Kayibanda et le Directeur Général du S.C.R., Joseph Habiyaambere. J'étais accusée d'atteinte à la sûreté intérieure du pays. Après une heure de fouille dans mon appartement, ils ne trouvèrent rien. Ils m'amènèrent finalement à la prison comme il leur avait été ordonné. C'est ainsi qu'à partir de ce jour, je rejoignis mes camarades de misère, incarcérés, pour les mêmes raisons, à la prison centrale de Kigali.

Mes premières expériences dans la prison de Kigali

A 13 heures, les portes de la prison centrale de Kigali s'ouvrirent. Comme il était l'heure de la pause le Directeur de la prison n'était pas présent, c'est pourquoi, ils cherchèrent le Surveillant-Chef Ntagungira célèbre pour ses tortures dans la prison de Kigali et le seul, à l'exception du Directeur, à avoir les clés des cachots dans lesquels les prisonniers politiques croupissent. Il tue et sauve qui il veut, il est le tout puissant après le Directeur.

A 14 heures précises, le Directeur arriva et reçut le procès verbal, constata les faits qui avaient provoqué mon arrestation. Je dus attendre, car il téléphona tout d'abord à la Présidence pour se renseigner sur les conditions de ma détention, étant donné que j'étais la seule femme à avoir été arrêtée pour des raisons d'ordre politique.

Dans l'entretemps, j'eus envie d'aller aux toilettes. Je m'adressai à un des surveillants qui étaient à mes côtés, il dit à son tour aux autres avec un

rire dédaigneux, : "Hey! Ecoutez, les gars, la nouvelle dame veut savoir où se trouvent les toilettes hein!" De l'autre bout du corridor, Mr. Alphonse Baliyanga, Directeur de la prison, avec la même forme d'humour, répondit: "Dit à cette dame que les toilettes des prisonniers sont en même temps leur salon et leur chambre à coucher. Elle n'a qu'à attendre jusqu'à ce qu'elle ait sa villa!" Malheureusement un besoin reste un besoin qu'on le veuille ou non. Il ne pouvait pas s'arrêter là pour la simple raison que le Directeur ne m'accordait pas la permission! Ainsi j'insistai davantage et, le Directeur de la prison ordonna à deux surveillants, armés jusqu'aux dents, de m'accompagner dans la banane-raie de la prison pour y faire mes besoins. Je fus obligée - puisque je n'avais pas de choix - de me soulager en leur présence. A 16 heures, - c'est-à-dire après quatre heures d'attente, le Directeur reçut enfin l'ordre de la Présidence. Il devait me mettre dans le pire des cachots à sa disposition. Aussitôt, trois surveillants m'y accompagnèrent. Après la première, la deuxième, la troisième et enfin la quatrième porte, me voici devant le cachot numéro onze dans lequel j'allais rester du 8 mai au début de la deuxième quinzaine du mois de novembre de la même année. Il me donnèrent deux couvertures (assez bonnes pour une cochonnerie), une assiette et un gobelet et enfin me montrèrent un seau placé dans un des coins du cachot et ajoutèrent: "Vous demandiez les toilettes Madame, eh bien, les voici vos toilettes, ce seau-là, dans le coin." Ils fermèrent la porte métallique et s'en allèrent.

Dans ce cachot qui avait été cimenté la veille de mon arrestation, le pavement n'était pas encore

sec. En plus de cela, on y avait ajouté de l'eau. Il n'y avait aucune possibilité de bouger dans cette tombe d'un mètre sur deux. Sans matelas, je devais étendre une des couvertures sur le pavement mouillé et me couvrir avec la deuxième. Le pavage allait jusqu'à un mètre de hauteur. C'est-à-dire que seul le fond était cimenté. Je me demandais si je rêvais ou si ce que je voyais ou plutôt sentais était la réalité. Mais, hélas! Je ne pus pas penser longtemps, car après quelques minutes seulement, je commençai à grelotter! C'était affreux! Je n'avais jamais imaginé auparavant qu'un être humain pouvait se montrer aussi cruel!

Au moment où je grelottais, quelques voix s'annoncèrent. En les écoutant, j'avais l'impression qu'elles venaient de très loin. "Qui es tu, de quoi es-tu accusée?" Elles répétèrent longtemps les mêmes questions! Je ne répondis pas, mais elles n'arrêteraient pas de m'appeler! Ils commencèrent à se présenter un à un: "Qui est tu? Moi je suis tel, moi je suis tel... et toi qui es-tu?" A la fin je répondis. Les réactions furent vives: "Comment?! Une femme! "De quoi es-tu accusée?" Je suis accusée d'atteinte à la sûreté de l'état! Emus et scandalisés: "Cette fois-ci c'est vraiment grâce! Une femme, prisonnière politique! Ça en tout cas, dépasse les mesures! Il est devenu finalement fou ce gars là (le Général Habyarimana). Il va maintenant jusqu'à croire qu'une femme peut lui faire un coup d'Etat? Après quelques minutes de commentaires, ils commencèrent à me donner quelques conseils. "Ecoute camarade, le cachot dans lequel tu te trouves n'a été cimenté qu'hier, c'est pourquoi il est extrêmement froid! Afin que tu puisses subsister, ne perd jamais courage, garde ton sang froid, ne refuse ja-

mais la nourriture si vilaine, si puante soit-elle, prends-la pour survivre. Le seau que tu as dans ton cachot, s'appelle "Rubojo," il est là pour tes besoins. La lame de rasoir qu'ils t'ont donnée est prévue pour raser tes cheveux. Profites-en pour partager une de tes couvertures en morceaux, tu t'en serviras respectivement comme torchon, le jour où tu auras la permission de te laver, et pour couvrir "Rubojo" afin d'en diminuer la pueur. Quant au gobelet que tu as reçu, utilise-le chaque jour pour emmagasiner l'eau dans ton organisme. Dès qu'ils arrivent, bois au moins trois gobelets d'eau et rempli le quatrième pour le garder dans ton cachot, afin que tu puisses te laver les mains avant de manger. Pour faire ton lit, prend la couverture qui te reste, enroule-toi dedans, tes chaussures te serviront d'oreiller et surtout ne te déshabilles pas, de peur que tu ne meures de froid. Ce quartier de prison dans lequel tu te trouves, est surnommé le quartier des dangereux! C'est dans cette partie de la prison où se trouvent les criminels les plus terribles, ceux condamnés à perpétuité. Ainsi, nous aussi sommes considérés comme dangereux. Par conséquent, les surveillants sont les plus cruels et les plus méchants de toute la prison. Leur Chef est le terrible Ntagungira, choisi par le service secret. Il est le vrai Chef de cette prison. C'est un animal féroce, tu le reconnaîtras par son cri. Tous, sont désignés pour maltraiter les prisonniers et les torturer aussi bien physiquement que moralement. Aussi, ne t'étonnes pas demain matin lorsqu'ils viendront." A ces descriptions, je m'évanouis de peur. Lorsque je revins à moi, je constatai que les punaises, les rats et les souris se promenaient d'un cachot à l'autre. L'air n'était pas suffisant dans le cachot. J'avais le sentiment que la fin de ma vie

approchait, je pensais que j'allais mourir d'asphyxie. Malgré la fatigue je manquai de sommeil, je ne pus dormir, j'avais les difficultés de m'étendre sur le ciment mou. Je préfèrai m'asseoir dans un coin enroulée dans une couverture. Malgré le froid, j'eus cette nuit-là une soif incroyable, mais je n'avais rien à boire.

De me trouver dans cette situation terrible pour seulement avoir lu des écrits dont je ne connaissais même pas l'auteur, mais surtout le fait de ne pas savoir quand je quitterai cet endroit ou si un jour je le quitterai, m'épouvanta. Je commençai à pleurer. Je croyais que mes voisins dormaient! Mais je me trompais, je les entendis prier, causer, chanter les psaumes etc... Celui qui occupait le cachot voisin m'entendit et me demanda si j'avais essayé un tout petit peu de dormir. Je lui répondis que non. Je n'arrive pas à dormir à cause du froid et surtout parce que j'ai un grand chagrin. Il essaya de me calmer: "Oui, ça se comprend, mais essaie quand même de dormir car il est déjà tard, il est quatre heures du matin." Je ne pouvais pas comprendre comment il arrivait à me dire avec précision l'heure qu'il était dans ces ténèbres! Ainsi lui posai-je la question à ce propos. Il dit qu'il avait une bougie et une boîte d'allumettes dans son cachot!

Apprendre qu'il avait une bougie et une boîte d'allumettes, me fit oublier pour un moment ma misère et ma souffrance physique, je devins curieuse et c'est ainsi qu'une conversation se noua entre nous. Il me racontait comment certaines choses pouvaient arriver en prison malgré la dure surveillance et la cruauté des autorités pénitentiaires. Je

l'écoutai attentivement, il me donna beaucoup de conseils pratiques pour pouvoir subsister dans la prison. Il m'apprit comment me débrouiller pour faire entrer un peu de sucre, du sel, boîtes de conserve, allumettes et d'autres petites choses nécessaires. Mais ce qui m'intéressait le plus, à ce moment là, était de savoir comment faire sortir une lettre de cet enfer et comment y faire entrer un peu d'argent. J'avais compris que grâce à l'argent, il y avait moyen d'obtenir de ces surveillants si atroces et si sauvages qu'ils étaient, l'une ou l'autre faveur. Quel que soit leur excès de zèle, le mauvais traitement infligé aux prisonniers, ils n'en restaient pas moins des hommes misérablement payés pour leur cruauté et finalement très fragiles à toute manipulation. A six heures du matin, j'avais déjà recueilli toutes les informations utiles et nécessaires.

Le lendemain à 8h30' lorsque j'entendis les portes des cachots voisins craquer, je me rendis compte que c'était l'heure du premier repas du jour. Les cuisiniers, prisonniers aussi, mais de droit commun vinrent avec leurs pseudo-marmites, les tonneaux d'essence coupés, pleines de "nourriture" et quelques seaux d'eau. Ils ouvrirent les cachots l'un après l'autre et chaque fois avant de donner la ration aux détenus, ils leur crachaient dessus, les injuriaient et leur donnaient des coups de bottes.

En sortant de son cachot, chaque prisonnier amenait son "Rubojo" pour le vider juste devant sa porte dans un conduit ouvert le long du corridor; ensuite il prenait son assiette et son gobelet. Remarquons ici que la ration journalière du prisonnier,

consistait en une assiette d'haricots, une boule de pâte de manioc et un gobelet d'eau. Ils ouvraient les cachots l'un après l'autre, pour éviter que les prisonniers ne se parlent, car ceci leur est aussi interdit. Le cachot ne restait ouvert que pendant cinq minutes au maximum. Le détenu devait se débrouiller en ce laps de temps. Tant pis pour lui s'il ne réussit pas à prendre sa ration du jour. Passé ce délai, prêt ou non, les surveillants le renfermaient. En se plaignant, il se condamne, car en tant que prisonnier, il n'a pas raison du tout. Il sera ligoté, bras et pieds ensemble et battu à coups de bâtons. Il restera au minimum trois jours et trois nuits dans cette position et durant tout ce temps, son cachot ne sera pas ouvert. Le troisième jour, le repas lui sera servi, mais il n'aura pas d'eau pour se laver.

Quelques minutes après, ils étaient déjà devant ma porte et mon "Rubojo" vidé, ils m'ordonnèrent de leur remettre la lame de rasoir que j'avais reçue la veille. Ils la confièrent ensuite à un jeune prisonnier de droit commun qui reçut l'ordre de me raser. Dans l'entretemps, ils me servirent la ration journalière et un peu d'eau dans mon gobelet comme on me l'avait dit la veille.

Le jeune prisonnier de droit commun s'excusa avant de me raser. "Je suis désolé, dit-il, que ce soit moi qui rase tes cheveux si beaux. Ces imbéciles font cela, pour humilier tout prisonnier, celui-ci doit; non seulement être méconnaissable, mais aussi vilain. Je sais qu'en général, vous les femmes, tenez beaucoup à vos cheveux, c'est pourquoi je peux bien m'imaginer combien cela vous fait de la peine, mais, c'est ainsi que les choses se passent

ici, je ne peux faire autrement." Comme réponse à ses excuses, je lui dis: "Fais ce que tu dois faire, ce qui importe dans ce monde c'est la vie, espérons que nous aurons la chance de pouvoir quitter cet endroit, sain et sauf! N'ai-je pas laissé à l'extérieur des choses plus belles et plus importantes que mes cheveux?" Ce jeune prisonnier était vraiment très gentil. Chaque fois que les surveillants s'éloignaient de nous, il essayait tout pour me faire parler (parler dans cet enfer terrestre est aussi précieux que le diamant!). Il me dit à un autre moment: "Je vais faire lentement pour que tu restes longtemps à l'extérieur afin d'avoir un peu d'air frais."

Malheureusement pour nous, les surveillants s'en rendirent vite compte, ils revinrent et commencèrent à l'insulter et à lui donner des coups de botte. Immédiatement après le rasage, ils me rentrèrent dans le cachot à toute vitesse. J'allais prendre mon premier repas de prison, juste 25 heures après mon petit déjeuner de la veille. Il fallait utiliser ces mains avec lesquelles on nettoyait son "Rubojo"! J'ai déjà dit en quoi consistait la nourriture, mais je dois aussi en décrire la qualité. Les haricots, repas quotidien du détenu, étaient toujours à moitié cuits, c'est l'eau dans laquelle ils avaient été cuits qui servait de sauce. L'huile de palme était également crue et tout cela garnit de sable très fin. Quant à la petite boule de pâte de manioc qui les accompagnait, elle était pleine aussi bien de morceaux de charbon de bois que de sable et de toute sorte de saleté. Et par dessus le marché, ce repas était, ou extrêmement salé ou pas du tout. Tout ceci faisait partie de la torture.

Au cours de la première semaine, j'eus beaucoup de difficultés pour manger, à cause de l'odeur propre du repas, et de la saleté qu'il contenait. J'essayais malgré tout pour au moins m'y habituer et chaque fois je vomissais. Je m'évanouissais souvent à cause de la faim.

Durant tous les six mois que j'ai vécu dans ce cachot de la Prison Centrale de Kigali, le menu était toujours le même. Une fois par mois seulement nous avions droit à un morceau de viande ou plutôt quelque chose ayant une ressemblance avec la viande. Il est en général très difficile de faire garder la viande à un chien, surtout lorsqu'il a faim. Comme les cuisiniers, eux-mêmes étaient des prisonniers de droit commun, ils consommaient la bonne viande et la vendaient aux prisonniers fortunés.

Quant aux surveillants, ils se partageaient la viande encore crue et faisaient de même en ce qui concerne les haricots et la farine de manioc. Ils amenaient le tout chez eux pour nourrir leurs enfants. Leur maigre salaire de 4.500 FRW rwandais, ne leur permettait pas de tenir jusqu'à la fin du mois.

Cette alimentation médiocre et malsaine des prisonniers provoque inévitablement des diverses maladies qui causent la mort parmi eux et surtout parmi ceux des cachots.

Petit à petit je finis par apprivoiser quelques surveillants, même s'il leur était interdit de parler aux prisonniers. J'essayais de ne plus me fâcher chaque fois qu'ils me lançaient des injures; au con-

traire, je leur parlais davantage. Je me mis à étudier la psychologie de chaque surveillant, sa sensibilité et surtout son degré de méchanceté à mon égard.

Dans moins de trente jours, j'avais réussi à convaincre un d'eux d'accepter de faire sortir, clandestinement un message pour moi vers l'extérieur. Il insista néanmoins que cela ne soit pas une lettre. Car, disait-il, s'il est attrapé, il sera tué sur le champ! Pour commencer, je lui confiai ma commission verbalement et il me ramena une réponse écrite et trois mille francs rwandais dans une enveloppe. En guise de remerciement, je lui donnai mille francs rwandais et cinq cent autres afin qu'au moment opportun, il puisse m'acheter des bougies, un briquet, les feuilles de papier, un stylo et quelques boîtes de conserve pour essayer d'améliorer mon alimentation. Il fut très content et c'est ainsi que nous devînmes des "amis". Il ajouta pourtant "Tu veux beaucoup de choses à la fois, je ne pourrai pas du tout les faire entrer facilement. Si le surveillant-Chef Ntagungira m'attrapait, je ne sais pas laquelle serait ma prison! Je te les amènerai petit à petit." Je lui fis comprendre qu'en aucun cas, je lui souhaiterais d'être dans la même situation que moi. Je lui fis comprendre aussi, que s'il m'aidait à communiquer avec l'extérieur pour que les amis m'envoient un peu d'argent, nous partagerions. Pourvu qu'il s'arrange pour me faire entrer un peu d'arachides, quelques médicaments tel qu'aspirine et enfin un peu de cigarettes qui m'aidaient à supporter ma solitude, je n'en demandais pas plus. Il est bien compréhensible que ce surveillant qui voyait dans mon offre, une possibilité d'augmenter son salaire de quatre mille cinq cent francs rwandais

par mois, ne pouvait pas résister. C'est ainsi que je pus communiquer avec l'extérieur.

Mon premier jour de bain au cachot

Exactement quatorze jours après mon arrestation, c'est-à-dire le 22 mai 1981, j'eus pour la première fois la permission de me laver. Comme je l'ai déjà dit au départ, c'est dans son cachot que le prisonnier accomplit tout. Le 22 mai 1981 après le repas du soir, ce repas était servi vers 16 heures, un surveillant ouvrit mon cachot et me donna un seau d'eau pour me laver. Le fait d'avoir de l'eau fut pour moi une fête. Je gardai ce seau d'eau dans mon cachot, jusqu'au lendemain à cinq heures du matin. Je pliai d'abord mes couvertures et mes habits que je déposai sur mon Rubojo afin qu'ils ne se mouillassent pas. Je me servis de mon gobelet pour me laver, car c'est avec cette même eau que je devais me débrouiller pour laver mes habits et mon assiette pour la première fois depuis quatorze jours.

Après mon bain, je m'arrangeai pour nettoyer mon cachot. Il fallait sortir cette eau, mais je ne savais comment. Il fallait être exceptionnellement créative. C'est ainsi que je pris toutes mes couvertures et les enroulai sur moi; le reste de mes affaires, je les portai sur ma tête. Le "Rubojo" sur lequel je les avais déposés allait me servir cette fois-ci d'instrument pour vider l'eau sale, et rendre sec le sol de mon cachot! Mais, malgré toute la peine que je me donnai pour essayer de rendre le sol sec immédiatement, il ne put sécher que quatre heures plus tard! Ce n'est qu'après cette longue attente que je pus dérouler mes couvertures et m'y étendre ensuite, j'étais à bout de souffle, épuisée.

A l'heure du petit déjeuner, ils ouvrirent le cachot et je profitai de l'occasion pour étendre mes vêtements sur la petite fenêtre dans la porte du cachot et gardai uniquement sur moi cette couverture pleine de poux et de punaises.

Si les autorités pénitentiaires étaient si avares d'eau, ce n'est pas parce qu'elle manquait, mais parce qu'elles le voulaient ainsi. C'était une des nombreuses façons de torturer les prisonniers. Selon eux, un prisonnier n'est plus un être humain, il faut l'amener à se sentir comme tel, "l'animaliser". Même les tonneaux vides servant à récupérer l'eau des pluies, le terrible surveillant-Chef Ntagungira les vidait aussitôt qu'il cessait de pleuvoir.

Les visites

Ni les amis, ni les membres de ma famille n'eurent la permission de me voir. Ceci était valable pour tout prisonnier politique. Un jour pourtant, le Directeur de la Prison permit des visites. Il alla même plus loin en acceptant que les membres de nos familles nous amènent quelques articles de toilettes tels que savons, dentifrices, brosses à dents, serviettes, sous-vêtements, robe de nuit et un habit supplémentaire. Mais, lorsqu'un membre de la famille, un jour m'amena quelques produits de beauté, le Directeur ne le permit pas. Selon lui, en tant que prisonnière, je n'avais aucun droit d'être belle. Ajoutons pour terminer que les articles de toilette ne pouvaient entrer qu'une fois par semaine, les vendredis. Telle est la vie d'un prisonnier politique dans la prison centrale de Kigali.

Vers le transfert à Ruhengeri

Deux ou trois mois avant le prétendu procès de Ruhengeri, alors que je croupissais dans mon cachot comme d'habitude, j'entendis ma porte craquer. C'était le surveillant-Chef Ntagungira et ses subalternes qui l'ouvraient. Je redoutai le pire. Je me dis que c'était ma fin! Il me dit de le suivre. Lui devant moi, les deux autres derrière, ils me conduisirent vers le bureau du Directeur de la prison. Je ne m'étais pas encore remise de mon premier choc, lorsque je remarquai que nous dépassions le bureau du Directeur et progressions vers la sortie de la prison. Pourtant, avant de l'atteindre, nous prîmes le corridor vers la gauche, en direction du secrétariat. A ce moment-là, j'aperçus deux visages à l'intérieur qui me semblaient connus. Je remarquai en outre qu'aucune des secrétaires n'était présente. Je croyais au départ m'être trompée; mais plus nous nous approchions du Secrétariat, plus j'en étais sûre: il s'agissait de Joseph Habiyambere, Directeur Général du SCR et de Déogratias Kayibanda, Procureur Général de la République. Les surveillants me firent entrer et ressortirent aussitôt. Habiyambere était debout tandis que Kayibanda était assis à table, prêt à taper à la machine. Silencieux, ils me regardèrent pendant quelques minutes.

Ils me saluèrent comme si nous étions dans une situation normale. "Bonjour Immaculée!" Je ne répondis pas du tout. Ils me donnèrent les papiers, que j'avais réécrit dans la villa présidentielle de Kacyiru, avant mon arrestation. Habiyambere commença à s'excuser: "Je suis vraiment désolé, je n'ai appris que bien tard, que vous étiez emprisonnée. Au moment de votre arrestation j'étais en mission

à Ruhengeri. Ainsi, sommes nous venus ici, pour voir si nous pouvons ranger les choses. Nous voulons vous faire sortir de ce trou d'autant plus que vous avez rendu des grands services à l'Etat. Le Président de la République y est jusqu'ici très sensible et il vous reste très reconnaissant! Vous avez vraiment fait un très bon travail; seulement, vous avez oublié un point assez important, vous n'avez pas signé ces papiers. Voudriez-vous peut-être... si vous les signiez, vous seriez non seulement libérée, mais aussi récompensée avec une somme de trois millions de Frw. et un poste assez important vous serait confié... peut-être à l'étranger..." A ce moment-là Kayibanda ajouta: "Oui, c'est vrai, et il s'apprêta pour taper à la machine, Votre nom?..." Moi je ne faisais que les regarder et... remis les papiers à Habiyambere en lui demandant: Pourquoi suis-je arrêtée? "Mais je viens de vous le dire non, je ne..." Arrêtez! Habiyambere et vous, Kayibanda arrêtez aussi. Tout d'abord, je veux vous confirmer que je n'ai pas oublié de signer ces papiers, je ne l'ai pas fait parce que je n'en étais pas l'auteur. Je ne suis pas aussi criminelle que vous, pour surcharger les personnes qui me sont étrangères et surtout innocentes. Vous m'avez donné l'ordre de les réécrire et je l'ai fait et surtout ne confondez pas réécrire et concevoir. Quant en ce qui vous concerne, vous deux, cessez votre théâtre, c'est vous deux qui avez signé le procès verbal de mon arrestation! Fichez-moi la paix s'il-vous-plait! Qu'est-ce que vous venez de nouveau me raconter? A ces mots, Habiyambere fâna comme une feuille sous un soleil accablant du Sahara! Il me semble qu'avant qu'il ne vînt me voir, il y avait eu une dispute entre lui et ses supérieurs à ce propos! Il me demanda: "Niez-vous avoir écrit ces papiers? Je

lui répondis que les avoir réécrits ne signifiait rien pour moi et... sur ce, nous nous reverrons devant le tribunal Monsieur Habiya mbere, aurevoir!" Je quittai la place et allai vers mon cachot. Le Directeur de la prison qui vint à ma rencontre et me demanda: "Où voulez-vous aller?" Dans mon cachot, répondis-je et ajoutai, je sais bien où il se trouve non? Il me donna de nouveau ses surveillants qui m'y accompagnèrent!

Arrivé dans mon cachot, je racontai tout ce qui s'était passé aux autres prisonniers politiques, et leur conseillai d'exiger ma signature en cas où le ministère public se servirait de ces papiers pour les souiller. Quelques mois passèrent, la vie de la prison continuait comme toujours. Il est à noter ici que jusque là, les prisonniers portaient encore les habits qu'ils portaient au moment de leur arrestation. Un beau matin, quelques jours seulement avant notre transfert vers la prison spéciale de Ruhengeri, les surveillants vinrent avec un tas d'uniformes pour nous. Quant en ce qui me concerne, la seule prisonnière féminine, ils me donnèrent deux pagnes noirs. A partir desquels, je me débrouillai plus tard pour me coudre une jupe et une blouse. Ici aussi, je ne veux pas passer sans faire remarquer que l'uniformité de cet habit noir, ne consistait pas seulement en couleur, mais aussi en taille. Les mesures étaient égales aussi bien pour les hommes de petite taille que pour ceux de grande taille. Les culottes n'avaient ni boutons, ni tirettes, les chemises également. Chacun se débrouillait à sa façon, pour pouvoir s'habiller plus ou moins correctement.

Une semaine après la distribution de l'uniforme, il y eut encore des interrogatoires de prisonniers

politiques. C'étaient comme d'habitude MM Habiya mbere et Kayibanda qui en étaient chargés. Ils faisaient tout pour démoraliser les détenus et les enfoncer davantage. Ces interrogatoires avaient commencé dans la fameuse prison spéciale de Ruhengeri; là où se trouvaient Lizinde, Donat Murego, Spridion Shyirambere, Cdt. Balihuta, Cpt. Albert Uwabandi, Lt. M. Nzamwita, Alphonse-M. Kagenza, Joachim Muramutsa, Paul Secyugu, Jean-Maurice Sebahunde et beaucoup d'autres prisonniers politiques accusés de complot contre le régime Habyarimana. Les deux messieurs cherchaient les compléments d'information à Kigali.

Lorsque mon tour arriva, puisque je leur avais refusé ma signature, ils essayèrent de m'enfoncer en se servant du contenu des papiers que je n'avais pas voulu signer. Mon interrogatoire dura deux heures. Finalement ils remarquèrent que rien ne marchait, se regardèrent et s'en allèrent. Je regagnai mon cachot.

Le jour de notre transfert s'annonça enfin. Cette journée restera innoubliable pour tous mes co-détenus et pour moi-même. Les prisonniers devaient être transférés de la prison centrale de Kigali et de celle de Gitarama à la prison de Ruhengeri. C'est à la Cour d'Appel de Ruhengeri que siégeait la Cour de Sûreté de l'Etat, devant laquelle nous devions comparaître.

Il était six heures du matin lorsque les cachots s'ouvrirent et nous sortîmes l'un après l'autre. Nous devions passer d'abord au bureau du Directeur de la prison pour y être fouillés et ensuite être amenés

vers le camion militaire dans lequel nous allions être recroquevillés.

Il est connu partout au Rwanda, que toute personne incarcérée à Ruhengeri pour des raisons d'ordre politique n'en sort jamais vivant. Ainsi, je compte parmi les premiers ayant eu la chance d'échapper à cette règle... enfin, nous y reviendrons un peu plus tard. Quelques amis des prisonniers et les membres de leurs familles étaient venus leur dire aurevoir. Même en cet instant là, les autorités n'eurent pas la bonté de permettre les contacts à l'exception de trois cas.

En sortant de la prison, j'aperçus le camion militaire dans lequel les détenus en provenance de Gitarama étaient déjà recroquevillés et cinq Jeeps qui composaient l'escorte de l'armée, le tout encadré par des militaires en tenue de combat. Nous essayâmes de saluer nos futurs compagnons mais ils ne répondirent pas à nos salutations. C'est seulement lorsque nous fûmes sur ce même camion, que nous parvînmes à comprendre la raison de leur manque de réaction à nos gestes. Chaque prisonnier fut d'abord ligoté, les bras derrière et ensuite attaché à la carrosserie métallique du camion, enfin une autre corde nous reliait les uns aux autres. Assis en parallèles les uns devant les autres, jambes allongées, nous fûmes ainsi transportés vers Ruhengeri. Au cours de la route, il plût à torrent. Ici, il faudrait que j'insiste sur le fait que la tente du camion avait été expressement abandonnée à Kigali, bien que nous fussions pendant la saison des pluies. Le camion ne s'arrêta guère, sauf à des barrières de contrôle entre Kigali et Ruhengeri, près de quatre vingt kilomètres, nous en comptâmes trois, tan-

dis qu'à l'intérieur de la ville de Ruhengeri, huit

Nous étions escortés par 112 militaires! Tout ce dispositif pour une vingtaine de prisonniers, ligotés et par conséquent sans défense.

La prison de Ruhengeri: c'est quoi ça?

Ruhengeri, est une ville située au nord du Rwanda, près de la célèbre chaîne de montagnes volcaniques Sabyinyo, Muhabura etc... C'est une des régions les plus froides du pays. Mais la réputation de la ville de Ruhengeri ne lui vient, ni de ses volcans, ni de son froid, ni à cause de ses fameux gorilles des montagnes connues internationalement, mais surtout de sa prison. Dès que l'on y entre, on est compté pour mort!

Cette prison mérite bien son nom de "prison spéciale". Il s'agit ici d'un enfer terrestre dans lequel, on sent et on voit la mort dans toutes ses couleurs. Elle est devenue un temple de cruauté, de tortures et d'assassinats politiques depuis le 5 juillet 1973, jour maudit pour beaucoup de Rwandais.

Nous fûmes encore fouillés à notre arrivée à la prison. Je fus, quant à moi, fouillée par le Directeur de la prison, Adjudant-Chef Sukiranya en personne. Après cette cérémonie de bienvenue, mes compagnons disparurent de la place. Je restai seule en attendant que l'on décide de mon sort. Mais cette attente ne dura pas longtemps, un certain Jean-Damascène Ntamuhanga, prisonnier de droit commun, et originaire de la même région que le Général Habyarimana, en détention pour meurtre, vint me chercher, en compagnie du Directeur de la

prison et m'amènèrent vers le quartier dit spécial. Je fus la seule personne du groupe des prisonniers politiques transférés ce jour-là, à être enfermée dans l'un des cachots de la "spéciale". Là, je rejoignis ceux qui y vivaient déjà, depuis le début des arrestations: Spridion Shyirambere, Alphonse-M. Kagenza, Cdt. Balihuta, Cpt. Albert Uwabandi, au cachot n°7, D. Murego, au cachot n° 10, le Major Lizinde, au cachot n° 16 et beaucoup d'autres. Dès le jour de mon arrivée à la prison de Ruhengeri, je remarquai que le Directeur de la Prison était extrêmement gentil envers moi. Je compris aussitôt qu'il en avait eu l'ordre de Kigali. C'est ainsi, qu'après m'avoir montré mon cachot, il me donna un seau d'eau et quelques couvertures de plus, lorsque je lui dis qu'il faisait froid dans mon cachot. Il m'autorisa de lui faire la liste de tout ce que je voudrais manger, afin qu'il puisse la communiquer à mes parents. Le jeu était clair: ces messieurs espéraient que j'allais changer d'opinion et signer les documents.

Contrairement aux cachots cimentés de Kigali, ceux de Ruhengeri ne le sont pas. Cependant, ils sont un peu plus grands que ceux de Kigali. Ils mesurent deux mètres sur deux et demie, mais les prisonniers y habitent à six et parfois à sept. Si j'étais seule, c'est parce que j'étais la seule femme à être détenue dans ces conditions, bien que dans la prison de Ruhengeri, il y eût d'autres femmes détenues pour des raisons politiques.

Une autre différence entre les cachots de Kigali et ceux de Ruhengeri est que dans ceux de Ruhengeri, on y trouve ce qui ressemble à un matelas, c'est-à-dire, un sac rempli des restes de bois de

cuisine. Le Rubojo de Ruhengeri n'est pas un seau comme à Kigali, mais un fond de fût de l'huile de palme d'à peu près soixante centimètres de diamètre, rendu creux grâce à des coups de marteau. C'est cela qui nous servait de toilettes. Les prisonniers politiques étaient obligés de vivre dans les mêmes cachots avec ceux de droit commun. Ces derniers travaillaient souvent pour le S.C.R. Mais par là, le Général Habyarimana voulait à tout prix humilier ses ex-conseillers et collaborateurs. Les criminels étaient chargés de les frapper. Le cas du Docteur Donat Murego que je relaterai un peu plus tard, nous en fournira la preuve. Puisque le cachot était le même, ils devaient faire leurs besoins, et se laver dans le corridor, nus devant eux.

Dans la spéciale de Ruhengeri, règne contrairement à la prison de Kigali, un silence absolu. Ceci est dû à plusieurs raisons. D'abord les prisonniers n'ont qu'un seul repas par jour, servi chaque matin à neuf heures mais aussi, ils sont chaque jour soumis à des tortures de différentes sortes: électrochoc, coups de massue et de fouet etc... Comme dit tout à l'heure, une fois entré dans cette prison, on a pas du tout un moindre espoir d'en sortir vivant. Aussi, l'état psychologique de chaque prisonnier politique est si lamentable qu'il ne parle presque jamais. Une autre raison à ce silence est que le Service Central des Renseignements est omniprésent dans la spéciale. De mon temps, le cachot numéro treize était habité par quatre types de prisonniers: ceux de droit commun purgeant une peine légère, ceux incarcérés souvent sans jugement, d'autres ignorant complètement les motifs de leur longue période de détention préventive et des vrais criminels condamnés à plusieurs années ou à perpé-

tuité. Ces derniers étaient les délateurs du service de sécurité. Ce sont eux qui donnaient régulièrement des rapports sur les prisonniers politiques, par l'intermédiaire du Directeur de la prison. Ils ont par ce moyen, la possibilité d'être libérés avant l'expiration de leurs peines. Ceux qui, même après cinq ans de prison, sont restés sans jugement et toujours en détention préventive ont la possibilité d'améliorer leur situation. Leurs dossiers sont avancés et ils peuvent être jugés, ils peuvent aussi recevoir des visites et souvent, ils sont libérés aussitôt après la prononciation de leur jugement, par un arrêté ministériel.

Il est compréhensible que même si les prisonniers politiques ne disent rien, ces prisonniers de droit commun inventent des rapports pour se faire sortir de la prison. En plus de cela, il arrive également qu'un criminel reconnaisse parmi les prisonniers politiques, celui qu'il rend responsable de son arrestation, c'est le règlement des comptes pur et simple. Le service de sécurité en profite pour torturer le prisonnier politique concerné. En cas de décès de ce dernier, le service du Général Habyarimana, peut toujours s'expliquer devant l'opinion internationale, en avançant qu'il aurait été tué par ses co-détenus.

Le cas du Dr. Donat Murego est un des exemples typiques. Comme la plus grande majorité des prisonniers politiques, le Dr. Donat Murego a été arrêté pour rien. Son emprisonnement est un règlement de compte entre lui et le Général Habyarimana. Son cas est suivi par le Général Habyarimana en personne. Je me souviens qu'une fois le Directeur amena des prisonniers de droit commun dans son cachot et fit sortir ceux qui le partageaient

avec lui. Ses nouveaux compagnons avaient reçu l'ordre de le frapper. Nous l'entendîmes crier. Ils lui cassèrent l'avant-bras et les côtes. Ils le tapèrent jusqu'à ce qu'ils se fatiguèrent. Il faillit perdre un de ses yeux et il était complètement défiguré. Le directeur de la prison revint le lendemain, ouvrit le cachot dans lequel Murego gisait, laissa sortir ses bourreaux et appela les co-détenus habituels de la victime. Le directeur regagna son bureau. Murego resta sans soins médicaux, ses blessures se guérissent d'elles-mêmes. Les délateurs connus à mon époque à Ruhengeri étaient: J.-D. Ntamuhanga, V. Hategekimana, P. Rwamakuba S. Nkikabahizi, C. Kareba, Gasigwa, S. Nkurunziza, Rushokoro, Ntare et Karema.

Celui qui ouvre la liste: J.-Damascène Ntamuhanga, était le plus redoutable des délateurs. Il était habilité à ouvrir le quartier spécial de la prison de Ruhengeri, c'est lui qui donnait la nourriture aux prisonniers politiques, et c'est lui qui rassemblait les rapports des autres délateurs et qui les acheminait ensuite à la direction. Il pouvait tuer ou sauver, qui il voulait. Il avait toutes les faveurs, il ne mangeait pas par exemple le même repas que les autres prisonniers. Il avait une position d'un vrai Sous-Directeur de la prison. Il était comparable au terrible Surveillant Chef Ntagungira, de la prison centrale de Kigali, à la seule différence que Ntagungira était un homme libre. Ce personnage avait été condamné pour vol à mains armées et il était un des criminels les plus connus du Rwanda. Mais hélas! Criminel dangereux ou pas, le fait d'être de la même région que le Général Habyarimana, le fait d'être Mushiru lave tous les péchés. On devient

un agneau égaré qui doit regagner son troupeau "shiru"!

Les prisonniers politiques sous la torture

Après les arrestations massives du 16 avril 1980, le Parquet Général de la République avait présenté les dossiers des accusés, à Mr. Simon Ntahomvukiye nommé Président de la Cour de Sûreté de l'Etat, créée à cette occasion.

Après avoir parcouru tous les dossiers, il s'exclama: "Mais je ne vois aucune preuve de tentative de coup d'Etat dans ces dossiers." Le Procureur Général de la République, et son collègue du Service Central des renseignements, répondirent: "Cela n'est pas du tout un problème. Vous voulez des preuves! Eh bien, vous les aurez!" Ces tortures dont je vais parler, qui eurent lieu du 23 avril au 3 mai 1981, avaient pour but d'apporter ces preuves.

Puisque tout prisonnier politique était accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat et d'avoir participé à la préparation de coup d'Etat de l'ex-Major Lizinde, les agents du Général Habyarimana voulaient faire signer à chaque prisonnier un témoignage dans lequel il devait reconnaître avoir participé à la préparation de ce coup d'Etat. Les interrogatoires commencèrent vers minuit le 23 avril. Les militaires venaient dans la spéciale chercher les prisonniers à soumettre à la torture, lui bandaient les yeux, l'embarquent en position couchée, s'asseyaient sur lui et la voiture démarrait vers l'inconnu. Ces va et vient durèrent jusqu'au 3 mai 1981. Un des prisonniers concernés, Alphonse-M. Kagenza dont le bandeau s'était desserré en cours de route,

parvint à reconnaître l'itinéraire et l'endroit où lui et ses compagnons furent torturés. Le lieu choisi pour la torture était le centre minier de Kagogo, Commune de Butaro dans la Préfecture de Ruhengeri. "Arrivé à destination, dit-il, ils m'amènèrent dans une petite hutte, qui, probablement, servait de poulailler. Ils m'y déposèrent, un d'eux se dirigea vers la villa à côté et revint au bout de quelques minutes. Ils m'y amenèrent et... qui m'y attendait... eh bien, le Directeur Général du SCR, Habiya mbere en personne et à ses côtés cet imbécile de soit-disant Procureur Général, Déogratias Kayibanda. Les deux avaient déjà préparé des écrits qu'ils me demandèrent de signer. Seulement quelques objections de ma part ont suffi pour que ces messieurs ordonnent aux militaires présents de les débarasser de ma personne. Ils me ramenèrent dans la hutte, me frappèrent et m'enfoncèrent des aiguilles dans les doigts et les orteils. Je ne sus quand ils arrêtaient, à un moment donné, je perdis conscience. Je constatai que j'étais seul, lorsque le lendemain je revins à moi, dans un endroit que je ne suis pas en mesure de décrire. Mes yeux étaient bandés, les pieds et les bras ligotés derrière le dos.

Ah, ma fille, c'était vraiment affreux. Soudain, j'entendis une porte à ma droite s'ouvrir et les pas des bottes, c'étaient encore eux, ces assassins, ces militaires. Ils me délièrent, sans toutefois m'enlever le bandeau des yeux, et me conduisirent dans une des chambres de la villa, où ils me donnèrent à manger. Je n'en revins pas, mais c'était vrai. Après avoir mangé, ils me ligotèrent de nouveau jusqu'au soir. Je crois que pendant toute la journée, Habiya mbere et Kayibanda n'étaient pas présents. Ils m'avaient laissé avec leurs chiens armés!

Lorsqu'ils arrivèrent, je fus de nouveau présenté devant eux. Cette fois-ci, ils m'enlevèrent le bandeau des yeux. Sous leur table et exactement devant moi, gisait Lizinde à moitié nu respirant à peine. Il était presque mourant, oh ma fille. Je ne comprend pas comment il vit encore cet homme là! Avec ça, c'était le début de la deuxième séance qui consistait à un choc électrique et au téléphone de campagne. Il s'agit d'un courant continu introduit dans mes organes génitaux en position assise."

Ici, Monsieur Kagenza secoua la tête, les larmes aux yeux. Si nous eûmes le temps de causer un peu, c'est parce que, de temps à temps, les hommes se lavaient dans le corridor au moment où moi je restais enfermée dans mon cachot en attendant qu'ils terminent. Ce jour-là, après avoir ouvert les cachots, le Directeur était ressorti aussitôt et avait seulement laissé la porte principale de la spéciale fermée. C'est ainsi que Monsieur Kagenza, âgé de 52 ans lors de son arrestation, s'approcha de mon cachot me raconta son histoire et insista pour qu'elle soit publiée un jour. Je ne sais pas pourquoi, mais il était toujours convaincu que je serai un jour libérée! Il insista pour que je raconte son histoire à sa famille et surtout à ses enfants.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que Monsieur Alphonse-Marie Kagenza n'a seulement pas subi cette sorte de torture. Quelques deux jours seulement après son arrestation, il fut soumis à ce qu'on appelle le serum de vérité, il l'eût en excès, ce qui provoqua des troubles psychiques. Il fut soigné dans le centre psychiatrique de Ndera, près de Kigali. Toutes ces tortures ne furent pas uniquement réservées à Monsieur A.-M. Kagenza, parce

que Lizinde aussi, en subit cinq jours durant, Paul Secyugu deux jours pour n'en citer que ceux dont je connais bien les cas. Monsieur Zigiranyirazo, beau frère du Général Habyarimana et Préfet de la Préfecture de Ruhengeri, et quelques éléments de la Garde Présidentielle, étaient toujours présents, dans une chambre opposée au lieu de torture.

En ce qui me concerne, je subis le téléphone de campagne. Ils le branchaient sur ma poitrine. Ensuite, ils allumaient des cigarettes, qu'ils introduisaient entre mes seins, jusqu'à ce que le liquide sortant de mon corps éteignît la cigarette. Je brûlais vivante, mais malgré cela, je ne signalais rien de leurs papiers.

Un procès pour l'opinion internationale

Nous savions, nous, prisonniers politiques, que ce procès n'était qu'une farce. Nous savions que la condamnation avait déjà été fixée pour chacun de nous. Si le Général Habyarimana recourut à ce procès bidon, c'est parce qu'il voulait, encore une fois démontrer à l'opinion internationale que le Rwanda, est un pays de droit! Il voulait se faire une publicité en Occident, sans le soutien duquel il n'existerait pas.

Au Rwanda du Général Habyarimana, les juges, ne sont pas aussi libres qu'ils paraissent. Ainsi, le contrôle du Général Habyarimana se manifesta au cours de ce procès, par les interventions tapageuses de son beau-frère Zigiranyirazo auprès des juges. Chaque fois qu'ils ne parvenaient pas à prouver à l'accusé sa culpabilité, ce dernier intervenait et la Cour interrompait les plaidoiries pendant des minu-

tes. Mais, Protais Zigiranyirazo ne fut pas le seul à représenter personnellement le Général, un haut fonctionnaire de la Présidence de la République, François Habyakare avait aussi pris place derrière ces soit-disants juges auxquels il glissait publiquement des notes chaque fois qu'ils se trouvaient dans l'impasse. Cette prétendue Cour de Sûreté de l'Etat était officiellement composée de trois juges! Simon Ntahomvukiye, jusque là Président de la Cour d'Appel, Chambre de Kigali, et de deux militaires, le Major Stanislas Mayuya et le Commandant Innocent Rwanyagasore. Il faut vraiment disposer d'un courage extraordinaire pour oser parler de droit dans un cas comme celui-ci.

Par la torture, les agents du Général Habyarimana étaient parvenus à forcer certains des prisonniers à signer et à accepter leur culpabilité. La Radio fut mise à contribution pour cette partie de relations publiques. Il me semble que le Général Habyarimana eut ici du succès. Beaucoup de gens à l'exception des Rwandais, ont cru sérieusement que ce procès s'est passé dans un esprit démocratique! Seules quelques voix se levèrent en Occident pour protester contre le fait qu'aucun des accusés ne fut représenté par un avocat! Cette mascarade continua jusqu'au 25 novembre 1981. Nous étions communément accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, mais nous fûmes plutôt condamnés pour avoir lu des tracts!

En guise d'exemple, le déroulement de mon procès

Puisque le Service Central des Renseignements m'avait fait réécrire les papiers accusant certains de mes futurs compagnons de misère et entre au-

tres Dr. Murego, ex-Major Maniraguha, je fus tra-
duite devant la Cour avant eux. Le SCR avait pré-
vu d'utiliser ces papiers qu'il appelait désormais
"mes rapports" pour enfoncer les autres prisonniers
et arriver à arrêter ceux encore en liberté. Aussi
devais-je comparaître la première.

Citée à comparaître devant la Cour, le Procureur
Général de la République m'avait d'ores et déjà ac-
cusée d'avoir lu des tracts, d'avoir été prévue dans
les plans de coup d'Etat de Lizinde pour empoison-
ner le Président de la République et le Major Saga-
twa. Pour prouver ses propos, le ministère public
fit entendre une cassette enregistrée, sur laquelle
Lizinde les confirmait. Mais en écoutant cette cas-
sette avec attention, on pouvait s'apercevoir que
Lizinde était sous la torture, on pouvait même en-
tendre les coups de fouets et ceux de bâtons. Je
fis remarquer ces éléments à la Cour, ils arrêtèrent
la cassette. J'insistai pour que cette cassette conti-
nua à tourner afin que les spectateurs puissent sai-
sir aussi ce détail. Mais en vain.

Pour aller dans le même sens, le Procureur Gé-
néral de la République, signala m'avoir vu chez une
sorcière du nom de Mukamusoni et que c'est chez
elle, que j'étais allée me procurer du poison. Ma
réponse ne fut pas du tout difficile. En effet, la
nommée Mukamusoni existait, elle était connue de
beaucoup de personnes. Elle était célèbre pour ses
capacités en ce qui concerne la médecine tradition-
nelle. Il n'y avait rien de honteux ni de répréhensi-
ble à la fréquenter. Je m'y rendais souvent pour
me faire soigner comme tout le monde. Si aller
chez Mme Mukamusoni veut dire devenir sorcière
ou empoisonneuse, répliquai-je, dans ce cas, les

empoisonneurs sont nombreux à cette Cour et dans ce pays. Vous, Monsieur le Président de la Cour ici siégeante, n'étiez vous pas à l'inauguration du nouveau bâtiment de la médecine traditionnelle de Mme Mukamusoni? Je vous ai vu assis à la place d'honneur à côté de la soeur du Général Habyarimana, Soeur Godelieve, de la Congrégation Benebikira qui s'était habillée en tenue traditionnelle. Etes-vous pour autant sorcier ou empoisonneur? Le Président de la République lui-même, n'avait-il pas envoyé cinquante mille Frw. dans une enveloppe confiée à sa soeur Godelieve, puisque j'étais là présente, lorsqu'elle la remis à Mme Mukamusoni? N'ai-je pas rencontré là-bas à plus de deux reprises, Mme Habyarimana, épouse du Président en personne? Si le fait d'avoir été chez Mukamusoni suffit pour être empoisonneuse, dans ce cas, êtes-vous aussi un empoisonneur? Pouvez-vous montrer ce poison que j'avais prévu pour le servir au Général Habyarimana? Comment aurais-je pu empoisonner le Général Habyarimana, puisque je ne suis ni sa cuisinière ni sa serveuse et que je n'habite pas chez lui? Comme vous le voyez, vous m'avez suffisamment sali! Est-il nécessaire de me salir encore davantage? Combien de fois finalement devait mourir le Général Habyarimana? Vous accusez aussi Hamada Hassan, d'avoir été pressenti pour lui servir également du poison et qu'enfin, il devait le tuer par la lecture du coran, soit dit en passant, je n'ai jamais entendu nulle part que la lecture du coran ait tué quelqu'un! Si vous accusez enfin Lizinde d'avoir prévu l'assassinat du Général Habyarimana par le fusil, combien de fois devait mourir cet homme? Mes questions, n'eurent pas de réponse. Le beau-frère du Président Habyarimana, Protais Zigiranyirazo, avança vers les juges, leur chuchotta quelque

chose, comme il le fera tout au long du procès. François Habyakare dont le devoir jusque là était, entre autres, celui d'intimider les accusés, par ses grimaces et ses singeries aussi, se tut. La salle d'audience devint silencieuse, si silencieuse qu'on pouvait entendre une mouche voler.

Les juges changèrent aussitôt d'accusation, ils ne parlèrent plus ni de poison ni de ce que j'allais, soi-disant tuer, et le Major Sagatwa, et le Général Habyarimana en personne. Ils sortirent les fameux papiers composés par le Service Central des Renseignements, et que Monsieur Habyambere m'avait obligée de réécrire dans la villa présidentielle de Kacyiru.

Ils étaient de nouveau là, ces papiers que j'avais refusé de signer. Les juges tentèrent de nouveau de les utiliser contre moi. Je réfutai, bien entendu, cette accusation, puisque je n'en étais pas l'auteur. J'expliquai aux juges que c'est une règle générale au Service Central des Renseignements, pour lequel j'ai travaillé hélas pendant beaucoup d'années, que quiconque fait un rapport doit le signer. M'adressant au Procureur Général qui essayait toujours de m'enfoncer, je lui demandai pourquoi ces papiers ne portent pas ma signature, je commençai à en relater publiquement l'origine, et à ce moment-là, le Président de la Cour m'arrêta: "Vous avez comparu devant la justice pour vous défendre et non pas pour dévoiler les secrets du pays." Je ne m'arrêtai pourtant pas, au contraire, je continuai à parler librement. Puisque j'avais l'occasion de dénoncer publiquement une partie des pratiques occultes du Général Habyarimana, devant la Cour de Sûreté de l'Etat, devant les spectateurs présents et surtout

devant le peuple rwandais, étant donné que le déroulement de ce procès était radiodiffusé, je ne pensais pas maintenant à m'arrêter.

Je sortis tout ce que je savais d'intrigues et de faux dans ce procès et surtout je n'eus pas peur de citer la famille présidentielle. Les juges furent gênés au moment où je commençais à dénoncer ouvertement ce qu'ils appelaient "secrets". Ce fut une grande honte pour la majorité des dirigeants rwandais et surtout un très grand scandale pour le Général Habyarimana en personne. Ils me forcèrent de me taire et me ramenèrent en prison. Et comme aucun de mes compagnons n'était présent, étant donné que nous comparaissons un à un devant la Cour, je m'arrangeai pour leur raconter point par point le déroulement de mon procès.

Une semaine passa avant que mes compagnons ne comparurent devant la Cour. Le Service Central des Renseignements cherchait à ce moment-là d'autres accusations. Leur tour arriva. Au départ, les juges essayèrent de nouveau d'utiliser les mêmes papiers. Puisque nous en avions déjà parlé, les accusés exigèrent tous ma présence, pour témoigner mais je ne fus pas appelée. C'est pourquoi, le contenu de ces papiers ne fut retenu contre personne. Ils ne compromirent aucun de mes compagnons.

Il est à souligner, que lors de ce procès, la Cour nia toujours la pratique de la torture. Même dans le cas de S. Biseruka, qui ne pouvait plus du tout se tenir debout, si ce ne fut qu'avec les béquilles. Suite à ces tortures, Biseruka restera pour toute sa vie handicapé. Pourtant, la cour persista dans cette attitude. Quelle ironie!

Le commandant Biseruka qui avait réussi à fuir le Rwanda vers l'Ouganda, y avait été poursuivi par le service de sécurité rwandais. L'Ambassadeur du Rwanda à Kampala, n'ayant pas réussi à négocier l'extradition de Biseruka au Rwanda, fut rappelé. Augustin Nduwayezu le remplaça en tant qu'Ambassadeur à Kampala. Il était personnellement chargé par le Général Habyarimana de négocier la récupération de Biseruka qui jouissait déjà à ce moment-là de l'asile politique. Les autorités ougandaises n'ayant pas accepté de livrer l'exilé, le service de sécurité rwandais adopta une autre tactique, il passa de la légalité au banditisme.

Entré par le sud de l'Ouganda ses agents atteignirent Gisoro, la première ville Ougandaise après la frontalière, et de là, ils progressèrent vers Kabale où ils furent hébergés par les membres de famille du Général Habyarimana. Ils réussirent le kidnapping du Cdt. Biseruka et le ramenèrent moribond dans une caisse. Lorsque je fus transférée de la prison de Kigali à celle de Ruhengeri, Biseruka n'était même pas en mesure de manger tout seul. Nduwayezu qui avait réussi sa mission, eût sa récompense: il fut nommé Directeur Général du Service Central des Renseignements.

Quant à Donat Muvunanyambo, agonisant dans son cachot, les os fracturés, suite à la torture, ne put comparaître. Pourtant, la prétendue Cour de Sécurité de l'Etat déclara publiquement: (cfr. Imvaho n° 404 du 23 novembre 1981) que **D. Muvunanyambo** s'était évadé et ne pouvait comparaître devant la Cour que le jour où il serait attrapé! Ceci n'était pas le cas, car **D. Muvunanyambo** croupissait à ce moment-là dans son cachot.

Lors de ce procès, nous n'eûmes pas droit à la défense. Non seulement, nous étions toujours en menottes, mais aussi, la Cour ne prit ce que nous disions en considération. Lorsque Murego - considéré comme l'ennemi personnel du Général Habyarimana - demanda l'assistance d'un avocat conformément à la Constitution, la Cour ne le permit pas. Sa requête ne fut même pas examinée. Peut-on encore parler de droit dans ce pays?

C'est le 25 novembre 1981, que la fameuse Cour de Sûreté de l'Etat prononça ses jugements. Beaucoup des condamnés interjetèrent appel dans le délai prévu par la loi, mais ces interjections d'appel à la Cour de Cassation ne furent pas retenues. Le Procureur Général avait requis pour 25 personnes une peine de mort. La Cour ne le suivit pas dans ses délires et n'en prononça que deux: contre MM Alphonse-M. Kagenza et Théoneste Lizinde. Pour les autres, il y eut des peines allant de 2 à 25 ans de prison. Toutes ces lourdes condamnations pour avoir lu des tracts! Il y eut également 24 acquittements, le dictateur de Kigali devait bien-sûr démontrer de nouveau sa clémence!..

Quant en ce qui me concerne, je fus condamnée à 10 ans d'incarcération mais grâce à l'intervention d'Amnesty International, je n'en subis que quatre dont je décrirai le déroulement plus tard.

Après le prononcé d'arrêt du jugement

Contre les personnes dont les noms suivent, le Procureur Général de la République, Mr Déogratias Kayibanda, avait requis la peine de mort:

- 1) BALIHUTA, Damien (Officier)
- 2) BANSHEBEJE, Jean-Baptiste (Officier)
- 3) BISERUKA, Stanislas (Officier)
- 4) GAKWAYA, Phénéas (Homme d'Affaires)
- 5) GAKUMBA, Pascal (ex-Fonctionnaire)
- 6) HASSAN, Hamud (Homme d'Affaires)
- 7) HITIMANA, Célestin (Homme d'Affaires)
- 8) KAGENZA, Alphonse-M. (Homme d'Affaires)
- 9) KARAKE, Pierre (Homme d'Affaires)
- 10) KAREKEZI, François (Homme d'Affaires)
- 11) LIZINDE, Théoneste (Officier supérieur)
- 12) MANIRAGUHA, Jacques (Officier supérieur)
- 13) MIHIGO, Antoine (Bourgmestre)
- 14) MPANUMUSINGO, Désiré (Homme d'Affaires)
- 15) MUKAMUGEMA, Immaculée (Agent-Sabena)
- 16) MUNYEMANA, Emile (Homme d'Affaires)
- 17) Dr. MUREGO, Donat (Haut-Fonctionnaire)
- 18) NDEGEYA, Alphonse (Homme d'Affaires)
- 19) NDEGEYA, Jean (Homme d'Affaires)
- 20) RWANYINDO, Eustache (Homme d'Affaires)
- 21) SHABANI AMERIKA, Ali (Homme d'Affaires)
- 22) UWABANDI, Albert (Officier)
- 23) UWIMANA, Aimable (Homme d'Affaires)

Tel que repris ci-dessus la majorité de ces condamnés, étaient des hommes d'affaires. Il est à remarquer, qu'un plus grand nombre de ces hommes d'affaires n'avaient rien à faire avec la politique politicienne. Il s'agissait à quelques exceptions près, de personnes qui savaient à peine lire et écrire. Qu'avaient-ils à faire avec la prétendue tentative de coup d'Etat? La réalité dans cette affaire est que, beaucoup de personnes de l'entourage du Général Habyarimana, leur devaient de l'argent. Aussi fallait-il se débarrasser d'eux. Il fallait les faire taire. Ils furent presque tous libérés après le prononcé

d'arrêt du jugement. Comme toujours, il fallait les souiller d'abord et les libérer ensuite. Entretemps leurs affaires avaient énormément subi des conséquences de cet emprisonnement arbitraire, pourtant ils ne furent pas indemnisés.

Voyons le cas des frères Hamada et Hamud Hassan, arrêtés ensemble le 16. 04. 1980. Pour Hamud, le Procureur Général avait demandé à la Cour une peine de mort et pour son frère Hamada, une peine à perpétuité. Hamud fut libéré parmi les premiers hommes d'affaires pour lesquels le Procureur Général avait proposé une peine de mort.

Arrivé à l'extérieur, il essaya de faire libérer son frère Hamada qui avait été finalement condamné à vingt ans de prison. Ayant réussi à entrer en contact avec les deux beaux-frères du Général Habyarimana, Zigiranyirazo et Sagatwa, il obtint la libération de son frère contre une somme de dix neuf millions FRW, soit environ FF 1.265.400,- Une autre condition de cette libération fut que le concerné devait immédiatement quitter le pays. Libéré en juillet 1984, de la prison il fut conduit à l'aéroport, afin que l'affaire des millions ne risque pas d'être divulguée!

Voici les condamnations telles que prononcées le 25 novembre 1981 par la Cour de Sûreté de l'Etat:

- | | |
|-------------------------|----------------|
| 1) LIZINDE, Théoneste | peine de mort |
| 2) KAGENZA, Alphonse-M. | peine de mort |
| 3) BISERUKA, Stanislas | vingt cinq ans |
| 4) HASSAN, Hamada | vingt ans |
| 5) NKUNDABAGENZI, Paul | douze ans |
| 6) Dr. MUREGO, Donat | dix ans |

- | | |
|-------------------------------|------------|
| 7) MURAMUTSA, Joachim | dix ans |
| 8) MUKAMUGEMA, Immaculée | dix ans |
| 9) NDEGEYA, Alphonse | dix ans |
| 10) SEBAHUNDE, Jean-Damascène | dix ans |
| 11) HABUKUBAHO, François | dix ans |
| 12) NDEGEYA, Jean | huit ans |
| 13) Dr. SHYIRAMBERE, Spridion | huit ans |
| 14) MITIMIBUNGA, J.-Léodomir | huit ans |
| 15) BALIHUTA, Damien | huit ans |
| 16) MUZIMA, Sylvère | sept ans |
| 17) SARAMBUYE, Nazère | six ans |
| 18) UWABANDI, Albert | six ans |
| 19) BIKOLIMANA, Appolinaire | six ans |
| 20) MIHIGO, Antoine | six ans |
| 21) GATORANO, Gad | cinq ans |
| 22) NZAMWITA, Melchior | cinq ans |
| 23) GAKUMBA, Pascal | quatre ans |
| 24) BILIKO, Léonidas | deux ans |
| 25) MANIRAGUHA, Joachim | deux ans |

La Cour de Sûreté de l'Etat qui avait été créée en cette occasion siège depuis lors presque en permanence. Elle se réunit toujours, chaque fois que le Général Habyarimana le veut, surtout lorsqu'il a besoin de se débarrasser d'éléments gênants. Décidément ce n'est plus une juridiction d'exception. Ainsi, elle a condamné 298 personnes en 1986, accusées, elles aussi, d'atteinte à la Sûreté de l'Etat. Les peines varièrent entre huit et quinze ans de prison, selon qu'on est mineur ou majeur! Il est bien précisé dans des journaux rwandais que parmi ces détenus, il y eut des enfants de quatorze ans! Je me demande aujourd'hui, comment le Rwanda du Général Habyarimana peut-il condamner l'apartheid de l'Afrique du Sud en ce qui concerne les arrestations massives des mineurs? Ces hommes furent ar-

rêtés parce qu'ils avaient refusé de participer aux activités du Parti-Unique du Général Habyarimana.

Ma peine

Le fait d'avoir refusé d'obtempérer aux ordres du Général Habyarimana, le fait d'avoir dévoilé publiquement une partie de ses pratiques occultes, et enfin le fait d'avoir ouvertement et publiquement dénoncé ses intrigues, j'étais convaincue que je n'allais pas sortir vivante de la prison de Ruhengeri.

Après ma condamnation, je fus accompagnée par quatre militaires, du tribunal à la prison. Juste à l'entrée de la Prison, au Bureau du Directeur, un des militaires qui m'accompagnaient dit au Directeur: "On a exigé qu'il faut que vous la mettiez au pire de vos cachots". Le Directeur ayant remarqué que je l'avais entendu ne voulut pas appliquer tout de suite ces consignes. Il m'enferma en attendant, dans un des cachots de la spéciale avec les autres prisonniers politiques.

Le matin du 19 mars 1982, après le repas, le Directeur, accompagné de son bourreau Ntamuhanga vint ouvrir mon cachot et me dit: "Prends tes affaires et suis-moi. Ta place est désormais au "cachot noir." Il n'ajouta pas un mot de plus.

Cachot noir ou **Kamironko** veut dire dans la prison de Ruhengeri, un endroit d'extrême souffrance! J'en étais arrivée donc là! J'étais là-dedans! Plus petit que celui de la prison de Kigali, il mesure 0,80 m sur 1,80 m. Il est construit en béton armé, à l'intérieur d'un autre bâtiment. C'est un endroit dans lequel on perd la notion du temps!

C'est une éternelle et totale obscurité. L'oxygène, élément principal pour la vie, y est minime. Contrairement aux cachots de Kigali, dans ceux de Ruhengeri, on ne peut même pas allumer une bougie, elle s'éteint aussitôt à cause du manque, presque total d'oxygène. Il en existe six dans la prison de Ruhengeri.

Le lendemain matin, à l'heure du repas, La lumière y entra, lorsque la lampe du corridor fut allumée pour les serveurs, je pus constater avec horreur que ses murs étaient pleins de sang. Mes compagnons dont: Donat Muvunanyambo, Prosper Mubera, Frodouald Gasamunyiga, Aloys Ngurumbe, eux aussi accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, m'apprirent que les cahots noirs dans lesquels nous nous trouvions, servaient jadis d'entrepôt pour les cadavres. Nous vivions dans le sang.

Dans cette tombe pour les vivants, je fus torturée aussi bien moralement que physiquement. Le Directeur de la prison Sukiranya membre de la famille du Président, ayant eu les instructions à mon sujet, ne voulut recevoir aucune de mes doléances. Chaque fois qu'il apprenait que je me portais mal, il se gardait bien d'arriver là où j'étais. Lorsque je demandais un morceau de papier pour lui transmettre au moins mes doléances par écrit, il me le refusait. Comme tous mes compagnons, je recevais seulement un maigre repas par jour, il m'arriva même de n'avoir à manger qu'une fois tous les quatre jours. Mes cohabitants, les rats, les souris et les fourmis rouges insistaient à tout prix à le partager avec moi. C'est ainsi, que quelques minutes seulement après avoir été servi, il devenait inestimable.

Plus d'une fois, je fus envahie par les fourmis rouges dans mon cachot. Alors que je dormais, je les sentis monter sur mes jambes. La première fois, je ne sus pas de quoi il s'agissait, jusqu'au moment où elles commencèrent à me piquer. Je criai. Mes voisins qui m'entendirent, me demandèrent ce qui se passait? Je leur expliquai et ils me conseillèrent de me tenir dans l'eau, car ces bestioles peuvent être mortels pour une femme! Suivant leurs conseils, je restai dans un seau d'eau jusqu'à l'ouverture du cachot. Je ne peux sérieusement dire, combien d'heures cela avait duré, j'avais complètement perdu la notion du temps. J'étais abandonnée à moi-même et presque tout le temps malade dans ce cachot. Je n'avais le droit ni d'une consultation médicale, ni d'une visite familiale. Quiconque tentait de me visiter, était sauvagement chassé par les autorités pénitentiaires et souvent avec des grossièretés. Ils demandaient à ses visiteurs s'ils allaient venir me voir pendant tous ces dix ans de mon incarcération? Le 23 décembre 1982, alors que tous les cachots avaient été fermés après le repas, le mien soudain s'ouvrit. Un envoyé du Directeur de la prison, le célèbre Ntamuhanga entra. Il me prit la tête qu'il cognât plusieurs fois contre le mur, les coups de pieds s'en suivirent, des coups de points dans la figure et enfin des coups de massue. Mon oeil gauche en est resté endommagé jusqu'à ce jour. Les autres détenus, ayant été alarmés par mes cris, après un long moment, (pour qu'un cri sorte d'un cachot à un autre, cela prend un peu de temps) ils donnèrent des coups des pieds aux portes métalliques de leurs cachots, mais en vain! Personne n'arriva. Ntamuhanga me laissa gisante dans mon cachot et complètement défigurée. Le lendemain, le Directeur de la prison vint me voir, fit

semblant de s'occuper de moi et m'amena au dispensaire de la prison, où ils me donnèrent quelques aspirines. Le directeur insista à ce que je n'aie pas de fiche de traitement. Ils se préparaient à m'achever, à me faire disparaître.

Je venais de passer presque une année dans ce cachot, j'étais sur le point de mourir. Mes conditions de détention faisaient peur à beaucoup, même à mes co-détenus. La presse nationale et internationale en parlaient. C'est juste à ce moment-là que par chance, l'Amnesty International qui m'avait déjà adoptée comme sa prisonnière de conscience depuis le jour de ma condamnation, apprit le délabrement de ma santé.

Une grande campagne de solidarité fut déclenchée en ma faveur au début de l'année 1983. Le Général Habyarimana fut secoué. Des protestations en provenance de diverses sections d'Amnesty International et spécialement du groupe 21 de la Section Suédoise l'inondèrent. A son corps défendant, le Général Habyarimana fut finalement obligé d'alléger mes souffrances en prison. Après deux visites de son Ministre de la Santé, alors Ildephonse Musafili, le Général Habyarimana ordonna mon transfert du cachot en une cellule des femmes prisonnières de droit commun à Kigali. Je sortis du cachot le 23 février 1983. J'étais plutôt un fantôme, un squelette vivant qu'une femme. Mon état de santé et ma vue en particulier, s'étaient détériorés. J'avais perdu la voix. La faiblesse généralisée de mon organisme ne me permettait pas de me tenir debout une minute sans m'évanouir. Mon cerveau ne fonctionnait presque plus, à tel point que je ne me souvenais plus du tout des noms de mes parents, de mes

frères et de mes soeurs.

A mon arrivée à Kigali, je constatai avec surprise que le comportement des autorités à mon égard avait changé; elles se permettaient même de blaguer avec moi. C'est ainsi que le terrible Ntagungira, si méchant et si cruel qu'il est me demanda: "Mais! Qu'est-ce qui s'est passé avec toi? Tu étais encore une femme lorsque tu fus transférée à Ruhengeri, et tu nous reviens en fantôme?" Puisque j'arrivai à vingt et une heures du soir, il m'ouvrit gentiment un cachot et ajouta: "Reste là, ce n'est que demain que nous déciderons de ton sort."

Le lendemain matin à neuf heures, Ntagungira vint me prendre et m'amena au bureau du nouveau Directeur de la prison. Là, m'attendait le Directeur du service pénitentiaire, envoyé par le Général Habyarimana en personne, pour donner des nouvelles instructions en ce qui me concernait.

Après avoir donné ses ordres, il s'adressa à moi: "retablis-toi vite! Ne restes pas longtemps comme une revenante." A partir du lendemain, on me permit de consulter les médecins. Ces visites médicales furent supportées par l'Etat, tandis que l'achat des médicaments était à charge de ma famille. Chaque fois que je devais consulter un médecin, j'étais escortée par les militaires armés qui, au départ, insistèrent à rester dans la salle des consultations. Se référant à la déontologie professionnelle, les médecins refusèrent. Ainsi, après avoir inspecté la salle, pour voir s'il n'y avait pas d'autres issues, ils entourèrent tout l'hôpital. Chaque fois que je consultais un médecin, le Service Central des Renseignements était présent et le Ministre de la San-

té donnait des ordres précis. Je devais passer en consultation dès mon arrivée à l'Hôpital.

La visite de deux journalistes belges

Le 7 juillet 1983, Mlle Bragard en compagnie d'un autre journaliste me rendit visite dans la prison de Kigali. Cette visite, était bien arrangée. Après avoir participé aux festivités du 21ème anniversaire de l'indépendance du Rwanda et le dixième anniversaire de la prise de pouvoir par le Général Habyarimana, festivités auxquelles le Général Habyarimana les avait invités, ils vinrent visiter la prison de Kigali. Mais bien avant l'heure de leur visite, vinrent d'abord le Directeur du Service Pénitentiaire et le Directeur Général du Service Central des Renseignements, pour donner des instructions au Directeur de la prison. La Direction de la prison ordonna aux prisonniers de tout nettoyer et surtout ma propre cellule, comme j'étais la plus concernée par cette visite. Ils voulaient ainsi influencer le jugement des deux journalistes.

Le soi-disant service social de la prison se dépêcha vers la section féminine. Les Rubojo devaient disparaître, nous devions les cacher le plus loin possible et les couvrir afin que nos hôtes ne s'en aperçussent. Ils ne devaient pas savoir que nous vivions avec ces seaux dans nos cellules.

Un coup de balai fut donné dans toute la prison. A chaque prisonnier, ils donnèrent l'ordre de porter le meilleur de ses habits, alors que normalement cela était interdit!

En réalité, les prisonnières vivent recroquevillées à douze sur un espace de douze mètres carrés. Quelques trous, à une certaine hauteur du mur, servent d'aération, assez pour que les prisonnières ne soient pas asphixiées. Suite à un manque d'oxygène, au soleil accablant de Kigali et au mélange des sueurs, cet endroit est nauséabond.

A l'occasion de cette visite, plus qu'importante pour la publicité du Général Habyarimana à l'étranger, la porte qui conduit vers les cellules des femmes, fut ouverte afin que celles-ci soient aérées. On nous défendit d'utiliser nos Rubojo, aussi longtemps que ces journalistes seraient présents. Cette défense nous interdisait d'aller aux toilettes avant et pendant toute la durée de cette visite, car nous n'avions pas d'alternative.

Le Directeur et le Responsable du prétendu Service Social de la prison, me prévinrent, que j'allais avoir la visite de personnes importantes, sans toutefois me révéler de qui il s'agissait!

Au début de l'après-midi, le Directeur Général du Service Central des Renseignements et le Directeur du Service Pénitentiaire, revinrent pour l'inspection et surtout pour voir l'endroit où je dormais. Ils me sortirent, m'amènèrent dans le corridor, m'inspectèrent un peu partout, comme si j'étais un objet d'art pour lequel ils avaient eu un client. Une heure environ après le passage de ces deux messieurs, le Directeur de la prison vint me prendre et m'amena au Bureau du Service Social de la prison, lieu prévu pour mon entrevue avec les deux personnages dont je ne connaissais pas encore l'identité.

Mlle Lucie Bragard et le journaliste qui l'accompagnait, avaient pris place entre le Directeur Général du SCR, et le Directeur du Service Pénitentiaire. Le Major de la Gendarmerie Théoneste Nyilimana, quant à lui, était à ma droite. Après avoir présenté son collègue, Mlle Bragard se présenta elle-même et prit la parole: "Je suis venue à Kigali, sur l'invitation du Président de la République, à l'occasion du vingt et unième anniversaire de l'indépendance du Rwanda. Entretiens, le Président de la République m'a reçue en audience et, c'est de lui que mon collègue et moi, avons eu l'autorisation de venir vous voir." Après ces quelques mots d'introduction, elle me parla de la campagne de solidarité faite à mon sujet: "Plusieurs journaux européens, ayant écrit sur les mauvaises conditions de détentions des prisonniers politiques au Rwanda, et de vous en particulier, nous sommes venus afin que vous nous parliez un peu de tout cela."

Ne me laissant pas intimider par la présence des autorités rwandaises, je racontai tout sur ma condition en prison dès le jour de mon arrestation jusqu'à leur visite. Au cours de ma narration, le Directeur du Service Pénitentiaire qui ne put supporter ma description détaillée de la situation m'interrompit et me dit en Kinyarwanda: "Mais, pourquoi tu dis toutes ces choses à ces étrangers? A quoi est-ce que tu veux arriver avec ça?" Il parlait en Kinyarwanda, afin que les journalistes ne comprennent ses plaintes. Je répondis expressément en français: "C'est vous qui les avez invités à venir me voir, ce n'est pas moi. S'ils sont vraiment venus s'informer sur mes conditions de détention, eh bien, je les leur décrirai, telles que je les ai vécues et telles

que je les vois, et puis, vous savez vous-même, que je ne ments pas!"

Le Directeur du Service Pénitentiaire, le Cdt. Alphonse Baliyanga, qui était encore Directeur de la prison de Kigali lors de mon arrestation, était gêné surtout par le fait, que je commençai à décrire jusqu'au plus petit détail, la façon dont on torture les prisonniers politiques. Il s'énerma encore davantage, lorsque j'attirai l'attention de Mlle Bragard et de son collègue sur le fait que ceux qui les entouraient n'étaient que militaires à l'exception d'une seule personne, le Directeur Général du Service central des renseignements, contrairement à ce qu'elle croyait, il ne s'agissait pas des agents du Ministère de la justice.

Peu avant que notre entrevue ne prît fin, Mlle Bragard et son collègue, vinrent voir là où je dormais et vivais. Après la visite de cet endroit, ni Mlle Bragard, ni son collègue, ne dit plus mot. Ils me quittèrent. J'eus l'impression qu'elle rentra convaincue que mes conditions s'étaient améliorées, elle arriva quatre mois après mon transfert du cachot de Ruhengeri à la prison de Kigali. Ce transfert avait eu lieu comme je l'ai déjà dit, grâce à l'intervention d'Amnesty International.

Le Général Habyarimana avait de nouveau bien joué. Non seulement il avait invité des journalistes favorables à lui, mais aussi il les avait invités, juste au moment où je n'étais plus au cachot. Nous savons au Rwanda que Mlle Bragard, est parmi ceux qui sont bien disposés à l'égard de notre dictateur en Europe occidentale et surtout en Belgique. C'est

elle qui l'enseigne dans la presse belge et c'est elle qui sert sa publicité en Occident.

Les deux journalistes visitèrent aussi la prison de Ruhengeri avant de regagner la Belgique. Arrivée à Bruxelles, Mlle Bragard raconta, que les prisonniers politiques au Rwanda vivaient dans les meilleures conditions. Je m'y attendais!

Visite de la Croix Rouge Internationale

Quelques semaines seulement après la visite de Mlle Bragard, j'eus celle de la Croix Rouge Internationale de Genève, en la personne de Mlle Christine Metrailler et de Monsieur Ali Huguélet Erve. Contrairement à la visite précédente, j'eus à travers celle de la Croix Rouge Internationale, un soutien moral, j'eus de l'espoir à la survie. Les deux visites se différencièrent par le fait que Mlle Bragard et son collègue vinrent accompagnés comme s'ils voulaient démontrer leur fidélité au Général Habyarimana; les représentants de la Croix Rouge Internationale, vinrent seuls et insistèrent sur le caractère privé de cette visite.

Quelques heures avant leur arrivée à la prison, il y avait eu, comme dans le premier cas, un nettoyage complet de la prison. Certains des prisonniers du droit commun, les délateurs, avaient été préparés à cette visite. Lorsque les grilles de la prison s'ouvrirent et que Mlle Metrailler et son collègue entrèrent, les délateurs étaient déjà prêts à répondre positivement à chaque question. C'est pourquoi, la Croix Rouge n'eût assez d'informations que grâce aux prisonniers de droit commun, croupis-

sant dans des cachots. Ils décrivent leurs conditions de détention sans aucun cadeau pour le régime.

Sur leur demande, je fus sortie de ma cellule et accompagnée par un surveillant, jusqu'au lieu prévu pour notre rencontre. Après avoir demandé au surveillant de nous laisser seuls, Mlle Metrailler ferma la porte, elle me présenta d'abord son collègue et puis elle-même. Elle me donna les informations générales sur leur organisation. Elle me mit à l'aise et me rassura que je pouvais parler franchement et sans arrière pensées.

Je racontai ainsi tout en détail, je ne pense pas avoir un moment oublié un seul point. Je parlai longuement sur les prisonniers de droit commun qu'on maltraite chaque jour, des prisonniers politiques aussi bien dans des cellules ordinaires que dans des cachots, de la torture physique et morale. Mlle Metrailler m'écouta très attentivement jusqu'à la fin. Avant de me quitter, elle me promit qu'elle allait recommander mon cas aux autorités pénitentiaires et au Chef de l'Etat en personne.

Je regagnai mon cachot soulagée, avec un meilleur sentiment vis-à-vis de la Croix Rouge Internationale en général et vis-à-vis de Mlle Metrailler et de son collègue Monsieur Ervé en particulier. J'étais convaincue qu'après cette visite, une bonne chose allait suivre. Les deux visites que je viens de décrire, restent pour moi innoubliables. La première ne me servit à rien du tout, la deuxième suscita non seulement un optimisme et un espoir nécessaires pour ma survie, mais elle me servit de protection contre les loups et les chiens méchants de Kigali. Je pus résister jusqu'à ma fuite du Rwanda.

Les aides de la Croix Rouge Internationale

Dans le soucis de soulager les prisonniers, la Croix Rouge Internationale accorde des aides consistantes en médicaments, habits et nourriture. Mais cette aide n'arrive pas aux prisonniers. Les prisonniers continuent à mourir sans soins comme des mouches dans les prisons. Une fois tombé malade et après avoir consulté un médecin, le prisonnier ne reçoit pas des médicaments, il reçoit plutôt une ordonnance pour se les acheter. Ici, il serait légitime de poser cette question, où passent alors les médicaments, non pas seulement reçus de la CRI mais aussi des autres organismes internationaux?

La réponse est que le personnel de la prison se les partage. Ils remplissent tout d'abord leur pharmacies privées et vendent le reste aux prisonniers. C'est ainsi, qu'un prisonnier malade, n'ayant personne à l'extérieur pour l'aider à trouver des médicaments est condamné à mourir. Ça ne serait que par la divine providence, qu'il survivra. Il faut ajouter que ces médicaments sont pour la plupart du temps périmés. Il n'est même pas à exclure que certains des prisonniers malades meurent suite à l'utilisation de tels médicaments!

Tout ceci se fait sous le Haut Patronnage du prétendu Service médical existant dans toutes les prisons du Rwanda. C'est bien son personnel qui vend clandestinement aux prisonniers les médicaments qui normalement et officiellement sont les leurs. Pour qu'un prisonnier gravement malade puisse consulter un médecin, il doit tout d'abord s'arranger avec l'Assistant Médical de la prison, cela veut dire lui payer des pots de vin afin que son

cas soit favorablement jugé et transmis au Directeur de la Prison. Elles sont vraiment tristes, les conditions dans lesquelles vivent les prisonniers au Rwanda!

Ma libération conditionnelle

Alors que je jouais au scrabble avec une co-détenue, j'entendis de la cour intérieure de la prison une voix qui m'appelait. Je n'y prêtais pas beaucoup d'attention. C'était dans l'après-midi du 30 octobre 1984. La voix continuait et insistait, que je devais me présenter au Bureau du Directeur. Cette voix que j'avais ignorée depuis quelques minutes commençait petit-à-petit à m'intriguer. Je me demandais ce qu'ils voulaient encore de moi! J'interrompis le jeu et dis à mon amie que nous allions continuer après. Je me rendis en compagnie du surveillant qui m'avait appelé au bureau du Sous-Directeur de la prison.

Méfiante, j'y entrai. Ils me dévisagèrent tous avec un regard mauvais. Je les observai et attendais. Quelques minutes passèrent ainsi. Le Sous-Directeur me présenta un document, qu'il garda jalousement collé sur sa table et me dit: "Signe ici vite". Je répondis que je ne voulais pas signer un document que je n'avais pas lu. J'allai juste craquer la porte pour regagner ma cellule lorsqu'ils me dirent unanimement: Ne veux-tu pas rentrer chez-toi? A ces mots, je revins sur mes pas, pris le document et le lis. Il s'agissait du document ci-dessous, dont le texte original est en Kinyarwanda.

A.T./MBFX
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JUSTICE
B.P. 160 - KIGALI

Arrêté ministériel N° 1141/05 du 30 octobre 1984
R.M.P.: 8223/S3/KD

Le Ministre de la Justice,

Vu la loi n° 21/77 du 18 août 1977 du Code pénal telle que modifiée par l'arrêté n°23/81 du 13 octobre 1981, article 135, alinéa 1;

Vu la loi n° 111/187 du 30 mai 1961 de l'organisation des prisons;
Compte tenu des rapports du Parquet et du Directeur de la prison:

Arrête:

Art. premier:

La nommée MUKAMUGEMA Immaculée, fille de: UTUMABAHUTU et de: NYAMUKOBWA, Née à: Mu yunzwe, Commune Masango, Préfecture Gitarama, condamnée le 25 novembre 1981 par la Cour de Sûreté de l'Etat à 10 ans d'incarcération, est mise en libération conditionnelle.

Art. 2:

Afin que cette libération conditionnelle reste, il faut que les points qui suivent soient respectés:

- 1) Elle devra se présenter chaque mois aux autorités de sa commune de résidence.
- 2) Il lui est ordonné de le faire le long du temps d'incarcération qui lui reste, c'est-à-dire jusqu'à la date qui sera prévue par le Directeur de la Prison, au moment où cette loi lui sera remise.
- 3) Cette loi entre en vigueur à partir de la date où la prisonnière en sera informée.

Kigali, le 30 octobre 1984
 (sé)
 J.-M.-Vianney MUGEMANA
 Ministre de la Justice

Après avoir lu l'arrêté ministériel, je n'avais plus de choix, je dus signer le proces-verbal de notification de l'arrêté ministériel de libération conditionnelle. Même si je comprenais que j'allais rester prisonnière, il était mieux pour moi d'être emprisonnée chez-moi que de rester dans un des cachots de la prison centrale. Voici le Procès Verbal:

République Rwandaise RMP: 8223/S3/KD
 Ministère de la Justice R/E: 538/83/KIGALI
 Prison Centrale de Kigali

Procès verbal de notification d'un arrêté ministériel de libération conditionnelle

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le trentième jour du mois d'octobre.

Nous, NYILIMANZI Théonase, Major-Gd, Directeur de Prison avons donné lecture à la nommée MUKAMUGEMA Immaculée de l'arrêté ministériel N° 1141/05 du 30 Octobre 1984. Nous avons spécialement insisté sur les conditions qui lui sont imposées et notamment sur le fait que la période d'épreuve expirera (1) le 08 mai 1991. Elle a déclaré les accepter et fixer sa résidence à Muyunzwe - Masango - Gitarama. En foi de quoi nous avons signé le présent proces-verbal, jour et an que dessus.

(sé)	(sé)
la comparante	Le Directeur de Prison
Mukamugema Immaculée	Nyilimanzi Théonase Major Gd

Après avoir contresigné ce document, je demandai le téléphone, j'appelai en ville pour avoir un moyen de transport. Je regagnai ma cellule, présentai mes adieux à mes anciens compagnons de misère. Les deux premiers jours de ma prétendue libération, je les passai chez des amis à Kigali. C'était le 1er novembre 1984, à la Toussaint, que j'arrivai chez mes parents à Muyunzwe. Il serait difficile de décrire les réactions émotionnelles de la part des miens. Ma petite soeur, Rose Mujawamariya qui m'aperçut la première courut vers ma mère pour l'alerter. En quelques minutes, tout le monde s'était réuni autour de moi. Je rappelle que suite à mes conditions d'emprisonnement, je n'étais plus en mesure de reconnaître les noms de beaucoup de membres de ma famille. Je dus les réapprendre.

Les premiers jours en famille, j'eus des difficultés pour dormir. J'avais toujours des cauchemars. Je rêvais toujours de la prison, je voyais toujours

les gens sous la torture, les militaires dans leurs peeps et moi-même au cachot. C'était affreux! Inconsciente, je descendis plusieurs fois de mon lit et tombai à terre. J'avais des difficultés à me réhabituer à un lit normal. Je ne supportais plus la foule et ne voulais voir personne à l'exception de mes proches. Je prenais la fuite chaque fois que je voyais une foule. Tout ce dont j'avais besoin, c'était le calme.

J'étais devenue allergique à la radio en général et à la Radio Rwanda en particulier. Je ne supportais et surtout ne tolérais pas d'entendre la voix du Général Habyarimana qui est, et reste pour moi, l'homme le plus rusé, le plus cynique, le plus cruel et le plus grand menteur que j'ai connu.

J'avais des difficultés à marcher, je devais presque tout réapprendre. Je dépendais des membres de ma famille pour faire mes exercices de réadaptation. Ne dépassant pas au départ trois cent mètres de trajet, j'évoluai à cinq cent mètres après un mois, j'allai à plus d'un kilomètre après plusieurs mois. Je ne supportais pas le soleil, j'en avais complètement perdu l'habitude.

Une semaine en liberté conditionnelle

Juste une semaine au sein de ma famille, un matin, alors que j'étais encore au lit, ma mère vint m'appeler et me dit qu'un monsieur dont elle ne connaissait pas le nom me cherchait. Comme je souffrais encore du traumatisme, mon coeur commença à battre fortement. J'eus peur et me demandai ce qui se passait encore. Je pensais qu'ils venaient de nouveau m'arrêter. Je m'apprêtais et

avant de me rendre au salon, je regardai à travers la fenêtre et aperçus une voiture jaune aux plaques officielles que je reconnus immédiatement. Il s'agissait d'un agent du service des Renseignements.

Le voilà qui m'attendait au salon. Il se présenta d'abord: "Isidore du Service des Renseignements de la Préfecture de Gitarama. Je vous ai amené ces documents que vous devez signer." Il s'agissait de consignation au village. Après avoir lu les documents, je les signai et le demandai ensuite à propos de mes droits? Il me répondit ainsi: "Vous n'avez pas de droit! N'oubliez surtout pas que vous êtes et restez prisonnière jusqu'en 1991! Jusqu'à cette date vous n'aurez ni le droit de quitter votre commune, ni de travailler, ni de vous marier, ni celui de vote non plus." Puisque le document que je venais de signer avait été préparé en double exemplaire, je lui demandai s'il ne pouvait pas m'en laisser une copie. Il refusa en me rappelant encore une fois ce qu'il venait de me dire.

Pourtant, selon les vœux de ces messieurs, je devais devenir une militante exemplaire! Une militante exemplaire dans le sens que veut le MRND du Général Habyarimana et ses collaborateurs. C'est pourquoi je dus participer à d'horribles animations, pendant lesquelles le Général Habyarimana est chanté et loué.

Militant: "Conformément à l'article 7 de la Constitution, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement constitue le cadre politique en dehors duquel nulle activité politique ne peut s'exercer.

Tout Rwandais est de plein droit membre du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Il s'appelle **militant** et doit se conformer aux Statuts et Règlement du Mouvement.

Ainsi, la dénomination "militant" est attribuée à tous les Rwandais qui sont dès leur naissance membres obligatoires du "Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND).

Je devais toujours être présente partout, à commencer par des réunions des cellules (la cellule constitue l'organe le plus bas du MRND et regroupe environ cinquante à cent familles) jusqu'aux réunions de secteur (4 à 6 cellules forment un secteur) et les réunions communales.

Malgré ma mauvaise condition physique de l'époque, je dus participer au fameux "Umuganda - travaux forcés", dits aussi travaux communautaires. Je devais payer les cotisations obligatoires au Parti. Je devais faire énormément de choses contre ma volonté.

Je restai donc sous la surveillance du Service Central des Renseignements. Je ne pouvais pas bouger sans qu'il y eût quelqu'un à mes trousses. Les autorités préfectorales et en particulier le responsable du Service des Renseignements de la Préfecture de Gitarama, le Bourgmestre de la Commune Esdras Mpamo, le conseiller communal Mihigo ainsi que les agents des cellules environnantes. Tout ce monde avait reçu des instructions à mon sujet par le Chef du Service Central des Renseignements, A.

Nduwayezu. Ils étaient chargés de contrôler mes déplacements et mes rencontres.

Vu les conditions auxquelles j'étais soumise, je me demandais comment allais-je subsister. Ainsi l'idée me vint d'ouvrir un petit restaurant. Je contactai à ce sujet les autorités communales qui exigèrent le paiement des impôts avant d'ouvrir le Restaurant. Ce que je fis tout de suite. Quelques jours plus tard, j'ouvris mon restaurant grâce à mes épargnes mais surtout grâce à l'aide du Groupe 21 d'Amnesty International de Lund en Suède.

Ma maison que j'avais baptisée "Inyenyeri" connut un grand succès dans la région. S'en étant rendu compte, les autorités ne tardèrent pas à en ordonner la fermeture, sous prétexte qu'elle servait de lieu de rendez-vous pour des réunions subversives, comme toujours, des allégations purement mensongères. Ainsi, je reçus du SRP, un message dans la soirée du 18 fév. 1986:

REPUBLIQUE RWANDAISE
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
S.C.R.

FORMULE DE MESSAGE

SRP - GITARAMA, LE 17 FEVRIER à 14H00B

Pour: Mlle MUKAMUGEMA Immaculée
à Muyunzwe - Commune Masango

Info.: - Bourgmestre Masango
- Bourgmestre Mushubati

N° de l'Expédition: N° 12/86(.)

Le S.C.R. vous annonce que l'accord que vous aviez eu d'exploiter le restaurant Inyenyeli à Mutara en commune Mushubati est annulé. Il vous est donc notifié de rester sur la colline jusqu'à nouvel ordre. Stricte application.

République Rwandaise
Service Central des Renseignements
(sé)
GASASIRA Gaspard
Responsable SRP

Mon Restaurant fut ainsi fermé. Je restai à la maison où j'eus assez de temps pour penser à cette situation. Je devins encore plus méfiante qu'avant. Avec la fermeture de mon Restaurant, je commençai à comprendre que quelque chose était entrain de se préparer de nouveau contre moi. Juste quelques semaines après cette fermeture, certaines informations confirmèrent mes supçons. Le Bourgmestre Mpamo, heureux de ma situation, suite à des conflits personnels entre lui et mon père, déclara que, non seulement mon restaurant avait été fermé, mais que bientôt, j'allais disparaître pour de bon. On me rapporta ces paroles.

Je réussis à créer un réseau qui me permit d'être prévenue de tout ce qui se préparait contre ma personne dans la haute sphère politique de Kigali. Ainsi, j'appris que le Général Habyarimana avait regretté que la torture n'ait pas provoqué ma mort ou au moins un déséquilibre mental afin que jamais je ne puisse être à même de révéler quoi que ce soit sur l'organisation des assassinats politi-

ques au Rwanda. Je fus informée que mon arrestation était certaine et proche. Elle devait se passer sous une forme de kidnaping par la garde présidentielle.

Une des personnes que je pus rencontrer me révéla: "Si le Général Habyarimana t'a libérée, ce n'est pas parce qu'il le voulait, mais parce qu'il y a eu une pression d'origine européenne en ta faveur. Sois-en toujours consciente, si tu es en liberté, c'est surtout grâce aux interventions d'Amnesty International et particulièrement celles du groupe 21 de la section suédoise. Il avait juré que tu ne sortirais pas de la prison, aussi longtemps qu'il sera au pouvoir." Lorsque je lui demandai pourquoi des telles mesures contre ma personne, il répondit: "Le Général dit que tu es la personne la plus dangereuse de tout le groupe, tu sais beaucoup de choses et que tu n'hésites pas à dire ce que tu penses. C'est pourquoi tu es la seule personne à avoir été consignée en résidence surveillée." Après ces mots, elle prit sa valise diplomatique, en sortit deux lettres, qu'elle me donna. Il s'agissait ici d'une lettre du groupe 21 de la Section Suédoise d'Amnesty International à l'adresse du Président de la Cour de Cassation, Mr. J. Kavaruganda et de la réponse à celui-ci. M'ayant remis ces papiers, la personne en question s'eclipsa. A la lecture des deux lettres, je compris que c'était en guise d'avertissement que cet ami me les avait apportées. Une fois de plus, le Général Habyarimana avait presque réussi à tromper l'opinion internationale. Sur ce point, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire des commentaires, car les deux lettres dont le texte intégral suit, parlent d'elles-mêmes.

Lund, le 11 mai 1985

Monsieur Joseph Kavaruganda
Président de la Cour de Cassation
KIGALI - RWANDA

Monsieur le Président,

Je prends la liberté de m'adresser à vous encore une fois concernant le cas de Mlle Immaculée Mukamugema, qui a été arrêtée au mois d'avril 1980 et condamnée, au mois de novembre 1981 à dix ans de prison par la Cour de Sûreté de l'Etat.

Selon les informations que j'ai reçues, Immaculée Mukamugema a été libérée le 31 oct. 1984. Pourtant on ne m'a pas dit si sa libération a été sans restrictions.

Je vous serais donc bien obligée de me donner encore quelques renseignements sur le cas d'Immaculée Mukamugema. Je voudrais bien savoir si elle a été libérée sans conditions. Est-ce qu'elle peut, par exemple, voyager librement dans son pays? Est-ce qu'elle peut chercher du travail sans contrainte?

Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, parce que vous avez eu l'amabilité autrefois de me donner des renseignements sur le cas de Mlle Mukamugema. J'espère que ma demande ne vous donnera pas trop de peine.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon plus profond respect.

(sé)
Karin Tejning

262

/J.K. / J.B.K./

République Rwandaise
Cour de Cassation
B.P. 585 KIGALI

Kigali le 16 mai 1985

Réf.N°: Madame Karin Tejning
Olshögsv. 4
Annexe: S-223 60 Lund,
SUEDE

Objet: Cas Immaculée Mukamugema

Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 11 mai 1985 relative aux précisions concernant la libération restrictive éventuelle de Mlle Immaculée MUKAMUGEMA.

A ce sujet, j'ai le plaisir de vous annoncer que sa libération est sans conditions; elle peut circuler dans le pays, elle peut se chercher un emploi de son choix, elle a recouvré toutes ses libertés.

Espérant que ces compléments de renseignements vous seront d'une certaine utilité, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mon profond respect.

(sé)
Joseph Kavaruganda
Président de la Cour de Cassation

La réponse du président de la Cour de cassation à Mme Karin Tejning se passe de commentaires. Elle nous éclaire sur la qualité de la justice rwandaise.

263

Les informations que je reçus de ces deux lettres s'ajoutèrent à celles que j'avais eues au village. Je ne savais plus que faire à ce moment-là. Je présentais seulement que je devais entreprendre quelque chose pour me sortir de cette situation. Je regagnai aussitôt mon village et pensai au cours du chemin à la solution éventuelle de mon problème. A ce moment-là, commença pour moi une guerre que je n'avais pas du tout le droit de perdre. Arrivée à la maison, je restai muette, comme si rien ne s'était passé. Je mijotais et discutais en même temps avec moi-même pendant quelques jours, ce qui aboutit à la décision de prendre la fuite! Mais comment? En passant par le Zaïre ou par le Burundi voisins? Impossible, car en tant que pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), je serais vite délivrée directement au Rwanda. Par l'Ouganda, non plus, car là, la guerre faisait rage encore! Par où alors? Il ne me restait aucun autre choix que la Tanzanie, reconnu internationalement comme un des rares pays africains, respectant les droits de l'homme. La décision prise, je me mis à la préparation de mon départ. Tout d'abord je préparai tout document jugé utile, car je savais qu'il me faudrait démontrer que j'étais menacée. Alors que je planifiais ma fuite, une nouvelle visite d'Amnesty International au Rwanda s'annonça.

Une délégation d'Amnesty International au Rwanda

Au cours du mois de mai 1986, j'appris qu'une délégation d'Amnesty International, à sa tête MM Michael Dottridge et Alpha-Abdoulaye Dialo, arrivait à Kigali. Attachant une grande importance à cette visite annoncée par la Radio-Rwanda - puis-

que j'espérais une intervention quelconque de leur part en ma faveur auprès du Gouvernement rwandais - j'interrompis mon plan pour un moment. Ayant suivi très attentivement et avec un très grand intérêt l'interview qu'accorda la délégation aux journalistes rwandais, et ensuite aux commentaires des journalistes de la Radio, j'appris que cette délégation avait été autorisée à visiter différentes prisons du Rwanda. Il ne lui était pourtant pas permis de parler aux prisonniers.

Le pouvoir du Général Habyarimana étant basé sur le mensonge, il organise sa politique de façon que la population rwandaise apprenne le moins possible ou pas du tout des atrocités de son régime. Il prend toutes les précautions pour que rien n'arrive aux oreilles de l'opinion internationale. Il a journalièrement peur que ses fausses déclarations, ses mensonges et sa cruauté ne soient éventés. Par contre, il veut à tout prix paraître comme libérateur des Rwandais mais aussi et surtout Père de la Nation rwandaise. Il veut que l'on voit en lui le protecteur de la Paix, de l'Unité Nationale et des droits de l'homme. Il veut que l'opinion internationale ait de lui l'image d'un politicien africain juste, intègre et soucieux du bien-être de son peuple! Et dans le cadre de la visite de l'Amnesty International afin que cette image ne soit pas altérée, le Service Central des Renseignements, avait pris des mesures vis-à-vis des prisonniers politiques supposés dangereux, témoins gênants des actes du Général Habyarimana, bien avant l'arrivée de la délégation. Les autorités évitèrent avec succès le contact d'Amnesty International avec les prisonniers politiques, surtout ceux, qui pouvaient témoigner sur l'extermination de ceux de 1973. Ainsi, Sembagare et Cya-

rahani, incarcérés pour avoir assassiné les dits prisonniers politiques sur les ordres de Lizinde, furent déplacés, chaque fois que la délégation d'Amnesty International allait visiter la prison dans laquelle ils se trouvaient. Les deux firent le tour de presque toutes les prisons du pays, pendant toute la durée du séjour de la délégation d'Amnesty International sur le territoire rwandais.

Beaucoup de Rwandais auraient aimé parler avec cette délégation d'Amnesty International. Mais personne n'osa le faire, conscient des conséquences graves qu'aurait provoquées une telle entrevue. Même celui qui aurait osé contacter cette délégation dans son Hôtel, aurait été arrêté; car les agents du Service de sécurité étaient omniprésents.

Tout le Rwanda est déjà, pour les presque sept millions de Rwandais, aujourd'hui une prison. Mais les anciens prisonniers politiques furent encore particulièrement surveillés pendant le passage de la délégation d'Amnesty International. Moi qui venait de passer déjà une année et demie dans ces conditions et connaissant ceux qui étaient chargés de ma surveillance, je n'osai pas bouger de ma colline natale où j'étais consignée. Je savais qu'un seul mouvement aurait suffi, pour me retrouver de nouveau en détention. Je passai ce temps à élaborer le plan de ma fuite.

Ma fuite

Après avoir déjoué tous ceux qui me surveillaient avec succès, après avoir vérifié toutes les issues, après une longue et mûre réflexion, je me décidai finalement de partir. Je savais que je m'exposais à

beaucoup de risques et périls, sans documents de voyage. L'heure et le jour fixés, je passai par Kigali vers la frontière rwando-tanzanienne. Il s'agissait pour moi d'une entreprise qu'il ne me fallait pas rater, je n'en avais aucun droit. Je m'étais déguisée en une vieille femme, afin de passer inaperçue à Kigali.

C'est seulement après trois jours de voyage, lorsque je mis pieds sur le sol tanzanien, que je commençai à songer au sommeil. Une famille tanzanienne m'accueillit très gentiment et me logea. En cette région de campagne, les gens sont très hospitaliers, on sent encore une vraie hospitalité africaine. Je partageai une part de mes provisions avec mes hôtes, car, eux aussi, n'avaient presque rien. Leur fils me promit de me guider vers Dar-Es-Salaam en échange de quelques shillings. Il m'expliqua que j'avais un voyage de sept à huit heures devant moi. Je ne révélai à personne pourquoi je me déplaçais quelle que fut sa curiosité.

Le lendemain à cinq heures du matin, nous étions déjà sur pied. C'était le début d'un très long voyage avec un homme qui m'était complètement inconnu. Malgré le soleil accablant de la région, on se sentait sous les arbres géants, à l'ombre éternelle. Il faisait plutôt agréable au début du voyage mais bientôt il fallut affronter des hautes montagnes; des rivières et des fleuves divers. Juste après six heures de voyage, à treize heures de l'après-midi, nous atteignîmes la commune de Karagwe, la première région habitée après la grande forêt. Puisque je n'avais aucun document d'identité sur moi, et que je ne parlai ni Swahili (langue nationale tanzanienne) ni anglais (langue officielle), je décidai de

ne pas me présenter tout de suite aux autorités locales. Je préférerais plutôt demander à mon guide de me conduire à une paroisse catholique la plus proche de l'endroit ou à une autre institution religieuse. C'est ainsi qu'il me conduisit à la Paroisse de Bushangaro. Même si je n'y connaissais personne, j'étais convaincue que j'allais rencontrer quelqu'un avec qui communiquer en Français ou en Kinyarwanda, ma langue maternelle, étant donné que cette région est plus ou moins proche du Rwanda.

Reçue par les chrétiens, je demandai à parler au Curé de la Paroisse. Ils l'appellèrent et il arriva sans tarder. Comme je l'avais espéré, le Curé parlait ma langue maternelle. Je réglai d'abord mes comptes avec mon guide et le congédiai. Après les présentations, je soumis au Curé entouré de ses collaborateurs mon problème et je lui demandai de m'aider à me présenter aux autorités locales afin qu'un document de voyage puisse m'être délivré.

Emus par mon récit, l'Abbé Didas Kasusura, Curé de la paroisse, et ses collaborateurs me montrèrent de la sollicitude: "N'ayez pas peur, reposez-vous d'abord." Je fus vraiment accueillie très fraternellement. Une chambre dans la communauté des religieuses fut mise à ma disposition. Je venais juste de me débarbouiller lorsque le curé revint me chercher: "Je sais que vous êtes fatiguée et que par conséquent vous avez besoin de repos, me dit-il mais quelle que soit cette fatigue, rassemblez toutes vos forces, pour que je vous présente ce soir même aux autorités de la région, c'est la loi."

Comme les bureaux étaient déjà fermés, il chercha une autorité à laquelle il me présenta. Cette

autorité me permit de rester sur le sol tanzanien et me fixa rendez-vous pour le lendemain afin de chercher une lettre de recommandation à ses supérieurs de la commune à Karagwe (Karagué). Les autorités communales m'envoyèrent aux autorités préfectorales de Bukoba. A Bukoba, je fus reçue dans un couvent des Soeurs de Ste. Thèrese. Les religieuses m'aidèrent d'une manière impossible à décrire ici.

Une semaine après, les autorités de Bukoba, furent informées que Kigali me cherchait déjà, elles prirent la décision de me retirer du couvent pour me garder dans un endroit secret où elles pouvaient veiller à ma sécurité jour et nuit. A part les autorités de la sécurité, seuls les religieux de Bukoba savaient où je me trouvais. Ils continuèrent à m'assister jusqu'au moment où les autorités de Bukoba, après être entrées en contact avec Dar-Es-Salaam, décidèrent de m'y acheminer. Les frais de ce voyage de Bukoba à Dar-Es-Salaam furent supportés par le Gouvernement tanzanien. Un agent de police veillait à ma sécurité, au cours du voyage.

A Dar-Es-Salaam, le Gouvernement tanzanien se montra soucieux de ma sécurité. Je fus présentée le même jour au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, qui m'assura une assistance financière. Ce n'est qu'à partir de ce moment que je commençai à me sentir à l'aise, je respirai enfin, je me sentai protégée.

Les autorités de Kigali avaient, grâce aux diplomates rwandais accrédités à Dar-Es-Salaam, été renseignées que je me trouvais dans cette ville. Elles commencèrent avec acharnement, en collabora-

tion étroite avec l'ambassade, à tenter un kidnaping ou simplement une liquidation physique. Les services rwandais de sécurité s'y prirent maladroitement et les services de sécurité tanzaniens, beaucoup plus sérieux et habiles, s'en rendirent compte. Ils renforcèrent les mesures nécessaires à ma protection.

Avec l'accord du Gouvernement tanzanien, le HCR à Dar-Es-Salaam, entama des démarches afin de me trouver le plus rapidement possible un asile politique dans un des quatre pays que j'avais souhaités: la Suède, le Danemark, la Norvège et le Canada. La Suède fut le premier pays à répondre favorablement à ma demande et devint mon pays d'asile. Je pris l'avion le 12 décembre 1986 à l'Aéroport International de Dar-Es-Salaam, munie d'un titre de voyage tanzanien et d'un visa de séjour et de travail en Suède. A mon arrivée à l'Aéroport de Västerås, j'étais attendue par les autorités de l'immigration suédoise.

Quelques jours après mon arrivée en Suède, j'entraî en contact avec la Section suédoise d'Amnesty International qui me demanda ensuite de donner une interview aux journalistes suédois. Quoique souffrante encore du traumatisme, je donnai mon accord pour parler de la vie des prisonniers politiques au Rwanda. Je pensais surtout à tous ceux qui n'avaient pas eu ma chance et qui ne peuvent s'en tirer sans la pression de l'opinion internationale. C'est ainsi que dans moins d'une semaine, toute la Suède était sensibilisée. Les journalistes de presque tous les coins de ce pays me cherchèrent pour avoir des interviews. Je reçus des centaines de lettres de sympathie. Je commençai à comprendre que j'étais désormais une personne libre, mais responsable de

ceux qui croupissent encore dans les cachots du Général Habyarimana.

Le groupe 21, de la Section Suédoise d'Amnesty International (Lund), celui qui avait été chargé de mon cas par la centrale d'Amnesty Internationale de Londres m'invita à plusieurs reprises pour témoigner, mais aussi pour donner ici et là des conférences. Je pus ainsi entrer en contact avec des personnes qui s'étaient battues pour ma vie. Depuis lors, elles sont devenues mes amis, mes frères, mes sœurs et mes parents. Elles le sont et le resteront tout le reste de ma vie. Ensemble, maintenant que je suis à leur côté, nous allons continuer le combat pour sauver d'autres vies humaines dans le monde.

[O] [O] [O]

36 TELEGRAMMES ET 16 LETTRES SECOUERENT
LE PRESIDENT

J'entendis pour la première fois parler d'Amnesty International en détention, dans la prison de Ruhengeri. Mes compagnons de misère en parlaient. Lorsque le Ministre de la Santé accompagné d'un Assistant Médical et du Directeur de la prison, vinrent me voir, je me rendis compte que cet organisme s'intéressait à mon cas. C'est suite à ses interventions que le Président avait donné ordre au Ministre de



la Santé de venir me voir. Celui-ci me questionna à propos des conditions de ma détention. En ce moment-là, j'étais obligée de me couvrir les yeux, car je sortais du cachot et je n'étais plus capable de supporter la lumière. Je l'invitai à venir au cachot afin qu'il puisse voir dans quelles conditions je vivais, mais en vain. Il revint deux mois plus tard mais à ce moment-là aussi, rien n'avait été changé sur mes conditions, c'est pourquoi je lui demandai: "pourquoi venez-vous me voir puisque vos visites n'ont aucune influence positive sur mes conditions de détention?" Deux semaines après sa deuxième visite, le 23 février, je fus transférée de Ruhengeri à Kigali.

Les télégrammes secouèrent le Président

Plus tard, j'appris que le Président Habyarimana avait été secoué, lorsqu'à la fin de l'année 1982, 36 télégrammes et 16 lettres lui furent envoyés à mon propos. Une si grande et une si massive campagne de la part de différentes Sections d'Amnesty International ne resta pas sans effet. En ce qui me concerne, le fait de savoir, qu'en dehors du Rwanda, il existait des personnes engagées pour ma cause, était encourageant et m'inspirait un grand espoir. Dans la prison de Kigali, je reçus clandestinement des lettres et des cartes postales. Mais je ne pus répondre qu'à deux des lettres d'Amnesty International, vu les conditions auxquelles j'avais été soumise. Je reçus aussi une aide matérielle, de la part d'Amnesty International, qui me servit plus tard de base pour ouvrir mon restaurant.

Elle ne veut que sa paix

Je suis à peine depuis un mois en Suède. C'est pourquoi il m'est très difficile de dire quoi que ce soit sur ce pays. Je n'ai par exemple aucune idée sur la vie d'un réfugié dans ce pays et je ne peux pas encore m'imaginer ce que cela veut dire "vivre en tant que réfugié" en Suède. Pour le moment je veux seulement ma paix et les possibilités de faire ce que je veux, quand et où je le veux. Je veux en premier lieu savoir, si je peux vraiment et réellement m'exprimer librement. Cela n'étant pas possible au Rwanda! La vie est si courte, ainsi je voudrais utiliser bien mon temps. Ce qui me fait souffrir, c'est que je n'ai aucun contact avec ma famille.

Text: KERSTI JALAVA

CHAPITRE QUATRE
LE COMMENCEMENT DE LA FIN

Quand je désespère, je me souviens que tout au long de l'histoire, la voix de la vérité et de l'amour a toujours triomphé. Il y a eu dans ce monde des tyrans et des assassins, et pendant un temps ils peuvent nous sembler invincibles, mais à la fin ils tombent toujours. Pensez à cela, toujours.

M.K. Gandhi
Extrait du film "Gandhi"

D'une contradiction à l'autre

C'était au cours de la célébration du vingtième anniversaire de l'indépendance du Rwanda, que le Général Habyarimana, en passant l'histoire du pays en revue, dans un discours comme d'habitude trop long pour ne rien dire, évoqua pour la première fois la mémoire de l'ancien président. Ainsi, après avoir cyniquement rendu hommage aux combattants de la première heure, "à tous ces martyrs qui, sans leur bravoure, le Rwanda ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, un pays libre, responsable de son avenir."⁽⁴²⁾ il passa aussitôt, quelques paragraphes plus loin, à leur destruction: "Monopolisme régional sur le plan gouvernemental, injustices, décisions égoïstes, troubles sanglants poussent les forces armées à prendre en main les destinées du pays, à la date historique du 5 juillet 1973. Révolution surtout morale qui permit de rétablir la paix et l'unité menacées et de mettre sur pied une administration saine, solide, compétente et visant un rassemblement de toutes les couches laborieuses de la population."⁽⁴³⁾

Non seulement le Général de Kigali est assez téméraire pour déclarer son coup d'Etat du 5 juillet 1973 de "Révolution", mais il va encore plus loin, trop loin même en le qualifiant de "Révolution morale." On peut se demander, où commence et où termine la révolution et que signifie ce mot pour le Général Habyarimana? Selon Montesquieu, révolution veut dire: "Changement brusque et violent dans la politique et le gouvernement d'un Etat." S'il faut comprendre ce mot dans ce sens, eh bien, je donnerais raison au Général. Je m'empresserais pourtant de lui rappeler le mot de Mirabeau qui a bien précisé que: "...les révolutions ne sont pas des

jeux d'enfants." Je pense qu'il faudrait laisser les révolutions aux révolutionnaires soutenus par les masses populaires et laisser les coups d'Etats aux militaires armés et non confondre les deux phénomènes. Un coup d'Etat n'est pas synonyme de prise de pouvoir par les masses populaires.

Quant au monopolisme régional évoqué par le Général Habyarimana, que fait-il de cette poutre qui se trouve dans son oeil? Ce n'est pas sous Kayibanda que l'expression "régionalisme shiru" fut créé, mais sous le régime du Général Habyarimana. En disant cela, je ne veux pas lui attribuer l'introduction du régionalisme au Rwanda, étant donné que ce phénomène existe depuis bien longtemps comme le décrit "**Rwanda de Demain**," brochure de l'Association Générale des Etudiants Rwandais: "Ce phénomène tire ses sources dans les rapports sociaux existant entre différents "groupes régionaux" qui forment la société rwandaise. Nous entendons par "groupes régionaux" une entité d'habitants d'une même région géographique ayant certaines particularités du point de vue traditionnel et des coutumes, une façon propre d'intonation et de prononciation de la langue rwandaise et certains traits caractéristiques de leur constitution physique (Mulera, Bushiru, Buganza, Nduga, Ndorwa,...). Tout ceci est conditionné par les conditions géographiques (climat, relief...) et, par là, une alimentation appropriée influence leur développement physique."(44)

Ceci n'est pas spécifique au Rwanda seulement: tout pays sur ce point est hétérogène, mais il n'en reste pas moins qu'il constitue une même nation. Ainsi, quelles que soient les différences régionales entre les nordistes (hambourgeois) et les sudistes

(bavarois) ouest-allemands, ils se rencontrent au sein de la nation ouest-allemande. Les Flamands et les Wallons, quelles que soient leurs querelles interminables ne se rencontrent-ils pas au sein de la seule et même nation belge?

"Pourquoi, alors, ce phénomène prend-il une si grande ampleur au Rwanda? La base sociale du régionalisme se trouve expliquée par la définition que nous avons donnée. Ainsi donc, le régionalisme trouve ses adeptes au sein des cadres moyens, de la jeunesse estudiantine, de l'intelligentsia et de la bourgeoisie. La plupart de ces éléments sont les instruments de la pyramide bourgeoise; cette dernière mène cette politique obscurantiste et chauviniste, primo pour détourner le peuple des vrais problèmes du pays, et ainsi cacher son vrai visage, secundo pour diviser le peuple afin de mieux gouverner."(45)

Si le Général Habyarimana, ce supposé fondateur de toutes choses dans le Rwanda actuel, n'est pas inventeur du régionalisme dans notre pays, il en est l'accélérateur et l'a favorisé par sa prétendue politique d'un soi-disant équilibre régional. Par cette philosophie, non seulement il accentua le régionalisme, mais aussi l'esprit ethniste régnant au Rwanda depuis des siècles. Selon le théorème Habyarimana, les 85% de la population rwandaise appartenant à l'ethnie Hutu, a d'office droit d'occuper 85% de toutes les places dans l'administration centrale, dans le secteur privé, dans des écoles etc... Tandis que les 14% de la population rwandaise appartenant au groupe ethnique Tutsi, n'avait droit qu'à une part proportionnelle à leur pourcentage au sein de la population rwandaise, la même chose pour les

Batwa-Rwandais 1% de toute la population.

Un système selon lequel, un enfant ne peut pas continuer sa scolarisation, non parce qu'il est moins intelligent, mais parce qu'il appartient à une partie minoritaire de la population; tandis qu'un autre enfant se voit facilité l'entrée au secondaire sans l'avoir peut-être mérité, simplement parce qu'il appartient à une partie majoritaire de la population.

Mais tout Rwandais, sait au moins, que même cette minable théorie n'est pas respectée. Car depuis la prise de pouvoir du Général Habyarimana, bien de choses ont changé et pas nécessairement dans le meilleur sens pour la population. "Le pouvoir au Rwanda n'est pas en effet détenu ni par une région, ni par une ethnie, mais par une poignée d'individus travaillant pour leurs propres intérêts et non pour l'intérêt d'une région ou d'une ethnie, encore moins du pays tout entier."(46) Ainsi, je ne vois pas en quoi le sort du paysan du Bushiru, d'où le Général Habyarimana est originaire, est-il différent de celui de son collègue de Butare, Gitarama, Kibuye, Kibungo ou de Byumba?

Si la route Kigali-Ruhengeri a dû passer par Shyorongi, alors qu'au départ elle aurait dû passer par Rutongo, cela ne fut pas fait pour les intérêts des paysans de la région de Shyorongi, mais parce que certains des membres du gouvernement originaires de cette région avaient en vue leurs besoins propres. Ce ne sont pas les camions ni les voitures du bas peuple de cette région - ces paysans qui ont à peine leur pain quotidien - qui roulent et usent cette route, mais ceux des pilleurs des biens de l'Etat à Kigali. Si la route Mukamira-Kabaya fut

asphaltée avant celle de Gisenyi-Kibuye, ce n'est pas par l'amour exceptionnelle du paysan de cette région, mais parce que le Général Habyarimana ne voulait plus voir la poussière sur son chemin.

Je ne vois pas en quoi se différencie le sort d'un paysan Tutsi et celui d'un paysan Hutu de telle ou telle région du pays! Chacun d'eux vit, grâce aux fruits de sa sueur et dépendent l'un de l'autre pour l'échange de leurs produits agricoles pour subsister.

Comme dans "Rwanda de Demain, n°8, oct. 1980" il fut constaté: "Le souci d'équilibrisme à ces niveaux constitue la preuve supplémentaire que le problème ethnique ne se situe pas, objectivement, au niveau du peuple mais au niveau de la lutte pour les privilèges. Car, si l'équilibrisme se soucie de planifier l'accès aux emplois et fonctions dans l'appareil de l'Etat et dans le secteur privé en plein essor, il ne s'occupe pas de planifier et de répartir, selon les proportions ethniques de la population l'accès au chômage, aux travaux insalubres et à la misère des laissés pour compte, confirmant par là que les exploités n'ont pas de couleur ethnique. Clairement donc, la philosophie de l'équilibrisme ethnique est une entreprise de résolution des contradictions entre les couches de la bourgeoisie à l'étape actuelle d'évolution de la société. Maintenus dans le carcan de leurs identités ethniques, les exploités auront donc la "consolation" de la représentation ethnique proportionnelle "des leurs" dans la catégorie des privilégiés!"(47)

Il est sans doute très facile de tromper l'opinion internationale, car en faisant semblant d'avoir amené la Paix et l'Unité au Rwanda, on peut facile-

ment se laisser qualifier de démocrate ou de libéral par ceux ne connaissant pas les réalités profondes du pays. Les Rwandais, connaissent bien la règle du jeu. Même si apparemment ils sont calmes et applaudissent le tyran, ils ne se laissent pas aussi facilement manipuler. Ce calme n'est que le résultat du système totalitaire régnant au Rwanda. Les conséquences de ce silence forcé est, pour ainsi dire, une sorte de bombe à retardement qui détonnera inévitablement un des jours à venir. Le jour de sa détonation, qui sans doute est proche sera néfaste pour notre pays, et amenera de nouveau un bain de sang au Rwanda!

Dans une interview accordée à la télévision belge en 1985, le professeur Jean-Paul Harroy qui fut avant l'indépendance du Rwanda, respectivement, Vice-Gouverneur et Résident-Général; promu à l'occasion du 20ème Anniversaire de l'indépendance du Rwanda, "Grand Officier" de l'Ordre National des Mille Collines, décrit ainsi la situation: "Il y a, oui de temps à temps un colonel qui se fait attribuer six parcelles dans un nouveau lotissement et qui en loue toutes les six à ses cousins et à ses amis, ça oui [...] tous les problèmes politiques et autres, c'est une question de quantité. S'il y a trois, quatre ou cinq pourcents du revenu national qui est ainsi dévié, c'est pas grave! S'il y en avait 70% (il y en a eu dans certains pays 100%), alors ça serait grave! A mon avis, le pourcentage est faible et ces reproches sont réelles [maintenant que vous me prenez pour un naïf, pour un censeur ou un pénitent du gouvernement rwandais que j'aime bien, du Rwanda que j'aime bien], il y a des petits abus, ils ne sont pas terribles [...] Il y a les riches et ceux qu'

on prétend être riches, mais ce n'est pas scandaleux."(48)

Tout cela n'est pas grave, selon Monsieur Harroy. Tout ça n'est pas scandaleux. Il n'est pas scandaleux du tout qu'un colonel se livre à un faux monnayage et reste pourtant impuni. Il se voit même promu à un poste lui permettant de piller encore davantage la caisse de l'Etat! Le même Harroy, voyait ainsi la situation au Rwanda en 1985: "Au Rwanda, parce que le pays a une politique très libérale, [reste à savoir sur quoi se base Harroy pour juger la politique du Général Habyarimana de libérale], naît une classe privilégiée, assez petite [assez petite, peut être, mais extrêmement dangereuse] et dans laquelle on voit apparaître ce que j'appelle comiquement "la féodalité de la Toyota". Avant on avait des vaches, on les mettait entre les mains de certains gens qui vous rapportaient un revenu, maintenant on met entre les mains des gens, des Toyotas, et avec ça ils vont faire du commerce et c'est sur ce commerce des vivres et de toutes sortes de choses que se crée cette bourgeoisie."(49)

Quel que soit son point de vue sur les abus, l'esprit népotiste et depotiste du régime du Général Habyarimana, le professeur Harroy confirme pourtant l'existence d'une bourgeoisie naissante. Cette situation est, qu'on le veuille ou non, une préparation d'une deuxième révolution sociale. Mais cette révolution risquera de se transformer en une guerre civile atroce qui fera de nouveau couler le sang des milliers de Rwandais. Et les actuels pilliers du pays, à leur tête le Général Habyarimana, ne seront hélas plus là pour être traduits devant la justice. Ils auront rejoint leurs fortunes amassées à

l'extérieur du pays. Ces fortunes sorties du néant croissent de plus en plus à l'Etranger. Quelques exemples: La brasserie installée près de Mombasa (Kenya) que le Général de Kigali partage avec un des ministres kenyans, deux villas en Grèce, un château acheté très récemment, plus précisément en 1987 en Flandre (Belgique), un immeuble à Bruxelles, un immeuble inauguré en octobre 1984 près de Paris (France), une ferme de plus de 1500 têtes des bovins dans la région de Masisi au Zaïre, sans compter ses multiples comptes en Europe occidentale etc... Il ne restera au petit peuple de nouveau divisé entre Nord-Sud, Gisenyi-Ruhengeri, Tutsi-Hutu, que de s'entretuer. Qui parle aujourd'hui encore d'Idi Amin Dada, l'Ougandais ou de Marcos, le Philippin?

On tendra à ce qui sera resté du peuple rwandais, des factures à payer, pour des dettes contractées par d'autres. Des sommes énormes qui n'ont jamais quitté les institutions bancaires européennes, mais qui, soi-disant auront été dépensées pour aider les Rwandais à se développer! Ces temps sont bien proches, on n'a pas besoin d'être prophète pour le dire. Cette bourgeoisie dite "naissante", cette bourgeoisie que Harroy appelle comiquement "la féodalité de la Toyota", c'est ça le mal Rwandais, c'est ça le vrai virus du SIDA politique dangereux, c'est ça la bombe à retardement dont j'ai parlée dans les pages précédentes.

En ce qui concerne la croissance démographique galopante au Rwanda, Harroy dit: "Depuis dix ans, la productivité, au lieu d'augmenter, elle baisse; par érosion, par surexploitation, par trop de bétail etc... et pendant ce temps là, cent cinquante mille

Rwandais en plus tous les ans."(50) L'on peut conclure que l'avenir ou ce qu'on appellerait la prophétie tel que décrit tout à l'heure, reste inévitable pour le Rwanda. Le Général Habyarimana dit dans son interview télévisée en Belgique: "La mentalité rwandaise, comme la mentalité africaine en général, est une mentalité qui veut avoir le plus d'enfants possible. Considère l'enfant comme une force. C'est donc à l'opposé de la philosophie occidentale, comme quoi l'enfant est un consommateur de plus. En Afrique et au Rwanda aussi, l'enfant est une force supplémentaire. Encore faut-il que cette force soit suffisamment nourrie, pour pouvoir réellement produire."(51) Qui ignore en fait que la mentalité rwandaise est celle d'avoir le plus d'enfants possible? Et qui ignore qu'une fois ces enfants mis au monde, il faut les nourrir?

En soulignant qu'au Rwanda, l'enfant est considéré comme une force supplémentaire, le Général de Kigali ne nous apprend là rien de nouveau. Mais s'est-il demandé, ne fusse qu'une fois, pourquoi ce besoin acharné de cette force supplémentaire? Si jadis, un paysan rwandais avait besoin d'une force supplémentaire qu'il voyait en effet en ses enfants, c'est qu'il prévoyait sa vieillesse, âge ingrat où il n'aura d'autre recours que ses enfants. Les enfants restent nécessaires pour la protection des parents. Certes, aujourd'hui les choses ont changé, mais le paysan tient tout de même à ses traditions. Il met encore plusieurs enfants au monde comme avant. Pourtant, nous savons que ce paysan n'est pas du tout bête; au contraire. Il sait bien qu'on parle au Rwanda de la limitation des naissances. Il le sait par les campagnes organisées par l'Office Nationale de la Population, qui conseille aux paysans de ne

plus faire beaucoup d'enfants sans pour autant donner d'alternative pour la vieillesse. On lui a parlé de cela aussi dans la dernière réunion organisée dans sa commune par le Bourgmestre en collaboration avec l'Office Nationale de la population (ONAP). Au cours de la réunion, le paysan n'a rien objecté, car il sait bien que ce serait une perte de temps. Mais une fois seul, il s'exclame "Je ne comprends plus ces gens de Kigali: ils ont beaucoup d'argent et la pension leur est garantie pour leur vieillesse, mais ils font, eux aussi beaucoup d'enfants. Le Président de la République lui-même n'en a-t-il pas neuf? Pourquoi viennent-ils nous raconter des histoires?"

Le paysan ne compte que sur ses enfants pour subsister dans sa vieillesse; c'est pourquoi leur scolarisation lui est plus qu'importante. Père d'un seul enfant, rien ne garantit à notre paysan que celui-ci aura une possibilité de poursuivre ses études jusqu'au bout. Avec cinq ou six enfants, il peut se donner beaucoup plus de chance. Car, les études d'un ou de deux terminées, ils iront à Kigali, et deviendront des grands messieurs et en tant que tels, ils useront de leur influence pour rendre la formation de leurs frères et leurs soeurs possible. Les parents, auront la possibilité de consulter des médecins qui ne leur étaient pas accessibles. Un esprit népotiste? Oui, malheureusement mais cet esprit existe réellement. Le Général Habyarimana et ses dignitaires ne font-ils pas la même chose? Comment peut-il, lui, père de plus de huit enfants venir demander à un paysan de n'en faire que deux? Attend-t-il que ce paysan le prenne au sérieux?

Finalement, Harroy arrive au même résultat que moi dans son analyse: "Personnellement, quand je dis: on ne peut plus éviter la catastrophe, on me regarde de travers et on ne m'aime pas. Alors, je ne dis pas trop, mais moi je suis personnellement convaincu, qu'ils vont avoir dans cinq ans, les premiers troubles sérieux."(52)

Au nom de la démocratie, du développement... et puis?

A l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance du Rwanda, passant ses actes en revue, le Général Habyarimana déclara: "Le lendemain de notre révolution morale du 5 juillet 1973, nous avons aussitôt promis à la population de ramener la Paix et l'Unité Nationale, indispensables à son développement harmonieux et intégral et de rétablir le jeu de la "Démocratie Responsable. Il était dès lors nécessaire de créer un Mouvement Politique Démocratique, qui rassemble et groupe en son sein les forces vives du pays, sans exclusion aucune. Nous restons, en effet, convaincus, que nous ne pouvons pas réaliser le développement national dans la division, le déchirement et la haine entre citoyens. Ainsi, le 5 juillet 1975, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement voit le jour et condamne irrévocablement toute tendance à caractère séparatiste ou racial, toute attitude de supériorité d'une race, d'une ethnie, d'une famille, d'une région, d'une confession religieuse par rapport à d'autres."(53)

Des mots magiques, des mots impressionnants. Tout est développement, tout est révolutionnaire, tout est démocratie, et en même temps rien n'est

ni l'un ni l'autre. Tout reste confondu. Avec la création du MRND, commença l'aliénation mentale de la population, avec ce mouvement commença le mythe du Général Habyarimana au Rwanda. Le MRND est le contraire de ce qu'il prétend ou veut être. Avec le MRND, un système féodo-colonial est réintroduit au Rwanda. Au nom d'une démocratie responsable ou pragmatique, le peuple rwandais a perdu le droit d'élire librement ses dirigeants. Avec le MRND, un instrument d'oppression populaire sans égal, fut mis en place. Depuis lors toute activité politique en dehors du MRND est constitutionnellement interdite. Le Rwandais a perdu le droit de penser librement. Il est devenu, qu'il le veuille ou non, membre du MRND!

Le Général Habyarimana, en est le Président fondateur et le maître absolu. Ainsi, selon les statuts de ce mouvement: "La Présidence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement est l'organe suprême. La direction de la Présidence est assurée par le Président du Mouvement. A ce titre, il représente le Mouvement et en est responsable devant la Nation. Il convoque le Congrès National et le Comité Central et préside leurs séances.

Le Président du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement oriente et contrôle tous les organes du Mouvement. Il nomme et révoque le Secrétaire Général, les membres du Comité Central, les Conseillers à la Présidence du Mouvement et arrête la liste des candidats au Conseil National de Développement (Assemblée Nationale) sur l'avis conforme du Comité Central."⁽⁵⁴⁾ Et le Général Habyarimana ose parler d'une "démocratie

responsable" au Rwanda, alors qu'avec une telle constitution, la dictature est complète.

Le système qu'a instauré le Général Habyarimana au Rwanda a beaucoup de points communs avec le système féodal banni par la proclamation de la République, le 28 janvier 1961 à Gitarama. Le Pouvoir est bel et bien centré sur une seule personne, comme jadis, il l'était sur la personne du Roi. Comme jadis, le roi nommait ses Chefs, le Général Habyarimana nomme ses Préfets aujourd'hui. Comme le roi nommait les Sous-Chefs, le Général Habyarimana nomme ses bourgmestres aujourd'hui. Les célèbres "Bamotsi" (éveilleurs de jadis, qui avaient le devoir d'éveiller les populations rurales pour aller aux travaux forcés, qui avaient aussi le devoir de dénoncer ceux refusant les ordres royaux) sont remplacés par les Chefs des cellules aujourd'hui. Eux aussi doivent veiller à ce que tout le monde participe à l'**umuganda** mais surtout, ils doivent veiller à ce que les membres de leurs cellules soient dociles et sans critique vis-à-vis du MRND. Comme jadis, un paysan qui faisait sourde oreille à l'appel de l'Umumotsi, était d'office condamné à huit voire à seize coups de fouets; un paysan, aujourd'hui dit militant du MRND, est sanctionné de plusieurs façons. Qualifié d'Inyangagihugu (l'ennemi du pays) il est privé de tous les droits. Ainsi, le Bourgmestre de sa Commune (nommé directement par le Président de la République) ne lui délivrera aucune attestation en cas de nécessité. A moins qu'ils ne soient amis ou assez fortunés pour se permettre des pots de vin. Mais qui dit paysan au Rwanda, dit pauvre. Dans ce cas, aussi bien aujourd'hui que jadis, le paysan est et reste exploité, écrasé indépendamment des dénominations des systèmes regnants.

Jadis, les membres du Conseil Supérieur du Roi étaient nommés par le roi, ici le Général Habyarimana a innové un peu comparativement au système féodal; car, même s'il est vrai que c'est lui qui choisit les candidats, au Conseil National de Développement, il le fait sous le masque de la démocratie. Le peuple qui n'est pas consulté mais obligé de confirmer les candidats présentés par le Général Habyarimana. Cette procédure se fait attribuer une étiquette des élections et se dit démocratique! Les deux systèmes ne diffèrent pas du tout. Pourtant le fanfaron de Kigali a encore l'audace de parler d'une démocratie responsable! N'est-ce pas là une pure et simple ironie? Peut-on vraiment parler ici d'une démocratie responsable? Responsable dans quel sens? Responsable en quoi? Comme les dignitaires du régime féodal avaient l'habitude de manifester leur pouvoir partout, les dignitaires du régime du Général Habyarimana n'agissent pas autrement aujourd'hui.

Ainsi, "dans la vie quotidienne, il n'est pas rare qu'un individu ait un accrochage au cours d'une discussion avec, disons... un officier. Celui-ci n'hésitera pas à appeler les gendarmes, qui ne tarderont pas à le ramasser et se trouvera ainsi pour une durée indéterminée dans la prison centrale. Seul motif de l'arrestation: avoir osé contrarier une autorité! Car le fait d'être officier lui confère des droits illimités sur les autres! La libération de notre homme n'interviendra que par la volonté du même officier, tous les tribunaux craignent les autorités tant civiles que militaires."(55)

Toute autorité au Rwanda veut que "sa volonté soit faite au bureau comme au bar, bref partout et

en tout temps. Rien n'est ici exagéré ni dramatisé, les victimes sont nombreuses et elles peuvent témoigner. Nous voulons dénoncer des pratiques terroristes qui font planer un climat de peur au sein de la population. Les relations de type féodal que nous venons d'évoquer ne peuvent disparaître sans regroupement des travailleurs en Syndicats professionnels échappant à l'emprise du pouvoir. Sans syndicats autonomes, pas de libertés démocratiques. Le travailleur restera sujet à toute sorte d'exploitation et entièrement livré aux appétits sans limite de la bourgeoisie nationale." (56)

Le Général Habyarimana a bien réussi à établir un système des relations de subordination entre une oligarchie dirigeante et une masse de dominés. Les abus d'autorités sont monnaie courante au Rwanda; emprisonnement sans inculpation etc...

Umuganda signifie ethymologiquement une perche de construction ou un pilier d'une maison que les paysans se donnaient mutuellement. Dépendant l'un de l'autre pour la construction de leurs demeures en bois, il était de tradition au Rwanda, que quiconque venait aider à la construction d'une maison apportait un pilier avec soi. La morale et la peur de manquer d'aide quand ce sera son tour, dictaient la participation de chacun.

L'Umuganda est devenu une institution au sein du MRND du Général Habyarimana. Ainsi, en répondant à une des questions des journalistes, le Général Habyarimana explique sa philosophie: "Oui, vous avez compris la philosophie de l'Umuganda, c'est la politique de compter sur soi-même et nous pensons

que, ça soit sur le plan individuel, que ça soit sur le plan ménage, que ça soit sur le plan nation, on doit compter d'abord sur soi-même. Personne d'autre ne peut venir vous aider à vivre, vous devez votre vie à vous-même. Mais les moyens étant bien sûr limités, on recourra toujours à l'extérieur, à l'aide des amis et à l'aide des voisins. C'est ça la politique de l'Umuganda: compter sur nos propres efforts."(57) "Tandis que pour la classe intellectuelle, on lui demande d'aller creuser des trous pour l'installation des fils téléphoniques, eh bien, ce n'est pas son téléphone. On aura bon d'aller construire un dispensaire dans un tel secteur et lui il a un hôpital, il y va et il a des soins gratuits. C'est donc son manque d'intérêt direct, personnel qui fait diminuer si vous voulez l'adhésion de ce que vous appelez la classe intellectuelle à l'Umuganda."(58) "L'Umuganda c'est le travail communautaire, le travail en commun, la construction de notre pays par tout le monde. Et dans cet Umuganda nous avons fait certaines réalisations, vous pourrez vous-même voir sur le terrain et notamment nous avons construit des écoles, des centres de santé, nous avons tracé des routes communales, nous avons construit des bureaux administratifs tant dans le cadre du secteur de la commune que des bureaux communaux."(59)

Je voudrais souligner ici que je ne suis pas de principe contre l'Umuganda. Je suis pourtant catégoriquement contre cette forme qui prend les allures d'un travail forcé. Si par exemple un fonctionnaire consciencieux est côté médiocre et traité de mécontent, d'aigri jusqu'à ce qu'il finisse par devenir ce qu'on appelle ironiquement Ingwizamurongo (un hors la loi) parce qu'il n'a pas voulu participer

à l'Umuganda, alors que son collègue de travail, aux capacités intellectuelles médiocres, est côté élite pour le fait qu'il participe régulièrement à l'Umuganda, cela ne va pas. Et dans la plupart des cas ça se passe ainsi à Kigali!

Cet Umuganda perd sa valeur traditionnelle à partir du moment où il sert d'instrument d'oppression; à partir du moment où il n'est plus un travail volontaire, que chacun exerce en connaissance de cause, mais un travail fait à contre-cœur, un travail pour se racheter et racheter les siens. Si un licencié ou un ingénieur, gagnant à peu près vingt trois mille francs rwandais par mois, un salaire, comparé ironiquement par les Rwandais au serum, un salaire qui permet plutôt une survie qu'une vie, est obligé de céder un dixième de ce salaire au Mouvement du Général Habyarimana, sous prétexte de contribution au développement du pays, cela ne marche pas. Pourtant ce même ingénieur sera chassé une fois qu'il n'aura pas participé à l'Umuganda, quelles que soient ses raisons, ce n'est pas sérieux!

Habyarimana ne cesse pas de vanter son "Umuganda. Tandis que le Secrétaire Général du MRND, Bonaventure Habimana dit que: "Dans l'ensemble, l'Umuganda est source du développement de tous et il incombe à chacun d'être responsable. Il doit être préparé par les membres du comité de cellule, qui doivent se rencontrer souvent pour échanger des idées sur les idéaux du MRND et les directives du Président-Fondateur."(60)

Certes, on ne peut pas nier, que grâce à cet Umuganda, bien de choses ont été réalisées, mais reste à savoir à quel prix? Si les pyramides egyp-

tiennes, un des sept merveilles du monde, témoignent de l'existence d'une culture développée en Afrique, il y a à peu près trois mille ans, on n'hésite pas cependant à souligner que la construction de celles-ci coûta la vie à beaucoup d'êtres humains. Le Général Habyarimana, veut-il, par le même moyen, nous léguer des pyramides? Est-ce avec les épouvantables animations journalières du MRND, des insensées marches de soutien et beaucoup d'autres sottises que le Rwanda sera construit?

Dans cette République, qui se dit constitutionnelle, démocratique et souveraine, la notion démocratique ne se limite qu'à des déclarations du Général Habyarimana. La réalité est autre comme je l'ai démontré tout au long de ces pages. La hiérarchie du MRND gère le pays comme une propriété privée. Les libertés fondamentales des citoyens sont bafouées. Le salut du Rwanda est à chercher dans le changement, mais ce changement doit être objectivement préparé par les Rwandais eux-mêmes. En disant Rwandais, je n'en exclue personne, car, il est grand temps que le stade des ethnies et des régions soit dépassé.

* *
*

AFRIQUE

Afrique

je te somme de ta mémoire blessée
de tes enfants à la liesière de la joie
ils ont mal à leurs flancs étiques
ils sont toujours la périphérie insipide de
l'histoire et bétail à volonté pour une
bouchée de fusils
où semer leurs dernières bribes
sur une terre à la sollicitude exsangue
me voici égaré dans ce pays où je ne sais
plus comment on y aime
terre où l'on vous compte les graines de la
vie à la liberté chichement mesurée
à part
non ce n'est plus cela l'afrique
terre où la générosité est devenue hors
d'atteinte
non ce n'est plus cela l'afrique
terre où l'étranger peut mourir au bord du
chemin dans l'indifférence générale des passants
sans
élégance du coeur
non ce n'est plus cela l'afrique
terre où l'hospitalité a perdu tout
son rythme sacré
non ce n'est plus vraiment cela l'afrique
terre où le mensonge a acquis le droit
de cité comme la plus sublime des vertus
non ce n'est plus cela l'afrique
terre où les discours bien dressés comme
des oiseaux de proie
prennent chaque jour d'assaut des gueules
lymphatiques
non ce n'est plus vraiment cela l'afrique

terre où s'amoncellent comme des immondices
monstrueuses des promesses non tenues
et des plans sans suites
non ce n'est plus cela l'Afrique
terre où le brigand est reçu à bras ouvert
et l'honnête homme chassé à coups de bâton
non ce n'est plus vraiment cela l'Afrique
terre où le giron de la solidarité n'est plus
accueillant qu'aux vandales
non ce n'est plus cela l'Afrique
terre où l'enfance n'est plus choyée comme
l'ultime don divin
non ce n'est plus vraiment cela l'Afrique
terre où le respect s'est détourné du sage
au profit du fourbe et de l'escroc
non ce n'est plus cela l'Afrique
terre où les hommes n'arborent plus la
dignité dans leur envahissante pauvreté
non ce n'est plus vraiment cela l'Afrique
terre où l'âme elle-même ne passe plus ses
nuits que couchée aux pieds de l'horrible immonde
non ce n'est plus cela l'Afrique
terre où la palabre a été extirpée à l'avantage
de la matraque et du fusil
maniés par des seides
non ce n'est plus vraiment cela l'Afrique
je te somme ô vieux continent de ta mémoire
outragée par des villes putrides comme une
affreuse excroissance sur un organisme dégénéré
je te somme de tes enfants à la périphérie
de la vie
de tes enfants infectés de désespoir comme
des mouches souillées par des germes
pernicieux
ils sont toujours la lie-sière de l'existence
et l'anus de la terre.

Muepu Muamba (in: Ethiopique, Dakar 1983)

Des conventions très confidentielles dans le cadre de la CEPGL.

S'attendre à ce qu'une personne telle que le Général Habyarimana respecte les droits de l'homme, serait se faire des illusions. Le Général rwandais se sert de la politique de bon voisinage, pour écraser davantage le citoyen Rwandais. Puisqu'à part les déclarations officielles, les citoyens ne savent souvent rien sur les motifs de ses multiples déplacements. C'est souvent à des conventions absurdes, qu'aboutissent ses voyages divers.

Ainsi, au nom de la politique de bon voisinage et dans le cadre de la Coopération au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) englobant le Rwanda, le Burundi et le Zaïre, différentes conventions dites secrètes, puisque tout est secret chez-nous, ont été conçues et signées. En guise d'exemple deux de ces conventions dont le texte intégral suit, se passent de tout commentaire!

TRES CONFIDENTIEL

Accord N° 129-42/ZA-RWA/85 du 12 mars 1985,
portant convention secrète entre les Chefs d'Etats
Zaïrois et Rwandais en matière de sécurité et de
la défense pour les deux pays voisins et frères.-

L'an mille neuf Cent quatre Vingt et Cinq, le douzième jour du mois de Mars à 11 heures locales à GBadolite Région de l'Equateur, République du Zaïre, avec protocole privé et confidentiel;

ENTRE:

La République indépendante du Zaïre, représentée ici par son Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) - Président de la République et Chef de l'Etat, Commissaire d'Etat à la Défense Nationale et à la Sécurité du Territoire et Commandant Suprême des Forces Armées Zaïroises (FAZ);

ET

La République indépendante du Rwanda, représentée ici par son Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) - Président de la République et Chef de l'Etat, Ministre à la Défense et Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise;

- Vu les Constitutions respectives de nos deux pays, **il est conclu** un accord confidentiel sous forme de convention secrète en matière de la Sécurité et de la Défense pour nos deux territoires respectifs et dont la teneur est la suivante:

PREAMBULE ET DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article premier

La République du Zaïre et la République du Rwanda sont deux Etats indépendants, voisins et frères.

Article 2

Le Zaïre et le Rwanda entretiennent des relations amicales voire fraternelles et se placent dans la

même idéologie politique.

EN MATIERE DE SECURITE

Article 3

Il est créée une Commission secrète mixte dont le rôle est de coordonner les activités relatives à la Sécurité de chacun de nos territoires respectifs.

Article 4

Cette Commission est constituée de la manière ci-après:

- Un membre du Cabinet du Chef de l'Etat pour chacun de nos Etats
- Un délégué du Service de la Sécurité pour chacun de nos Etats
- Un délégué du Commissariat d'Etat / Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (internationale) pour chacun de nos Etats
- Un délégué du Commissariat d'Etat à l'Administration du Territoire / Ministère de l'Intérieur pour chacun de nos Etats
- Un délégué de l'Armée pour chacun de nos Etats
- Un délégué du Commissariat d'Etat à l'Economie Nationale / Ministère des Finances et de l'Economie pour chacun de nos Etats

Article 5

Les Services de la Sécurité Nationale Zaïroise prêtent main forte aux Services de la Sécurité Rwandaise tant qu'il serait nécessaire.

Les Services de la Sécurité Rwandaise prêtent main forte aux Services de la Sécurité Nationale Zaïroise tant qu'il serait nécessaire.

Ils se communiquent cependant les informations mutuellement en matière de la Sécurité intérieure et extérieure pour nos deux pays respectifs.

Article 6

Les Etats du Zaïre et du Rwanda se communiquent les informations quant en ce qui concerne tout autre pays voisin ou non qui serait dans l'ordre d'inquiéter la Sécurité de nos deux Etats ou de l'un. Ils se communiquent également les informations relatives à la complicité ou au concours-collaboration d'un autre pays voisin ou non avec un pays ou des pays ennemi (s) de nos deux Etats respectifs ou de l'un pour des raisons de divergence politique, des conflits frontaliers, économiques ou autres.

Article 7

Tout opposant au régime Zaïrois et à sa politique, quelles que soient sa nationalité et sa qualité, ne peut jamais résider sur toute l'étendue du territoire Rwandais.

Tout opposant au régime Rwandais et à sa politique, quelles que soient sa nationalité et sa qualité, ne peut jamais résider sur toute l'étendue du territoire Zaïrois.

Article 8

La teneur de cet article 7 n'exclut pas les circonstances.

Article 9

Toute personne de nationalité rwandaise ou non, reconnue dangereuse à la Sécurité du territoire Rwandais et qui serait retrouvée ou résiderait sur le territoire Zaïrois, est soumise, quelle que soit sa qualité, à une extradition forcée, par tous les moyens possibles.

Toute personne de nationalité zaïroise ou non, reconnue dangereuse à la Sécurité du territoire Zaïrois et qui serait retrouvée ou résiderait sur le territoire Rwandais, est soumise, quelle que soit sa qualité, à une extradition forcée, par tous les moyens possibles.

Article 10

La tenue de cet article 9 n'exclut pas les circonstances.

EN MATIERE DE LA DEFENSE

Article 11

L'Armée Zaïroise prête main forte à l'Armée Rwandaise tant que le territoire Rwandais serait menacé. L'Armée Rwandaise prête main forte à l'Armée Zaïroise tant que le territoire Zaïrois serait menacé.

Article 12

Les militaires des Forces Armées Zaïroises pénètrent le territoire Rwandais pour besoin de renfort chaque fois que le territoire Rwandais est menacé. L'entrée avec les armes est autorisée mais uniquement en ces circonstances bien précisées ci-haut.

Les militaires de l'Armée Rwandaise pénètrent le territoire Zaïrois pour besoin de renfort chaque fois que le territoire Zaïrois est menacé. L'entrée avec les armes est autorisée mais uniquement en ces circonstances bien précisées ci-haut.

Les Régions et les Préfectures frontalières de nos deux pays respectifs sont beaucoup plus concernées quant à ce qui est de l'application de l'esprit du présent article et ce, par l'initiative des autorités politico-administratives voire militaires en place.

DISPOSITIONS FINALES

Article 13

Entre Kinshasa, capitale politique du Zaïre, et Kigali, capitale politique du Rwanda, il est créé un Service Central mixte de protocole et qui travaille étroitement avec la Commission de Coordination en la matière. Ce Service sera doté d'un système de Communication spécialisée.

Article 14

Le Service Central mixte aura pour siège à Kinshasa du côté de la République du Zaïre et à Kigali de la part du Rwanda.

Les branches de ce Service Central s'installeront pour besoin de liaison, à Goma et à Bukavu Région du Kivu successivement pour le Zaïre, à Gisenyi et à Cyangugu successivement de la part du Rwanda.

Article 15

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente convention sont abrogées.

Article 16

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à GBadolite, le 12 Mars 1985

Juvénal Habyarimana

Mobutu Sese Seko Kuku
Ngbendu Wa Zabanga

Général Major

Maréchal

Pour visa et copie certifiée conforme

Le Ministre à la Présidence
(paraffé)
NTEZIRYAYO) Siméon

Le Directeur du Bureau du Président-Fondateur du
M.P.R. Président de la République
(paraffé)
Me NYIMI MAIDIKA NGIMBI

Sont présents à la signature de cet accord

DU COTE RWANDAIS:

- Le Ministre à la Présidence
- Le Ministre aux Affaires Etrangères et à la Coopération
- Le Ministre de l'Intérieur
- Le Conseiller à la Présidence et Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire
- Le Chef de la Sécurité Adjoint
- L'Ambassadeur du Rwanda au Zaïre
- Le Chef d'Etat Major Adjoint
- Le Chef du Cabinet
- Le Chef du Protocole d'Etat
- Le Préfet de la Préfecture de Cyangugu
- Le Préfet de la Préfecture de Gisenyi

DU COTE ZAÏROIS

- Le Conseiller Politique du Chef de l'Etat
- Le Directeur du Bureau du Président de la République
- Le Conseiller Spécial du Président en matière de la Sécurité
- Le Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Coopération Internationale
- Le Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire
- Le Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale
- Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
- L'Inspecteur Général des Forces Armées Zaïroises
- L'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Documentation (AND)
- L'Ambassadeur du Zaïre au Rwanda
- Le Chef de la Maison militaire du Chef de l'Etat

- Le Chef du Protocole d'Etat
- Le Président Régional du M.P.R. et Gouverneur de Région de l'Equateur
- Le Président Régional du M.P.R. et Gouverneur de Région du Kivu
- L'Administrateur Régional de l'AND de la Région de l'Equateur
- L'administrateur Régional de l'AND de la Région du Kivu
- Le Commandant de la 7ième Circonscription militaire du Kivu
- Le Chef de la Cité de GBadolite

Pour manuscrit et reproduction conforme

GBadolite, le 12 Mars 1985

Le Secrétaire du Bureau du Président-Fondateur du M.P.R. et Président de la République

signature illisible dans un cachet portant le texte,

MADIHANO NKITA Y.
ATTACHE A LA PRESIDENCE

MADIHANO NKITA YELI
Attaché à la Présidence de la République près le Cabinet Personnel du Chef de l'Etat

Cette drôle de convention n'a pas du tout besoin de mes commentaires, le contenu parle de lui-même.

MOBUTUITE

à Buy Niembs Mbisha, victime du respect belge des droits de l'homme.

Mobutuité
combines
banalisation de la médiocrité
mobutuité
éloge de la banqueroute
le pays des fleuves éblouissants à la poisse
à l'âme
ombre lourde de tous les ravages qui sont passés
sur lui sans un seul mot de lumière
mobutuité
concepts glanés dans les crottes
mobutuité
fornication
beuverie
ripaille étincelante des "grands"
mobutuité
une pensée bien originale et d'une authenticité
indéniable
peuple heureux
peuple qui chante et danse dans les géoles
infectes
des cachots infernaux sans route de retour
mobutuité
rapt
pornographie verbeuse comme l'un des plus beaux
arts de la liberté
mobutuité
bluff
imposture
chants tirés d'églogue
philosophie qui broute aux abysses

des dépotoirs
mobutuité
les temps qui nous traversent sont des temps
à blessures
ma terre à cauchemars
mobutuité
le vide nous encercle
d'appauvrissements humides
le mal est entré en nous comme la moisissure
dans la viande
vingt ans d'écroulement et de sciure
mobutuité
vénalité
salissure nauséabonde
nous aurions pu être un délicieux morceau
du ciel
qui tanguent au moindre rire des étoiles
mais notre pas maladroit prête au désespoir comme
une nuit étêtée
nous n'avons pas réussi à renaître à nous-mêmes
mobutuité
nous avons démenti l'existence en doublant
la cruauté
au hasard des rues en ruine sans démangeaisons
de l'âme
comment pourrions-nous nous aimer
encore
avoir des soleils jusqu'au coeur au milieu de
ces débris des corps
la fange au cerveau
mobutuité
le cri de la vie n'a pas rencontré le cri de
l'amour
tout s'alourdit
tout bascule sous des mots étioyés
aucune perspective ne germe à l'orée de cette

orgie sanguinaire
ni le temps du divin
ni l'obstination contre le sable
mouvant
glouton de notre appariement
nous avons rapétissé jusqu'au rafaes
des sanglonts
coincés entre deux fils barbelés qui giclent
dans la chair
comme l'ensemencement de la douleur
mobutuité
vieille bestialité qui ne veut boire le nectar
que
dans les crânes polis de ses victimes
mobutuité
la mue n'a pas eu lieu
nos mains ont perdu devant les chimères
la tristesse de nos soirs nous rend fous
d'angoisse
mais
dans les poussières argentées de la lune
nos rêves belles fossettes
aux joues
gonflent d'un espoir farouche comme une
provocation
à la culpabilité du bon dieu
mobutuité
le zaïre n'a pas voulu prendre de la hauteur
il a préféré les atmosphères des bas-fonds
de l'horrible immonde
et le fait accompli est devenu droit
chiennerie
élucubration
mobutuité.

Muepu Muamba
Ouagadougou, le 24 nov. 1984
(inédit)

Passons à une convention extraordinaire, celle des
épouses des deux Présidents, engageant au même
titre que la précédente les deux pays. Je m'abstiens
ici aussi, à la commenter.

REPUBLIQUE DU ZAIRE
Mouvement Populaire de la Révolution

LWIRO, LE
CONFIDENTIEL

PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT CONVENTION
RELATIVE AUX ACTIVITES SOCIALES ENTRE LA
REPUBLIQUE DU RWANDA ET LA REPUBLIQUE
DU ZAIRE N° 88/RWA-ZA/85 DU 12 octobre 1985

Entre la maman Présidente Habyarimana Agata et
la maman Présidente Mobutu Bobi Ladawa agissant
aux noms de deux Gouvernements respectifs,

- Vu les constitutions de deux pays

Il a été conclu ce qui suit:

un

En matière d'activités sociales le Rwanda et le
Zaïre collaborent étroitement pour l'intérêt de la
femme Rwandaise et de la femme Zairoise.

deux

Le Rwanda et le Zaïre échangent les idées en ma-
tière d'activités sociales et peuvent s'entraider mu-
tuellement.

trois

Il est créée une commission spéciale entre le Rwanda et le Zaïre, chargée de la liaison des activités sociales pour le Rwanda et le Zaïre et ce, par le canal de deux Présidentes.

quatre

Le Bureau de la Commission s'installe à GBadolite pour le Zaïre et à Kanombe pour le Rwanda.

cinq

Les membres de la Commission sont désignés par la Maman Présidente du Rwanda pour ce qui est le Gouvernement Rwandais et par la Maman Présidente du Zaïre en ce qui concerne le Gouvernement Zaïrois.

six

Le mandat des membres est de trois ans, néanmoins peut être prolongé par les deux Présidentes.

sept

Le Budget destiné à ces activités est voté et fixé par les deux présidentes.

huit

La Commission se réunit trois fois par an sous les directives de deux présidentes, soit à GBadolite, soit à Kanombe.

neuf

La Commission relève de la Présidence pour les deux pays.

dix

Les deux Chefs d'Etats Rwandais et Zaïrois reconnaissent la Commission par arrêté présidentiel et par ordonnance présidentielle.

onze

Le présent protocole d'accord sort ses effets à dater de sa signature.

GBadolite, le 12 octobre 1985
à 17 heures locales

Maman MOBUTU BOBI LADAWA
(sé)
Présidente

Maman HABYARIMANA AGATA
(sé)
Présidente

La Secrétaire particulière
de la Maman Présidente
Mobutu Bobi Ladawa

(sé)
Maman M'FUNGA ...ENIKO (illisible)
Attachée du Protocole

SILENCE
à Damase

Prière de ne pas déranger ici la mort
s'offre à un prix modique même à crédit
selon la règle d'or de non-intervention
dans les affaires intérieures les états
sont souverains mais les hommes non ils sont
le troupeau discrétionnaire de ceux qui
réussissent à voler des nations entières
sans aucune conséquence pour eux-mêmes
ceci est en lettres de sang dans toutes les
chartes depuis que le monde est monde que
peuvent les cris paraplégiques des mauviettes
ces riens qui ont les foies la gérance est
l'art de l'insensible pour des êtres doués
d'estomac en acier trempé personne ne
peut semer sans casser les oeufs aux yeux
cernés de rides sans cannibale dépensant
douze-hommes seconde le bonheur devient
une rêverie insensée qui veut la fin doit
les moyens le renard est fort le lion malin
voici ce qui en coûte à l'agneau d'être
candide il ne suffit pas de bêler le vent
dissout les miasmes qu'importe si tout finit
dans la casserole silence ici l'assassinat
s'accomplit à moins cher voire par procuration
selon la règle d'or de non-intervention dans
les affaires intérieures du sonore jaillit le
jeune vieillard au parfum de carnage en quête
de la pure domination sa fiancée à la plume
impérissable tremblante dans la chair des
morts qui n'est pas allé à stalingrad ni à
auschwitz l'homme n'est pas une situation
d'exception la passion de l'horrible comme
exaltation homéopathique de purgation frappe

par son immensité ses cours d'eau ont des
millions des kilomètres de long
la course puissante des vagues purpurines
ronge la vie nous avons gagné la terre ferme
avec tous les signes du mal de mer ces
coupures ont un passé et un futur là-bas
en ce jardin de puissance fertilisé à l'ouest
du surhumain le jardinier hitler avait semé
l'année dernière sur d'étroites bandes des
graines sélectionnées pour essayer de nouvelles
plantes et surtout renforcer leur supériorité
cela lui a tellement réussi que presque à
chaque semaille... le grain toujours tombera
sur de la bonne terre et ses richesses
naturelles nul ne peut en calculer les
entrepôts souterrains mais l'histoire de
l'humanité dans le mystère sinistre de ses
profondeurs contournera en quelque sorte
cette épinaie pour l'organisation des bagnes
et alors la force de la terre et les récoltes
augmenteront.

Muepu Muamba
Cotonou, le 19 juillet 1981

ALIBI

à Dorothea Hartung

Alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi pour quelques saints patrons en quête d'une carrière pleine de grâce au paradis des idées et qui se moquent éperdument de la vérité de notre enfer nous hurlerons la malhonêteté de ces exercices de style

alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi aux pieuses conférences internationales qui permettent à certains de gagner beaucoup d'argent sur notre dos nous crierons l'hypocrisie de ces professions de foi

alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi aux séminaires quotidiens sur notre misère où chacun apporte dans la poche son petit pauvre à exhiber main sur le coeur avec des accents d'une sincérité émouvante nous dénoncerons l'esthétique de cet humanisme

alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi aux touchantes démonstrations des paternalistes au coeur compatissant et qui au moment où leur libéralisme et leur pitié sont pris en défaut de distraction disent de nous "l'africain sera toujours un penseur à petite échelle le kenya est beau mais sale" nous étalerons le mensonge de ces envolées généreuses

alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi aux discours enflammés sur les droits de l'homme alors que les magouilles qui empoisonnent notre vie se trament dans vos bureaux tapissés de fleurs entre vos "conseillers" et vos agents bien "spéciaux" nous proclamerons la médiocrité de ses pratiques occultes

alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi aux discussions digestives autour du feu bienfaisant comme thérapie d'intellectuels aux panses bien garnies et hantés par des angoisses et des insomnies cauchemardesques mais qui au fond d'eux-mêmes n'ont que du mépris pour nos races de "sous-hommes" nous dénonceront la perfidie de cette sollicitude

alibi

nous n'accepterons plus d'être alibi aux festivals d'exotisme qui permettent au nord de nous photographier à domicile et à moindre frais sans se déplacer nous clamerons la colère de notre humiliation et de nos vies marchandisées comme des vils produits d'usine

alibi

nous n'accepterons plus qu'on nous jette à la figure dédaigneusement des pol pot et des bokassa comme tares et malédictions propres à nos races les pinochets et les duvaliers ne sont ni l'image des caraïbes ni celles des amérindiens ils sont la vraie nature des fripons qui les ont imposés là-bas nous exigerons le respect de nos droits

alibi

nous n'accepterons plus que l'on nous parle avec insinuation des n'guéma et des idi amin de leurs meurtres et de leurs élucubrations sanguinaires ces criminels ne sont ni l'humiliation de l'afrique ni celle des africains ils sont l'image de l'âme véreuse des angleterres et des israëls qui les ont promus pour défendre leurs intérêts nous

[proclamerons

l'honnêteté de nos revendications

alibi

les pitreries des mobutu et des dacko que vous étalez avec un réel plaisir dans vos journaux ne salissent ni la dignité de l'afrique ni celle des africains elles sont le miroir de vrais sentiments que nourrissent une certaine "europe" et une certaine "amérique" à notre égard nous dénoncerons la crapulerie de ces pratiques odieuses

alibi

non merci non vraiment merci nous n'accepterons plus que l'on nous berce avec des discours vertueux plein d'avenir pour l'homme au majuscule alors que des brigades d'intervention rapide décollent à chaque seconde pour sauver tous les kolozwi menacés par des hordes affamées les peuples humiliés commencent à avoir la mémoire de leurs vrais amis taisez-vous un instant et ils vous diront eux-mêmes la vérité de leur souffrance et la justice de leurs droits

alibi

non vraiment merci non merci nous n'accepterons plus que vos bombes viennent culbuter nos vies déjà sens dessus dessous sous la clameur

angoissée de nos rêves entêtés nous proclamerons le charnier de votre génie et la légitimité de notre rébellion.

Muepu Muamba
Berlin, le 25 septembre 1979
(inédit)

[<0>I<0>I<0>]

CONCLUSION

Je comprends mon livre comme une modeste contribution à l'histoire du Rwanda. Une partie assez importante de cette histoire est entrain d'être étouffée par les ayant pouvoir, à leur tête le Général Habyarimana. Je voudrais provoquer un débat sur la situation politique du Rwanda. Il est grand temps, en effet, que nous, Rwandais, sortions de nos trous, où nous nous terrons de peur, et parlions de nos problèmes quelles que soient les conséquences éventuelles. Il est grand temps de ne plus nous servir des arguments fallacieux tels que: "J'ai une famille pour laquelle je suis responsable" pour justifier notre lâcheté. Les personnes qui se sont engagées dans l'histoire du monde, avaient eux aussi des familles. Mais elles l'ont fait, convaincues que la lutte qu'elles menaient devait permettre l'avenir de leurs enfants. La lâcheté, les compromissions, l'irresponsabilité ne sont pas porteuses d'un meilleur avenir pour nos familles. Au contraire, par cette conduite, nous leur préparons un futur de sang. Le pasteur Niemüller qui a été emprisonné plusieurs fois à cause de son opposition au régime hitlérien a dit: "Quand les nazis arrêtaient les communistes, je ne disais rien, parce que je n'étais pas communiste. Quand ils emprisonnaient les socialistes, je me taisais parce que je n'étais pas socialiste. Quand ils déportaient les juifs, je ne disais rien, parce que je n'étais pas juif. Quand ils m'ont emmené, il n'y avait plus personne pour crier."

* *
*

JEUNESSE DE REFUS à Béate Ullrich

Debout

soweto
langa
durban
prétoria

debout

toute la jeunesse de refus
éployée
comme les ailes de l'aigle en position
de combat
aigle de la montagne de drakens
il ne recule plus
il ne crie plus au secours
il ne s'apitoie plus sur lui-même
les bombes
les mitrailles
les chars
ne l'effraient plus la liberté peuple
terriblement
ses pensées comme un rêve éblouissant

debout

front d'airain contre cette ignoble
conscience assassine
ô azanie
j'entends les sanglots de la dignité
essayant
de se dégager des ganses de la barbarie
je l'entends ruer dans les brancards
de l'imbécilité
tout un peuple s'est mis en marche
précédé de ses enfants comme d'un
superbe bouclier
levain de l'avenir
jeunesse de défi

légère comme le vol de l'aigle
téméraire devant l'immonde
des milliers d'autres stève biko
affrontent encore l'imposture sanglante
mains nues
leur courage illumine les rues ignominieuses
de transkei
la cruauté pourtant croyait en avoir
fini avec eux
mystère permanent de la liberté
chaque gosse qui tombe ô azanie est un
jalon indélébile sur la route épineuse de notre
[dignité]

chaque enfant fauché par les balles de
la barbarie est un chant
lointain
chant d'appel sourdant du fond
des âges
chant d'une voix lactescente qui
veut redonner forme à ce néant
qu'est devenue l'afrique

debout

ô terrible ombre de shaka
ton mugissement de lion
doit secouer les entrailles pusillamines
de cette terre
qui a déshonoré la mémoire de tous
ses héros légendaires
c'est à croire que ce continent n'est
plus habité par des hommes
le temps est venu de laver la honte

debout

shaperville

debout

thuneholé

debout

duduza

debout

comme un front d'airain devant cette
conscience sanguinaire

debout

toute une jeunesse d'insoumission
la rébellion est sa seule richesse
elle s'est libérée en esprit
elle ne se plaint plus
elle n'attend plus rien de personne
et surtout pas
de ce prétendu monde libre qui ne
mesure
la dignité humaine
qu'à l'aune de ses intérêts

debout

heures douloureuses pour les mères

debout

heures de pleurs pour les épouses

debout

heures de nouvelles légendes
les cadavres jonchent comme toujours
cette terre au destin heurté
mais
la jeunesse flamboyante d'azanie
sait
que c'est le prix à payer pour cette
liberté
qui éblouit avec force son âme du
ciel
temps de héros

debout

c'est demain inéductablement
trionphant.

Muepu Muamba (in: Solidaire, Bruxelles 1986)

Il est certain que je ne puis terminer ce livre sans avoir eu une pensée pour les enfants qui se battent quotidiennement contre la barbarie des Boers en Afrique du Sud. Les pratiques, dénoncées tout au long de ce livre, atteignent à Prétoria des dimensions cauchémardesques.

Les Habyarimana, sont vraiment les fils légitimes de l'humanisme chrétien. Le Président Rwandais le confirme lui-même dans son interview à l'Abbé Sindambiwe. L'hypocrisie est, après l'argent, la deuxième conscience de l'Occident. L'Afrique est humiliée partout: sur sa propre terre comme à l'étranger. Et voici que les Japonais ces "blancs d'honneur" pour utiliser le langage de "blanchisseurs" de Prétoria, s'y mettent aussi. Ils se prennent encore pour des "Samourai" supérieurs par leur férocité, jusqu'en Amérique. Mais l'Amérique elle-même est déjà innommable depuis sa création. Ses fondements reposent sur un atlantique de sang. L'homme "supérieur" est toujours avide de sang.

Regardez comment l'Occident s'accommode bien de la dictature chilienne et s'acharne en même temps sur le pauvre Nicaragua au nom de la "démocratie" et de la "liberté". Mais ces mots ont été atteint de SIDA d'esprit, pour citer encore une fois Muepu Muamba. Une certitude pourtant: l'homme ne sera jamais sauvé par la complexité de la machine, n'en déplaise à la "supériorité niponne" de Monsieur Tanaka. Mais Tanaka est sans aucun doute une "machine supérieure". Il ne s'est pas encore humanisé. Il serait intéressant d'avoir son point de vue sur l'Hiroshima, cette expression grandiose de la "supériorité blanche"... Nous sommes des contemporains de tous les Tanaka du monde entier!

Notre terre est entrée de plein pied dans la "civilisation" à hauts risques. Mais tous ces risques sont pour l'homme et non pour la machine. L'homme s'appauvrit et l'ordinateur s'enrichit. Ce "progress" se nomme l'équilibre de la "terreur".

Shyirambere J. Barahinyura

A N N E X E

UN APERÇU HISTORIQUE
SUR
LE RWANDA

LE RWANDA

Situé au sud de l'équateur, le Rwanda est limité au Nord par l'Ouganda, au Sud par le Burundi, à l'Est par la Tanzanie et à l'Ouest par le Zaïre. Kigali, la capitale, est à quelques 1.100 km de l'Océan Indien, 2.000 km de l'Océan Atlantique et à 2.300 km de la Mer Rouge. Sauf par le versant occidental, le Rwanda est situé dans la cuvette du Lac Victoria et du haut Nil Blanc, et s'étend sur 26.338 km². Avec une croissance démographique annuelle de 3,7%, le Rwanda compte aujourd'hui près de 7 millions d'habitants, soit plus de 200 habitants par km². Il est ainsi le pays avec la plus haute densité de population en Afrique. Il est en outre à remarquer que 50% de cette population a moins de 18 ans.

Le Rwanda a un relief mouvementé. Un grand bouleversement géologique a provoqué la création d'un gigantesque fossé, où s'étendent les lacs Kivu à 1.460 m et Tanganyika à 773 m d'altitude. Au bord de ce fossé s'est dressée une chaîne de massifs montagneux dont la crête la plus élevée sépare les eaux du bassin du Nil de celles du Zaïre. D'autre part, de nombreux massifs volcaniques parsèment ce fossé, comme les Birunga (volcans) au Nord-Ouest du Rwanda qui comptent Karisimbi 4.507 m, point culminant du pays, Visoke 3.711 m, Sabyinyo 3.647 m, dont le sommet limite les frontières du Zaïre, de l'Ouganda et du Rwanda, le Gahinga 3.474 m, et le Muhabura 4.127 m.

Les cols de la chaîne qui partage les eaux du Zaïre de celles du Nil sont à 2.000 m, et les sommets à 3.000 m. A l'Est de cette chaîne, des hauts plateaux descendent en gradins de 1.800 m à 1.400 m.

Ils sont découpés en vallées étroites et profondes par des fleuves. Ces plateaux se prolongent au-delà de Muhinga sur le territoire tanzanien. Leurs escarpements dominent, au Rwanda, les marécages de la Kagera. Une cuvette, où s'étalent une trentaine de lacs, occupe la zone frontière orientale du Rwanda. A l'Ouest, la plaine de la Rusizi, à la frontière Rwando-zaïroise, seule région vraiment plate des deux pays, est faite d'alluvions.

LA POPULATION

Le peuple du Rwanda, les Banyarwanda, est étymologiquement composé de trois groupes ethniques. La région des Grands Lacs ayant toujours été un carrefour des grandes migrations humaines à travers le continent africain, rien n'est étonnant qu'on trouve au Rwanda des traces de cultures allant du Paléolithique à l'âge des métaux. Les gorges de l'Olduway et le Zinjanthrope du Dr. Leakey ne sont pas loin et de tous temps, le Rwanda a été considéré comme un pays de forgerons.

Il est généralement admis - la toponymie en faisant foi - que les premiers occupants du pays furent les Batwa, morphologiquement apparentés aux pygmées. Ils ne forment plus actuellement qu'un pourcent de la population et se sont divisés en deux groupes: les Impunyu: chasseurs des hautes montagnes de l'Ouest et les Batwa, excellents potiers traditionnels.

C'est au début de notre ère qu'une branche des migrations Bantoues venus des environs du Tchad, arriva dans la région des Grands Lacs où ils s'organisèrent en petits états, après avoir refoulé les chas-

seurs et nomades Batwa. Sédentaires et agriculteurs puissants, ils s'installèrent ici, sous le pouvoir absolu d'un roi (Umwami ou Umuhinza). Ce sont les Bahutu et font 85% de la population.

Selon les ethnologues, c'est à partir du XVe siècle qu'afrièrent des nomades Ethiopiodes Batutsi, vraisemblablement apparentés aux Masaï, Peuls, et Bahima. Toujours selon les ethnologues, ceux-ci auraient leur origine dans la région nilotique entre le Lac Albert et le Bal-El-Cazal. Pasteurs nomades en quête de pâturages pour leurs vaches aux longues cornes comme on les trouvent sur les bas-reliefs Egyptiens, ils s'infiltrèrent au Rwanda et fondèrent une première chefferie aux environs du Lac Muhazi. Leur domination sur les agriculteurs Bahutu, repose sur un système féodal où le fief est l'usufruit des troupeaux, phénomène très répandu dans cette région d'Afrique.

Assimilant toute la culture Hutu, y compris la langue et la religion, ces nomades restèrent au Rwanda dont l'histoire, jusqu'au 19e siècle n'est qu'une suite de campagnes d'expansion, de rivalités de seigneurs, d'intrigues de cour. Les Batutsi font aujourd'hui 14% du peuple rwandais.

L'ARRIVEE DES EUROPEENS

C'est avec une extrême réticence, que les explorateurs pénétrèrent dans cette région.

Burton et Speke, en 1858, sont les premiers Européens à prendre contact avec le Rwanda et le Burundi. C'est en 1894 que l'autorité allemande commença à prendre pied dans le pays, sous la forme d'une reconnaissance. Le Comte von Götzen pénètre au

Rwanda à la tête d'une impressionnante caravane de 600 hommes et découvre le lac Kivu. Il a une entrevue cordiale avec le Mwami (roi) Rwabugiri, qui était alors à Kageyo, l'une de ses résidences dominant le Kivu. Après cette réception cordiale, la colonne allemande est attaquée par des bandes de guerriers fanatiques, qui doivent être dispersées à la mitrailleuse.

Mais, dans l'immense Ostafrika allemande à organiser, le Rwanda et le Burundi, étant les provinces les plus éloignées, ne sont qu'assez peu mis en valeur, et il faudra les incidents de la frontière du Zaïre pour que les forces allemandes atteignent cette région.

RECTIFICATION DE FRONTIERES DU KIVU

En novembre 1898, à la suite de la révolte des troupes du baron Dhanis au Congo (Zaïre), le capitaine allemand Bethe vient s'établir à Shanghi (Kinnyaga) sur la ligne Rusizi-Kivu "pour éviter les violations des frontières par les révoltés et les sultans voisins". Mais dans une lettre du 15 juin 1899, le secrétaire d'Etat au Zaïre alors Congo, se résigne à donner à bail à l'Allemagne la région située entre la rive gauche de la Rusizi, la rive orientale du Kivu et la frontière.

Après de multiples discussions, un accord du 6 août 1906 fixe la frontière sur la ligne médiane du lac Kivu, mais les Allemands discutent la notion de ligne médiane, et c'est par le traité du 11 août 1910 que la frontière est fixée, consacrant pour le Rwanda allemand une augmentation de surface de 8.000 km²,

que la Belgique récupérera pour le Congo (Zaïre) après la Première Guerre Mondiale.

LA COLONISATION ALLEMANDE ET BELGE

Après l'installation d'un poste militaire à Shanghi sur le Kivu (1898), le roi Musinga, pour obtenir le soutien allemand pour un trône chancelant, accepte le protectorat de Guillaume II.

En 1899 est créé le poste militaire de Bujumbura (alors Usumbura). Le Rwanda et le Burundi deviennent les districts 13 et 14 de la Deutsche Ostafrika.

Ne pouvant, faute de cadres administratifs, faire de l'administration directe, l'autorité allemande s'appuie sur la hiérarchie qu'elle trouve dans le pays. Son action se bornera à limiter au maximum les abus les plus criants des souverains Batutsi, dont l'autorité sortira renforcée de la période d'administration allemande. Ainsi, lorsque le Gisaka, annexé vers 1852 au royaume Nyiginya, sous le règne de Mutara II Rwogera, se soulève en 1901 sous la conduite de Rukura, chef de la dynastie Bagesera-Bazirankende, les forces allemandes intervinrent et les principaux rebelles furent internés à Bujumbura alors Usumbura. En 1908, un résident s'établit à Kigali pendant qu'une compagnie d'askaris occupe Gisenyi à la pointe nord du lac Kivu. En 1912, Ndungutse, fils de Rutalindwa, soutenu par les paysans du nord, qui voulaient se libérer de la domination économique des Batutsi, fomenta une sédition contre Musinga. Mais le lieutenant allemand Gudovius soutient le "détenteur du tambour sacré", si bien qu'il mène campagne contre Ndungutse et ses partisans. Ndungutse a juste le temps de se retirer en Ouganda. Deux de ses princi-

paux lieutenants, Rukera et le Pygmée Basebya, furent mis à mort. Par ailleurs, les forces de la police allemande menèrent à plusieurs reprises campagne contre les populations récalustrantes du nord-ouest, surtout celles du Murera.

Après la Première Guerre Mondiale (1914-1918), les allemands quittèrent manu-militari le territoire qu'ils avaient occupé pendant 17 ans. Les Belges obtinrent de l'Angleterre, par l'accord Orts Milner du 30 mai 1919, de faire au conseil suprême allié une demande conjointe pour partager la Deutsche Ostafrika suivant les limites précises. D'après cet accord, le mandat belge devait comprendre le Burundi et le Rwanda, moins une bande de terre de 30 km de largeur et de 100 km de longueur, constituant le territoire de Gisaka. Le 22 août 1919, le conseil suprême ratifia cette proposition, et sa décision constitue le titre juridique du mandat belge. La cession aux autorités britanniques des zones qui leur revenaient se fit en deux temps. Kigoma était cédé le 22 mars 1921 à l'Angleterre, et le Gisaka, le 22 mars 1922, exactement un an après. Finalement c'est au cours de sa dix-neuvième session (juillet 1922) que le conseil de la S.D.N. a approuvé à l'unanimité et sans observation le texte du mandat sur l'ancienne colonie allemande. La loi belge du 20 octobre 1924 portait acceptation du mandat.

Depuis lors, jusqu'en 1957, la Belgique mena sa politique coloniale: Réformes administratives, hôpitaux, enseignements, Missions, en s'appuyant sur une administration indirecte sauf en droit où subsistait le droit coutumier (sauf pour le droit public et le droit pénal).

Vers 1956, le climat politique changea progressivement. Les Bahutu ressentait de plus en plus durement leur condition inférieure et tentaient de s'organiser pour s'en affranchir. Ils créaient deux partis politiques, l'APROSOMA (Association pour la promotion sociale de la masse) et le PARMEHUTU (Parti du mouvement de l'émancipation des Bahutu). Les Batutsi réagissaient et la tension ethnique montait, d'autant plus que les inégalités sociales devenaient chaque jour plus apparentes et choquantes; les fonctionnaires belges et le clergé catholique furent simultanément amenés à s'éloigner des Batutsi et à soutenir contre eux les Bahutu, ce qui compliqua singulièrement les tâches d'administration du pays.

Sur ces entrefaites, le 25 juillet 1959, le roi Mutsaers III Rudahigwa mourut, et son entourage, partisan de l'attitude dure, réussit à imposer ses volontés à son successeur Kigeri V., provoquant, notamment par la création d'un parti politique sous la dénomination de l'Union nationale rwandaise (UNAR), une situation explosive qui aboutit à la révolution sociale de novembre 1959. La répression par les armées de Kigeri V. Ndahindurwa fut empêchée par les autorités belges, qui organisèrent immédiatement des élections et remplacèrent progressivement les autorités locales Batutsi par les Bahutu.

Les années 1960 et 1961, furent alors agitées, et beaucoup des Batutsi durent fuir à l'étranger.

Le 26 octobre 1960 fut installé un premier gouvernement autonome, ayant pour chef Gr. KAYIBANDA. Lorsque, vers le 26 janvier 1961, le gouvernement belge fut contraint par les Nations Unies de renier la parole qu'il avait donnée aux leaders rwandais de

procéder à des élections générales le 28 janvier 1961, les élus communaux du pays se réunirent spontanément, à quelques milliers, à Gitarama et, en dehors de l'influence de la tutelle, proclamèrent ce même 28 janvier 1961, la déchéance du mwami (roi) Kigeri V. Ndahindurwa et de la monarchie, l'instauration de la république, l'adoption d'une constitution, l'élection d'un chef d'Etat, la désignation d'un gouvernement. Ce coup d'Etat de Gitarama compliqua encore la situation déjà confuse. En septembre 1961, enfin, sous le contrôle des Nations unies, des élections générales entraînèrent la suppression de la royauté, la destitution de Kigeri et l'établissement de la République. Celle-ci accédait à l'indépendance le 1er juillet 1962. A cette date, le Burundi se sépara du Rwanda et obtint aussi son indépendance.

* *
*

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Internationales Afrika-Forum**, N° 1, page 20
Weltforumsverlag, Köln 1965
2. **DECRAINE, Philippe**: Le Monde du 7 juil. 1973
cfr. **BIZIMANA, Nsekuye**
in: Les africains, doivent-ils imiter les blancs
en tout? Page 169, Ed. Humana, Berlin 1986
3. **BUANA KABUE**: Assumer sa vocation de suisse
de l'Afrique in: Jeune Afrique
N° 806 du 18 juin 1976, p. 30
4. **BIZIMANA, Nsekuye**: *ibid.* p. 169
5. **MUREGO, Donat**:
La Révolution Rwandaise 1959 - 1962, Disserta-
tion doctorale (UCL), p. 18, Louvain 1975
6. **MUREGO, Donat**: *ibid.*, p. 19
7. **MASSE, Xavier**: Manioc, fusil et dispensaire,
in: Jeune Afrique, N° 878 du 4 nov. 1977, p. 74
8. **MASSE, Xavier**: *ibid.*, p. 74
9. **LIZINDE, Théoneste-M.**
La découverte de Kalinga ou la fin d'un mythe
p. 141, Kigali 1979
10. **KAYIBANDA, Grégoire**:
Discours prononcé le 1er juillet 1968
Cassette enregistrée (collection personnelle)
11. **AGER**,
Rwanda de Demain, N° 8, octobre 1980, p. 20
12. **AGER**: *ibid.* p. 20
13. **KAYIBANDA, Grégoire**:
Selon Léonidas Munyanshongore, ex-Ambassadeur
du Rwanda au BENELUX, jusqu'au 4 juil. 1973
14. **VIDAL, Claudine**:
L'affrontement entre Hutus et Tutsis, in:
in: Revue française d'études politiques africai-
nes, avril 1973, p. 30
15. **VIDAL, Claudine**: *ibid.* p. 32
16. **Rwanda Carrefour d'Afrique** N° 117, août 1972
N° 117, août 1972, p. 2

17. *Neue Zürcher Zeitung* du 28 mars 1973
18. *Dialogue* N° 98, mai/juin, p. 4, Kigali 1983
19. **HABYARIMANA, Juvénal**
Interview à E. UGEUX, 9 juillet 1973, in:
Dialogue N° 98, ibid., p. 16
20. **HABYARIMANA, Juvénal**: ibid. p. 16
21. **LIZINDE, Th.-M.**: op. cit., p. 86
22. **HABYARIMANA, Juvénal**:
in: *Dialogue* N° 98, mai-juin 1983, p. 13
23. **HABYARIMANA, Juvénal**: ibid., p. 15
24. **HABYARIMANA, Juvénal**: ibid., p. 14
25. **RWEGERA, Damien**:
Dynamique historique de la société Rwandaise,
in: *Amakuru ki? (Quoi de nouveau?)* p. 15
Verlag f. interkulturelle Kommunikation
Frankfurt/Main, 1987
26. **MARCHAL, Omer**: *Au Rwanda*, p. 88
Didier Hatier
Bruxelles, 1987
27. **Internationales Afrika-Forum**
juillet/août 1985, p. 394
28. **Amnesty International**: *Rapport Annuel 1983*
Fischer Verlag, Frankfurt/Main 1983
29. **BOURGEOIS, R.**: *Banyarwanda et Barundi T. II*
p. 34, Gembloux, 1954
30. **CZEKANOWSKI, Jan**:
Forschungen im Nil-Kongo Zwischengebiet
1. Bd. - *Ethnographie*, p. 255, Leipzig 1917
31. **MONGA, Célestin**: *Le temps de l'autocritique*
in: *Jeune Afrique* N° 1305
du 8 janvier 1986, p. 38
32. **MARCHAL, Omer**: *Au Rwanda*, op. cit., p. 92
33. **Témoignage anonyme**
34. **HABYARIMANA, Juvénal**: in : *Dialogue* N° 98
p. 16, Kigali, mai/juin 1983
35. **LIZINDE, Th.-M.**: *La découverte de Kalinga...*
op. cit., p. 194
36. **GITERA, J. Habyarimana**: Interview in: *Imvaho*
N° 647 du 04 août, Kigali, 1986
37. **BANZI, Wellars**: Interview in: *Imvaho*, op. cit.
38. **LIZINDE, Th.-M.**: *La découverte de Kalinga...*
op. cit., p. 156
39. **HABYARIMANA, Juvénal**:
Discours, Messages et Entretiens, p. 95
Kigali, 1982
40. **MBONYUMUTWA, Dominique**:
Interview recueillie par V. Hategekimana, in:
Imvaho, N° 647, du 4 au 10 août, Kigali 1986
41. **HABYARIMANA, Juvénal**: Ibid., p. 177
42. **HABYARIMANA, Juvénal**: Ibid., p. 177
43. **HABYARIMANA, Juvénal**: Ibid., p. 178
44. **AGER**: *Le régionalisme et son essence au*
Le régionalisme et son essence au Rwanda, in:
Rwanda de Demain, N° 4, p. 35, décembre 1978
45. **AGER**: Ibid., p. 35
46. **AGER**: *Rwanda de demain* N° 8, p. 2, oct. 1980
47. **AGER**: *L'état des problèmes ethniques et régionaux*, in: *Rwanda de demain*, ibid. p. 42
48. **HARROY, J.-Paul**: Interview à la télévision belge (RTBF) en 1985
49. **HARROY, J.-Paul**: Ibid.
50. **HARROY, J.-Paul**: Ibid.
51. **HABYARIMANA, Juvénal**: Interview RTBF 1985
52. **HARROY, J.-Paul**: Interview (RTBF), Ibid. 1985
53. **HABYARIMANA, Juvénal**: op. cit., p. 179
54. **MRND**: *Manifeste et Statuts*, p. 123, 3ème Ed.
Kigali, décembre 1981
55. **AGER**: *Les conditions de travail au Rwanda*, in:
Rwanda de demain N° 7, mai 1980, p.12
56. **AGER**: Ibid. p. 12
57. **HABYARIMANA, Juvénal**: op. cit., p. 17ff
58. **HABYARIMANA, Juvénal**: Ibid. p. 19
59. **HABYARIMANA, Juvénal**: Ibid. p. 33
60. **HABIMANA, Bonaventure**: *Imvaho* N°404, du
Imvaho N°404, du 23-29 nov., Kigali 1981

Imprimé en Allemagne Fédérale
sous les presses de
Nexus Verlag
Fichardstr. 38
D-6000 Frankfurt/M. 1

Octobre 1988



Né le 24 février 1950 à Nyaruteme (Rwanda), Monsieur Shyirambere J. Barahinyura a terminé en 1972, sa formation secondaire à l'École Artisanale d'Arts de Nyundo (Section des Arts Graphiques). Il a travaillé respectivement au Ministère des Postes, Télécommunications et Transports, au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Direction de la Cartographie) à Kigali.

Boursier de l'Union Soviétique, il quitte le Rwanda au lendemain du coup d'État du Général Habyarima, pour continuer ses études à l'Académie des Beaux Arts de Leningrad. Il quittera cette ville pour l'Allemagne Fédérale en février 1976.

Monsieur Shyirambere J. Barahinyura est Licencié en Sciences Économiques et Politiques de l'École Supérieure d'Économie et Politique de Hambourg. Il vit en exil en République Fédérale d'Allemagne.

ISBN 3-927210-00-5